

Rapport annuel 2007



Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement



Volume II

Rapport financier





Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement



Volume II

Rapport financier

Le **Rapport annuel 2007 du Groupe BEI** est constitué de trois volumes distincts :

- le rapport d'activité et le rapport sur la responsabilité d'entreprise présentant les activités du Groupe BEI sur l'année écoulée ainsi que les perspectives futures ;
- le rapport financier présentant les états financiers du Groupe BEI, de la BEI, de la Facilité d'investissement (Cotonou), du Fonds fiduciaire de la FEMIP et du FEI, et leurs annexes explicatives ;
- le rapport statistique présentant sous forme de listes les projets financés et les emprunts levés en 2007 par la BEI, et la liste des projets du FEI. Des tableaux de synthèse pour l'année 2007 et pour les cinq dernières années sont également présentés.

Le Rapport annuel est également disponible sur le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.bei.org/report>.



Chiffres clés du Groupe BEI



Banque européenne d'investissement

Activité en 2007

(en millions d'euros)

Prêts signés	47 820
Union européenne	41 431
Pays partenaires	6 389
Prêts approuvés	56 455
Union européenne	48 664
Pays partenaires	7 791
Prêts versés	43 420
Sur ressources de la Banque	38 852
Sur ressources budgétaires	4 568
Ressources collectées (avant échanges)	54 725 ^(*)
En monnaies communautaires	32 835
En monnaies non communautaires	21 890

Situation au 31.12.2007

Encours	
Prêts sur ressources de la Banque	324 753
Garanties accordées	165
Financements sur ressources budgétaires	1 785
Emprunts à long, moyen et court terme	254 221
Fonds propres	33 437
Total du bilan	301 854
Résultat net de l'exercice	1 633
Capital souscrit	164 808
Dont versé et à verser	8 240



Fonds européen d'investissement

Activité en 2007

Signatures	1 918
Capital-risque	521
Garanties	1 397

Situation au 31.12.2007

Portefeuille	15 971
Capital-risque	4 388
Garanties	11 584
Fonds propres	965
Total du bilan	1 074
Résultat net de l'exercice	50
Capital souscrit	2 770
Dont versé	554

(*) Volume collecté au titre de l'autorisation globale d'emprunter accordée par le Conseil d'administration pour 2007, dont un montant de 77 millions d'EUR levé par anticipation en 2006.

Sommaire

Message du président	4
Les organes statutaires de la BEI	6
L'activité de financement de la BEI	8
L'activité d'emprunt de la BEI	10
L'activité de trésorerie de la BEI	15
Les organes statutaires du FEI	17
L'activité du FEI	18
Audit et contrôle	20
Groupe BEI	23
Les résultats consolidés de l'exercice	25
États financiers	26
Rapport des réviseurs indépendants	95
Déclaration du Comité de vérification	96
BEI	97
Les résultats de l'exercice	99
États financiers	100
Rapport des réviseurs indépendants	147
Déclaration du Comité de vérification	148
Facilité d'investissement	149
États financiers	150
Rapport des réviseurs indépendants	166
Déclaration du Comité de vérification	167
Fonds fiduciaire de la FEMIP	169
États financiers	170
Rapport des réviseurs indépendants	177
Déclaration du Comité de vérification	178
FEI	179
Rapport des réviseurs indépendants	180
Rapport du Collège des commissaires aux comptes	181
États financiers	182
Adresses	227

Message du président



L'an dernier, en présentant le rapport annuel 2006, je soulignais que 2007 serait une année cruciale pour la Banque européenne d'investissement, car elle verrait le lancement de sa nouvelle stratégie, qui vise à prendre davantage de risques pour apporter une plus grande valeur ajoutée. Le Plan d'activité de la Banque (PAB) a fixé des objectifs ambitieux pour l'activité de prêt, notamment au titre du Mécanisme de financement structuré (MSF). Ces objectifs ont été atteints, voire dépassés dans certains cas. Pour citer un exemple, les signatures au titre du MFS se sont chiffrées à plus de 1,5 milliard d'EUR, soit un niveau près de cinq fois supérieur à celui de 2006 ; dans le même temps, la BEI a multiplié par quatre son soutien aux sources d'énergie propres, signant plus de 2 milliards d'EUR de prêts à l'appui de projets relatifs aux énergies renouvelables. Plusieurs nouvelles initiatives, lancées en collaboration avec la Commission européenne, ont en outre concrètement démarré, notamment le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR), destiné à soutenir la recherche.

Hors de l'UE, la mise en œuvre des nouveaux mandats extérieurs confiés à la BEI par le Conseil de l'UE pour la période

2007-2013 a connu un bon départ. Même si l'accord de garantie correspondant avec la Commission n'a été signé qu'en août, les signatures de prêts dans les pays de l'élargissement, dans les pays voisins et dans les pays partenaires ont atteint plus de 6 milliards d'EUR. En Turquie, dans les Balkans occidentaux et dans les pays partenaires de la Méditerranée, la Banque européenne d'investissement est aujourd'hui l'institution financière internationale la plus active.

Pour financer son activité de prêt, la BEI a levé près de 55 milliards d'EUR sur les marchés internationaux des capitaux – soit sensiblement plus que les 48 milliards d'EUR totalisés en 2006 – en lançant 236 émissions obligataires dans 23 monnaies. La Banque européenne d'investissement reste l'un des plus grands émetteurs sur les marchés des capitaux, où elle a réussi à maintenir le rythme soutenu de son activité d'emprunt malgré les turbulences financières qui secouent ces marchés depuis le milieu de 2007. Grâce à ses politiques prudentes en matière de gestion des risques et à sa cote de crédit de tout premier ordre, étayée par la qualité de ses actionnaires, la BEI a manifestement su rassurer les investisseurs.

Ces résultats témoignent du travail intensif et du professionnalisme du personnel de la Banque. Ils montrent également combien les actionnaires comme la Commission ont confiance dans la capacité de la Banque à mettre en œuvre les politiques clés de l'UE et à créer de la valeur ajoutée au travers de ses opérations.

Toutefois, la confiance des États membres et de la Commission place la Banque devant de nouveaux défis et responsabilités, comme l'atteste le Plan d'activité que son Conseil d'administration a approuvé pour la période 2008-2010. Ainsi, la BEI devra continuer à tenir ses engagements dans les domaines de la convergence, des transports (en renforçant l'accent mis sur les projets de RTE prioritaires), de l'énergie (en particulier les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique), de l'environnement, de l'économie de la connaissance (i2i) et du financement des PME.

S'agissant du financement des PME, à l'issue d'une consultation menée auprès de ses partenaires bancaires, des pouvoirs publics et des associations de PME, le Groupe BEI étudie actuellement les possibilités de renforcer encore son action dans ce secteur.

La BEI poursuivra également ses efforts pour accroître la transparence et approfondir le dialogue avec la société civile. En 2007, elle a mené à terme sa deuxième consultation publique sur sa politique de lutte contre la fraude et la corruption. En 2008, une troisième consultation est lancée, cette fois sur les normes environnementales et sociales appliquées par la Banque dans le cadre de son activité de prêt.

La Banque européenne d'investissement a derrière elle 50 années d'activité. Créée en 1958 pour contribuer à l'intégration, au développement équilibré ainsi qu'à la cohésion économique et sociale de l'Union européenne, elle a acquis, durant ce demi-siècle, une expérience significative du financement de projets d'investissement dans un large éventail de secteurs. Elle a soutenu les réalisations les plus importantes de l'Union, qui ont stimulé la croissance économique de l'Europe ; elle a relevé le défi de six élargissements et augmenté son capital, qui est passé d'un milliard d'unités de compte à 164,8 milliards d'EUR ; enfin, elle a joué un rôle majeur dans l'avènement de l'euro, en lançant des initiatives qui ont préparé la transition vers la monnaie unique.

Cinquante ans après le traité de Rome, l'aventure européenne ne fait que commencer. Il est maintenant vital de relever les défis du XXI^e siècle : la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques ; la promotion de la science et de l'industrie pour défendre la position de l'Europe en tant que grande puissance économique et, enfin, la solidarité mondiale pour lutter contre la pauvreté dans les autres parties du monde. La BEI est fermement résolue à aider l'Europe dans ces différentes entreprises.

Philippe Maystadt
Président du Groupe de
la Banque européenne d'investissement



Les organes statutaires de la BEI

La composition des organes statutaires de la Banque, le curriculum vitae de leurs membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site Web de la BEI (www.bei.org).

Conseil des gouverneurs

Président	Tommaso PADOA-SCHIOPPA	(Italie)
Belgique	Didier REYNDERS	Ministre des Finances
Bulgarie	Plamen ORESHARSKI	Ministre des finances
République tchèque	Miroslav KALOUSEK	Ministr financí
Danemark	Bendt BENDTSEN	Økonomi- og erhvervsminister
Allemagne	Peer STEINBRÜCK	Bundesminister der Finanzen
Estonie	Ivari PADAR	Rahandusminister
Grèce	Georgios ALOGOSKOUFIS	Ministre de l'économie et des finances
Espagne	Pedro SOLBES MIRA	Vicepresidente Segundo del Gobierno y Ministro de Economía y Hacienda
France	Christine LAGARDE	Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi
Irlande	Brian COWEN	Minister for Finance
Italie	Tommaso PADOA-SCHIOPPA	Ministro dell'Economia e delle Finanze
Chypre	Charilaos STAVRAKIS	Minister of Finance
Lettonie	Atis SLAKTERIS	Finanšu ministrs
Lituanie	Rimantas ŠADŽIUS	Finansų ministras
Luxembourg	Jean-Claude JUNCKER	Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des Finances
Hongrie	János VERES	Pénzügyminiszter
Malte	Lawrence GONZI	Prim Ministru
Pays-Bas	Wouter BOS	Minister van Financiën
Autriche	Wilhelm MOLTERER	Bundesminister für Finanzen
Pologne	Jacek ROSTOWSKI	Ministra Finansów
Portugal	Fernando TEIXEIRA DOS SANTOS	Ministro de Estado e das Finanças
Roumanie	Varujan VOSGANIAN	Ministrul Finanțelor Publice
Slovénie	Andrej BAJUK	Minister za finance
Slovaquie	Ján POČIATEK	Minister financií
Finlande	Mari KIVINIEMI	Hallinto- ja kuntaministeri
Suède	Anders BORG	Finansminister
Royaume-Uni	Alistair DARLING	Chancellor of the Exchequer

Comité de vérification

Président	Maurizio DALLOCCIO	Doyen de l'École de gestion SDA Bocconi, titulaire de la Lehman Brothers Chair of Corporate Finance, Université Bocconi, Milan
Membres	Constantinos KARMIOS	Chef-comptable, Direction des services comptables et financiers, administration du Trésor, ministère des finances, Chypre
	Ortwin KLAPPER	Ancien président-directeur général, Bank Austria Creditanstalt Leasing ; directeur général, Mizuho Corp. Bank-BA Investment Consulting ; président, Multilease Organization, Bruxelles/Bratislava
Observateurs	Nikolaos PHILIPPAS	Maître de conférences et membre du Sénat de l'université, Université du Pirée, Grèce, Membre du Conseil d'administration du Port du Pirée
	Éric MATHAY	Réviseur d'entreprises, cabinet Bollen, Mathay & Co., Bruxelles
	José RODRIGUES DE JESUS	Vérificateur expert, Porto

Comité de direction

Président	Philippe MAYSTADT	Le président de la BEI préside le Conseil d'administration de la Banque.
Vice-présidents	Philippe de FONTAINE VIVE CURTAZ	
	Torsten GERSFELT	
	Simon BROOKS	
	Carlos da SILVA COSTA	
	Matthias KOLLATZ-AHNEN	
	Eva SREJBER	
	Marta GAJEČKA	
	Dario SCANNAPIECO	

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se compose de 28 administrateurs, à raison d'un administrateur désigné, respectivement, par chacun des 27 États membres et par la Commission européenne. Le nombre d'administrateurs suppléants est de 18, ce qui implique des regroupements d'États pour ces fonctions.

Par ailleurs, afin d'élargir l'expertise professionnelle disponible au Conseil d'administration dans certains domaines, ce dernier pourra coopter un maximum de six experts (trois titulaires et trois suppléants) qui siègeront à titre consultatif, sans droit de vote.

Administrateurs

Olivier HENIN	Directeur adjoint, responsable de la Cellule Marchés financiers internationaux, Ministère des Finances, Bruxelles
Dimiter IVANOVSKI	Ministre adjoint, ministère des finances, Sofia
Zdeněk HRUBÝ	Membre du Conseil d'administration de la BEI, Prague
Sigmund LUBANSKI	Kontorchef, Økonomi- og Erhvervsministeriet, Copenhague
Carsten PILLATH	Ministerialdirektor, Abteilungsleiter Europapolitik im Bundesministerium der Finanzen, Berlin
Aare JÄRVAN	Secrétaire général, département des affaires européennes et internationales, ministère des finances, Tallin
Konstantinos MOUSOULOULIS	Secrétaire général, ministère de l'économie et des finances, Athènes
Isabel RIAÑO IBÁÑEZ	Directora General, Dirección General de Financiación Internacional, Ministerio de Economía y Hacienda, Madrid
Claire WAYSAND	Chef du service des politiques macroéconomiques et des affaires européennes, direction générale du Trésor et de la politique économique, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi, Paris
Kevin CARDIFF	Second Secretary, Banking, Finance and International Division, Department of Finance, Dublin
Ignazio ANGELONI	Direttore per i Rapporti finanziari internazionali, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Kyriacos KAKOURIS	Haut responsable des affaires économiques, ministère des finances, Nicosie
Irena KRUMANE	Secrétaire d'État, ministère des finances de Lettonie, Riga
Miglė TUSKIEŅĒ	Directrice, département Union européenne et relations internationales, ministère des finances, Vilnius
Gaston REINESCH	Directeur général, Ministère des Finances, Luxembourg
János ERŐS	Directeur général, Magyar Fejlesztési Bank Zrt., Budapest
Vince GRECH	Directeur général (Administration financière), ministère des finances et des affaires économiques, La Valette
Pim VAN BALLEKOM	Conseiller financier, Représentation permanente des Pays-Bas auprès de l'Union européenne, Bruxelles
Kurt BAYER	Stellvertretender Generaldirektor für Wirtschaftspolitik und Internationale Finanzinstitutionen, Bundesministerium für Finanzen, Vienne
Katarzyna ZAJDEL-KUROWSKA	Sous-secrétaire d'État, ministère des finances, Varsovie
M.-Alexandra da COSTA GOMES	Membro do Conselho de Administração do BEI, Lisbonne
Eugen TEODOROVICI	Secrétaire d'État, ministère des finances publiques, Bucarest
Sibíl SVILAN	Membre du Conseil d'administration et président-directeur général, SID Bank Inc., Ljubljana
Katarina KASZASOVÁ	Directeur général, direction de la déclaration comptable, ministère des finances, Bratislava
Tytti NORAS	Lainsaadantönuuos, valtiovarainministeriö, Helsinki
Kurt Arne HALL	Finansråd, Internationella avdelningen, Finansdepartementet, Stockholm
Stephen PICKFORD	Director Europe, H.M. Treasury, Finance Directorate, Londres
Klaus REGLING	Directeur général, Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Bruxelles

Experts

Pierre RICHARD	Président du conseil d'administration, Dexia SA, Paris
Rainer MASERA	Presidente del Gruppo Istituzioni Finanziarie (GIF), Lehman Brothers, Rome
Timothy STONE	Chairman, Global Infrastructure and Projects Group, KPMG, Londres

Suppléants

Karl-Ernst BRAUNER	Ministerialdirektor, Bundesministerium für Wirtschaft und Arbeit, Berlin
Ralph MÜLLER	Leiter des Referats Haushalt der Europäischen Union, Bundesministerium der Finanzen, Berlin
Benoît de la CHAPPELLE BIZOT	Chef du bureau «Stratégie et coordination européenne», direction générale du Trésor et de la politique économique, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi, Paris
Jean-Michel SEVERINO	Directeur général, groupe Agence française de développement, Paris
Giampaolo BOLOGNA	Dirigente, Direzione del Contenzioso Comunitario, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Pietro MASCI	Direttore dell'Ufficio per le relazioni istituzionali con la Banca europea per gli investimenti, Paesi del Mediterraneo e dei Balcani, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Jean-Christophe GRAY	Head of EU Coordination and Strategy, H.M. Treasury, Londres
Tamsyn BARTON	Head of EU Department, Department for International Development, Londres
Alicia VARELA	Subdirectora General, Subdirección General de Instituciones Financieras Europeas, Ministerio de Economía y Hacienda, Madrid
Rudolf de KORTE	Plaatsvervangend lid van de Raad van Bewind van de EIB, Wassenaar
Michael SOMERS	Chief Executive, National Treasury Management Agency, Dublin
Ștefan NANU	Directeur général, département général du trésor et de la dette publique, ministère de l'économie et des finances, Bucarest
Madis ÜURIKE	Conseiller auprès du ministère des finances, ministère des finances, Tallin
Kristina SARJO	Finanssineuvos, Kv. toiminnot -yksikön päällikkö, Rahoitusmarkkinaosasto, valtiovarainministeriö, Helsinki
Zsuzsanna VARGA	Directeur général, département des relations internationales, ministère des finances, Budapest
Andrej KAVČIČ	Chef du département des financements internationaux, ministère des finances, Ljubljana
(...)	...
Dirk AHNER	Directeur général, Direction générale de la politique régionale, Commission européenne, Bruxelles

Experts suppléants

Óscar FANJUL	Vicepresidente, Omega Capital S.L., Madrid
Antoni SALA	Conseiller, banque Gospodarstwa Krajowego, Varsovie
Detlef LEINBERGER	Mitglied des Vorstandes, Kreditanstalt für Wiederaufbau, Francfort-sur-le-Main ; membre du Conseil d'administration du FEI

L'activité de financement de la BEI en 2007

En 2007, la Banque européenne d'investissement (BEI) a accordé au total 47,8 milliards d'EUR⁽¹⁾ à l'appui des objectifs de l'Union européenne, répartis en 41,4 milliards d'EUR dans les États membres de l'UE et dans les pays de l'AELE, et 6,4 milliards d'EUR dans les pays partenaires.

Les orientations stratégiques de la BEI sont traduites dans des objectifs inscrits dans son Plan d'activité. La Banque a ainsi défini six priorités stratégiques pour ses opérations dans les États membres de l'UE durant la période 2007-2009 : la cohésion économique et sociale et la convergence dans l'Union élargie ; le soutien à l'innovation ; le développement des réseaux transeuropéens et de leurs réseaux d'accès ; la protection et l'amélioration de l'environnement ; le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) ; et la promotion d'une énergie sûre, compétitive et durable.

- **La cohésion économique et sociale et la convergence** dans l'Union européenne élargie demeure la première priorité opérationnelle de la Banque. En 2007, les financements visant à réduire le déséquilibre économique entre les régions ont totalisé 22,2 milliards d'EUR ; les opérations menées en faveur de la convergence dans les régions les moins développées ont quant à elles représenté 13,8 milliards d'EUR. Plus de la moitié des projets ont été réalisés dans les secteurs des transports et de l'énergie.
- En soutenant **l'innovation**, le Groupe BEI contribue au développement d'une économie fondée sur la connaissance. Depuis 2000 et le lancement de l'initiative Innovation 2010 (i2i), 56 milliards d'EUR de prêts ont déjà été signés dans ce domaine. En 2007, la Banque a prêté en tout 10,3 milliards d'EUR dans trois secteurs liés à cette initiative : recherche-développement et innovation (7,2 milliards d'EUR) ; éducation et formation (1,3 milliard d'EUR) ; technologies de l'information et de la communication (1,6 milliard d'EUR). Le Fonds européen d'investissement (FEI) appuie également l'initiative i2i au travers de ses participations dans des fonds de capital-risque⁽²⁾.
- Des réseaux de communication et de transport d'énergie performants constituent un élément essentiel pour l'intégration économique. La Banque soutient le développement des **réseaux transeuropéens** (RTE) depuis 1993 et est aujourd'hui le premier bailleur de fonds à long terme pour ce type d'infrastructures dans l'Union européenne. En 2007, elle a prêté 7,4 milliards d'EUR à l'appui des RTE de transport et 1 milliard d'EUR pour les RTE

d'énergie dans l'UE. Dans les pays voisins, elle a également prêté 916 millions d'EUR en faveur de projets portant sur des axes de transport majeurs et 375 millions d'EUR pour des projets d'approvisionnement énergétique.

- En 2007, les prêts individuels accordés en faveur de projets d'investissement dans le domaine de **l'environnement** se sont élevés à 14,6 milliards d'EUR, soit 31 % de l'ensemble des financements. Les prêts ont été principalement destinés à des investissements dans l'Union européenne (13 milliards). Ces financements ont bénéficié à l'environnement urbain (5,6 milliards d'EUR), à la lutte contre les changements climatiques (4,5 milliards), au traitement de l'eau et à la réduction de la pollution (4,3 milliards), ainsi qu'à divers projets ayant trait à la protection de la nature, à l'efficacité écologique et à la gestion des déchets (123 millions d'EUR).
- Le soutien aux investissements des **PME** a pour but d'aider cette catégorie d'entreprises à accéder au crédit, voire aux fonds propres. En 2007, la BEI a ainsi soutenu indirectement, par l'intermédiaire de banques commerciales et de fonds d'investissement, environ 162 000 petites et moyennes entreprises (chiffre estimatif) dans l'Union. À cette fin, elle a prêté 5 milliards d'EUR sous forme de lignes de crédit à moyen ou long terme à des banques, afin que celles-ci puissent à leur tour prêter à des conditions plus favorables à leur clientèle de PME ; le FEI, sa filiale, a quant à lui accordé un montant total de 1,4 milliard d'EUR de garanties aux PME et investi 521 millions d'EUR au travers de fonds de capital-risque.
- **L'énergie** est devenue un objectif spécifique du PAB pour la période 2007-2009. Les projets répondant à cet objectif concernent les domaines suivants : énergies renouvelables, efficacité énergétique, recherche-développement et innovation, et sûreté de l'approvisionnement interne et externe. En 2007, la Banque a octroyé au total pour 6,8 milliards d'EUR de prêts à l'appui de projets dans ce secteur, dont un montant record de 2,1 milliards d'EUR pour les énergies renouvelables.

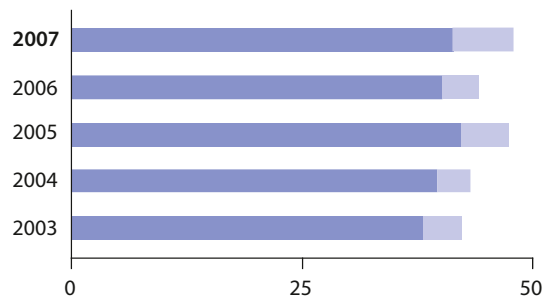
La Banque intervient dans les **pays partenaires** de l'UE conformément aux mandats de prêt que lui a renouvelés le Conseil en décembre 2006. En 2007, son soutien à la politique communautaire d'aide au développement et de coopération dans les pays partenaires a représenté 6,4 milliards d'EUR.

⁽¹⁾ Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euros.

⁽²⁾ Voir le chapitre consacré à l'activité du FEI.

Financements 2003-2007 : 226 milliards d'EUR

■ Union européenne ■ Pays partenaires



- En *Europe du Sud-Est*⁽³⁾, où la Banque accorde des prêts pour soutenir le développement économique et favoriser l'adhésion à l'Union européenne, les financements ont atteint 2,9 milliards d'EUR.
- En *Europe de l'Est*, la Banque a signé ses premiers prêts en Moldova et en Ukraine (230 millions d'EUR pour le financement d'infrastructures de transport).
- Dans les *pays méditerranéens*, les prêts signés au titre de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) ont totalisé 1,4 milliard d'EUR, avec un soutien accru au secteur privé.
- Dans les *pays d'Amérique latine et d'Asie*, les montants signés ont atteint 925 millions d'EUR. La Banque a en particulier signé un prêt-cadre de 500 millions d'EUR en Chine pour soutenir un certain nombre d'investissements destinés à favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Enfin, la BEI a poursuivi ses interventions dans les pays *d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)* (756 millions d'EUR) et en *Afrique du Sud* (113 millions).

La Banque applique sa nouvelle stratégie en privilégiant des opérations plus risquées, afin d'accroître la valeur ajoutée des financements qu'elle accorde. Les réserves spécifiquement dévolues à ces opérations sont prises soit sur ses fonds propres, soit sur des ressources fournies par la Commission européenne (Mécanisme de financement structuré ou Mécanisme de financement avec partage des risques). Cette activité a connu une très forte croissance en 2007, l'encours des prêts ayant plus que doublé (de 1,1 milliard d'EUR à 2,7 milliards d'EUR) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

⁽³⁾ Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie et Turquie.

L'activité d'emprunt de la BEI

Un des premiers émetteurs internationaux de catégorie souveraine

Une activité robuste en dépit des turbulences

L'activité de collecte de ressources de la BEI a bien résisté aux turbulences qui ont secoué les marchés des capitaux durant l'année 2007, ce qui a permis à la Banque de continuer à proposer son offre de prêts à des conditions concurrentielles. En 2007, la Banque a levé 55 milliards d'EUR⁽⁴⁾ au travers de 236 opérations dans 23 monnaies, y compris, pour quatre monnaies, sous forme d'émissions synthétiques. En septembre, au vu de la progression de son programme de prêts et de ses décaissements, la Banque a relevé de 50 à 55 milliards d'EUR le plafond de sa collecte de ressources. Le volume des ressources collectées en 2007 (55 milliards d'EUR) est nettement supérieur à celui de l'année précédente (48 milliards d'EUR).

Ces résultats s'expliquent par l'excellente cote de crédit de la Banque – qu'elle doit avant tout au soutien sans faille de ses actionnaires, les États membres de l'UE – ainsi que par sa démarche stratégique et réactive vis-à-vis des marchés.

L'accueil favorable que le marché a généralement réservé à la stratégie de collecte de ressources de la Banque en 2007 s'est reflété dans le prix du « meilleur émetteur dans la catégorie des emprunteurs supranationaux, souverains ou régionaux et des grandes agences » que lui a décerné *l'International Financing Review*.

Une référence fiable

Dans le contexte difficile de l'année passée, la Banque a pu s'appuyer sur la solidité de ses programmes d'émissions de référence dans ses monnaies principales (EUR, GBP et USD), qui lui ont permis de lever 38 milliards d'EUR (69 % du total de la collecte), soit une progression significative par rapport à 2006 (28 milliards d'EUR, ou 59 % du total). Les programmes d'émissions de référence dans les monnaies principales ont mis en évidence le rôle précurseur de la BEI, qui, d'année en année, augmente le volume de ses émissions de référence dans ses trois monnaies principales. La Banque a continué de se distinguer par sa forte présence sur l'ensemble de la courbe des rendements dans les trois monnaies (EUR, GBP et USD). Les émissions ciblées, classiques et

structurées, dans ces monnaies ont représenté un volume substantiel : 8 milliards d'EUR (contre 12 milliards d'EUR en 2006), dont l'essentiel en EUR et en USD.

EUR : une forte demande pour les obligations de référence

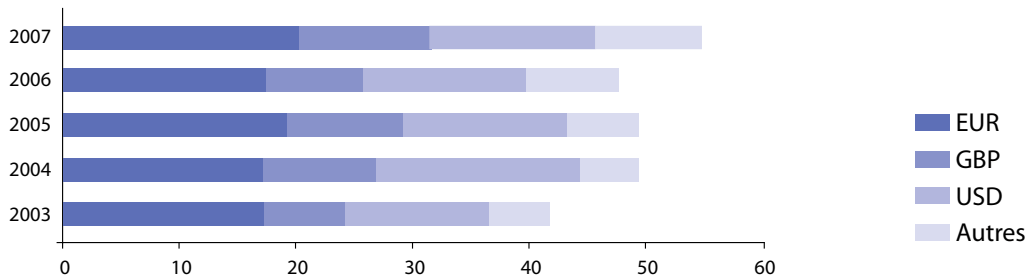
S'agissant de l'EUR, 27 émissions ont été lancées en 2007 pour un volume total de 20,5 milliards d'EUR, soit 37,5 % du programme de collecte global pour l'année. En 2007, la BEI a procédé à quatre nouvelles émissions de référence libellées en euro – dites EARN (*European Area Reference Notes* – obligations de référence pour la zone euro) – contre deux en moyenne les années précédentes ; elle en a obtenu la plus grande partie des ressources levées au travers d'émissions de référence (16 milliards d'EUR). En l'occurrence, la Banque a procédé à deux émissions EARN d'un montant de 5 milliards d'EUR chacune – l'une à cinq ans et l'autre à dix ans – et à deux émissions EARN de 3 milliards d'EUR chacune – l'une assortie d'une durée longue (17 ans) et l'autre d'une échéance à sept ans. Cette dernière opération, outre qu'elle présentait des caractéristiques innovantes, offrait également une nouvelle durée de référence au marché. Deux de ces émissions EARN ont été lancées après le début des turbulences sur les marchés au cours de l'été 2007.

L'accueil favorable réservé par le marché à ses émissions EARN de référence tient notamment à la stratégie cohérente que la Banque a adoptée et qui lui a permis de mettre en place une courbe de rendements à la fois très complète et très liquide. La BEI demeure le seul emprunteur à pouvoir se positionner en complément des emprunteurs souverains, avec des émissions de référence de 5 milliards d'EUR échelonnées sur des durées allant de trois à 30 ans. À la fin de 2007, l'encours EARN s'établissait à 74 milliards d'EUR pour 15 émissions. Les émissions structurées en EUR ont totalisé 1,4 milliard d'EUR (ce qui représente à peu près 30 % de l'ensemble des émissions structurées de la BEI en 2007). En outre, une émission ciblée de 2 milliards d'EUR a été lancée sur le segment des échéances à deux ans.

Une innovation considérable, qui témoigne du rôle de premier plan que l'UE joue dans la lutte contre les changements climatiques, a été l'émission d'obligations climatiquement responsables,

⁽⁴⁾ Un volume de 54,7 milliards d'EUR a été collecté au titre de l'autorisation globale d'emprunter accordée par le Conseil d'administration pour 2007, dont un montant de 77 millions d'EUR levé par anticipation en 2006.

Activité d'emprunt 2003-2007 : 245 milliards d'EUR



lancée dans le format EPOS (*European Public Offering of Securities*). C'était le deuxième emprunt que la BEI émettait dans ce format. Cette émission structurée libellée en EUR offrait une combinaison unique de caractéristiques environnementales, comme l'affectation du produit de l'emprunt à des projets ayant trait aux énergies propres ainsi que la possibilité d'acheter et d'annuler des quotas d'émission de CO₂ dans le cadre du système communautaire d'échange de quotas d'émissions. L'émission d'obligations climatiquement responsables constitue également un moyen de poursuivre l'intégration des marchés financiers de l'UE ; il s'agit en effet de la première offre publique d'obligations à l'échelle des 27 pays membres, et sa diffusion a pu se concrétiser grâce au régime transfrontalier du passeport unique prévu par la directive Prospectus⁽⁵⁾ et à l'établissement d'un prospectus au format EPOS. Cette émission a fait l'objet d'une syndication auprès d'un nombre inhabituellement élevé de banques et a atteint une taille exceptionnellement importante pour une émission structurée (600 millions d'EUR).

GBP : premier émetteur hors *Gilts*

S'agissant de la livre sterling (GBP), la BEI a maintenu sa position de premier émetteur d'emprunts autres que *Gilts* (titres du Trésor britannique), l'encours total de ses émissions dans cette monnaie à la fin de 2007 s'établissant à plus de 9 % de ce segment du marché⁽⁶⁾. Elle a lancé 58 émissions pour un volume total de 7,5 milliards de GBP (11 milliards d'EUR), soit 20,1 % du programme annuel de collecte. En 2007, la Banque a levé des fonds dans 13 durées différentes et elle a également mis en place trois nouvelles lignes de référence réparties sur l'ensemble de la courbe (2011, 2019 et 2044). À la fin de l'année, la courbe de ses rendements en GBP, qui s'étend jusqu'en 2054, totalisait 39 milliards de GBP, répartis en 22 émissions.

Par ailleurs, deux nouvelles émissions à échéances éloignées – 2017 et 2022 respectivement – et indexées sur l'inflation ont été lancées. Ces émissions étaient les premières à être calquées sur le modèle

des *Gilts* quant à la durée et à la méthode de calcul des coupons et des remboursements à l'échéance.

USD : premier émetteur au format global, hors États-Unis

La BEI est restée le plus grand émetteur hors États-Unis dans la catégorie des émissions globales de référence, avec un volume record de 15 milliards d'USD (11,3 milliards d'EUR) collectés en 2007. Elle a réalisé 28 transactions en USD, pour un montant total de 19,1 milliards d'USD (14,4 milliards d'EUR), soit 26,3 % du programme total pour l'année. Elle a lancé cinq émissions de référence au format global couvrant les principales durées, à savoir trois ans (deux émissions), cinq ans et dix ans (deux émissions). Au total, il s'agit du plus gros volume jamais collecté par la BEI en un an au travers de ses émissions globales en USD. Au lendemain de la tourmente estivale, la Banque a rouvert, avec sa seconde émission de 3 milliards d'USD à trois ans, le marché des émissions de référence en USD pour les émetteurs notés AAA. L'année 2007 a également été marquée par l'intérêt soutenu des investisseurs pour les transactions proposées dans un format autre que global, dont deux émissions en eurodollars à sept ans, qui ont permis de lever un total de 2,25 milliards d'USD (1,7 milliard d'EUR). Les émissions structurées ont atteint 1,8 milliard d'USD (1,3 milliard d'EUR).

Une forte diversification grâce à une activité d'émission dans 23 monnaies

La BEI a levé l'équivalent de 8,8 milliards d'EUR dans 16 monnaies autres que les trois monnaies principales. Elle a également lancé des émissions en format synthétique dans quatre monnaies supplémentaires (la comptabilisation des paiements et

⁽⁵⁾ Le format «EPOS» (*European Public Offering of Securities*), utilisé pour la première fois en 2006, permet à la Banque de tirer parti des possibilités offertes par la directive Prospectus de l'UE. Cette directive instaure un mécanisme efficace de «passeport» pour les prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières dans les États membres de l'Union européenne ; ainsi, un prospectus, une fois visé par l'autorité réglementaire d'un État membre («État membre d'origine»), peut être valablement utilisé dans n'importe quel autre État membre («État membre d'accueil») sans qu'aucun autre visa ne soit nécessaire («reconnaissance mutuelle»).

⁽⁶⁾ Source : indice Barclays des émissions en livre sterling hors *Gilts* au 31 décembre 2007.

des règlements s'effectuant en EUR et en USD), pour un montant total équivalant à 262,4 millions d'EUR.

Émissions innovantes dans les autres monnaies européennes et dans les monnaies de pays voisins de l'UE

Dans ce segment de l'activité d'emprunt de la BEI, ce sont les monnaies nordiques qui ont constitué le plus gros volume de collecte de ressources (1,5 milliard d'EUR au total). Particulièrement importante a été l'activité d'émission en couronne suédoise (SEK), qui a permis à la Banque de lever au total 8,2 milliards de SEK (893 millions d'EUR), soit près de trois fois plus qu'en 2006. La BEI a renforcé et étendu sa courbe de rendements en SEK avec, d'une part, une nouvelle émission classique à 17 ans, et, d'autre part, deux nouvelles émissions à 28 ans, l'une de type classique et l'autre indexée sur l'inflation. Cette dernière échéance dépasse la durée la plus longue proposée par les émetteurs souverains. La Banque a également lancé des émissions dans les autres monnaies nordiques, à savoir la couronne islandaise (ISK), la couronne danoise (DKK) et la couronne norvégienne (NOK).

En franc suisse (CHF), la BEI a effectué quatre transactions assorties d'échéances allant de 2019 à 2036 (pour un total de 725 millions de CHF, soit 445 millions d'EUR), répondant ainsi à la demande des investisseurs à la recherche d'obligations de longue durée et d'excellente qualité.

La Banque a poursuivi ses activités de développement dans les monnaies des nouveaux et des futurs États membres de l'UE ainsi que dans celles de pays voisins de l'UE. Elle a ainsi levé l'équivalent de 1,5 milliard d'EUR en 26 transactions, pour l'essentiel en livre turque (TRY). Parmi les autres monnaies d'émission, on citera le lev bulgare (BGN), le forint hongrois (HUF), le zloty polonais (PLN), le leu roumain (RON) et le rouble russe (RUB).

Dans le compartiment de la TRY, la BEI a conservé sa position de premier plan, avec la collecte d'un volume total de 2 milliards de TRY (1,1 milliard d'EUR) en 14 transactions. Elle a lancé une émission de référence de 1 milliard de TRY à deux ans, la plus grande émission euro-obligataire jamais réalisée en une seule tranche (de 1 milliard de TRY), offrant ainsi aux investisseurs une nouvelle émission de référence assortie d'une bonne liquidité. La Banque a également émis un emprunt de 150 millions de TRY à

coupon zéro arrivant à échéance en 2022 – la plus longue échéance proposée sur le marché euro-obligataire de la TRY.

La BEI a fait son entrée sur le marché national du leu roumain (RON) avec une émission obligataire de 300 millions de RON (90 millions d'EUR) à sept ans, ce qui, au moment du lancement, représentait la durée la plus longue et le volume le plus élevé jamais proposés pour un emprunt en RON. La Banque a également consolidé sa présence sur le marché international du lev bulgare (BGN), avec un nouvel emprunt obligataire de 55 millions de BGN (28 millions d'EUR) à cinq ans.

La Banque s'est également présentée pour la première fois sur le marché du rouble russe (RUB) en format non synthétique, où elle a procédé à deux émissions de 2 milliards de RUB chacune (soit 57 millions d'EUR), l'une à dix ans et l'autre à cinq ans.

Émissions en yen et dans les monnaies de la zone Asie-Pacifique : un émetteur de premier plan et de grande envergure

Hors monnaies principales, le yen japonais (JPY) a été la principale source de fonds collectés par la BEI en 2007, et par conséquent sa quatrième monnaie d'émission, avec un volume de 349 milliards de JPY (2,2 milliards d'EUR). La BEI est ainsi devenue le plus grand émetteur de premier rang d'emprunts au format global dans cette monnaie. L'activité d'émission publique en JPY, soutenue par une demande internationale émanant d'Europe et des États-Unis, a été dynamique, notamment au premier semestre de l'année. L'un des événements marquants de l'année écoulée aura été le lancement, pour la première fois depuis 1992, d'une émission globale en yen à taux fixe à cinq ans par un émetteur supranational. Il s'agissait également de la plus grande transaction lancée dans cette monnaie par un emprunteur étranger en 2007 et l'*International Financing Review* lui a, à ce titre, décerné le prix de l'émission obligataire en yen de l'année.

S'agissant du dollar australien (AUD), la BEI a été le plus grand émetteur étranger d'obligations kangourou, avec une collecte totale de 1,6 milliard d'AUD (941 millions d'EUR). En début d'année, elle a suscité l'intérêt des investisseurs en émettant deux emprunts à dix ans. En septembre, au lendemain des premières graves secousses sur les marchés, elle a aussi rouvert le segment des obligations kangourou en lançant une émission de 500 millions d'AUD de plus courte durée. La BEI est le seul emprunteur à avoir réussi

à maintenir aux alentours de 500 millions d'AUD la taille de ses émissions d'obligations kangourou au second semestre de 2007.

Le dollar néozélandais (NZD) a constitué une source importante de fonds en 2007, l'équivalent de 1,3 milliard d'EUR ayant en effet été levé dans cette monnaie. Parmi les emprunteurs de premier rang, c'est la BEI qui a lancé la plus grande transaction à taux fixe sur le marché des obligations étrangères dites «kauri», à savoir une émission de 800 millions de NZD (439 millions d'EUR) à cinq ans.

Continent américain (hors États-Unis) : reconnaissance de la BEI en tant qu'émetteur de référence au Canada

Sur le marché du dollar canadien (CAD), la BEI a lancé la plus grande émission étrangère (dite «maple») à 30 ans, pour un montant de 850 millions de CAD (560 millions d'EUR). Elle y a également émis d'autres emprunts de durée analogue, mais de volume plus modeste. Parmi les emprunteurs d'excellente qualité, la BEI a été la première à lancer une émission obligataire publique à coupon zéro qui a réussi à atteindre le statut d'émission de référence. Le montant total des émissions dans cette monnaie s'est élevé à 1 milliard de CAD (659 millions d'EUR).

En Amérique latine, la Banque a continué d'émettre des emprunts en real brésilien (BRL) en format synthétique, levant ainsi l'équivalent de 185 millions d'EUR en huit transactions.

Monnaies africaines : renforcement de l'impact sur le développement

En 2007, la BEI a lancé 13 émissions dans quatre monnaies africaines pour un montant total équivalant à 311 millions d'EUR. Cette activité souligne l'envergure et la diversité du rôle joué par la BEI dans le développement des marchés des capitaux dans la région, et constitue un tremplin vers une éventuelle activité de prêt en monnaie locale. C'est le rand sud-africain (ZAR) qui a le plus largement contribué aux ressources collectées dans cette catégorie, avec l'équivalent de 234 millions d'EUR. La Banque a également lancé ses premières émissions en cedi ghanéen (GHS) et en roupie mauricienne (MUR), apportant ainsi aux investisseurs des solutions de substitution de très grande qualité sur des marchés où l'offre est très limitée. La BEI a été le premier émetteur étranger en MUR, proposant une nouvelle référence pour le marché. Les émissions en pula du Botswana (BWP), en GHS et en MUR (77 millions d'EUR au total) ont été réalisées dans le format synthétique, avec paiements et règlements en EUR.

«Un moyen d'investir dans l'Europe» Le rôle d'emprunteur de la BEI en bref

Forte de son actionnariat – collectivement constitué par les États membres de l'UE et qui lui vaut sa qualité de crédit hors pair –, la BEI offre aux investisseurs «un moyen d'investir dans l'Europe».

- La BEI est l'un des emprunteurs les plus grands et les plus assidus sur les marchés internationaux des capitaux. En 2007, ses émissions ont totalisé 55 milliards d'EUR.
- La BEI ayant pour actionnaires tous les États membres de l'UE, cela signifie que ses obligations constituent un investissement de qualité souveraine, sans égal et diversifié.
- La BEI est systématiquement notée Aaa par Moody's, AAA par Standard & Poor's et AAA par Fitch.
- La BEI applique dans ses rapports avec les marchés une stratégie qui est largement fondée sur des critères de liquidité et de transparence, ce qui l'amène à proposer des programmes complets d'émissions de référence dans ses trois monnaies principales (EUR, GBP et USD). Lorsque cela s'avère possible et approprié, elle se crée une présence d'émetteur de référence dans d'autres monnaies. Elle émet aussi des emprunts sur mesure dans un large éventail de monnaies et de produits.
- La Banque a toujours contribué au développement des marchés des capitaux dans les monnaies des nouveaux et des futurs États membres ainsi que dans celles d'un certain nombre de pays partenaires, où les émissions en monnaie locale lui permettent également de développer ses activités de prêt.

Emprunts signés et réalisés⁽⁷⁾ en 2007 et comparaison avec 2006 (en millions d'EUR)

	Avant échanges :				Après échanges :			
	2007		2006		2007		2006	
EUR	20 531	37,5 %	17 439	36,3 %	42 766	78,1 %	31 820	66,2 %
BGN ^(*)	28	0,1 %						
CZK			18	0,04 %			18	0,04 %
DKK	134	0,2 %	235	0,5 %	134	0,2 %	235	0,5 %
GBP	11 023	20,1 %	8 392	17,5 %	6 123	11,2 %	3 067	6,4 %
HUF	108	0,2 %	110	0,2 %	108	0,2 %	97	0,2 %
PLN	27	0,1 %	32	0,1 %	27	0,1 %	32	0,1 %
RON	90	0,2 %						
SEK	893	1,6 %	309	0,6 %	403	0,7 %	309	0,6 %
Total UE	32 835	60 %	26 535	55 %	49 562	91 %	35 577	74 %
AUD	941	1,7 %	1 840	3,8 %				
BGN ^(*)			102	0,2 %				
CAD	659	1,2 %						
CHF	445	0,8 %	703	1,5 %				
HKD			101	0,2 %				
ISK	261	0,5 %	501	1,0 %				
JPY	2 198	4,0 %	1 277	2,7 %				
NOK	196	0,4 %	424	0,9 %	63	0,1 %	88	0,2 %
NZD	1 344	2,5 %	933	1,9 %				
RUB	115	0,2 %						
TRY	1 097	2,0 %	1 095	2,3 %				
USD	14 400	26,3 %	14 225	29,6 %	5 099	9,3 %	12 305	25,6 %
ZAR	234	0,4 %	312	0,7 %			80	0,2 %
Total hors UE	21 890	40 %	21 515	45 %	5 162	9 %	12 473	26 %
Total	54 725	100 %	48 050	100 %	54 725	100 %	48 050	100 %

^(*) La Bulgarie est devenue membre de l'UE le 1^{er} janvier 2007.

⁽⁷⁾ Volume collecté au titre de l'autorisation globale d'emprunter accordée par le Conseil d'administration pour 2007, dont un montant de 77 millions d'EUR levé par anticipation en 2006.

L'activité de trésorerie de la BEI

Gestion des liquidités et des portefeuilles

Au 31 décembre 2007, les liquidités nettes globales de la BEI s'élevaient à 14,5 milliards d'EUR (contre 16,9 milliards d'EUR un an plus tôt), ce qui représentait un ratio de liquidité de 26,4 %, soit plus que le minimum exigé, à savoir 25 % des flux financiers prévisionnels nets pour l'année suivante. En 2007, le niveau moyen mensuel des liquidités globales nettes a été de 18,6 milliards d'EUR, soit 30 % de moins qu'en 2006 (26,4 milliards d'EUR). En données annualisées, le ratio moyen de liquidité s'est établi à 29 % ; il a toutefois fortement diminué au cours des deux derniers mois de l'année, sous l'effet d'une accélération des déboursements de prêts, qui ont excédé les prévisions.

Les portefeuilles composant la trésorerie opérationnelle sont les suivants :

- un portefeuille monétaire à court terme (A1), destiné à la gestion courante des liquidités dans 13 monnaies différentes, dont les indices quotidiens de référence sont le taux EURIBID/LIBID à un mois pour l'actif et le taux EURIBOR/LIBOR à un mois pour le passif ;
- un portefeuille opérationnel monétaire (A2), destiné à diversifier le profil de risque de crédit et à améliorer le rendement des placements sur le marché monétaire dans les monnaies principales (EUR, GBP, USD) ; son indice quotidien de référence est l'EURIBID/LIBID à trois mois ;
- un portefeuille dit *Credit spread* (B1), destiné à améliorer la performance globale de la trésorerie et dont l'indice quotidien de référence est l'EURIBOR/LIBOR à trois mois ;
- un portefeuille de placements alternatifs (B2), investi dans des titres structurés à remboursement du principal garanti, dont les coupons sont liés à la performance d'une sélection de fonds de fonds spéculatifs ;
- un portefeuille appelé *Global Fixed Income* (B3), dont l'indice de référence est l'iBoxx, l'indice des obligations d'État de la zone euro qui ont une durée de vie comprise entre un et trois ans ;
- un portefeuille obligataire d'investissement, qui est en cours de clôture.

Les liquidités brutes à court terme détenues dans les portefeuilles monétaires ont diminué, passant de 20,8 milliards d'EUR au 31 décembre 2006 à 19,7 milliards d'EUR au 31 décembre 2007

(soit 10,5 milliards d'EUR après déduction des engagements à court terme). Les portefeuilles opérationnels obligataires et le portefeuille d'investissement totalisaient 4 milliards d'EUR (contre 4,5 milliards d'EUR en 2006). La répartition des liquidités nettes de la trésorerie en fin d'exercice était globalement stable par rapport à 2006 et se présentait comme suit : 72,5 % (73,3 % en 2006) pour le portefeuille monétaire opérationnel, 12,9 % (12,6 %) pour les portefeuilles opérationnels obligataires et 14,6 % (14,1 %) pour le portefeuille obligataire d'investissement.

Évolution du marché et résultat financier de la trésorerie

En 2007, l'environnement des marchés a été très difficile pour toutes les catégories d'investisseurs, et le second semestre s'est révélé l'une des périodes les plus instables de l'histoire récente pour les transactions. Les turbulences sur le marché des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis ont débouché, à la fin de l'été, sur une véritable crise de liquidité. Alors que chaque jour apportait son lot de mauvaises nouvelles et d'alertes sur résultats lancées par les banques, les intervenants sur les marchés se montraient de plus en plus prudents et peu enclins à se prêter les uns aux autres, sauf pour des durées très courtes.

Il en est résulté un très fort creusement des écarts de taux, et bientôt la fixation de l'EURIBOR et du LIBOR n'a plus eu grand-chose à voir avec la réalité quotidienne du marché. Les banques centrales étant intervenues de façon concertée, surtout en décembre, afin d'injecter des liquidités sur les marchés, la fin de l'année a été marquée par une détente des taux sur le marché monétaire.

Tous les acteurs du marché ont dû réévaluer leurs risques de crédit et de liquidité. Parmi les différents types d'investissements, les titres courts adossés à des actifs (TCAA) sont, de loin, ceux qui ont le plus pâti de ces circonstances : chute des volumes, élargissement des écarts de taux ou encore nouvelles alarmantes. Le marché des titres adossés à des actifs (TAA), quant à lui, a subi de plein fouet la réévaluation généralisée du risque de crédit sur toutes les formes de produits structurés. Le marché primaire européen des TAA s'est trouvé quasiment fermé à partir du troisième trimestre de 2007 et, du fait des mauvaises nouvelles incessantes concernant l'étendue de la crise des crédits hypothécaires à risque, n'a jamais pu rouvrir complètement, les cédants se refusant pour la plupart à lancer des opérations, compte tenu de l'ampleur des écarts.

Tandis que le taux directeur de la BCE est resté à 4 % pendant toute l'année 2007, la FED, inquiète du risque de récession économique aux États-Unis, a abaissé le taux de référence des fonds fédéraux à trois reprises, pour terminer à 4,25 % à la fin de l'année.

Dans ce contexte, les résultats financiers de l'activité de trésorerie peuvent être considérés comme satisfaisants. La baisse de 30 %, entre fin 2007 et fin 2006, des montants moyens détenus par la Trésorerie s'est traduite par un recul de 23 % du résultat financier des portefeuilles opérationnels, passé de 934,7 millions d'EUR à 720,9 millions d'EUR.

Certains d'entre eux, notamment le portefeuille B1 *Credit spread* (5,2 % des actifs de la trésorerie en fin d'exercice) et, dans une

bien moindre mesure, le portefeuille monétaire à moyen terme A2 (7,5 % des actifs de la trésorerie) ont souffert de l'élargissement des spreads de crédit, et leurs actifs ont enregistré des pertes latentes en valeur de marché. Ces deux portefeuilles sont en effet investis en TAA notés AAA et en titres émanant d'émetteurs extrêmement bien notés (institutions financières et quelques entreprises). Au total, les pertes latentes portées au compte de résultat en 2007 s'élèvent à 16,7 millions d'EUR. Tous les portefeuilles affichent néanmoins un résultat comptable positif et aucun de leurs actifs n'a subi de baisse de notation. À moins d'un défaut de l'émetteur, ces pertes non réalisées seront recouvrées à l'échéance. En outre, ces résultats négatifs sont largement compensés par les résultats du portefeuille à court terme (72,5 % des actifs de la trésorerie).

Les organes statutaires du FEI

La composition des organes statutaires du Fonds, le curriculum vitae de leurs membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site internet du FEI (www.eif.org).

Le FEI est dirigé et administré par les trois instances suivantes :

- l'Assemblée générale des actionnaires (BEI, Union européenne, 31 institutions financières) ;
- le Conseil d'administration ;
- le Directeur général, M. Francis CARPENTER.

Conseil d'administration

Président

Philippe MAYSTADT Président, Banque européenne d'investissement, Luxembourg

Membres

Marc AUBERGER Directeur général délégué, CDC Capital Investissement
Philippe de FONTAINE VIVE CURTAZ Vice-président, Banque européenne d'investissement, Luxembourg
Kurt Arne HALL Finansråd, Internationella avdelningen, Finansdepartementet, Stockholm
David McGLUE Directeur, Direction Opérations financières, gestion de programmes et liaison avec le Groupe BEI, Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Luxembourg
Ralph MÜLLER Ministerialrat, Leiter des Referats Haushalt der EU und der EIB Gruppe, Bundesministerium der Finanzen, Berlin
Heinz ZOUREK Directeur général, Direction générale Entreprises et industrie, Commission européenne, Bruxelles

Suppléants

Thomas HACKETT Directeur général, Direction des opérations dans l'Union européenne et dans les pays candidats, Banque européenne d'investissement, Luxembourg
Rémy JACOB Directeur général, Direction générale de la stratégie, Banque européenne d'investissement, Luxembourg
Gaston REINESCH Directeur général, ministère des finances, Luxembourg
Isabel RIAÑO IBÁÑEZ Directeur général des financements internationaux, ministère de l'économie et du budget, Espagne
Jean-Marie MAGNETTE Chef de l'unité Liaison avec le Groupe BEI et nouveaux instruments financiers, Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Luxembourg
Dirk AHNER Directeur général, Direction générale de la politique régionale, Commission européenne
Detlef LEINBERGER Mitglied des Vorstandes, KfW Bankengruppe, Frankfurt-sur-le-Main

Collège des commissaires aux comptes

Président

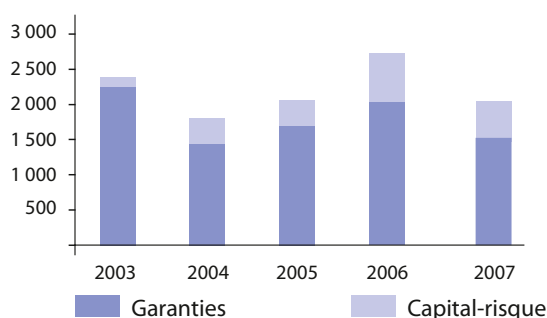
Christian-Johann RÁKOS Directeur des services financiers, Bank Austria Creditanstalt, Vienne

Membres

Raimundo POVEDA ANADÓN Ancien directeur général, Direction de la politique bancaire, Banque d'Espagne, Madrid (retraité depuis 2000)
Tony MURPHY Chef de l'Unité Audit interne, Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne

L'activité du Fonds européen d'investissement

Signatures 2003-2007



Le FEI est l'organe de l'Union européenne spécialisé dans le financement des PME. Il est détenu par la BEI (66 % du capital) et par l'Union européenne au travers de la Commission européenne (25 %). C'est la seule institution de l'UE qui admette des banques et des institutions financières publiques et privées (31 établissements de 17 nationalités différentes) dans son actionnariat (à hauteur de 9 %). En 2007, le FEI a accueilli quatre nouveaux actionnaires. La Banque croate pour la reconstruction et le développement (Hrvatska Banka za Obnovu i Razvitak, HBOR) est devenue la première institution croate à entrer au capital du FEI, un événement qui témoigne de l'engagement permanent du Fonds en faveur du développement économique dans cette région du monde. Sont également entrées au capital du FEI en 2007 Scottish Enterprise, la principale agence de développement économique d'Écosse, Raiffeisen International Bank-Holding AG, la branche internationale de Raiffeisen Zentralbank Oesterreich AG (RZB, déjà actionnaire du Fonds) et NRW.BANK, la banque de développement du Land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Face à la bonne opinion des actionnaires du FEI quant à ses perspectives à long terme, il a été décidé en 2007 d'augmenter son capital de 50 % afin de le porter à 3 milliards d'EUR et d'assurer ainsi l'autonomie financière du Fonds jusqu'en 2013. En sa qualité d'actionnaire majoritaire du FEI, la BEI a fait la démonstration de son engagement constant à soutenir les PME européennes en assumant pleinement sa part dans cette augmentation de capital.

Le FEI soutient les PME au moyen d'instruments de capital-risque et de garantie, soit sur ses fonds propres, soit sur des ressources mises à sa disposition au titre des mandats que lui

confient la BEI, l'Union européenne et d'autres entités. Complétant l'offre de la BEI, qui, jusqu'ici, s'est surtout spécialisée dans les financements traditionnels sous forme de prêt, le FEI joue donc un rôle crucial tout au long de la chaîne de valeur de la création d'entreprise, du stade initial de conception de la propriété intellectuelle jusqu'aux fonds spécialisés dans les PME au stade intermédiaire.

Si les instruments de capital-risque du FEI visent à améliorer les conditions auxquelles les PME obtiennent des capitaux propres, il est tout aussi important de leur faciliter l'accès à la dette, puisque nombre d'entre elles cherchent à se financer par ce canal plus traditionnel. Par ses opérations de garantie et de titrisation, le FEI est en mesure d'améliorer la disponibilité et les conditions du crédit pour les PME bénéficiaires, ainsi que la capacité de prêt des intermédiaires financiers.

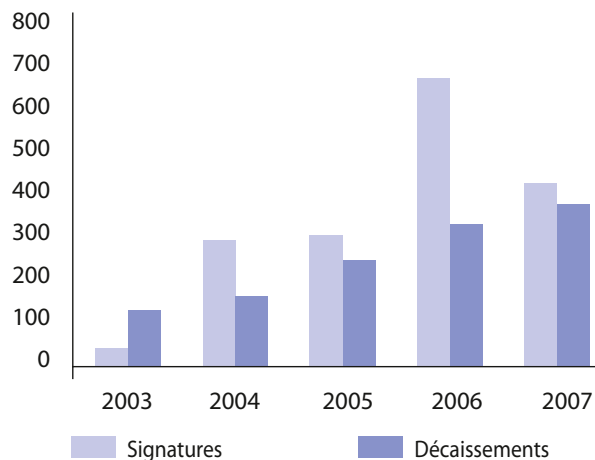
En 2007, la Commission européenne a donné mandat au FEI pour gérer les instruments financiers du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP), soit une enveloppe globale de 1,1 milliard d'EUR couvrant la période 2007-2013. Les objectifs du CIP demeurent comparables à ceux de son prédécesseur, le Programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise (MAP, 2001-2006), à savoir générer de la croissance économique et créer plus d'emplois, mais aussi stimuler la productivité, la compétitivité et l'innovation dans l'UE. Le CIP se veut toutefois plus ambitieux dans sa conception, puisqu'il couvrira une zone géographique plus vaste et étendra sa panoplie d'instruments à de nouveaux segments du marché des PME et à de nouveaux produits (instruments mezzanine, par exemple).

Opérations de capital-risque

Comme le montre le graphique ci-dessus, le niveau des décaissements du FEI a régulièrement progressé en 2007. La baisse du nombre de nouvelles signatures durant la même période peut s'expliquer par le fait que le nouveau CIP n'a été mis en œuvre que vers la fin de l'année, mais aussi par les conditions moins satisfaisantes sur le marché, qui ont freiné les investisseurs, tout en amenant le FEI à jouer un rôle important pour soutenir des fonds de capital-risque nouveaux ou rouverts.

⁽⁸⁾ Les activités du FEI sont comptabilisées séparément et leur montant n'est pas intégré dans celui des activités de prêt de la Banque.

Activité de capital-risque (millions d'euros)



Néanmoins, en 2007, le FEI a signé des accords d'investissement en capital-risque pour plus de 521 millions d'EUR⁽⁸⁾, le montant total de ses engagements s'élevant à 4,4 milliards d'EUR en fin d'exercice. Fort de ses investissements dans 270 fonds, le FEI est l'un des principaux acteurs du capital-risque européen, notamment sur le segment des fonds de petite taille ou de taille intermédiaire, non seulement en raison de l'ampleur et du champ d'application de ses investissements, mais aussi du fait de son rôle de catalyseur. En conférant son «label de qualité» aux fonds dans lesquels il prend des participations (généralement de l'ordre de 10 à 20 %), le FEI incite ainsi des investisseurs d'horizons divers, en particulier du secteur privé, à s'engager à leur tour. En 2007, le Fonds a continué à élargir son champ d'activité en y faisant entrer, outre les fonds ciblant les entreprises en phase initiale, des organismes de transfert de technologies, ainsi que des fonds spécialisés dans les stades de développement intermédiaire, dans l'optique de faciliter la commercialisation des résultats de la recherche.

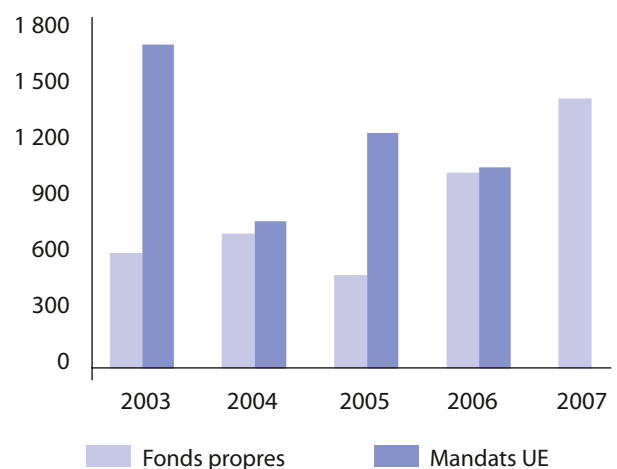
Garanties de portefeuilles de prêts

Dans le cadre de son activité de garantie en faveur des PME, le FEI propose deux grandes lignes de produits : l'assurance-crédit et le rehaussement de crédit.

L'activité d'assurance-crédit consiste pour le FEI à garantir ou à contre-garantir des portefeuilles de prêts PME, de microcrédits ou d'opérations de crédit-bail en assumant jusqu'à 50 % du risque de crédit sur chacun des prêts ou actifs de crédit-bail en portefeuille. La contrepartie est ainsi soulagée d'une partie des obligations de capital destinées à faire face aux pertes éventuelles, ce qui accroît d'autant sa capacité de crédit aux PME.

Le rehaussement de crédit permet au FEI de soutenir la titrisation de prêts et de crédits-bails aux PME, regroupés en portefeuilles par des institutions financières pour être cédés sur les marchés des capitaux. En 2007, l'activité de rehaussement

Activité de garantie (millions d'euros)



de crédit menée sur les ressources propres du FEI a battu de nouveaux records, tant sur le plan des volumes que sur celui du nombre d'opérations, le Fonds ayant conclu pour près de 1,4 milliard d'EUR d'opérations nouvelles dans un grand nombre de pays. Trois des opérations de l'année 2007 étaient des opérations conjointes avec la BEI en qualité d'investisseur de premier rang.

Les opérations de garantie du FEI ont représenté 1,4 milliard d'EUR en 2007 et, à la fin de l'année, le total du portefeuille de garanties s'élevait à 11,6 milliards d'EUR, répartis sur 190 transactions. Des engagements d'un montant de 7,3 milliards d'EUR ont été pris au titre des mandats de la Commission européenne.

Comme pour le capital-risque, la baisse d'activité est due au fait que la mise en œuvre du nouveau mandat CIP n'a débuté que vers la fin de l'année.

L'initiative JEREMIE (Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises)

Le FEI ne se contente pas de fournir des ressources, il s'efforce aussi d'améliorer l'accès au financement. Son programme JEREMIE, conçu pour faciliter le recours des PME aux Fonds structurels de l'UE, est une nouvelle initiative importante qui est mise en œuvre à l'échelle nationale ou régionale dans plusieurs pays de l'UE.

En 2006 et 2007, l'équipe JEREMIE du FEI a réalisé une quarantaine d'analyses destinées à identifier les défaillances du marché dans les 27 États membres. La mise en œuvre, c'est-à-dire l'élaboration de programmes pour les PME appuyés par les Fonds structurels, est en préparation dans plusieurs pays. Des protocoles d'accord ont déjà été signés avec la Slovaquie et la Bulgarie et les premiers accords de financement au titre de JEREMIE ont été conclus avec la Grèce (juin 2007) et avec la Roumanie (février 2008).

Audit et contrôle

Comité de vérification – Le Comité de vérification est un organe statutaire indépendant, nommé par le Conseil des gouverneurs et directement responsable devant lui. Il a pour mission de s'assurer que les opérations de la Banque ont été menées en conformité avec les formalités et procédures prescrites dans les Statuts et dans le Règlement intérieur et de vérifier la régularité de ses livres, tout en s'assurant de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et de l'administration interne. Le Comité de vérification a la responsabilité globale de l'audit des comptes de la Banque. Il émet chaque année un avis sur la question de savoir si les états financiers, ainsi que toute autre information figurant dans les comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque, du Groupe BEI, de la Facilité d'investissement et du Fonds fiduciaire de la FEMIP. Le Conseil des gouverneurs prend note des déclarations du Comité de vérification et des conclusions figurant dans les rapports annuels de ce dernier au moment de l'examen du Rapport annuel du Conseil d'administration.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité de vérification rencontre des représentants des autres organes statutaires, examine les états financiers et les politiques comptables, prend note des travaux des auditeurs internes, surveille et supervise les travaux des auditeurs externes, préserve l'indépendance et l'intégrité de la fonction d'audit externe, et coordonne le travail d'audit d'une manière générale. Par des rencontres régulières avec les services de la Banque et l'examen de rapports internes et externes, le Comité s'attache notamment à comprendre et à contrôler de quelle manière la direction de la Banque veille à la pertinence et à l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et de l'administration interne.

Auditeurs externes – Les auditeurs externes font directement rapport au Comité de vérification, qui est habilité à leur déléguer les tâches courantes relatives à l'audit des états financiers. En 2004, après consultation avec le Comité de direction, le Comité de vérification a désigné le cabinet Ernst & Young. Le contrat du cabinet en question expirera le jour où le Conseil des gouverneurs approuvera les états financiers de 2008. Les auditeurs externes ne sont autorisés à effectuer aucune tâche, qu'il s'agisse de conseil ou de tout autre travail, qui pourrait nuire à leur indépendance dans le cadre de leur mission d'audit. Conformément aux meilleures pratiques, la Banque publie chaque année une synthèse des

services fournis par les auditeurs externes et des honoraires versés à ce titre.

Inspection générale – Le département Inspection générale du Groupe BEI exerce trois fonctions de contrôle indépendantes auxquelles la Banque accorde une grande importance.

Audit interne. Fonction au service de tous les niveaux de gestion du Groupe BEI et agissant avec les garanties d'indépendance et de normes professionnelles que lui confère sa Charte, l'Audit interne examine et évalue la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne ainsi que les procédures y afférentes. Il finalise également la mise en place et la gestion d'un cadre de contrôle interne couvrant toutes les activités opérationnelles clés du Groupe. Les plans d'action convenus avec les services servent de catalyseur pour l'amélioration des procédures et le renforcement des contrôles. C'est ainsi que l'Audit interne analyse et teste, sur une base cyclique et sous l'angle des risques, les contrôles existant dans les secteurs critiques de l'activité bancaire, des technologies de l'information et de l'administration.

Évaluation ex post. Les évaluations ex post, qui ne portaient à l'origine que sur les activités de la BEI, ont été étendues à celles du Groupe et incluent dorénavant l'évaluation des opérations de capital-risque du FEI et une évaluation intérimaire du Fonds fiduciaire de la FEMIP. Les études et les rapports d'évaluation permettent au Groupe BEI de tirer les leçons de l'expérience passée. Les évaluations ex post sont publiées sur le site Web de la Banque (ou sur celui du FEI) et contribuent par conséquent à la transparence et à la responsabilisation du Groupe.

Investigations en matière de fraude. Dans le cadre des procédures internes de lutte contre la fraude, l'Inspecteur général a autorité pour mener des enquêtes sur les allégations de fraude ou de corruption faisant intervenir des fonds de la BEI. La Banque peut également avoir recours à une assistance ou à des experts extérieurs selon les besoins de l'enquête et travaille en étroite collaboration avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). De plus, l'Inspecteur général offre, en cas de besoin, un mécanisme de recours indépendant pour l'examen de plaintes que le médiateur européen considère comme n'étant pas de son ressort.

Bureau de conformité – Le Bureau de conformité du Groupe BEI (*Office of the Group Chief Compliance Officer*, ou OCCO) a

pour mission d'identifier le risque de non-conformité des membres du Groupe, d'évaluer ou de conseiller sur les questions de conformité en exprimant des avis ou des recommandations, soit sur demande, soit de sa propre initiative, et d'assurer le suivi du risque et d'en rendre compte. Plus spécifiquement, OCCO est chargé du respect des politiques, principes et procédures en vigueur au sein du Groupe BEI en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude et le terrorisme, et promeut activement la conformité des membres du Groupe avec les meilleures normes actuelles en matière de bonne pratique professionnelle, avec les codes de conduite et avec les référentiels de meilleures pratiques.

Contrôle de gestion – Au sein de la Direction générale de la stratégie, le département Stratégie, contrôle de gestion et contrôle financier réunit les diverses fonctions responsables du contrôle de gestion (stratégie, budget et analyses y afférentes, coordination des partenariats, contrôle financier et amélioration des processus, gestion des relations avec la

Cour des comptes européenne) ainsi que les fonctions chargées de la recherche macroéconomique, de la politique de responsabilité d'entreprise et des questions liées à la gouvernance de la Banque. Grâce à cette structure, l'ensemble des processus de planification et d'information stratégiques et financières sont passés en revue dans le but de coordonner la réalisation des objectifs à l'échelle de la Banque et, en dernier lieu, de contrôler les résultats obtenus. Les principaux outils pour y parvenir sont le Plan d'activité de la Banque, les systèmes de comptabilité et de contrôle financiers, ainsi que le budget et les dispositifs de contrôle qui y sont associés. Une série de rapports intégrés facilite l'évaluation de la situation financière au regard des objectifs stratégiques, institutionnels et opérationnels et des plans d'activité. Le Contrôle de gestion émet un avis sur toute proposition interne soumise au Comité de direction qui pourrait avoir un impact stratégique, budgétaire, financier ou organisationnel, ou encore une incidence en matière de responsabilité d'entreprise.



Groupe BEI

États financiers

Les résultats consolidés de l'exercice

Le total du bilan du Groupe BEI a légèrement augmenté en 2007, tandis que le résultat à affecter a diminué. Le résultat du Groupe à la date de clôture de l'exercice s'élève à 843 millions d'EUR, contre un résultat ordinaire consolidé de 2 260 millions d'EUR pour 2006, soit une baisse de 1 416 millions d'EUR. Il convient de remarquer qu'après reprise de 975 millions d'EUR sur le Fonds pour risques bancaires généraux, le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 présentait un solde final de 3 235 millions d'EUR.

Les principaux facteurs qui ont exercé une influence, positive ou négative, sur les résultats consolidés sont exposés ci-après.

Incidences négatives :

- Le résultat sur opérations financières, qui comprend principalement le résultat net sur produits dérivés, prêts et emprunts, ainsi que le résultat de l'application de l'option juste valeur au titre de la norme IAS 39, décroît de 1 393 millions d'EUR (voir Note N). La composante principale de cette baisse est la diminution de 1 295 millions d'EUR enregistrée sur les emprunts désignés à la juste valeur et les contrats d'échange associés. Ce recul trouve son origine essentiellement dans l'élargissement des spreads de crédit sur les marchés de capitaux, lui-même dû à la fuite vers la qualité qui s'est opérée en réaction à la crise du marché des crédits hypothécaires à risque. De fait, la valeur de marché des obligations BEI a beaucoup moins fléchi que celle des swaps de couverture y associés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte latente. L'intention du Groupe étant de conserver ces instruments financiers jusqu'à leur échéance, il est vraisemblable que cette perte comptable sera neutralisée à la clôture des flux sur les obligations et les swaps de couverture.
- La correction de valeur pour pertes de crédit, associée aux mouvements des provisions spécifiques pour risques de crédit, s'est soldée par une perte de 17 millions d'EUR, contre un excédent de 102 millions d'EUR en 2006, soit une réduction de 120 millions d'EUR.
- Les pertes de valeur sur actions et autres titres à revenu variable (Note E) ont eu un impact négatif de 113 millions d'EUR.

Incidences positives :

- Le solde net des produits et charges d'intérêts et assimilés se monte à 1 863 millions d'EUR pour 2007, soit une contribution positive au résultat de 173 millions d'EUR (postes 1 et 2 du compte de résultat – voir Note M).
- Les charges administratives générales (Note Q) ont diminué, produisant sur le résultat un effet positif de 6 millions d'EUR. Cela s'explique essentiellement par un ajustement à la baisse, suite à l'application de l'IAS 19, du montant des dépenses au titre des régimes de prestations définies postérieures à l'emploi qui sont à la charge du Groupe.
- Tous les autres éléments ayant une incidence sur le résultat ont donné lieu à une augmentation nette globale de 30 millions d'EUR.

Bilan consolidé

au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)

Actif	31.12.2007	31.12.2006
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	27 318	14 676
2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B)	2 273 135	2 701 696
3. Prêts et avances aux établissements de crédit		
a) à vue	286 263	209 752
b) autres prêts et avances (Note C)	15 816 580	14 598 326
c) prêts (Note D)	112 323 909	115 846 949
	128 426 752	130 655 027
4. Prêts et avances à la clientèle		
a) prêts (Note D)	156 435 308	141 770 309
b) provisions spécifiques (Note D)	-37 050	-82 417
	156 398 258	141 687 892
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B)		
a) d'émetteurs publics	580 386	719 292
b) d'autres émetteurs	10 435 661	10 572 110
	11 016 047	11 291 402
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	2 078 830	1 671 533
7. Actifs incorporels (Note F)	3 972	5 131
8. Actifs corporels (Note F)	285 720	219 884
9. Autres éléments de l'actif		
a) débiteurs divers (Note H)	145 445	248 683
b) valeurs de remplacement positives (Notes Q, S, U)	9 060 783	8 782 117
	9 206 228	9 030 800
10. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir (Note X)	1 061 503	1 444 700
11. Comptes de régularisation	30 658	80 726
Total de l'actif	310 808 421	298 803 467

Passif	31.12.2007	31.12.2006
1. Dettes envers des établissements de crédit (Note I)		
a) à terme ou à préavis	341 757	218 967
	341 757	218 967
2. Dettes représentées par des titres (Note J)		
a) bons et obligations en circulation	259 280 003	251 742 473
b) autres	892 400	1 090 202
	260 172 403	252 832 675
3. Autres dettes		
a) créditeurs divers (Note H)	1 429 085	1 311 427
b) autres dettes (Note H)	37 457	39 739
c) valeurs de remplacement négatives (Notes Q, S, U)	12 945 900	9 903 281
	14 412 442	11 254 447
4. Comptes de régularisation (Note G)	270 724	344 285
5. Provisions		
a) régimes de pension et d'assurance-maladie (Note K)	1 038 545	945 254
	1 038 545	945 254
Total des dettes	276 235 871	265 595 628
6. Capital (Note X)		
- souscrit	164 808 169	163 653 737
- non appelé	-156 567 760	-155 471 050
	8 240 409	8 182 687
7. Réserves consolidées		
a) fonds de réserve	16 480 817	16 365 374
b) réserve supplémentaire	6 067 178	2 511 342
	22 547 995	18 876 716
8. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	1 250 000	1 250 000
9. Fonds pour les opérations de capital-risque	1 690 940	1 663 824
10. Résultat de l'exercice		
Avant reprise du Fonds pour risques bancaires généraux	843 206	2 259 612
Reprise du Fonds pour risques bancaires généraux pour l'exercice (Note L)	0	975 000
Résultat à affecter	843 206	3 234 612
Total des capitaux propres	34 572 550	33 207 839
Total du passif	310 808 421	298 803 467

Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
1. Intérêts et produits assimilés (Note M)	14 051 950	13 521 846
2. Intérêts et charges assimilées (Note M)	-12 188 607	-11 831 731
3. Revenus sur actions et autres titres à revenu variable	68 247	29 869
4. Revenus de commissions (Note O)	85 924	89 298
5. Frais de commissions (Note O)	-1 842	-589
6. Résultat sur opérations financières (Note N)	-676 792	716 303
7. Autres produits d'exploitation	26 526	28 881
8. Charges administratives générales (Note P)	-365 980	-372 156
a) frais de personnel	-280 100	-298 220
b) autres charges administratives	-85 880	-73 936
9. Dépréciations et amortissements (Note F)	-20 027	-18 257
a) sur actifs incorporels	-2 984	-3 250
b) sur actifs corporels	-17 043	-15 007
10. Correction de valeur pour pertes de crédit	-17 465	102 191
11. Perte de valeur sur actions et autres titres à revenu variable (Note E)	-118 728	-6 043
12. Résultat de l'exercice	843 206	2 259 612
13. Fonds pour risques bancaires généraux (Note L)	0	975 000
14. Résultat à affecter	843 206	3 234 612

État des mouvements des capitaux propres consolidés

pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)

	Capital souscrit	Capital non appelé	Fonds pour risques bancaires généraux ^(*)	Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	Fonds pour les opérations de capital-risque	Fonds de réserve	Réserve supplémentaire Divers	Réserve AFS	Résultat de l'exercice avant affectation	Total des capitaux propres consolidés
Au 31 décembre 2005	163 653 737	-155 471 050	915 000	500 000	1 679 333	16 365 374	1 701 423	154 867	1 246 884	30 745 568
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	60 000	500 000	0	0	686 884	0	-1 246 884	0
Dotation à la Réserve supplémentaire	0	0	0	0	-15 509	0	15 509	0	0	0
Reprise sur la Réserve supplémentaire	0	0	0	250 000	0	0	-250 000	0	0	0
Variations de juste valeur en cours d'exercice	0	0	0	0	0	0	0	202 659	0	202 659
Résultat net de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	2 259 612	2 259 612
Au 31 décembre 2006	163 653 737	-155 471 050	975 000	1 250 000	1 663 824	16 365 374	2 153 816	357 526	2 259 612	33 207 839
Contributions de la Bulgarie et de la Roumanie au 1 ^{er} janvier 2007 ^(**)	1 154 432	-1 096 710	0	0	0	115 443	57 489	0	0	230 654
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	-975 000	0	0	0	3 234 612	0	-2 259 612	0
Dotation à la Réserve supplémentaire ^(*)	0	0	0	0	27 116	0	-27 116	0	0	0
Variations de juste valeur en cours d'exercice	0	0	0	0	0	0	0	290 851	0	290 851
Résultat net de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	843 206	843 206
Au 31 décembre 2007	164 808 169	-156 567 760	0	1 250 000	1 690 940	16 480 817	5 418 801	648 377	843 206	34 572 550

^(*) Un montant de 27 116 000 EUR, obtenu après ajustement de la valeur d'opérations de capital-risque au 31 décembre 2006, a été transféré de la Réserve supplémentaire au Fonds pour les opérations de capital-risque.

^(**) Avant affectation du résultat de l'exercice considéré.

^(***) Au 1^{er} janvier 2007, le capital souscrit est passé de 163 653 737 000 EUR à 164 808 169 000 EUR sous l'effet des contributions des deux nouveaux États membres, la Bulgarie et la Roumanie. En vertu de cette augmentation de capital, les deux nouveaux États membres sont tenus de libérer leur quote-part du capital versé (57 722 000 EUR) ainsi que leur quote-part des Réserves et des Provisions générales (172 932 000 EUR) au titre des montants en cours au 31 décembre 2006.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
A. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'exploitation :		
Résultat de l'exercice	843 206	2 259 612
Ajustements :		
Reconnaissance de l'ajustement pour actualisation du capital et des réserves (fraction appelée mais non versée)	-45 663	-61 508
Dotation aux provisions pour garanties émises	0	-30 969
Dépréciations et amortissements sur actifs corporels et incorporels	20 027	18 257
Perte de valeur sur opérations de capital-risque	118 728	12 190
Variation comptes de régularisation – passif	-73 561	10 493
Variation comptes de régularisation – actif	57 845	-34 009
Décote/prime portefeuille d'investissement	-17 454	-18 180
Variation des valeurs de remplacement sur instruments dérivés autres que ceux liés aux emprunts et aux prêts	-1 526 786	-272 582
Résultat des activités d'exploitation	-623 658	1 883 304
Versements de prêts nets	-39 910 416	-35 391 121
Remboursements	19 984 413	21 143 605
Effets des variations de change sur les prêts	8 104 408	3 778 695
Variation comptes de régularisation relatifs aux prêts	-219 593	-72 258
Ajustements sur prêts (option juste valeur)	899 229	1 268 470
Variation des valeurs de remplacement sur instruments dérivés liés aux prêts	-777 549	-1 323 349
Variation portefeuille opérationnel	1 090 330	-7 200
Variation opérations de capital-risque	-153 690	-160 886
Perte de valeur sur prêts et avances	-45 367	-210 083
Variation actions et autres titres à revenu variable	-49 207	-29 913
Variations autres éléments d'actif	103 238	-67 359
Variations autres éléments de passif	213 740	-140 234
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation	-11 384 122	-9 328 329
B. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement :		
Titres arrivés à échéance pendant l'exercice	328 790	444 272
Acquisitions de titres	0	-323 639
Variation titres adossés à des actifs	-1 995 637	-943 224
Acquisition d'actifs corporels	-82 879	-54 778
Acquisition d'actifs incorporels	-1 825	-2 235
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	-1 751 551	-879 604
C. Flux de trésorerie attribuables aux activités de collecte de ressources :		
Émissions d'emprunts	54 678 538	45 549 825
Remboursements d'emprunts	-35 348 649	-39 904 317
Effets des variations de change sur emprunts et opérations d'échange	-8 408 498	-4 709 148
Ajustements sur emprunts (option juste valeur)	-553 677	-6 299 275
Variation des valeurs de remplacement sur instruments dérivés liés aux emprunts	1 368 022	4 302 267
Variation des intérêts échus et produits à recevoir sur emprunts et opérations d'échange	157 800	-253 792
Versements d'États membres	630 824	300 996
Variation billets de trésorerie	514 480	-207 278
Variation dettes envers les établissements de crédit	122 790	-174 081
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de collecte de ressources	13 161 630	-1 394 803

État résumé de la trésorerie		
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice	18 296 391	29 899 127
Flux de trésorerie nets attribuables aux :		
1) activités d'exploitation	- 11 384 122	- 9 328 329
2) activités d'investissement	- 1 751 551	- 879 604
3) activités de collecte de ressources	13 161 630	- 1 394 803
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	18 322 348	18 296 391
Analyse des disponibilités		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	27 318	14 676
Effets avec échéance à l'émission de trois mois au maximum	2 192 187	3 473 637
Prêts et avances aux établissements de crédit :		
Comptes à vue	286 263	209 752
Comptes de dépôts à terme	15 816 580	14 598 326
	18 322 348	18 296 391

Groupe Banque européenne d'investissement

Annexe aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2007

Note A – Principes comptables essentiels

A.1. Principales règles suivies

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés (« les états financiers ») de la Banque européenne d'investissement (le « Groupe ») ont été établis conformément aux normes internationales en matière d'information financière (IFRS) telles qu'entérinées par l'Union européenne.

Les principes comptables sont appliqués, s'agissant des éléments d'importance significative, en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, telle que modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001 et par la directive 2003/51/CE du 18 juin 2003 sur les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines catégories de sociétés, des banques et autres établissements financiers et des entreprises d'assurance (« les directives »). Aucun rapport de gestion ne figure toutefois dans ces états financiers. Le Groupe établit un rapport d'activité qui est présenté séparément des états financiers et dont la cohérence avec ceux-ci n'est pas auditée.

Bases de consolidation

Les états financiers comprennent les comptes de la Banque européenne d'investissement (« la Banque » ou « la BEI »), dont le siège est situé 100, boulevard K. Adenauer, et ceux de sa filiale, le Fonds européen d'investissement (« le FEI »), établi 43, avenue J.F. Kennedy, à Luxembourg. Les états financiers du FEI sont établis pour le même exercice comptable que pour la Banque, sur la base de principes comptables cohérents.

Après cumul des bilans et comptes de résultat, tous les soldes réciproques, les transactions ainsi que les produits et charges résultant d'opérations entre les deux entités ont été éliminés.

Dans la mesure où la Banque détient 65,78 % (2006 : 61,20 %) du capital souscrit du FEI, elle a dû appliquer les principes de l'IAS 27 lors de la préparation de ses états financiers consolidés. En conséquence, les états financiers de la BEI et du FEI sont consolidés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actif, de passif, de capitaux propres, de produits et de charges.

Les participations minoritaires représentent la fraction du résultat et de l'actif net qui « n'appartiennent » ni directement ni indirectement à la Banque ; elles sont présentées au poste 6. *Résultat sur opérations financières* du compte de résultat consolidé et au poste

3. *Autres dettes - a) créiteurs divers* (Note A.4.21) du bilan consolidé.

Les actifs détenus sur mandat ou en fiducie ne font pas partie des actifs du Groupe et sont décrits à la Note W.

A.2. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des états financiers exige que le Comité de direction retienne des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des produits, charges, éléments d'actif et de passif et sur les renseignements fournis quant aux actifs et aux passifs éventuels. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être significatives pour les états financiers.

Les estimations et les jugements ci-après sont ceux qui ont le plus d'importance.

Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur d'actifs et de passifs financiers enregistrés au bilan ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs, on a recours à une série de techniques de valorisation qui reposent notamment sur l'utilisation de modèles mathématiques. Les données qui alimentent ces modèles sont tirées, lorsque la possibilité existe, de marchés observables ; dans le cas contraire, déterminer les justes valeurs implique d'exercer un jugement. Cette appréciation se fondera notamment sur des questions de liquidité et de paramètres de modélisation tels que les corrélations et la volatilité pour les instruments dérivés à long terme.

Perte de valeur sur prêts et avances

Le Groupe passe en revue ses prêts et avances problématiques à chaque date d'arrêté afin de déterminer si une provision pour dépréciation doit être inscrite au compte de résultat consolidé. La direction doit ainsi exercer son jugement pour évaluer le montant et les dates des flux de trésorerie futurs qui permettront de définir le niveau de provision requis.

Ces estimations reposent sur des hypothèses concernant plusieurs facteurs, et les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations, ce qui donnera lieu à des variations de la provision. Outre des provisions spécifiques destinées à couvrir certains prêts ou avances individuellement significatifs, le Groupe effectue un test de dépréciation collectif au titre d'engagements qui, s'ils ne sont pas explicitement identifiés comme nécessitant une provision spécifique, présentent un risque de défaut plus important que lorsque qu'ils ont été conclus.

Valorisation des titres non cotés

La valorisation des titres non cotés se fait normalement à l'aide de l'une des techniques suivantes :

- analyse de transactions récentes sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance ;
- examen des flux de trésorerie prévisionnels actualisés aux taux courants applicables à des positions assorties de modalités et de risques similaires ;
- recours à d'autres modèles de valorisation.

La détermination des cash-flows et des facteurs d'actualisation de titres non cotés nécessite un degré important d'estimation. Le Groupe calibre périodiquement les techniques de valorisation et en teste la validité sur la base soit de transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, soit de toute autre donnée de marché observable.

Au 31 décembre 2007, il n'existait pas d'écarts entre le prix de transaction en date de comptabilisation initiale et la juste valeur qui aurait été déterminée à cette date sur la base des techniques de valorisation susmentionnées.

Dépréciation de participations

Le Groupe juge que ses participations matérialisées par des titres de placement disponibles à la vente doivent faire l'objet d'une dépréciation si elles ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition ou lorsqu'il existe d'autres indications objectives de perte de valeur. Pour déterminer si une baisse est importante ou prolongée, on se base sur un jugement où intervient une part d'appréciation. Le Groupe considère généralement qu'une baisse est « importante » à partir d'un seuil de 20 % et « prolongée » lorsqu'elle excède six mois. D'autres facteurs sont en outre évalués par le Groupe, tels que la volatilité normale du cours des titres cotés et les flux de trésorerie futurs, ainsi que les facteurs d'actualisation pour les titres non cotés.

Prestations de pension et autres prestations postérieures à l'emploi

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des prestations médicales postérieures à l'emploi est déterminé au moyen d'évaluations actuarielles. Celles-ci supposent de formuler des hypothèses concernant les taux d'actualisation, les taux de rendement attendus des actifs, les augmentations salariales futures, les taux de mortalité et les augmentations futures des retraites. Compte tenu de la nature à long terme de ces régimes, ces estimations présentent un degré élevé d'incertitude.

A.3. Modification des principes comptables

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent, sauf sur les points qui suivent.

Au cours de l'exercice, le Groupe a adopté les nouvelles normes et interprétations IFRS et IFRIC suivantes ainsi que leurs

modifications. L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers ou la situation financière du Groupe. Elle s'est traduite par la nécessité de communiquer des informations supplémentaires, voire de modifier, dans certains cas, les principes comptables retenus.

- IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir
- Amendement à l'IAS 1 – Présentation des états financiers
- IFRIC 9 Réévaluation des dérivés incorporés
- IFRIC 10 Information financière intermédiaire et perte de valeur (dépréciation)

Les principales incidences de l'adoption de ces modifications sont les suivantes :

IFRS 7 Instruments financiers: Informations à fournir

Cette norme impose de fournir des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'ampleur des risques qui en découlent. Les informations supplémentaires devant être communiquées à ce titre figurent dans les présents états financiers. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur la situation financière ou les résultats du Groupe ; les informations comparatives ont toutefois été révisées si nécessaire.

Amendement à l'IAS 1 – Présentation des états financiers

Cette modification impose au Groupe de fournir des informations supplémentaires qui permettent aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, ses politiques et ses procédures de gestion de son capital. Les nouvelles informations supplémentaires à communiquer figurent à la Note X.3.

IFRIC 9 Réévaluation des dérivés incorporés

Aux termes de cette interprétation, la date à retenir pour évaluer si un dérivé incorporé doit être comptabilisé comme dérivé est celle à laquelle l'entité est devenue partie au contrat ; aucune révision ultérieure de l'évaluation n'est autorisée hormis dans les cas où une modification des clauses du contrat altère de manière substantielle les flux de trésorerie.

IFRIC 10 Information financière intermédiaire et perte de valeur (dépréciation)

Le Groupe a adopté l'interprétation IFRIC 10 au 1^{er} janvier 2007. Selon cette norme, une perte de valeur au titre d'un goodwill ou d'un investissement en instruments de capitaux propres ou en actifs financiers comptabilisés au coût ne peut être reprise lors d'une période intermédiaire ultérieure.

Normes publiées mais non encore applicables :

Les normes et interprétations IFRS et IFRIC suivantes sont applicables aux exercices débutant après le 1^{er} janvier 2008 ou à cette date. Le Groupe a choisi de ne pas les adopter de manière anticipée, avant leur date d'entrée en vigueur.

IFRS 8 Secteurs opérationnels

Cette norme s'applique aux exercices débutant après le 1^{er} janvier 2009 ou à cette date. Elle exige la communication d'informations complémentaires concernant les secteurs opérationnels du Groupe et remplace les dispositions précédentes relatives à la définition des secteurs primaire et secondaire du Groupe. Le Groupe prévoit d'adopter cette norme à sa date d'entrée en vigueur.

IFRIC 14 IAS 19 Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement et leur interaction

Cette norme s'applique aux exercices débutant après le 1^{er} janvier 2008 ou à cette date. Cette interprétation porte sur la manière d'estimer les limites, au titre de l'IAS 19 sur les avantages du personnel, qui s'appliquent au montant des excédents pouvant être portés à l'actif du bilan lorsqu'il existe une obligation de financement. Le Groupe prévoit d'adopter cette interprétation à sa date d'entrée en vigueur ou à sa date d'adoption par l'Union européenne si celle-ci est plus éloignée ; l'adoption de cette interprétation ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

IAS 23 Amendement – coûts d'emprunt

Cette norme s'applique aux exercices débutant après le 1^{er} janvier 2009 ou à cette date. Selon cet amendement, les coûts d'emprunt ne peuvent plus être imputés au compte de résultat mais doivent être capitalisés s'ils sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif admissible. En conséquence, les coûts d'emprunt seront capitalisés au titre des actifs admissibles à compter du 1^{er} janvier 2009. Le Groupe prévoit d'adopter cet amendement à sa date d'entrée en vigueur ou à sa date d'adoption par l'Union européenne si celle-ci est plus éloignée ; l'adoption de cet amendement ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

IAS 27R États financiers consolidés

Cette norme s'applique aux exercices débutant après le 1^{er} juillet 2009 ou à cette date et doit être adoptée de manière concomitante avec l'IFRS 3R. Selon la norme IAS 27 révisée, les entités doivent enregistrer les modifications de la structure du capital d'une filiale, sous réserve que celles-ci ne se traduisent pas par une perte de contrôle, en tant que transaction sur instruments de capitaux propres qui ne donnera donc pas lieu à la constatation d'un gain ou d'une perte au compte de résultat. Par ailleurs, les pertes enregistrées par une filiale devront être ventilées en fonction de la participation détenue (majoritaire ou minoritaire), même si ces pertes sont supérieures à la participation minoritaire détenues dans cette filiale. Enfin, lors de la perte de contrôle d'une filiale, les entités doivent réévaluer la juste valeur de tout intérêt conservé, ce qui aura un impact sur les gains ou pertes comptabilisés lors de la cession liée à une perte de contrôle. Le Groupe prévoit d'adopter cet amendement à sa date d'entrée en vigueur ou à sa date d'adoption par l'Union européenne si celle-ci est plus éloignée ; l'adoption de cet amendement ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

A.4. Principes comptables essentiels**A.4.1. Bases de conversion**

Les états financiers sont présentés en euros (EUR), car c'est la monnaie opérationnelle et l'unité de mesure des comptes de capital et des états financiers.

Le Groupe effectue ses opérations en euros, dans les autres monnaies de ses États membres et dans des monnaies non communautaires.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties, conformément à l'IAS 21, au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé.

Les postes non monétaires dont le coût historique est libellé en devises sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les postes non monétaires dont la juste valeur est libellée en devises sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les différences de change sur des actifs financiers non monétaires sont un facteur de la variation de leur juste valeur. En fonction du classement des actifs financiers non monétaires, les différences de change sont reconnues soit dans le compte de résultat, soit dans les réserves.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à la date de ces transactions, ainsi que les différences de change non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées dans le compte de résultat consolidé.

Les éléments du compte de résultat consolidé sont convertis en euros mensuellement sur la base des taux de conversion de fin de mois.

A.4.2. Dérivés

Tous les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont enregistrés en juste valeur par le biais du compte de résultat et portés au bilan consolidé sur la base de valeurs de remplacement positives ou négatives. La juste valeur est obtenue à partir de prix cotés sur le marché, de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de modèles de calcul du prix des options, qui prennent en compte les prix courants du marché et les prix contractuels applicables à l'instrument sous-jacent, ainsi que la valeur temporelle de l'argent, la courbe de rendement et la volatilité de cet instrument.

Le Groupe a recours aux instruments dérivés essentiellement pour couvrir ses positions de marché sur emprunts et sur prêts, ainsi que dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues. Le Groupe applique l'option juste valeur modifiée de l'IAS 39 pour des postes de bilan qui sont couplés à une ou plusieurs transactions dérivées et qui répondent aux critères pertinents, tout particulièrement lorsque cela permet de réduire significativement un décalage comptable.

Actuellement, le Groupe n'a pas recours aux possibilités offertes par l'IAS 39 en termes de comptabilité de couverture.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par le Groupe sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. Le Groupe conclut des opérations d'échange de monnaies, principalement dans le cadre de la collecte de ses ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et il se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine.

Les contrats d'échange conclus à des fins de macrocouverture dans le cadre de la gestion actif-passif sont comptabilisés à leur valeur de marché (juste valeur) sur la base de modèles internes de valorisation. En règle générale, les instruments dérivés utilisés à des fins de couverture de la valeur économique d'une position sont traités de la même manière que les instruments dérivés utilisés à des fins de transaction, c'est-à-dire que les pertes et gains réalisés et non réalisés sont enregistrés dans le *Résultat sur opérations financières*. Les intérêts courus sur dérivés sont inclus dans la juste valeur enregistrée au compte de résultat consolidé et au bilan consolidé.

Un dérivé peut être incorporé à un contrat « hôte ». Une telle combinaison constitue un instrument hybride, issu principalement de l'émission de certains instruments de dette structurés. Si le contrat hôte n'est pas enregistré à sa juste valeur avec inscription des variations de cette juste valeur au compte de résultat consolidé, le dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé en tant que dérivé autonome à sa juste valeur si et seulement si les caractéristiques économiques et les risques attachés au dérivé incorporé ne sont pas étroitement corrélés aux caractéristiques économiques et aux risques attachés au contrat hôte, et si le dérivé incorporé répond effectivement à la définition d'un instrument dérivé.

A.4.3. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

A.4.4. Caisse et éléments assimilés

Le Groupe assimile à des avoirs en caisse les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale maximale de 90 jours.

A.4.5. Revenus de commissions

Le Groupe perçoit des revenus de commissions sur une gamme diversifiée de services qu'il fournit à sa clientèle. Les revenus de commissions peuvent être classés en deux grandes catégories :

- les revenus perçus au titre de prestations de services sur une période donnée, pour lesquelles les clients sont généralement facturés sur une base annuelle ou semestrielle et
- les revenus perçus au titre de prestations de services en rapport avec des transactions.

Les commissions perçues au titre de services fournis sur une période donnée sont enregistrées en comptabilité d'engagement sur la durée de la prestation. Les commissions perçues au titre de prestations de services en rapport avec des transactions sont enregistrées lorsque la prestation est achevée. Les commissions ou éléments de commissions liés à un objectif de résultat sont reconnus lorsque les critères correspondants sont remplis. Les commissions d'émission et les primes ou escomptes de remboursement sont amortis sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance des emprunts concernés, à moins que ceux-ci ne soient mesurés à leur juste valeur, auquel cas la comptabilisation dans le résultat consolidé est immédiate.

A.4.6. Prêt de titres

En avril 2003, le Groupe a signé une convention de prêt de titres avec Northern Trust Global Investment, qui intervient en qualité d'agent pour le prêt de titres du portefeuille d'investissement, du portefeuille B1 *Credit Spread* et du portefeuille B3 *Global Fixed Income*.

Les titres prêtés sont enregistrés pour un montant correspondant à la garantie reçue, majorée des intérêts courus. Les titres reçus en garantie dans le cadre d'opérations de prêt de titres ne sont pas inscrits au bilan consolidé, à moins que le contrôle des droits contractuels liés aux titres reçus ne soit transféré au Groupe. Les titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres ne sont pas retirés du bilan consolidé, à moins que le contrôle des droits contractuels liés aux titres transférés ne soit abandonné. Le Groupe surveille journalièrement la valeur de marché des titres prêtés et exige une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les commissions et intérêts reçus ou versés sont enregistrés en produits ou charges d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

A.4.7. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, obligations et titres à revenu fixe, et autres titres à revenu variable

Dans le but de clarifier la gestion de ses liquidités et de renforcer sa solvabilité, le Groupe a défini les catégories de portefeuilles suivantes :

A.4.7.1. Portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

Ce portefeuille (cf. Portefeuille opérationnel B3 à la Note B) est constitué de titres cotés en Bourse émis et garantis par des établissements financiers et appartenant au Groupe (positions « longues »). Les titres détenus dans ce portefeuille sont enregistrés au bilan consolidé à leur valeur de marché, tout gain ou perte résultant d'une variation de la juste valeur étant porté au compte de résultat consolidé dans la période où il (elle) survient.

Les gains et les pertes sur cession ou remboursement et les gains et pertes non réalisés sur des variations de la juste valeur des actifs de ce portefeuille sont enregistrés dans les recettes de transactions nettes au poste *Résultat sur opérations financières*. Les produits d'intérêts sur les actifs de ce portefeuille sont enregistrés dans les revenus d'intérêts.

La détermination de la juste valeur des actifs de ce portefeuille repose sur des prix cotés sur des marchés actifs ou sur les cotations des intermédiaires, sur des modèles fonctionnant à partir d'hypothèses fondées sur la situation du marché et de l'économie, ou encore sur les estimations de la direction, selon le cas.

A.4.7.2. Portefeuille de titres conservés jusqu'à l'échéance

Le portefeuille de titres conservés jusqu'à l'échéance comprend le portefeuille d'investissement du Groupe et le portefeuille opérationnel A1 de la BEI (voir la Note B).

Le portefeuille d'investissement est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ce sont des titres émis ou garantis par :

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Ces titres sont initialement enregistrés à leur coût d'acquisition ou, plus exceptionnellement, à leur prix de transfert. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est étalée pro rata temporis sur la durée de vie restante des titres.

Le Groupe a décidé de clore progressivement le portefeuille d'investissement, en cessant d'y placer le produit des remboursements de titres parvenus à échéance.

Le portefeuille opérationnel A1 est destiné à assurer au Groupe un niveau de liquidité suffisant ; il comprend des produits du marché monétaire à échéance maximale de 12 mois, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres sont détenus jusqu'à l'échéance finale et présentés dans les états financiers à leur coût amorti.

Le portefeuille de titres adossés à des actifs se compose principalement d'obligations, de notes et de certificats émis par des structures de tritisation ad hoc ou des entités fiduciaires. Ces titres sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et enregistrés à leur coût d'acquisition. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans la mesure où elles présentent un caractère durable.

A.4.7.3. Portefeuille de titres disponibles à la vente

Ce portefeuille comprend le portefeuille monétaire opérationnel A2 et les portefeuilles opérationnels obligataires B1 et B2 (voir la Note B), le portefeuille opérationnel du FEI, des actions, d'autres titres à revenu variable et des participations (voir la Note B également). Les titres sont considérés comme étant disponibles à la vente s'ils ne peuvent être classés de façon appropriée dans l'une des autres catégories d'instruments financiers reconnus aux termes de l'IAS 39, c'est-à-dire celle des titres détenus à des fins de trans-

action ou celle des titres acquis pour être conservés jusqu'à leur échéance. Le Comité de direction détermine la classification appropriée de ces placements au moment de la constitution d'un portefeuille et les instruments financiers conservent toujours la même classification au sein d'un portefeuille. Les placements financiers disponibles à la vente peuvent être cédés soit pour faire face à des besoins de liquidité ou à des variations des taux d'intérêt, de la qualité de crédit, des taux de change ou des prix des valeurs mobilières, soit en prévision de ces besoins ou variations.

Les placements financiers disponibles à la vente sont enregistrés à leur juste valeur. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Les gains ou les pertes non réalisés sont enregistrés dans les réserves consolidées jusqu'à ce que les titres concernés soient vendus, collectés ou cédés d'une autre manière, ou jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme dépréciés. Lorsqu'un titre disponible à la vente est considéré comme déprécié, la perte ou le gain cumulé non réalisé qui était jusque là comptabilisé dans les fonds propres est enregistré dans le résultat consolidé pour la période considérée. Un placement financier est considéré comme déprécié si sa valeur comptable est supérieure au montant recouvrable. Les placements financiers cotés sont considérés comme dépréciés si la baisse du prix de marché en deçà de la valeur d'acquisition est d'une ampleur telle que le recouvrement de cette valeur ne peut être raisonnablement attendu dans un avenir prévisible. Pour les titres non cotés, le montant recouvrable est déterminé au moyen de techniques de valorisation recon-

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers sont arrivés à expiration ou lorsque le Groupe a transféré la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Lors de la cession d'un titre disponible à la vente, la perte ou le gain cumulé non réalisé inclus dans les fonds propres est transféré au résultat consolidé pour la période considérée. Les gains et les pertes sur cession sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Les produits d'intérêts et dividendes sur placements financiers disponibles à la vente sont inclus dans les *Intérêts et produits assimilés* et dans les *Revenus sur titres à rendement variable*. Les intérêts sur les titres de créance disponibles à la vente et sur d'autres titres à revenus fixes sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et reconnus en résultat. Les dividendes sur les participations sont enregistrés en résultat au moment où le droit du Groupe à percevoir ces paiements est établi.

La détermination de la juste valeur des placements financiers disponibles à la vente repose généralement sur un prix coté sur un marché actif, sur les cotations des intermédiaires, sur des flux de trésorerie prévisionnels actualisés fondés sur des taux de marché correspondant à la qualité de crédit et à la durée du placement ou encore sur l'examen des résultats financiers, de la situation et des perspectives de la société concernée, y compris par des comparaisons avec des sociétés similaires pour lesquelles des prix de marché sont disponibles.

Les opérations de capital-risque et les participations détenues représentent des investissements à moyen et long terme et sont mesurées en juste valeur au moyen de techniques couramment utilisées par la profession et faisant intervenir notamment, en l'absence de cotations de prix sur des marchés liquides, des données

fournies par l'entité concernée. Certaines de ces opérations et de ces participations sont toutefois comptabilisées à leur coût d'acquisition lorsque leur juste valeur ne peut être mesurée avec fiabilité. La nature de ces investissements fait que leur juste valeur ne peut être déterminée avec exactitude qu'à leur cession. L'estimation par le Groupe de la juste valeur d'investissements de capital-risque pour lesquels la méthode et la date de sortie n'ont pas été déterminées est par conséquent considérée comme inappropriée dans ces cas précis. Toutes les opérations de capital-risque font l'objet de tests de dépréciation.

Le Groupe vérifie à la clôture de chaque exercice s'il existe des indications objectives de perte de valeur sur un actif financier ou un groupe d'actifs financiers. Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est considéré comme ayant subi une perte de valeur si, et seulement si, il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un (ou plusieurs) événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif (« événement générateur de pertes » avéré) et que cet événement générateur de pertes a sur les cash-flows futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers des conséquences qui peuvent être estimées de façon fiable.

S'agissant des titres de participation disponibles à la vente, cela concernerait notamment une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, le montant de la perte cumulée (égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif préalablement comptabilisée dans le compte de résultat consolidé) est sorti des capitaux propres et comptabilisé en résultat. Les pertes de valeur sur prises de participation ne font pas l'objet de reprises au compte de résultat consolidé ; les augmentations de juste valeur après dépréciation sont enregistrées directement dans les capitaux propres. En revanche, si la juste valeur d'un instrument de dette classé comme étant disponible à la vente s'accroît lors d'un exercice ultérieur, et si la hausse peut être objectivement associée à un événement postérieur à la comptabilisation d'une perte de valeur, celle-ci fait l'objet d'une reprise en résultat.

A.4.8. Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

Les prêts et créances à recevoir englobent les prêts dont le produit est versé directement à l'emprunteur. Une participation à un prêt accordé par un autre bailleur est considérée comme étant une opération du Groupe si elle est financée à la date d'émission dudit prêt par le bailleur.

Les prêts et créances à recevoir sont reconnus dans les actifs du Groupe au moment du versement aux emprunteurs. Ils sont initialement comptabilisés à leur coût de revient (montants décaissés nets), qui est la juste valeur du montant versé, y inclus les coûts de transaction, et ils sont ensuite mesurés par le coût restant à amortir sur la base de la méthode de l'intérêt effectif.

Les prêts qui répondent aux critères d'application de l'option juste valeur modifiée, et qui ont été désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, sont comptabilisés à leur juste valeur. La technique retenue pour l'évaluation de la juste valeur s'appuie sur un modèle d'actualisation des flux de trésorerie.

A.4.8.1. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur les prêts émis par le Groupe sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé (*Intérêts et produits assimilés*) et dans le bilan consolidé (prêts et avances) selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

A.4.8.2. Opérations de prise en pension (Reverse repo) et de mise en pension (Repo)

Par opération de prise (mise) en pension, on entend une opération par laquelle le Groupe prête (emprunte) des liquidités à un établissement de crédit qui fournit (reçoit) une sûreté réelle sous forme de titres. Les deux parties s'engagent irrévocablement à mettre fin à l'opération à une date et à un prix déterminés dès le départ.

L'opération repose sur le principe de la livraison contre paiement : l'emprunteur (le prêteur) des liquidités transmet les titres au dépositaire du Groupe (reçoit les titres du dépositaire de la contrepartie) en échange du règlement au prix convenu, ce qui génère pour le Groupe un rendement (un coût) lié au marché monétaire.

Le Groupe assimile les opérations de ce type à un prêt (un emprunt) à taux d'intérêt garanti. Généralement considérées comme des opérations de financement couvertes par une sûreté, elles sont comptabilisées, sur la base du montant des liquidités fournies ou reçues augmenté des intérêts courus, à l'actif du bilan consolidé au poste 3. *Prêts et avances aux établissements de crédit – b) autres prêts et avances* (au passif du bilan consolidé au poste 1. *Dettes envers des établissements de crédit – a) à terme ou à préavis*).

Les titres reçus dans le cadre d'accords de prise en pension et les titres livrés dans le cadre d'accords de mise en pension ne sont inscrits au bilan consolidé ou retirés du bilan consolidé que s'il y a cession du contrôle des droits contractuels liés à ces titres. Le Groupe surveille journalièrement la valeur de marché des titres reçus ou livrés et fournit ou exige une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les intérêts perçus au titre des accords de prise en pension et les intérêts versés au titre des accords de mise en pension sont comptabilisés en produits ou charges d'intérêts, sur la durée de vie de chaque accord.

A.4.8.3. Commissions sur prêts

Les commissions d'ouverture de crédit et les commissions d'engagement sont différées conformément à l'IAS 18, de même que les coûts directs afférents à l'émission et au maintien de l'engagement, et sont reconnues dans le résultat consolidé, en tant qu'ajustement du rendement effectif, sur la période allant du versement au remboursement du prêt concerné. Si l'engagement arrive à expiration sans que le prêt ait été versé, la commission est enregistrée en tant que revenu sur opérations expirées.

A.4.8.4. Bonifications d'intérêts

Les bonifications d'intérêts reçues d'avance (voir la Note G) sont différées conformément à l'IAS 18, et sont reconnues dans le résultat

tat consolidé, en tant qu'ajustement du rendement effectif, sur la période allant du versement au remboursement du prêt bonifié concerné.

A.4.9. Correction de valeur pour pertes de crédit

Une correction de valeur pour pertes de crédit est apportée s'il existe une indication objective que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants échus au titre d'une créance conformément aux dispositions contractuelles initiales, ou l'équivalent de cette valeur. Une « créance » signifie un prêt, un engagement tel qu'une lettre de crédit, une garantie, un engagement d'octroi de crédit, ou tout autre instrument de crédit.

Une correction de valeur pour pertes de crédit est portée au bilan consolidé en réduction de la valeur comptable d'une créance, tandis que, pour un poste hors bilan tel qu'un engagement, une provision pour pertes de crédit est enregistrée à la rubrique *Autres dettes*. Les montants à ajouter aux corrections de valeur et aux provisions pour pertes de crédit sont enregistrés au poste *Correction de valeur pour pertes de crédit*.

A.4.9.1. Pertes de valeur sur prêts et avances considérés individuellement

Des pertes de valeur ont été enregistrées sur les prêts et avances en cours à la clôture de l'exercice pour lesquels il existe des indications objectives de risque de non-recouvrement d'une partie ou de la totalité des montants par rapport aux dispositions contractuelles initiales, ou de l'équivalent de cette valeur. Les variations de ces provisions sont enregistrées au compte de résultat consolidé à la rubrique *Correction de valeur pour pertes de crédit*. Les corrections de valeur et les provisions pour pertes de crédit sont évaluées selon le principe de la spécificité des contreparties, comme exposé ci-après.

Une créance est considérée comme dépréciée lorsque, pour le Comité de direction, il est probable que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants échus conformément aux dispositions contractuelles initiales ou une valeur équivalente. Les encours individuels sont évalués en fonction de la nature de l'emprunteur, de sa situation financière globale, de ses antécédents en termes de ressources et de paiements, des perspectives de soutien de la part de garants financièrement solides et, le cas échéant, de la valeur réalisable de sûretés éventuelles. Le montant recouvrable estimatif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévisionnels qui seraient susceptibles de résulter de restructurations ou de liquidations. La dépréciation est mesurée et des provisions pour pertes de crédit constituées par rapport à la différence entre le montant comptabilisé et le montant recouvrable estimatif de chaque créance considérée comme dépréciée. Le montant de la perte est la différence entre le montant comptabilisé de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier.

Toutes les créances dépréciées sont examinées et analysées au minimum une fois par semestre. Toute modification apportée dans ce contexte aux montants et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs attendus par rapport aux estimations antérieures se traduit par une modification de la provision pour pertes de crédit et est portée au crédit ou au débit du poste *Correction de valeur pour pertes de crédit*.

Une provision pour dépréciation n'est reprise que lorsque la qualité de crédit s'est améliorée de telle manière que l'on ait l'assurance raisonnable de recouvrer principal et intérêts conformément aux dispositions contractuelles initiales de l'opération. Une annulation de créance est constatée lorsque celle-ci, en totalité ou en partie, est jugée irrécouvrable ou fait l'objet d'une renonciation. Les montants annulés sont portés au débit des provisions pour pertes de crédit constituées antérieurement, ou directement imputés au poste *Correction de valeur pour pertes de crédit*, en déduction du montant en principal de la créance. Les recouvrements en partie ou en totalité de montants précédemment annulés sont portés au crédit du poste *Correction de valeur pour pertes de crédit*.

En cas de dépréciation, les produits d'intérêts calculés sur la base des conditions initiales de la créance cessent de courir et sont remplacés par un intérêt calculé à partir de la valeur dépréciée ; par ailleurs, l'augmentation de la valeur actuelle des créances dépréciées du fait du passage du temps est enregistrée en produit d'intérêts.

A.4.9.2. Dépréciation d'un ensemble d'actifs

Outre des provisions spécifiques destinées à couvrir certains prêts ou avances individuellement significatifs, le Groupe effectue un test de dépréciation collectif au titre d'engagements qui, s'ils ne sont pas expressément identifiés comme nécessitant une provision spécifique, présentent un risque de défaut plus important que lorsqu'ils ont été conclus. Ce test de dépréciation collectif est réalisé dès lors qu'il y a détérioration de la notation interne d'un ensemble de prêts ou participations depuis leur conclusion. Toute dégradation du risque de contrepartie, de la valeur des sûretés réelles et autres sûretés reçues et des perspectives sectorielles, ainsi que les faiblesses structurelles identifiées ou les dégradations de flux de trésorerie sont des facteurs pris en considération dans ces notations internes. Au 31 décembre 2007, la constitution de provisions pour dépréciation collective n'était pas nécessaire compte tenu du processus décrit ci-avant.

A.4.9.3. Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe émet diverses formes de garanties au bénéfice de certaines institutions.

Au sens des règles en vigueur, ces garanties ne répondent pas à la définition des contrats d'assurance (IFRS 4 Contrats d'assurance) et sont comptabilisées, conformément à l'IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, soit en tant que *Produits dérivés*, soit en tant que *Garanties financières*, en fonction de leurs modalités et caractéristiques telles que définies par l'IAS 39.

Le principe comptable appliqué aux produits dérivés est présenté au point A.4.2.

Les garanties financières sont initialement enregistrées en juste valeur (primes perçues) dans le bilan consolidé à la rubrique 3. *Autres dettes - b) autres dettes*.

Après la comptabilisation initiale, la mesure retenue pour les éléments de passif du Groupe au titre de chaque garantie financière correspond au plus élevé des deux montants suivants : 1) celui initialement enregistré, déduction faite le cas échéant de l'amortisse-

ment cumulé conformément à l'IAS 18, et 2) celui de la meilleure estimation des dépenses requises pour exécuter toute obligation financière actuelle découlant de la garantie aux termes de l'IAS 37.

Tout accroissement des engagements relatifs aux garanties financières est enregistré dans le compte de résultat consolidé à la rubrique *Correction de valeur pour pertes de crédit*. La prime perçue est reconnue dans le compte de résultat consolidé à la rubrique *Revenus de commissions* sur la base d'un plan d'amortissement établi en conformité avec l'IAS 18 sur la durée de la garantie financière.

A.4.10. Actifs corporels

Les actifs corporels comprennent des terrains, les immeubles occupés par le Groupe ainsi que des installations et équipements.

Ils sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition diminuée de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées.

Les actifs corporels font périodiquement l'objet de tests de dépréciation.

Les terrains et immeubles sont enregistrés à leur valeur d'acquisition diminuée du cumul des amortissements. La valeur de l'immeuble du siège du Groupe à Luxembourg-Kirchberg et de ses immeubles de Luxembourg-Hamm, Luxembourg-Weimershof et Lisbonne fait l'objet d'un amortissement linéaire comme exposé ci-dessous.

Les installations et le matériel de bureau étaient, jusqu'à la fin de 1997, amortis intégralement l'année d'acquisition. Depuis 1998, les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan consolidé à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après :

- immeubles de Kirchberg, Hamm et Weimershof : 30 ans
- immeuble de Lisbonne : 25 ans
- équipements permanents, agencements et accessoires : 10 ans
- mobilier : 5 ans
- matériel de bureau et véhicules : 3 ans

A.4.11. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que les produits répondent à certains critères concernant leur identifiabilité, la probabilité qu'ils procureront au Groupe des avantages économiques futurs et la fiabilité de la mesure de leur coût.

Les actifs incorporels sont portés à l'actif et soumis à un amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie économique utile. À chaque date d'arrêt du bilan consolidé, les actifs incorporels font l'objet d'un examen visant à détecter des signes de dépréciation ou de changement dans les bénéfices futurs prévisionnels. En cas d'indications dans ce sens, une analyse est effectuée afin de déter-

miner si la valeur comptable est intégralement recouvrable. Une décote est appliquée si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable.

Les logiciels mis au point en interne et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé calculé linéairement sur trois ans à compter de leur achèvement.

Les logiciels achetés font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative (2 à 5 ans).

A.4.12. Régimes de pension et d'assurance-maladie

Le Groupe administre des régimes de pension à prestations définies, destinés à assurer des prestations de retraite à la quasi-totalité de son personnel. Il assure également, au bénéfice des anciens employés de la BEI, certaines prestations supplémentaires d'assurance-maladie après la fin de la période d'emploi. Au sens de l'IAS19, ces prestations ne sont pas financées. Le coût des prestations au titre des différents régimes est déterminé séparément pour chaque régime selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont enregistrés en produits ou en charges sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés à chaque régime. Les montants inscrits en charge au compte de résultat consolidé au titre des régimes de pension à prestations définies reposent sur le coût des services rendus au cours de l'exercice et sur d'autres ajustements actuariels déterminés par des actuaires externes compétents.

A.4.12.1. Régime de pension du personnel

Le régime général de retraite de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque, et couvrant l'ensemble du personnel.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois par an sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, l'objectif étant de s'assurer que l'engagement comptabilisé est adéquat. Les résultats de la dernière évaluation concernent la situation au 30 septembre 2007, avec extrapolation jusqu'au 31 décembre 2007. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la Note K. Les écarts actuariels sont répartis sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés actifs à chaque régime.

Le régime général de retraite du FEI est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et du FEI et couvrant l'ensemble du personnel du FEI. Les cotisations du FEI et de son personnel sont intégralement transférées à la BEI qui en assure la gestion. Les ressources affectées au fonds de pension du FEI sont investies par le Groupe conformément aux règles et principes appliqués par la BEI pour son propre régime de retraite.

A.4.12.2. Régime d'assurance-maladie

La Banque a institué, au profit des membres du personnel et du Comité de direction à l'âge de la retraite, son propre régime d'assurance-maladie, au financement duquel contribuent la Banque et

le personnel. Une provision spécifique est inscrite au passif du bilan consolidé. Le FEI a souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, au profit de son personnel à l'âge de la retraite, une couverture médicale qui est financée par les cotisations du Fonds et de ses employés.

Le bénéfice de cet avantage est réservé aux employés demeurant en service jusqu'à l'âge de la retraite et ayant accompli une durée minimum de service. Les coûts prévisionnels de ces prestations sont accumulés sur la période de service selon une méthode similaire à celle que l'on utilise pour calculer le coût des régimes de retraite à prestations définies. Les engagements au titre du régime d'assurance-maladie font l'objet d'évaluations actuarielles aux mêmes dates que les engagements au titre du régime de pension.

A.4.12.3. Régime de pension du Comité de direction

La provision correspondante inscrite au passif du bilan du Groupe est déterminée, comme pour tous les autres régimes, en conformité avec l'IAS 19. Les prestations reposent sur les années de service et sur un pourcentage, défini dans le régime, du dernier traitement de base brut.

A.4.13. Dettes représentées par des titres

Les dettes représentées par des titres sont mesurées initialement par le coût d'acquisition de ces titres, qui correspond à la juste valeur de la somme reçue. Les coûts de transaction et les primes nettes (ou les décotes) sont pris en compte dans le calcul initial. Les mesures ultérieures s'effectuent sur la base du coût amorti et toute différence entre les produits nets et la valeur de remboursement est portée au compte de résultat consolidé sur la durée de vie des emprunts suivant la méthode du taux effectif. Les emprunts qui répondent aux critères d'application de l'option juste valeur modifiée et qui ont été désignés comme tels par le biais du compte de résultat sont comptabilisés à leur juste valeur. La technique de mesure de la juste valeur utilisée, en l'absence de prix cotés sur des marchés liquides, est un modèle d'actualisation des flux de trésorerie prenant en compte des courbes de rendements courants.

Les instruments de dette composés relatifs à des instruments de fonds propres non-BEI, à des taux de change ou à des indices sont considérés comme des instruments structurés. Pour tous les instruments de dette avec dérivé incorporé, le Groupe a conclu un accord d'échange en couverture de l'échange précédent de façon à couvrir intégralement sa position.

Le Groupe a pour principe de couvrir son risque de taux fixe sur ses emprunts obligataires et d'appliquer l'option juste valeur modifiée lorsque cela permet de réduire significativement un décalage comptable. Il en résulte que la valeur comptable des titres sélectionnés, plutôt que de refléter le coût d'acquisition, est ajustée en fonction des variations de juste valeur (voir Notes R et T)

Les charges d'intérêts sur les instruments de dette sont enregistrées à la rubrique *Intérêts et charges assimilées* du compte de résultat consolidé et au poste de passif du bilan consolidé reprenant les instruments de dette sous-jacents.

A.4.14. Fonds pour risques bancaires généraux

Jusqu'au 31 décembre 2005, le Groupe identifiait dans un poste distinct du bilan les montants qu'il décidait d'affecter à la couverture des risques associés aux opérations de prêt et autres opérations financières, eu égard aux risques particuliers inhérents à ces opérations.

À compter de 2006, le Groupe ne distingue plus dans son bilan un tel poste séparé. La reprise intégrale de ce Fonds n'influe en rien sur la capacité du Groupe à couvrir ses risques. Il continuera de calculer le montant correspondant aux risques bancaires généraux, pour ses propres besoins et à des fins de communication externe (voir la Note L), conformément à la méthode existante.

Le montant correspondant aux risques bancaires généraux relatifs aux opérations du Mécanisme de financement structuré est présenté dans le bilan consolidé au poste *Fonds pour le Mécanisme de financement structuré*.

A.4.15. Fonds pour les opérations de capital-risque et pour le Mécanisme de financement structuré

A.4.15.1. Fonds pour les opérations de capital-risque

Ce poste comprend la part du résultat annuel du Groupe qui est affectée chaque année, sur décision du Conseil des gouverneurs, aux mécanismes de capital-risque appuyant la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

A.4.15.2. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré

Ce poste comprend la part du résultat annuel du Groupe qui est affectée chaque année, sur décision du Conseil des gouverneurs, en faveur de la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué au moyen de ce type d'instrument. Les ajustements de valeur sur les opérations de capital-risque et de financement structuré sont enregistrés en résultat. Lors de l'affectation du résultat du Groupe, ces ajustements de valeur sont pris en considération pour déterminer les montants à enregistrer dans les comptes *Fonds pour les opérations de capital-risque* et *Fonds pour le Mécanisme de financement structuré*.

A.4.16. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens du Groupe sont exonérés de tous impôts directs.

A.4.17. Comptes de régularisation (actif - passif)

Ces comptes comprennent :

- À l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits qui, bien que se rapportant à l'exercice mais non reconnus dans la valeur comptable de l'instrument financier sous-jacent, ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier.

- Au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, bien que se rapportant à l'exercice mais non reconnues dans la valeur comptable de l'instrument financier sous-jacent, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

A.4.18. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont reconnus en résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts selon le principe du rattachement et la méthode du taux effectif, sur la base du coût d'acquisition effectif incluant les coûts directs de transaction. On détermine ainsi le coût amorti d'un actif financier et l'on répartit les produits d'intérêts sur la période correspondante. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée escomptée de l'instrument financier par rapport à la valeur comptable nette de cet actif. Les intérêts sur prêts dépréciés sont reconnus en prenant en compte l'effet du passage du temps dans le calcul de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs attendus.

Outre les intérêts et commissions sur prêts, sur dépôts et autres produits du portefeuille de titres, cette rubrique comprend les indemnités perçues par le Groupe au titre des remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs.

Conformément aux dispositions de la norme comptable internationale IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, le Groupe enregistre désormais immédiatement, c'est-à-dire à la date de la décomptabilisation des prêts, dans le compte de résultat consolidé, les indemnités perçues au titre de leur remboursement anticipé, au lieu d'amortir ces indemnités sur la durée de vie restante des prêts.

A.4.19. Opérations fiduciaires

En vertu de l'article 28 de ses Statuts, le FEI acquiert, gère et cède des participations dans des sociétés de capital-risque, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Communauté européenne, conformément à l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec cette dernière (« MET - Création d'entreprises ») et à l'instrument de capital-risque pour les PME innovantes à fort potentiel de croissance (GIF) dans le cadre des deux programmes connus sous les intitulés GIF1 et GIF2.

Le FEI est également habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Communauté européenne, dans le cadre de l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec celle-ci (« Mécanisme de garantie pour les PME »).

A.4.20. Actifs détenus pour le compte de tiers

Les actifs détenus pour le compte de tiers tels que présentés ci-après correspondent à des comptes fiduciaires ouverts et gérés au nom des entités du Groupe mais au bénéfice de la Commission. Les sommes déposées sur ces comptes continuent d'appartenir à la Commission tant qu'elles ne sont pas décaissées aux fins déterminées pour chaque projet.

- Dans le cadre du projet pilote « Croissance et environnement », le FEI fournit aux intermédiaires financiers, à titre gratuit, une garantie sur des prêts accordés aux PME pour financer des investissements favorisant la protection de l'environnement. Le FEI assume la garantie de dernier ressort et la commission de garantie est financée sur les ressources budgétaires de l'Union européenne.
- Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME et du volet « garanties » du programme pluriannuel pour les entreprises (MAP) (suivi par le programme CIP), le FEI est habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Commission.
- Au titre du MET - Création d'entreprises et du volet « participations » (« MAP Equity ») du programme pluriannuel pour les entreprises (suivi par le programme CIP), le FEI est habilité à acquérir, gérer et céder des participations répondant aux critères de ce mécanisme, en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Commission.

L'action « Capital d'amorçage » vise à soutenir le recrutement à long terme par les fonds de capital-risque de nouveaux gestionnaires d'investissements afin d'accroître leur effectif en personnel qualifié et de renforcer la capacité du secteur du capital-risque et des pépinières d'entreprises à faire face aux besoins d'investissements en matière de capital d'amorçage.

La Facilité d'investissement, qui est gérée par la BEI, a été établie le 23 juin 2000 dans le cadre de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement conclu entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part. La BEI établit pour la Facilité d'investissement des états financiers séparés.

La Commission a confié la gestion financière du Fonds de garantie à la BEI dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en novembre 1994. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds de garantie.

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP, dont la BEI assure également la gestion, a été créé pour intensifier les activités existantes de la Banque dans les pays partenaires méditerranéens, avec le soutien de plusieurs pays donateurs et dans le but d'acheminer des ressources vers des projets relevant de secteurs prioritaires pour ces pays, grâce à la mise à disposition d'une assistance technique et de capitaux à risques. La BEI établit pour le Fonds fiduciaire de la FEMIP des états financiers séparés.

Le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne, et la Banque européenne d'investissement, et entré en vigueur le 5 juin 2007. Le MFPR est un instrument mis sur pied par la BEI en vue d'encourager l'investissement européen dans la recherche, le développement technologique et la démonstration, ainsi que dans l'innovation, en particulier dans le secteur privé. La BEI établit pour le MFPR des états financiers séparés.

L'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) est un mécanisme international d'allègement de dette qui apporte une assistance spéciale aux pays les plus pauvres du monde. Lancé en 1996 suite à une proposition de la Banque

mondiale et du Fonds monétaire international, il a pour objectif principal de réduire le fardeau de la dette des pays les plus pauvres pour le ramener à un niveau soutenable. La BEI établit pour l'initiative PPTE des états financiers séparés.

Le Fonds fiduciaire du partenariat euro-africain pour les infrastructures a été créé dans le cadre de l'accord conclu entre la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne en tant que membre donateur fondateur, et la BEI en tant que gestionnaire, et ouvert également aux États membres de l'Union européenne qui adhéreront ultérieurement à cet accord en tant que donateurs. Le 9 février 2006, la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement ont signé un mémorandum d'accord visant à promouvoir conjointement le Partenariat euro-africain pour les infrastructures et en particulier à établir un fonds fiduciaire permettant de financer ce partenariat. La BEI établit pour le Fonds fiduciaire du partenariat euro-africain pour les infrastructures des états financiers séparés.

A.4.21. Engagement d'achat des actions du FEI

Suite au renouvellement de l'engagement d'achat concernant les 948 actions restantes du FEI (2006 : 776), la BEI propose aux autres actionnaires du FEI de les leur racheter sur une base annuelle. Le prix d'exercice, qui est déterminé grâce aux états financiers annuels audités du FEI, correspond à la quotité de capital appelé du FEI représentée par chaque action augmentée de la prime d'émission d'actions, des réserves statutaires, de la réserve de juste valeur, des bénéfices non distribués et du résultat de l'exercice, nette du dividende décidé par l'Assemblée générale du FEI. L'engagement d'achat est enregistré en charges au bilan consolidé, au poste *Créditeurs divers* (voir aussi la Note H).

A.4.22. Reclassements de certains montants concernant l'exercice précédent

Lorsque c'était nécessaire, certains montants concernant l'exercice précédent ont été reclassés afin d'assurer leur comparabilité, compte tenu des modifications apportées à la présentation du présent exercice. Les principaux reclassements sont les suivants :

- le montant *Créditeurs divers* au titre du compte courant *Capital-risque*, s'élevant à 44 528 000 EUR au 31 décembre 2006, est reclassé à la rubrique *Prêts et avances aux établissements de crédit – à vue* ;
- le montant *Débiteurs divers* au titre des revenus sur prêts à identifier, s'élevant à 95 694 000 EUR au 31 décembre 2006, est reclassé à la rubrique *Prêts et avances aux établissements de crédit* ;
- le montant *Créditeurs divers* au titre du régime d'assurance-maladie, s'élevant à 74 830 000 EUR au 31 décembre 2006, est classé sous la rubrique *Provisions* ;
- les intérêts nets sur dérivés, s'élevant à 1 438 205 000 EUR au 31 décembre 2006, sont reclassés sous la rubrique *Intérêts et produits assimilés* ;
- les montants à verser et à recevoir au titre des contrats de change à terme et des opérations d'échange de devises sont compensés et inscrits pour 5 553 790 000 EUR sous les autres actifs au poste *Valeurs de remplacement positives* et sous les autres passifs au poste *Valeurs de remplacement négatives*.

A.4.23. Comptabilisation des contrats de location-exploitation

Les opérations de location d'actifs dans le cadre desquelles l'ensemble des risques et avantages se rattachant à la propriété des actifs sont effectivement conservés par le bailleur sont considérées comme des opérations de location-exploitation. Les paiements effectués au titre d'opérations de location-exploitation sont inscrits au compte de résultat consolidé sur la base d'un étalement linéaire sur la durée de la location. Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant la fin de la période de location, tout versement dû au bailleur à titre de pénalité est reconnu comme charge sur la période au cours de laquelle la résiliation intervient.

A.4.24. Instruments financiers composés comprenant de multiples dérivés incorporés

Au 31 décembre 2007, le Groupe ne détenait aucun instrument financier composé comprenant de multiples dérivés incorporés.

A.4.25. Revenus de dividendes

Les dividendes sont enregistrés en résultat dès qu'est établi le droit de l'entité à en recevoir le paiement.

Note B – Portefeuille de titres (en milliers d'euros)

Outre les titres adossés à des actifs, qui correspondent à l'acquisition de participations dans des portefeuilles de prêts ou de créances à recevoir en relation avec des opérations de titrisation, le portefeuille de titres comprend des actifs financiers négociables (portefeuille B3), des actifs financiers disponibles à la vente (portefeuilles A2, B1 et B2 et portefeuille opérationnel du FEI) et des actifs financiers conservés jusqu'à l'échéance (portefeuille A1 et portefeuille d'investissement). Le détail de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2007 et 2006 se présente comme suit :

		31.12.2007	31.12.2006
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (cotés)		2 273 135	2 701 696
Obligations et autres titres à revenu fixe (dont 2 860 459 000 EUR non cotés en 2007 et 1 597 397 EUR en 2006)		11 016 047	11 291 402
		13 289 182	13 993 098
Au 31.12.2007	Répartition	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement – Groupe	Conservés jusqu'à l'échéance	2 576 805	2 591 180
Portefeuilles opérationnels monétaires :			
- titres monétaires à échéance maximum de 3 mois (A1)	Conservés jusqu'à l'échéance	2 192 187	2 192 187
- titres monétaires à échéance maximum de 18 mois (A2)	Disponibles à la vente	1 753 857 ⁽¹⁾	1 753 857
Portefeuilles opérationnels obligataires :			
- B1 <i>Credit Spread</i>	Disponibles à la vente	1 241 142 ⁽²⁾	1 241 142
- B2 Placements alternatifs	Disponibles à la vente	161 724 ⁽³⁾	161 724
- B3 <i>Global Fixed Income</i>	Détenus à des fins de transaction	504 572	504 572
Portefeuille opérationnel – FEI	Disponibles à la vente	128 937 ⁽⁴⁾	128 937
Titres adossés à des actifs (Note D)	Conservés jusqu'à l'échéance	4 729 958	4 702 566
		13 289 182	13 276 165
⁽¹⁾ dont perte non réalisée de 1 237 000 EUR			
⁽²⁾ dont perte non réalisée de 15 389 000 EUR			
⁽³⁾ dont gain non réalisé de 11 724 000 EUR			
⁽⁴⁾ dont perte non réalisée de 598 000 EUR			
Au 31.12.2006	Répartition	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement – Groupe	Conservés jusqu'à l'échéance	2 895 917	2 896 500
Portefeuilles opérationnels monétaires :			
- titres monétaires à échéance maximum de 3 mois (A1)	Conservés jusqu'à l'échéance	3 473 637	3 473 637
- titres monétaires à échéance maximum de 18 mois (A2)	Disponibles à la vente	2 685 855 ⁽¹⁾	2 685 855
Portefeuilles opérationnels obligataires :			
- B1 <i>Credit Spread</i>	Disponibles à la vente	1 305 043 ⁽²⁾	1 305 043
- B2 Placements alternatifs	Disponibles à la vente	155 315 ⁽³⁾	155 315
- B3 <i>Global Fixed Income</i>	Détenus à des fins de transaction	691 918	691 918
Portefeuille opérationnel – FEI	Disponibles à la vente	51 092 ⁽⁴⁾	51 092
Titres adossés à des actifs (Note D)	Conservés jusqu'à l'échéance	2 734 321	2 734 321
		13 993 098	13 993 681
⁽¹⁾ dont perte non réalisée de 864 000 EUR			
⁽²⁾ dont gain non réalisé de 356 000 EUR			
⁽³⁾ dont gain non réalisé de 5 315 000 EUR			
⁽⁴⁾ dont gain non réalisé de 149 000 EUR			

Le Groupe conclut des opérations de prêt de titres couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Le Groupe maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant, sur une base journalière, les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, et en exigeant si nécessaire qu'une sûreté complémentaire lui soit fournie ou restituée.

L'activité de prêt de titres représente un montant de 936 629 000 EUR à la fin de décembre 2007 (2006 : 927 972 000 EUR).

Note C – Prêts et avances aux établissements de crédit (Autres prêts et avances) (en milliers d'euros)

Le Groupe conclut des opérations de pension livrée couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Le Groupe maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant, sur une base journalière, les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, et en exigeant si nécessaire qu'une sûreté complémentaire lui soit fournie ou restituée.

	31.12.2007	31.12.2006
Dépôts à terme	11 205 010	9 027 130
Opérations de prise en pension (Reverse repos) tripartites ^(*)	4 611 570	5 571 196
	15 816 580	14 598 326

^(*) Ces opérations sont réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne :

- la livraison contre paiement,
- la vérification de la sûreté,
- la marge de nantissement requise par le prêteur, qui doit toujours être présente et suffisante, ce qui suppose pour le dépositaire de vérifier quotidiennement la valeur des titres sur le marché,
- l'organisation d'une sûreté de substitution sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.

Note D – État résumé des prêts (en milliers d'euros)**D.1. Total des prêts accordés**

Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser. La ventilation se présente comme suit :

	Prêts à des établissements de crédit intermédiaires	Prêts accordés directement aux bénéficiaires finals	Total 2007	Total 2006
Partie décaissée	112 323 909	156 435 308	268 759 217	257 617 258
Partie non décaissée	12 341 869	41 264 752	53 606 621	53 571 902
Total des prêts accordés	124 665 778	197 700 060	322 365 838	311 189 160
			31.12.2007	31.12.2006
Total des prêts accordés			322 365 838	311 189 160
Portefeuille de prêts titrisés (Note B)			4 729 958	2 734 321
Total des prêts accordés y compris prêts titrisés (Note D.3)			327 095 796	313 923 481

D.2. Pertes pour dépréciation de prêts et avances à la clientèle

Une provision spécifique est constituée pour tous les prêts notés F, ainsi que pour ceux notés E lorsqu'on prévoit une perte pour dépréciation. Pour une opération donnée, le montant de cette provision correspond à la différence entre la valeur nominale du prêt et la valeur actuelle de tous les flux de trésorerie futurs que l'on attend de l'actif déprécié.

Cette provision spécifique a évolué comme suit :

	31.12.2007	31.12.2006
Provision spécifique à l'ouverture de l'exercice	82 417	292 500
Dotations (+) ou reprises (-) durant l'exercice	-44 244 ^(*)	-210 404 ^(**)
Ajustements de change	-1 123	321
Provision spécifique à la clôture de l'exercice	37 050	82 417

^(*) Ce montant de 44 244 000 EUR comprend une reprise de 64 917 000 EUR résultant de la cession, en 2007, de prêts pour lesquels une perte pour dépréciation avait été constatée. La cession de ces actifs a donné lieu à une perte réalisée de 61 490 000 EUR.

^(**) Ce montant de 210 404 000 EUR comprend une reprise de 189 171 000 EUR résultant de la cession, en 2006, de prêts pour lesquels une perte pour dépréciation avait été constatée. La cession de ces actifs a donné lieu à une perte réalisée de 109 816 000 EUR.

La provision spécifique pour pertes de crédit est associée à des actifs financiers classés comme prêts et créances à recevoir.

Les intérêts courus sur prêts dépréciés se montaient à 7 838 000 EUR au 31 décembre 2007 (2006 : 7 110 000 EUR). Au 31 décembre 2007, il n'y avait pas de sûretés détenues au titre de prêts dépréciés.

D.3. Ventilation des prêts par région de localisation des projets

Prêts pour des projets à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2007	% exercice 2006
Espagne	603	48 224 303	4 574 687	43 649 616	14,85 %	14,65 %
Allemagne	794	46 835 841	1 577 160	45 258 681	14,42 %	15,00 %
Italie	543	40 513 361	4 740 443	35 772 918	12,48 %	12,51 %
France	387	34 189 863	4 361 024	29 828 839	10,53 %	10,81 %
Royaume-Uni	200	26 284 577	3 896 262	22 388 315	8,09 %	8,88 %
Portugal	245	17 215 588	2 028 687	15 186 901	5,30 %	5,37 %
Grèce	138	13 142 910	1 683 972	11 458 938	4,05 %	4,08 %
Pologne	120	12 006 945	3 822 194	8 184 751	3,70 %	3,41 %
République tchèque	84	7 666 580	2 793 805	4 872 775	2,36 %	2,12 %
Autriche	180	6 682 627	307 000	6 375 627	2,06 %	2,07 %
Hongrie	84	6 313 692	1 899 437	4 414 255	1,94 %	1,72 %
Finlande	99	5 623 611	749 467	4 874 144	1,73 %	1,77 %
Belgique	75	5 119 622	755 080	4 364 542	1,58 %	1,53 %
Pays-Bas	52	4 290 983	1 376 113	2 914 870	1,32 %	1,47 %
Roumanie	57	4 122 025	2 360 255	1 761 770	1,27 %	1,33 %
Suède	68	3 537 501	720 225	2 817 276	1,09 %	1,09 %
Irlande	60	3 425 935	625 399	2 800 536	1,05 %	1,10 %
Danemark	63	3 123 593	467 841	2 655 752	0,96 %	1,10 %
Slovénie	41	2 223 882	744 000	1 479 882	0,68 %	0,56 %
Bulgarie	26	1 849 490	1 445 737	403 753	0,57 %	0,26 %
Chypre	27	1 315 054	527 800	787 254	0,40 %	0,40 %
Slovaquie	33	1 095 579	355 219	740 360	0,34 %	0,38 %
Luxembourg	32	732 435	132 893	599 542	0,23 %	0,26 %
Lettonie	23	490 100	50 000	440 100	0,15 %	0,16 %
Lituanie	13	169 403	94 000	75 403	0,05 %	0,06 %
Estonie	13	159 997	25 000	134 997	0,05 %	0,08 %
Malte	4	55 818	47 700	8 118	0,02 %	0,01 %
Total	4 064	296 411 315	42 161 400	254 249 915	91,27 %	92,18 %

Prêts pour des projets à l'extérieur de l'Union

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du montant nominal 2007	% du montant nominal 2006
Pays ACP et PTOM	122	1 563 180	750 216	812 964	0,48 %	0,43 %
Afrique du Sud	32	935 707	266 091	669 616	0,29 %	0,32 %
Mécanisme de partenariat Euromed	217	9 756 518	3 998 045	5 758 473	3,00 %	2,92 %
Europe du Sud-Est	176	11 188 758	4 761 739	6 427 019	3,45 %	2,79 %
Russie et Nouveaux États indépendants occidentaux	5	309 421	233 332	76 089	0,10 %	0,03 %
Pays de l'AELE	21	1 600 781	121 792	1 478 989	0,49 %	0,50 %
Pays d'Amérique latine et d'Asie	73	2 987 708	1 314 006	1 673 702	0,92 %	0,83 %
Total	646	28 342 073	11 445 221	16 896 852	8,73 %	7,82 %

Ventilation des prêts par région de localisation des projets

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du montant nominal 2007	% du montant nominal 2006
Prêts pour des projets à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés	4 064	296 411 315	42 161 400	254 249 915	91,27%	92,18%
Prêts pour des projets à l'extérieur de l'Union	646	28 342 073	11 445 221	16 896 852	8,73%	7,82%
IAS 39		2 342 408	0	2 342 408		
TOTAL 2007	4 710	327 095 796⁽¹⁾	53 606 621	273 489 175	100,00%	
TOTAL 2006	4 745	313 923 481	53 571 902	260 351 579		100,00%

⁽¹⁾ Total des prêts y compris prêts titrisés.

Note E – Actions et autres titres à revenu variable (en milliers d'euros)

Ce poste comprend :

	Opérations de capital-risque	Actions BERD	Actions acquises suite à des restructurations de prêts	Fonds d'infrastructure	TOTAL
Coût					
Au 1 ^{er} janvier 2007	1 490 262	157 500 ⁽¹⁾	43 113	23 447	1 714 322
Acquisitions nettes	153 690	0	10 192	39 067	202 949
Ajustements de change	0	0	-52	0	-52
Au 31 décembre 2007	1 643 952	157 500	53 253	62 514	1 917 219
Pertes ou gains non réalisés					
Au 1 ^{er} janvier 2007	215 582	141 040	0	0	356 622
Solde net	245 094	64 454	19 926	-6 346	323 128
Au 31 décembre 2007	460 676	205 494	19 926	-6 346	679 750
Dépréciation					
Au 1 ^{er} janvier 2007	-378 253	0	-21 158 ⁽³⁾	0	-399 411
Acquisitions nettes	-118 728	0	0	0	-118 728
Au 31 décembre 2007	-496 981	0	-21 158	0	-518 139
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2007	1 607 647	362 994	52 021⁽²⁾	56 168	2 078 830
Au 31 décembre 2006	1 327 591	298 540	21 955	23 447	1 671 533

⁽¹⁾ Le capital effectivement versé par le Groupe au titre de sa souscription de 600 000 000 EUR au capital de la BERD se monte à 157 500 000 EUR au 31 décembre 2007 (2006 : 157 500 000 EUR). Le Groupe détient 3,03 % du capital souscrit.

⁽²⁾ Le nombre total des actions ordinaires Eurotunnel détenues par le Groupe au 31 décembre 2007 est de 1 474 279, ce qui correspond à 17 691 348 EUR. Le nombre total d'obligations Eurotunnel remboursables en actions (ORA) détenues par le Groupe au 31 décembre 2007 est de 105 450, ce qui correspond à 18 377 452 EUR. Suite à la restructuration du 28 juin 2007, le Groupe détient 78 971 193 bons de souscription, figurant pour une valeur de 15 952 181 EUR dans le bilan de fin d'exercice. Le nombre total des actions Eurotunnel détenues par le Groupe au 31 décembre 2006 est de 58 971 193, ce qui correspond à 21 955 000 EUR.

⁽³⁾ Au 31 décembre 2006, la dépréciation de la juste valeur de marché des actions Eurotunnel détenues était enregistrée au compte de résultat consolidé car l'investissement était considéré comme déprécié.

Note F – Actifs corporels et incorporels (en milliers d'euros)

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Immeuble Lisbonne	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
Coût historique						
Au 1 ^{er} janvier 2007	10 415	252 682	349	57 243	320 689	7 040
Acquisitions	0	65 868	0	17 011	82 879	1 825
Cessions	0	0	0	-6 987	-6 987	-3 326
Au 31 décembre 2007	10 415	318 550	349	67 267	396 581	5 539
Amortissements cumulés						
Au 1 ^{er} janvier 2007	0	-77 180	-294	-23 331	-100 805	-1 909
Amortissement	0	-4 895	-14	-12 134	-17 043	-2 984
Cessions	0	0	0	6 987	6 987	3 326
Au 31 décembre 2007	0	-82 075	-308	-28 478	-110 861	-1 567
Valeur comptable nette						
Au 31 décembre 2007	10 415	236 475	41	38 789	285 720	3 972
Au 31 décembre 2006	10 415	175 502	55	33 912	219 884	5 131

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par le Groupe pour ses propres activités. Le poste *Immeubles Luxembourg* comprend un coût de 171 710 000 EUR (105 843 000 EUR pour 2006) relatif à la construction du nouveau bâtiment, lequel sera achevé en 2008.

Les mesures ultérieures sont effectuées par le Groupe sur la base du modèle de coût aux termes de l'IAS 16.

Note G – Comptes de régularisation (en milliers d'euros)

Débiteurs divers	31.12.2007	31.12.2006
- Bonifications d'intérêts reçues d'avance ⁽¹⁾	186 622	209 438
- Divers	84 102	134 847
	270 724	344 285

⁽¹⁾ Une partie des montants reçus de la Commission européenne dans le cadre du SME (Système monétaire européen) a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée au passif au poste *Comptes de régularisation*, et qui comprend :

- les montants des bonifications d'intérêts relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays méditerranéens ;
- les bonifications d'intérêts afférentes à certaines opérations de prêt sur ressources propres du Groupe à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du Système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992 ;
- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêts pour les prêts accordés sur les ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870 du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169 du 15 mars 1982 et 83/200 du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

Note H – Débiteurs divers, créditeurs divers et passifs divers (en milliers d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
Débiteurs divers		
- Échéances à recevoir sur prêts	56 115	167 797
- Prêts immobiliers et avances accordés au personnel ^(*)	21 917	26 406
- Avances sur traitements et émoluments	2 825	10 492
- Commissions à recevoir sur garanties et opérations de capital-risque	13 777	4 505
- Divers	50 811	39 483
	145 445	248 683
Créditeurs divers		
- Comptes de la Communauté européenne :		
- pour les opérations dans le cadre de la Section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	367 531	416 478
- comptes de dépôts	517 441	428 025
- Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note K)	185 626	187 532
- Engagement d'achat de participations minoritaires ^(**)	338 102	266 149
- Divers	20 385	13 243
	1 429 085	1 311 427
Passifs divers		
- Garanties financières émises au titre d'opérations de capital-risque	20 619	24 407
- Provision pour indemnités de départ des employés	16 838	15 332
	37 457	39 739

^(*) Le Groupe a conclu avec une institution financière extérieure un accord aux termes duquel les membres du personnel employés à titre permanent peuvent bénéficier de prêts conformément au règlement du personnel de la Banque. Les mêmes taux d'intérêt, modalités et conditions s'appliquent à tous les employés dans cette situation.

^(**) Au 31 décembre 2007, les participations minoritaires figurent au bilan à hauteur de 338 millions d'EUR (2006 : 266 millions d'EUR) et au compte de résultat consolidé (Note N) à hauteur de 17 millions d'EUR (2006 : 19 millions d'EUR). Suite au renouvellement de l'engagement d'achat concernant les 948 actions restantes du FEI (2006 : 776), la Banque propose aux autres actionnaires du FEI de les leur racheter à un prix d'exercice de 319 millions d'EUR (2006 : 247 millions d'EUR), qui est déterminé sur la base des comptes annuels audités du FEI pour 2006, déduction faite du dividende décidé par l'Assemblée générale du FEI.

Note I – Dettes envers des établissements de crédit à terme ou à préavis

(en milliers d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
Emprunts à court terme	338 720	212 892
Montants dus à la BERD, y compris billets à ordre détenus pour libérer le capital de la BERD	3 037	6 075
	341 757	218 967

Note J – Dettes représentées par des titres au 31 décembre (en milliers d'euros)

L'un des objectifs du Groupe dans le cadre de son activité de collecte de ressources est de faire concorder sa stratégie en la matière avec les caractéristiques des fonds nécessaires pour les prêts qu'il accorde, notamment sur le plan des monnaies. Le tableau ci-dessous donne les encours d'emprunts par monnaie au 31 décembre 2007, ainsi que le montant notionnel cumulé des échanges de monnaies y associés, lesquels ont pour but de convertir la monnaie d'une émission dans la monnaie du prêt qu'elle sert à financer. La dernière colonne de ce tableau indique le montant total des emprunts par monnaie, en tenant compte de l'effet économique engendré par les échanges de monnaies afin de présenter l'encours net par monnaie des emprunts existants au 31 décembre 2007.

EMPRUNTS						ÉCHANGES DE MONNAIES		MONTANT NET	
PAYABLES EN	ENCOURS AU 31.12.2006	TAUX MOYEN	ENCOURS AU 31.12.2007	TAUX MOYEN	ÉCHÉANCES	À RECEVOIR		ENCOURS AU 31.12.2006	ENCOURS AU 31.12.2007
						31.12.2006	31.12.2007		
EUR	101 037 680	4,12	106 548 588	4,04	2008/2057	- 2 011 066	- 1 667 912	99 026 614	104 880 676
GBP	58 233 751	5,28	59 387 205	5,21	2008/2054	-17 691 932	-18 302 492	40 541 819	41 084 713
DKK	402 360	2,40	536 315	2,86	2010/2026	0	0	402 360	536 315
SEK	1 235 012	4,31	1 851 401	4,24	2008/2028	-165 922	-636 175	1 069 090	1 215 226
CZK	1 193 006	4,68	952 562	5,09	2008/2030	-154 630	-159 606	1 038 376	792 956
HUF	1 187 592	7,57	1 062 153	7,17	2008/2015	-907 574	-648 327	280 018	413 826
PLN	594 075	6,12	662 295	6,05	2008/2026	-101 168	-107 854	492 907	554 441
BGN	153 390	4,14	181 511	5,35	2009/2012	-153 390	-181 511	0	0
MTL	23 294	3,80	23 294	3,80	2009/2009	-23 294	-23 294	0	0
SIT	16 692	4,75	0	0,00		-16 692	0	0	0
SKK	116 926	4,84	121 261	4,79	2012/2028	0	0	116 926	121 261
RON	0	0,00	83 155	7,00	2014/2014	0	-83 155	0	0
USD	60 291 687	4,40	58 410 692	4,52	2008/2045	-19 619 710	-25 074 313	40 671 977	33 336 379
CHF	3 288 692	3,12	2 955 218	2,75	2008/2036	-1 120 169	-1 525 956	2 168 523	1 429 262
JPY	6 619 308	1,15	6 982 434	1,51	2008/2047	-6 042 000	-6 814 744	577 308	167 690
NOK	782 957	4,99	760 241	4,67	2008/2025	-600 874	-508 922	182 083	251 319
CAD	261 763	5,80	976 045	4,92	2008/2045	-196 322	-906 836	65 441	69 209
AUD	3 592 062	5,45	4 026 888	5,61	2008/2021	-3 592 062	-4 026 888	0	0
HKD	1 038 975	4,24	334 498	5,09	2008/2019	-365 206	-203 836	673 769	130 662
NZD	2 142 056	6,25	3 369 954	6,62	2008/2014	-2 142 056	-3 369 954	0	0
ZAR	1 254 633	8,97	1 167 340	8,53	2008/2018	-731 395	-726 625	523 238	440 715
MXN	135 967	9,13	61 772	8,63	2009/2015	-135 967	-61 772	0	0
TWD	375 134	1,03	255 830	0,33	2008/2013	-375 134	-255 830	0	0
TRY	2 034 897	12,64	2 659 580	14,14	2008/2022	-2 034 897	-2 659 580	0	0
ISK	563 728	7,53	739 935	8,38	2008/2011	-563 728	-739 935	0	0
RUB	0	0,00	111 154	6,50	2012/2017	0	-111 154	0	0
Ajustement juste valeur									
(IAS 39)	6 257 038		5 951 082						
Total	252 832 675		260 172 403						

Note K – Régimes de pension et d'assurance-maladie (en milliers d'euros)

Le Groupe administre trois régimes de pension à prestations définies. Il assure également, au bénéfice des anciens employés de la BEI, certaines prestations d'assurance-maladie après la fin de la période d'emploi. Au sens de la norme IAS 19, ces prestations ne sont pas financées. Le coût des prestations au titre des différents régimes est déterminé séparément pour chaque régime selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. L'évaluation actuarielle a eu lieu le 30 septembre 2007 et a été extrapolée jusqu'au 31 décembre 2007.

Il existe un autre régime, qui n'est pas repris dans les chiffres ci-dessous : le Régime complémentaire volontaire de prévoyance (régime à prestations définies alimenté par les cotisations de ses membres). Le montant correspondant à ce régime, soit 186 millions d'EUR (2006 : 188 millions d'EUR) est compris dans la rubrique *Créditeurs divers* (Note H).

Charge nette au titre des prestations (inscrite au compte de résultat consolidé) au 31 décembre 2007 :

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance- maladie	Total 2007
Coût net des services rendus au cours de l'exercice ⁽¹⁾	27 708	1 035	1 258	4 388	34 389
Frais financiers sur obligation de prestations ⁽²⁾	48 633	1 353	477	4 174	54 637
Amortissement du coût non comptabilisé des services passés ⁽¹⁾	0	0	75	0	75
Indemnités spéciales de fin de contrat de travail ⁽¹⁾	4 267	0	0	0	4 267
Comptabilisation des écarts actuariels ⁽¹⁾	15 003	253	0	954	16 210
Charge nette au titre des prestations	95 611	2 641	1 810	9 516	109 578

Charge nette au titre des prestations (inscrite au compte de résultat consolidé) au 31 décembre 2006 :

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance maladie	Total 2006
Coût net des services rendus au cours de l'exercice ⁽¹⁾	28 507	1 549	867	3 853	34 776
Frais financiers sur obligation de prestations ⁽²⁾	41 517	1 205	376	3 782	46 880
Amortissement du coût non comptabilisé des services passés ⁽¹⁾	28 484	631	0	0	29 115
Indemnités spéciales de fin de contrat de travail ⁽¹⁾	3 363	0	0	0	3 363
Comptabilisation des écarts actuariels ⁽¹⁾	18 828	582	133	1 420	20 963
Charge nette au titre des prestations	120 699	3 967	1 376	9 055	135 097

⁽¹⁾ comptabilisés en charges administratives générales

⁽²⁾ comptabilisés en intérêts et charges assimilées

Passif au titre des prestations au 31 décembre 2007 :

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance maladie	Total 2007
Obligation au titre des prestations	1 046 162	30 239	12 628	87 088	1 176 117
Pertes actuarielles nettes non comptabilisées	-136 626	-1 718	-646	-3 293	-142 283
Passif net	909 536	28 521	11 982	83 795	1 033 834 ⁽¹⁾

À partir de 2008, les pertes actuarielles nettes non comptabilisées seront prises en compte sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés à chaque régime, conformément à la norme IAS 19.

Passif au titre des prestations au 31 décembre 2006 :

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance maladie	Total 2006
Obligation au titre des prestations	1 031 399	29 202	9 928	89 796	1 160 325
Pertes actuarielles nettes non comptabilisées	-202 839	-1 734	-999	-13 716	-219 288
Passif net	828 560	27 468	8 929	76 080	941 037⁽¹⁾

Le bilan des régimes a évolué comme suit pendant l'exercice clos le 31 décembre 2007 (en milliers d'euros) :

	Régime de pension personnel BEI	Régime de pension Comité de direction	Régime de pension personnel FEI	Régime d'assurance- maladie	Total
Au 1 ^{er} janvier 2007	828 560	27 468	8 929	76 080	941 037
Charge nette au titre des prestations	95 611	2 641	1 810	9 516	109 578
Versements au titre des prestations, nets des contributions des affiliés	-14 635	-1 588	1 243	-1 801	-16 781
Au 31 décembre 2007	909 536	28 521	11 982	83 795	1 033 834⁽¹⁾
Au 31 décembre 2006	828 560	27 468	8 929	76 080	941 037⁽¹⁾

⁽¹⁾ Ce montant exclut les indemnités, d'un montant de 4 711 000 EUR en 2007 (2006 : 4 217 000 EUR) qui ne sont pas soumises à l'évaluation actuarielle au titre de la norme IAS 19.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations de pension et des autres prestations postérieures à l'emploi au titre des régimes du Groupe figurent ci-dessous :

	2007	2006
	en %	en %
Taux d'actualisation des régimes de pension	5,52	4,76
Taux d'actualisation du régime d'assurance-maladie	5,52	4,76
Hausses de salaire futures (inflation comprise)	4,00	3,50
Hausses des pensions futures	2,00	1,50
Taux de progression des frais médicaux	4,00	3,50
Tables actuarielles	LPP 2005	LPP 2000

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité de la charge au titre des prestations pour 2007 et de l'obligation (au 31 décembre 2007) au titre des prestations du régime d'assurance-maladie à une hausse et à une baisse de 1 % du taux de progression des coûts médicaux.

	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Charge au titre des prestations	2 894	-2 172
Obligation au titre des prestations définies	21 948	-17 130

Le tableau ci-dessous montre les écarts actuariels effectifs correspondant aux différents régimes pour les exercices 2006 à 2007.

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance maladie	Total
2007	19 790	1 481	1 230	-6 151	16 350
2006	35 011	-197	430	1 629	36 873

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'obligation au titre des prestations définies au cours de l'exercice considéré :

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance maladie	Total 2007
Obligation à l'ouverture de l'exercice	1 031 399	29 202	9 928	89 796	1 160 325
Coût net des services rendus au cours de l'exercice	27 708	1 035	1 258	4 388	34 389
Cotisations des affiliés	10 246	0	682	0	10 928
Coût des intérêts	48 633	1 353	477	4 174	54 637
Paiements de prestations	-24 881	-1 588	561	-1 801	-27 709
Ajustement lié à l'expérience	19 790	1 481	1 656	-6 151	16 776
Ajustement lié aux changements d'hypothèses actuarielles	-71 000	-1 244	-1 934	-3 318	-77 496
Indemnités spéciales de fin de contrat de travail	4 267	0	0	0	4 267
Obligation au 31 décembre 2007	1 046 162	30 239	12 628	87 088	1 176 117

Note L – Fonds pour risques bancaires généraux (en milliers d'euros)

Le Fonds pour risques bancaires généraux a évolué de la façon suivante :

	31.12.2007	31.12.2006
Fonds à l'ouverture de l'exercice	0	975 000
Mouvement pour l'exercice	0	-975 000
Fonds à la clôture de l'exercice	0	0

Comme indiqué à la Note A.4.14, le Fonds pour risques bancaires généraux ne figure plus au bilan en tant que poste séparé, mais le Groupe continue, à des fins d'informations, à en calculer le montant selon la méthode utilisée lors de l'exercice précédent.

Évaluation du montant correspondant aux risques bancaires généraux :	31.12.2007	31.12.2006
	1 000 000 ^(*)	1 000 000 ^(**)

(*) Dont 113 000 000 EUR pour les opérations au titre du Mécanisme de financement structuré

(**) Dont 40 000 000 EUR pour les opérations au titre du Mécanisme de financement structuré

Au 31 décembre 2007, les taux de provisionnement général pour les différentes catégories de prêts étaient les suivants :

Notation des prêts	Taux de provisionnement pour 2007	Taux de provisionnement pour 2006
A°	0,00 %	0,00 %
A+	0,10 %	0,10 %
A-	0,20 %	0,20 %
B+	0,30 %	0,30 %
B-	0,50 %	0,50 %
C	1,00 %	1,00 %
D+	2,00 %	2,00 %
D-	3,00 %	3,00 %
E+	10,00 %	10,00 %
E-	25,00 %	25,00 %

Note M – Intérêts et produits assimilés et Intérêts et charges assimilées

(en milliers d'euros)

M.1. Produits d'intérêts nets

	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts et produits assimilés		
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	13 252 385	11 381 994
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales, et obligations et autres titres à revenu fixe	709 903	583 418
Dérivés ⁽¹⁾	0	1 438 205
Bonifications d'intérêts de l'UE	46 893	53 857
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	344	1 975
Divers	42 425	62 397
TOTAL	14 051 950	13 521 846
Intérêts et charges assimilées		
Dettes représentées par des titres	-12 059 580	-11 724 949
Dérivés ⁽¹⁾	-7 626	0
Intérêts sur mandats de tiers	-42 610	-39 955
Dettes envers des établissements de crédit	-14 098	-9 782
Divers	-64 693	-57 045
TOTAL	-12 188 607	-11 831 731
Produits d'intérêts nets	1 863 343	1 690 115

Le tableau ci-dessous présente les produits d'intérêts nets provenant de chaque classe d'actifs et de passifs financiers.

	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts et produits assimilés		
Détenus à des fins de transaction	19 289	1 457 440
Désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	645 422	460 461
Conservés jusqu'à l'échéance finale	527 869	346 987
Prêts et créances à recevoir ⁽²⁾	12 665 166	11 058 953
Disponibles à la vente	148 541	135 154
Actifs non financiers	45 663	62 851
TOTAL	14 051 950	13 521 846
Intérêts et charges assimilées		
Détenus à des fins de transaction	-9 592	-10 676
Désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-10 412 549	-10 117 942
Autres dettes financières	-1 657 092	-1 606 558
Passifs non financiers	-109 374	-96 555
TOTAL	-12 188 607	-11 831 731
Produits d'intérêts nets	1 863 343	1 690 115

⁽¹⁾ Les produits et charges d'intérêts sur dérivés se montent, après compensation, à -7 626 000 EUR au 31 décembre 2007 (1 438 205 au 31 décembre 2006).

⁽²⁾ Sont compris dans cette catégorie d'actifs financiers les intérêts courus sur prêts dépréciés, qui se montaient à 7 832 000 EUR au 31 décembre 2007 (2006 : 7 110 000 EUR).

M.2. Ventilation géographique des intérêts et produits assimilés

	31.12.2007	31.12.2006
Allemagne	2 356 560	2 064 696
Espagne	1 833 671	1 383 077
Italie	1 456 260	1 109 762
France	1 437 073	1 268 043
Royaume-Uni	1 211 146	1 049 415
Portugal	698 928	637 323
Grèce	533 178	514 423
Autriche	292 310	231 919
Pologne	287 992	213 364
Finlande	227 245	183 542
Hongrie	197 499	124 049
Belgique	187 366	156 679
République tchèque	180 895	145 099
Danemark	152 085	157 826
Pays-Bas	151 539	148 943
Irlande	137 067	124 705
Suède	123 075	106 849
Roumanie ⁽²⁾	81 155	0
Slovénie	57 535	43 865
Slovaquie	35 134	41 617
Luxembourg	34 002	36 915
Chypre	29 550	25 426
Bulgarie ⁽²⁾	17 465	0
Lettonie	16 017	11 773
Estonie	6 753	5 688
Lituanie	5 204	7 621
Malte	348	339
Total	11 747 052	9 792 958
À l'extérieur de l'Union européenne ⁽²⁾	795 520	792 035
	12 542 572	10 584 993
Produits non ventilés ⁽¹⁾	1 509 378	2 936 853
	14 051 950	13 521 846
⁽¹⁾ Produits non ventilés :		
1. Revenus du portefeuille d'investissement et du portefeuille de titres adossés à des actifs	289 436	210 086
2. Revenus des portefeuilles obligataires opérationnels	80 419	55 463
3. Revenus du portefeuille monétaire opérationnel	340 001	317 914
4. Revenus d'opérations sur le marché monétaire	808 378	926 863
5. Reconnaissance des produits d'intérêts découlant de l'ajustement de la valeur actuelle du capital versé et des réserves à recevoir	45 663	61 508
6. Ajustement pour remboursements anticipés sur prêts	-54 519	-73 186
7. Intérêts nets sur dérivés	0	1 438 205
	1 509 378	2 936 853

⁽²⁾ En 2006, les produits d'intérêts et assimilés afférents aux deux nouveaux États membres étaient inclus à la rubrique À l'extérieur de l'Union européenne.

Note N – Résultat sur opérations financières (en milliers d'euros)**N.1. En fonction de la nature du résultat**

	31.12.2007	31.12.2006
Résultat net sur dérivés au titre de l'option juste valeur	345 960	120 214
Résultat net sur prêts et swaps associés relevant de l'option juste valeur	- 147 208	135 554
Résultat net sur emprunts et swaps associés relevant de l'option juste valeur	- 896 103	398 952
	- 697 351	654 720
Ajustements de valeur sur portefeuille de trésorerie opérationnelle	- 1 466	- 8 845
Participations minoritaires (Notes A.4.21 et H)	- 17 316	- 18 955
Écarts de change	37 334	93 116
Autres opérations financières	2 007	- 3 733
TOTAL	- 676 792	716 303

N.2. En fonction de la catégorie d'actif et de passif

	31.12.2007	31.12.2006
Actifs financiers disponibles à la vente	0	847
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	- 949 088	- 1 180 487
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	493 328	6 136 450
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	- 208 496	- 4 223 349
Divers	- 12 536	- 17 158
	- 676 792	716 303

Note O – Autres produits d'exploitation (en milliers d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
Revenus d'activités de conseil	20 369	14 402
Reprise de provisions pour charges non utilisées lors d'exercices précédents	3 597	4 426
Divers	2 560	10 053
	26 526	28 881

Note P – Revenus de commissions et Frais de commissions (en milliers d'euros)**P.1. Revenus de commissions**

	31.12.2007	31.12.2006
Facilité d'investissement – Cotonou	32 756	33 912
Autres institutions communautaires et États membres de l'UE	44 755	38 539
Garanties financières	8 413	16 847
	85 924	89 298

P.2. Frais de commissions

	31.12.2007	31.12.2006
Frais de commissions	- 1 842	- 589

Note Q – Charges administratives générales (en milliers d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
Traitements et émoluments ^(*)	- 171 690	- 173 330
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	- 108 410	- 124 890
Frais de personnel	- 280 100	- 298 220
Autres charges administratives et générales	- 85 880	- 73 936
	- 365 980	- 372 156

^(*) dont 2 655 000 EUR au 31 décembre 2007 et 2 597 000 EUR au 31 décembre 2006 pour les membres du Comité de direction.

L'effectif du Groupe était de 1 569 employés au 31 décembre 2007 (1 475 employés au 31 décembre 2006).

Note R – Instruments financiers dérivés

R.1. Utilisation des instruments financiers dérivés

Dans l'activité de collecte de ressources du Groupe

Le Groupe utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques des fonds collectés, en termes de devises et de taux d'intérêt, de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés. Elle a également recours aux contrats d'échange à long terme pour couvrir certaines opérations de trésorerie et aux fins de la GAP.

Les opérations à long terme sur produits dérivés ne sont pas utilisées à des fins de prise de position mais uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ou pour atténuer le risque de marché.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de monnaies liés au portefeuille d'emprunts ont des durées de même ordre que celle des emprunts correspondants et sont par conséquent conclus à long terme.

Les dérivés les plus utilisés sont les suivants :

Contrats d'échange de monnaies

Les opérations d'échange de monnaies sont des contrats par lesquels il est convenu de convertir dans une autre monnaie les fonds collectés par emprunt, en concluant simultanément un contrat de change à terme de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour être ainsi en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les opérations d'échange de taux d'intérêt sont des contrats par lesquels, en règle générale, il est convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

Opérations d'échange d'actifs

Les échanges d'actifs sont prévus pour les placements en obligations qui ne présentent pas les caractéristiques voulues en termes

de cash-flows. Plus précisément, ces opérations d'échange servent à convertir certains placements en instruments à taux variable assortis d'un coupon trimestriel et d'une fréquence révisable. Le Groupe peut ainsi éliminer les risques de taux et de change, tout en gardant à sa charge, comme prévu, le risque de crédit.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et de monnaies permettent au Groupe de modifier la structure de son portefeuille d'emprunts en termes de taux d'intérêt et de monnaies, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour réduire le coût de sa collecte de ressources en échangeant avec des contreparties ses conditions avantageuses d'accès à certains marchés des capitaux. L'utilisation de produits dérivés par la Banque se limite aux opérations de couverture de transactions individuelles dans le domaine des activités d'emprunt et de trésorerie et, dans une moindre mesure, à la gestion actif-passif.

Dans l'activité de gestion des liquidités du Groupe

Le Groupe passe des contrats d'échange de monnaies à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Le montant notionnel des contrats d'échange de monnaies à court terme et des contrats de change à court terme s'élevait à 4 821 millions d'EUR au 31 décembre 2007 contre 5 602 millions d'EUR au 31 décembre 2006.

De plus, le Groupe a recours à des contrats à long terme normalisés pour ajuster l'exposition au risque de taux d'intérêt à moyen terme (2 ans) de ses portefeuilles obligataires de trésorerie. Le montant notionnel de ces contrats à long terme s'élevait à 419 millions d'EUR au 31 décembre 2007 (561 millions d'EUR pour 2006).

Dans l'activité de gestion actif-passif du Groupe

La politique du Groupe vise à maintenir un niveau de revenus stable et élevé ainsi qu'à protéger la valeur économique du Groupe.

Pour cela le Groupe :

- a adopté un profil d'investissement de ses fonds propres lui assurant un flux de revenus stables et élevés,

- gère les risques de taux résiduels par rapport à ce profil d'investissement.

Pour gérer les risques de taux résiduels, le Groupe procède à des couvertures naturelles pour ses prêts et ses emprunts ou conclut des opérations financières de couverture globale (opérations d'échange de taux d'intérêt).

Les contrats d'échange conclus à des fins de macrocouverture dans le cadre de la gestion actif-passif sont comptabilisés à leur valeur de marché (juste valeur) conformément à la norme IAS 39.

R.2. Juste valeur des instruments financiers dérivés

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur nette des instruments financiers dérivés comptabilisés à l'actif ou au passif (y compris les instruments dont la juste valeur est fondée sur les cours de marché, ceux qui font appel à une technique de valorisation dont tous les paramètres sont observables sur le marché, et ceux pour lesquels les techniques de valorisation utilisent des données non observables sur le marché) ainsi que leur montant nominal. Les montants nominaux représentent le volume de transactions en cours en fin d'exercice, mais ne donnent pas d'indication sur le risque de marché ni sur le risque de crédit.

Produits dérivés, ventilés par méthode de valorisation, au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)

	Prix coté sur un marché		Techniques de valorisation - paramètres observables sur le marché		Techniques de valorisation - paramètres non observables sur le marché		Total	
	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette
Produits dérivés relatifs aux emprunts	0	0	204 219	2 573	18 931	-1 353	223 150	1 220
Produits dérivés relatifs aux prêts	0	0	39 627	-176	2 718	-228	42 345	-404
Produits dérivés relatifs au portefeuille d'actifs	0	0	64	-1	0	0	64	-1
Produits dérivés relatifs à la gestion actif-passif	0	0	54 675	-4 686	0	0	54 675	-4 686
Produits dérivés relatifs aux titres adossés à des actifs	0	0	132	1	0	0	132	1
Contrats de change à terme	0	0	4 841	-18	0	0	4 841	-18
Contrats à terme normalisés	419	3	0	0	0	0	419	3
Opérations d'échange de taux d'intérêt au jour le jour	0	0	6 000	2	0	0	6 000	2
Garanties associées aux produits dérivés	0	0	0	0	1 268	-2	1 268	-2
Total	419	3	309 558	-2 305	22 917	-1 583	332 894	-3 885

Produits dérivés, ventilés par méthode de valorisation, au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)

	Prix coté sur un marché		Techniques de valorisation - paramètres observables sur le marché		Techniques de valorisation - paramètres non observables sur le marché		Total	
	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette
Produits dérivés relatifs aux emprunts	0	0	192 033	3 471	19 210	-1 010	211 243	2 461
Produits dérivés relatifs aux prêts	0	0	29 298	-1 069	1 427	-31	30 725	-1 100
Produits dérivés relatifs au portefeuille d'actifs	0	0	126	-2	0	0	126	-2
Produits dérivés relatifs à la gestion actif-passif	0	0	61 586	-2 425	188	-10	61 774	-2 435
Produits dérivés relatifs aux titres adossés à des actifs	0	0	18	1	0	0	18	1
Contrats de change à terme	0	0	5 602	-48	0	0	5 602	-48
Contrats à terme normalisés	561	3	0	0	0	0	561	3
Garanties associées aux produits dérivés	0	0	0	0	876	-1	876	-1
Total	561	3	288 663	-72	21 701	-1 052	310 925	-1 121

Les opérations de la BEI sur produits dérivés ne font pas l'objet de prix cotés sur le marché. Pour ces instruments, la juste valeur est estimée à l'aide de techniques ou de modèles de valorisation, fondés autant que possible sur des données de marché observables à la date de clôture du bilan.

La juste valeur des opérations d'échange est calculée à l'aide de la méthode du résultat, en appliquant des techniques de valorisation pour convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur indiquée par les attentes du marché au sujet de ces montants futurs. Les techniques de valorisation peuvent aller d'une simple actualisation des cash-flows connus à une modélisation complexe des options. Les modèles de valorisation appliqués font appel à des méthodologies économiques validées, utilisées pour la tarification des instruments financiers, et intègrent les facteurs pris en compte par les acteurs du marché lorsqu'ils fixent un prix.

Pour certaines opérations sur produits dérivés, des estimations et hypothèses internes peuvent être intégrées dans ces techniques de valorisation lorsque les paramètres de marché ne sont pas directement accessibles.

Note S – Juste valeur des actifs et passifs financiers (en millions d'euros)

Les tableaux ci-dessous comparent la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers que le Groupe comptabilise dans ses états financiers. Ils n'incluent pas la juste valeur des actifs et passifs non financiers.

	Valeur comptable 2007	Juste valeur 2007	Perte ou gain non comptabilisé 2007	Valeur comptable 2006	Juste valeur 2006	Perte ou gain non comptabilisé 2006
Actifs financiers						
Prêts et créances à recevoir	241 329	224 381	- 16 948	240 043	225 154	- 14 889
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 566	9 566	0	9 474	9 474	0
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	43 523	43 523	0	32 315	32 315	0
Actifs financiers disponibles à la vente	5 364	5 364	0	5 868	5 868	0
Actifs financiers conservés jusqu'à l'échéance	9 499	9 486	- 13	9 104	9 105	1
Passifs financiers						
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 946	12 946	0	9 903	9 903	0
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	231 449	231 449	0	221 386	221 386	0
Passifs financiers évalués au coût amorti	29 065	29 836	- 771	31 666	32 805	- 1 139
Total changement non comptabilisé de la juste valeur non réalisée			- 17 732			- 16 027

On trouvera ci-dessous une description des méthodes et hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers.

Actifs pour lesquels la juste valeur approche la valeur comptable

Pour les actifs et passifs financiers qui sont liquides ou qui ont une échéance à court terme (moins de trois mois), on suppose que la valeur comptable est approximativement égale à la juste valeur.

Actifs comptabilisés à leur juste valeur

Les prix publiés sur un marché actif sont la première source utilisée pour déterminer la juste valeur d'un instrument financier. Pour les instruments dont le prix de marché n'est pas disponible, la juste valeur est estimée à l'aide de techniques ou de modèles de valorisation, fondés autant que possible sur des données de marché observables à la date de clôture du bilan.

La juste valeur de ces instruments est déterminée en appliquant des techniques de valorisation qui permettent de convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur indiquée par les attentes du marché au sujet de ces montants futurs. Les techniques de valorisation peuvent aller d'une simple actualisation des cash-flows connus à une modélisation complexe des options. Les modèles de valorisation appliqués font appel à des méthodologies économiques validées, utilisées pour la tarification des instruments financiers, et intègrent les facteurs pris en compte par les acteurs du marché lorsqu'ils fixent un prix. Lorsqu'on ne dispose pas directement de données de marché, on peut utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation.

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse des actifs et passifs financiers enregistrés à leur juste valeur, ventilés selon que la juste valeur est fondée sur des prix cotés sur le marché, qu'elle fait appel à une technique de valorisation dont tous les paramètres sont observables sur le marché, ou que la technique de valorisation employée utilise des données non observables sur le marché.

	Prix coté sur un marché 2007	Techniques de valorisation - paramètres observables sur le marché 2007	Techniques de valorisation - paramètres non observables sur le marché 2007	Total 2007		
				Juste valeur positive	Juste valeur négative	Total
Actifs financiers						
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	508	8 563	495	9 566	0	9 566
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	40 576	2 947	43 580	-57	43 523
Placements financiers disponibles à la vente	2 090	1 039	2 235	5 364	0	5 364
Total	2 598	50 178	5 677	58 510	-57	58 453
Passifs financiers						
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	10 866	2 080	0	12 946	12 946
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	203 353	16 147	11 949	-738	232 187	231 449
Total	203 353	27 013	14 029	-738	245 133	244 395
	Prix coté sur un marché 2006	Techniques de valorisation - paramètres observables sur le marché 2006	Techniques de valorisation - paramètres non observables sur le marché 2006	Total 2006		
				Juste valeur positive	Juste valeur négative	Total
Actifs financiers						
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	695	8 155	624	9 474	0	9 474
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	32 202	113	32 359	-44	32 315
Placements financiers disponibles à la vente	4 045	20	1 803	5 868	0	5 868
Total	4 740	40 377	2 540	47 701	-44	47 657
Passifs financiers						
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	8 227	1 676	0	9 903	9 903
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	201 671	10 508	9 207	-697	222 083	221 386
Total	201 671	18 735	10 883	-697	231 986	231 289

Variation, en raison d'hypothèses différentes, de la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et faisant appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables sur le marché

L'utilisation d'alternatives raisonnablement possibles en tant que paramètres non observables sur le marché pour les techniques de valorisation permettant de déterminer la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat pourrait éventuellement se traduire, au 31 décembre 2007, par une réduction d'environ 32 millions d'EUR en cas d'hypothèse moins favorable et par une augmentation d'environ 75 millions d'EUR en cas d'hypothèse plus favorable et, au 31 décembre 2006, par une réduction d'environ 21 millions d'EUR en cas d'hypothèse moins favorable et par une augmentation d'environ 70 millions d'EUR en cas d'hypothèse plus favorable.

Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Parmi les actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat figure un portefeuille de prêts couvert par des opérations d'échange de taux d'intérêt et d'échange de monnaies.

L'encours de crédit maximal au titre des prêts et avances à la clientèle et aux établissements de crédit désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat se monte à 43 523 millions d'EUR (2006 : 32 315 millions d'EUR). La modification cumulée de la juste valeur des prêts qui est imputable à un changement du risque de crédit afférent aux contreparties du Groupe représente un gain de 2,98 millions d'EUR (2006 : gain de 0,45 million d'EUR), et ce changement pour l'exercice écoulé est un gain de 2,52 millions d'EUR (2006 : gain de 0,45 million d'EUR). Les modifications de juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat qui sont imputables à des changements du risque de crédit ont été calculées par détermination de la perte de crédit attendue sur ces prêts.

Aucun dérivé de crédit n'a été utilisé pour couvrir le risque de crédit afférent aux actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat sont des dettes représentées par des titres émis par le Groupe et couverts par des opérations d'échange de taux d'intérêt et d'échange de monnaies.

Grâce au solide soutien de ses actionnaires et à ses politiques financières prudentes, le Groupe se voit attribuer, par toutes les agences de notation renommées, une note de crédit et des perspectives qui n'ont pas varié au cours des dernières années. Dans ce contexte, les variations cumulées de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, imputables à des changements dans les risques de crédit du Groupe, ainsi que le changement pour l'exercice écoulé ne sont pas significatifs en 2006.

La crise actuelle des prêts hypothécaires et la fuite vers la qualité qu'elle a déclenchée sur les marchés de la titrisation et des obligations ont entraîné un rehaussement de la cote de crédit du Groupe sur les marchés des capitaux ; cette perception s'est traduite par une forte évolution des spreads de crédit du Groupe, ce qui a eu un effet important sur le prix de ses emprunts cotés. Dans ce contexte, la variation – imputable à l'évolution du risque de crédit du Groupe – de la juste valeur des passifs financiers cotés et désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, qui représente un ajustement de valeur de 1 024 millions d'EUR au 31 décembre 2007 conformément à l'IAS 39, correspond à la différence entre les variations de la juste valeur cotée et les variations de juste valeur dues aux risques de marché, calculée sur la base des techniques de valorisation.

Le montant que le Groupe serait contractuellement tenu de verser à l'échéance des instruments financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève à 5 186 millions d'EUR de moins que la valeur comptable.

Note T – Gestion des risques

La présente note fournit des informations sur les risques auxquels le Groupe est exposé ainsi que sur la façon dont il les gère et les contrôle, en particulier les risques primaires associés aux instruments financiers qu'il utilise. Ces risques sont les suivants :

- risque de crédit : risque de perte résultant de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie, et attaché aux encours de crédit sous toutes leurs formes, y compris le risque de règlement ;
- risque de marché : exposition à des variables de marché observables telles que taux d'intérêt, taux de change et cours des valeurs mobilières ;
- risque de liquidité et de collecte : risque que le Groupe soit incapable de financer des actifs ou d'honorer des obligations en payant un prix raisonnable ou, dans des situations extrêmes, quel que soit le prix.

Au sein du Groupe, la gestion et le contrôle des risques sont assurés par chaque entité séparément. Une distinction est par conséquent opérée, dans les informations ci-après sur la gestion des risques, entre la Banque et le Fonds.

T.1 Organisation de la gestion des risques

T.1.1. Organisation de la gestion des risques au sein de la Banque

La Banque adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. Elle a mis en place des dispositifs de contrôle et d'information pour les principales catégories de risques inhérents à ses opérations : risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

La Banque applique les meilleures pratiques du secteur pour analyser et gérer les risques afin d'obtenir une protection optimale de ses actifs, de son résultat financier et, partant, de son capital. Bien qu'elle ne soit pas soumise à un organisme de réglementation bancaire, la Banque s'attache néanmoins à respecter en substance les directives bancaires pertinentes de l'UE, ainsi que les recommandations des autorités de supervision bancaire des États membres, de la législation communautaire et des organismes supranationaux compétents comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Les sections ci-dessous fournissent des informations sur les risques de crédit, de marché et de liquidité auxquels la Banque est exposée dans le cadre de ses activités sur ressources propres.

En novembre 2003, la direction Gestion des risques (RM – *Risk Management*) a été organisée dans un premier temps autour de deux départements – le département Risques de crédit (CRD) et le département GAP, Produits dérivés, Risques financiers et opération-

nels – et d'une division Coordination. En 2006, la BEI a formalisé sa politique en matière de risques de crédit pour les opérations sur ressources propres réalisées à l'extérieur de l'UE, élargissant ainsi la mission de CRD. En 2007, afin d'assurer la gestion post-signature des transactions à plus haut risque qu'elle est amenée à réaliser dans le cadre de sa stratégie de prise de risque accrue, la Banque a créé, au sein de RM, le département Gestion et restructuration des transactions. Elle sépare ainsi l'activité opérationnelle post-signature dans l'UE de la fonction d'émission d'un deuxième avis.

Travaillant de manière indépendante, selon une approche exhaustive, cohérente et constante, RM identifie, évalue, surveille et signale les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels auxquels la Banque est exposée. RM est indépendante des salles des marchés et opère dans un cadre défini en commun, qui préserve la séparation des tâches. Le directeur général de RM rend compte des risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels au vice-président ayant la compétence dans ce domaine. Le vice-président compétent rencontre régulièrement le Comité de vérification pour examiner avec lui les questions ayant trait à ces catégories de risques. Il est par ailleurs chargé de veiller à ce que le Comité de direction et le Conseil d'administration reçoivent toutes les informations pertinentes relatives aux risques.

Afin d'appuyer la mise en œuvre de sa politique en matière de risques, la Banque s'est dotée de deux instances dont la mission est axée sur la gestion de ces risques.

La première est le Groupe d'évaluation des risques de crédit (GERC), organe de haut niveau dont la mission est d'examiner les questions de risques de crédit pertinentes qui se posent dans le cadre des activités de la Banque et de conseiller le Comité de direction sur la réponse à y apporter. Il se compose des directeurs généraux des directions Financements, Projets, Gestion des risques, Finances et Affaires juridiques. Le GERC a vocation à compléter – mais non à remplacer – l'examen actuel au cas par cas des propositions de financement, lequel demeure au centre du processus d'approbation des prêts.

La deuxième instance est le Comité de gestion actif-passif (ALCO) ; autre organe de haut niveau, composé des directeurs généraux des directions Financements, Finances et Gestion des risques, il examine la politique de GAP de la Banque et se charge de faire des propositions dans ce domaine à l'intention du Comité de direction. L'ALCO encourage et facilite la concertation entre les directions qui y sont représentées, tout en offrant une perspective plus large sur les principaux risques financiers et en permettant d'en améliorer la compréhension.

T.1.1.1. Mesure du risque et système d'information

Les risques encourus par la Banque sont mesurés selon une méthode prenant en compte à la fois les pertes attendues susceptibles de survenir dans des circonstances normales et les pertes non attendues, lesquelles procèdent d'une estimation de la perte effective finale fondée sur un modèle de portefeuille. Les modèles utilisés s'appuient sur des probabilités tirées de statistiques reflétant des faits observés sur les marchés financiers. La Banque détermine également les hypothèses les plus défavorables auxquelles elle serait confrontée si des événements extrêmes peu susceptibles de survenir venaient néanmoins à se matérialiser.

Les informations relatives à la mesure du risque décrite ci-dessus sont présentées et explicitées au Comité de direction chaque trimestre et au Conseil d'administration deux fois par an. Les rapports contiennent des données concernant les encours globaux, l'analyse de la concentration des crédits, la valeur à risque, les ratios de liquidité et l'évolution des profils de risque.

T.1.1.2. Tolérance de la Banque face au risque financier

En tant qu'institution publique, la Banque ne cherche pas à réaliser des profits par un comportement spéculatif face aux risques financiers ; elle fixe son degré de tolérance aux risques financiers à un seuil défini par des limites qui ont été approuvées, et elle applique un cadre financier prudent.

La Banque ne considère donc pas ses activités de trésorerie ou de collecte de ressources comme des centres de profit, même si elle les conduit dans un souci de performance. Quant à ses activités d'investissement, elles ont pour objectif premier la préservation du capital investi. Dans le cadre de ses opérations de prêt et d'emprunt, la Banque a donc une politique de gestion des risques financiers dont le premier principe est d'assurer la couverture de tous les risques significatifs.

La BEI suivant en cela les meilleures pratiques du marché, toutes les transactions d'un type nouveau s'accompagnant de risques opérationnels ou financiers doivent être autorisées par le Comité de direction, après approbation par le Comité des nouveaux produits (CNP), et réalisées dans le respect des limites approuvées.

T.1.1.3. Pérennité des revenus et capacité d'autofinancement

La politique de gestion actif-passif de la Banque fait partie intégrante de la politique globale de gestion des risques financiers du Groupe. Elle reflète les attentes des trois principaux groupes de partenaires de la Banque (ses actionnaires, ses emprunteurs et les marchés financiers), à savoir : préserver la stabilité de ses recettes, maintenir la valeur économique de ses fonds propres et assurer un financement autonome de sa croissance sur le long terme.

Au travers de sa stratégie de GAP, la Banque poursuit ces objectifs en recourant à une méthode d'affectation de ses fonds propres selon un profil d'investissement à moyen et long terme qui vise à promouvoir la stabilité des recettes et à améliorer le rendement global. Cette méthode d'affectation implique une certaine sensibilité aux rendements à moyen et long terme, mais elle n'est pas influencée par une vision à court terme de l'évolution des taux d'intérêt.

Les fonds propres de la Banque sont ainsi gérés de manière à maintenir leur duration dans une fourchette de 4,5 à 5,5 ans.

T.1.2. Organisation de la gestion des risques au sein du FEI

Les opérations de capital-risque et de garantie des deux entités du Groupe sont gérées par le FEI. Celui-ci a pour mission de soutenir l'apport de ressources financières à des PME en démarrage, en croissance et en développement dans le cadre des objectifs de l'Union européenne pour cette catégorie d'entreprises.

Le Fonds adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. Il dispose de systèmes spécifiques pour contrôler les principaux risques – de crédit, de marché et opérationnels – inhérents à ses activités et communiquer sur ces risques.

Une division indépendante chargée de la gestion et du suivi des risques (*Risk Management and Monitoring* – RMM) rend compte directement au Directeur général. Cette séparation des tâches ainsi que le principe des « deux paires d'yeux » garantissent un examen impartial des activités opérationnelles du FEI. De plus, au sein du Groupe BEI, RMM opère en étroite collaboration avec la direction Gestion des risques de la Banque, en particulier en ce qui concerne l'exposition du Groupe au risque découlant des opérations de garantie et des opérations de capital-risque réalisées au titre du mandat capital-risque (MCR) de la Banque, et en ce qui concerne la stratégie générale du FEI.

RMM est scindée en deux grands secteurs : capital-risque d'une part et garanties de portefeuille et activités de titrisation d'autre part. Chacun de ces secteurs comprend une équipe chargée de la gestion du risque et une autre de l'administration et du suivi, soit un total de quatre équipes au sein de RMM.

La gestion de la trésorerie du Fonds a été confiée à la Banque en vertu d'un accord à cet effet signé entre les deux parties, et elle est assurée selon les lignes directrices du FEI en la matière.

T.1.2.1. Évaluation des risques concernant l'activité de capital-risque

Pour les besoins de son activité de capital-risque, le FEI a mis au point ces dernières années un ensemble d'outils destinés à concevoir, gérer et surveiller des portefeuilles adaptés à la dynamique de ce marché, en allant au-delà de la démarche classique et souvent simpliste consistant à investir exclusivement dans des fonds de haut de panier. Ces outils reposent sur un modèle économique interne fondé sur la notation (GEM – *Grading-based Economic Model*), qui permet au FEI de mieux évaluer et vérifier les valorisations et la performance attendues des fonds. Grâce aux efforts ainsi déployés, appuyés par l'élaboration d'un système informatique propre et d'un logiciel intégré (traitement intégral d'amont en aval), le Fonds renforce ses processus de décision d'investissement et de gestion des risques financiers du portefeuille ainsi que des liquidités.

Dans le cadre de ses activités de capital-risque, le FEI agit en tant que fonds de fonds, prenant des participations minoritaires dans des fonds gérés par des équipes indépendantes, son objectif étant de servir de catalyseur pour attirer d'autres investisseurs, venant d'horizons très larges. Les opérations de capital-risque du Groupe BEI englobent non seulement des investissements en capital d'amorçage et de démarrage, mais aussi, de façon croissante, des investissements dans des fonds déjà anciens, spécialisés dans les stades de développement intermédiaire et avancé, qui ont d'une manière générale un profil de risque plus modéré.

T.1.2.2. Évaluation des risques concernant les garanties

Le FEI accorde des garanties de portefeuille à des intermédiaires financiers actifs dans le financement des PME, de sorte qu'en assumant le risque encouru par ces institutions, il leur facilite l'accès aux ressources financières, ce qui revient à favoriser le financement des PME.

Pour les besoins de l'activité de garantie et de titrisation, les services du FEI ont mis au point ces dernières années un ensemble d'outils permettant d'analyser les opérations de garantie de portefeuilles et les transactions financières structurées sur la base des meilleures pratiques du secteur. Étape préalable à tout engagement contractuel du Fonds dans une opération de garantie, le service Garanties et titrisation, au sein de son département Investissements, attribue une note interne à chaque nouvelle opération sur risque propre en conformité avec les lignes directrices du FEI en matière de risques de crédit. La notation repose sur des modèles internes qui permettent d'analyser et de synthétiser la qualité de crédit de la transaction (concept de la perte attendue), en prenant en compte des paramètres non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs. Les opérations de garantie font l'objet d'un suivi régulier, trimestriel au minimum.

T.2. Risque de crédit

T.2.1. Politique en matière de risques de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt du Groupe et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles d'investissement et opérationnels, les certificats de dépôt et les dépôts interbancaires à terme, ainsi que les transactions sur instruments dérivés réalisées par le Groupe et les opérations de garantie du Fonds financées sur ressources propres. Aucun risque de crédit n'est attaché aux opérations de capital-risque du Groupe, qui sont entièrement menées au travers de prises de participation et ne sont donc exposées qu'au risque de marché.

La politique de la BEI en matière de risques de crédit est approuvée par les instances dirigeantes de l'institution. Elle fixe, pour les emprunteurs et les garants, les niveaux minima de qualité de crédit qu'il convient d'observer dans le cadre des opérations de prêt, et précise les types de sûretés qui sont jugées acceptables. Elle détaille également les exigences minimales auxquelles les contrats de prêt doivent satisfaire en termes de clauses juridiques et autres dispositions contractuelles clés, de façon à ce que la Banque occupe une position au moins aussi élevée que les autres bailleurs de fonds de premier rang et qu'elle ait rapidement accès aux sûretés si nécessaire. En outre, grâce à un système de limites applicables aux contreparties et aux secteurs, le respect de la politique en matière de risques de crédit assure un bon degré de diversification du portefeuille des prêts de la Banque. Ce système s'inspire des règles prudentielles traditionnelles relatives à la concentration du portefeuille et à la gestion des grands encours qui sont énoncées dans les directives bancaires de l'UE, bien que la Banque ait généralement, en matière de prise de risques, une attitude plus restrictive que les banques commerciales. Des niveaux minima sont également fixés pour la qualité de crédit des contreparties des opérations sur instruments dérivés et de trésorerie, de même que le cadre contractuel régissant chaque type de transaction.

Pour ce qui concerne l'activité de prêt, de trésorerie et sur instruments dérivés, le risque de crédit est géré par la direction Gestion des risques, indépendante et directement placée sous la responsabilité du Comité de direction. La Banque a ainsi mis en place une structure opérationnellement indépendante pour l'identification et la surveillance du risque de crédit.

Le Fonds gère ses encours et son exposition aux risques dans le cadre de politiques prudentes délimitées par des dispositions sta-

tutaires et par les lignes directrices en matière de risques de crédit approuvées par son Conseil d'administration, ou encore par des orientations définies dans le cadre de mandats.

Cette politique fait l'objet d'adaptations périodiques en fonction de l'évolution des paramètres opérationnels et des nouveaux mandats qui peuvent être confiés à la Banque par ses actionnaires.

La gestion du risque de crédit est basée, d'une part, sur la mesure du risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de la solvabilité de ces dernières.

T.2.2. Exposition maximum au risque de crédit hors sûretés et autres rehaussements de crédit

Le tableau ci-dessous indique l'exposition maximum au risque de crédit pour les éléments du bilan, y compris les instruments dérivés. Elle est donnée en valeur brute, avant effet d'atténuation résultant d'accords de garantie.

	Exposition maximum 2007 (en millions d'euros)	Exposition maximum 2006 (en millions d'euros)
Actifs financiers		
Prêts et créances à recevoir	241 329	240 043
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 566	9 474
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	43 523	32 315
Actifs financiers disponibles à la vente	5 364	5 868
Actifs financiers conservés jusqu'à l'échéance	9 499	9 104
Actifs non financiers	466	555
Total	309 747	297 359
Hors bilan		
Passifs éventuels	3 773	3 119
Engagements		
- Prêts non décaissés	53 607	53 572
- Opérations de capital-risque non décaissées	1 421	1 406
- Divers	771	564
Total	59 572	58 661
Exposition totale au risque de crédit	369 319	356 020

Pour les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur, les montants ci-dessus représentent l'exposition maximum au risque de crédit susceptible d'être enregistrée dans l'avenir en cas de variation de ces valeurs.

Pour plus de détails sur l'exposition maximum au risque de crédit pour chaque catégorie d'instrument financier, on se référera aux notes correspondantes.

T.2.3. Risque de crédit sur prêts

T.2.3.1. Mesure du risque de crédit sur les prêts et avances à la clientèle et aux établissements de crédit

En application des meilleures pratiques en vigueur dans le secteur bancaire, un système de classement interne, fondé sur la méthodologie de la « perte attendue », a été mis en place pour les opérations de prêt. Ce système occupe désormais une place importante dans le processus d'instruction des prêts ainsi que dans le suivi des risques de crédit, tout en offrant un cadre de référence permettant, si nécessaire, de tarifier les risques de crédit.

Le système de classement des prêts englobe les méthodologies, les processus, les bases de données et les systèmes informati-

ques qui permettent d'évaluer les risques de crédit liés aux opérations de prêt et de quantifier la perte attendue. Il synthétise un grand nombre de données qui servent à établir un classement relatif des risques de crédit liés aux prêts. Le système de classement des prêts adopté par la BEI tient compte de la valeur actualisée de la perte attendue estimée, laquelle est l'expression de la probabilité de défaillance des débiteurs principaux, de l'encours à risque et de la gravité des pertes en cas de défaillance effective. Le classement des prêts remplit les fonctions suivantes :

- il aide à obtenir une évaluation plus précise et plus quantitative des risques associés aux prêts ;
- il facilite la répartition des tâches de suivi ;

- il offre à tout moment une image instantanée de la qualité du portefeuille de prêts ;
- il sert de référence pour calculer la dotation annuelle au Fonds pour risques bancaires généraux ;
- il constitue un élément de prise de décision pour la tarification des risques en fonction de la perte attendue.

Les facteurs suivants entrent en ligne de compte pour l'élaboration du classement des prêts :

- i) la solvabilité de l'emprunteur – RM/CRD examine en toute indépendance la situation des emprunteurs et évalue leur solvabilité à partir de méthodologies internes et de données externes ;
- ii) la corrélation de défaut – qui permet de quantifier les probabilités de difficultés financières simultanées chez l'emprunteur et chez le garant ; plus la corrélation entre la probabilité de défaut de l'emprunteur et celle du garant est élevée, plus la valeur de la garantie et, par conséquent, le classement du prêt, sont bas ;
- iii) la valeur des instruments de garantie et des sûretés – cette valeur est calculée à partir de la combinaison de la solvabilité de l'émetteur et du type d'instrument employé ;
- iv) le cadre contractuel – un cadre contractuel sain ajoute à la qualité des prêts et améliore leur classement interne ;
- v) la durée des prêts – toutes choses égales par ailleurs, plus la durée d'un prêt est longue, plus le risque de problèmes dans le service de la dette est élevé.

La perte attendue sur un prêt découle d'un calcul combinant les cinq éléments ci-dessus. En fonction du niveau de la perte attendue, un prêt est classé dans l'une des catégories suivantes :

- A Prêts d'excellente qualité : cette catégorie recouvre trois sous-catégories. La sous-catégorie A0, par exemple, comprend les risques souverains à l'intérieur de l'UE, c'est-à-dire les prêts accordés à un État membre, ou bénéficiant de sa garantie entière, explicite et inconditionnelle, et pour lesquels aucune difficulté de remboursement n'est attendue. Sont classés A+ les prêts accordés à (ou garantis par) des entités autres que les États membres et ne présentant aucune perspective de dégradation tout au long de leur durée.
- B Prêts de grande qualité : ces prêts constituent une classe d'actifs dans laquelle la BEI a confiance, même si une légère détérioration à l'avenir n'est pas à exclure. Les sous-catégories B+ et B reflètent le degré de probabilité de cette détérioration éventuelle.
- C Prêts de bonne qualité : un exemple de prêt entrant dans cette catégorie serait un prêt non garanti consenti à une banque ou à une grande entreprise connue pour sa solidité, remboursable en intégralité à l'échéance au bout de sept ans ou remboursable par tranches à compter de la date de décaissement, sur une durée équivalente.
- D Cette catégorie du classement se trouve à la limite entre les prêts de qualité « acceptable » et ceux présentant des problèmes. Cette catégorie pivot du classement des prêts se subdivise plus précisément en deux sous-catégories, D+ et D-, les prêts notés D- étant ceux qui nécessitent le suivi le plus intensif.

- E Dans cette catégorie se rangent les prêts qui ont déjà rencontré des problèmes sérieux et pour lesquels on ne peut exclure une dégradation conduisant à une situation de perte. Ces prêts nécessitent par conséquent un suivi attentif, étroit et intensif. Les sous-catégories E+ et E- correspondent à deux gradations dans ce suivi spécial ; dans le cas des opérations classées E-, il existe une forte probabilité que le service de la dette ne soit pas assuré durablement de façon régulière et qu'il faille par conséquent recourir à une restructuration de la dette sous une forme ou une autre, voire, in fine, à la constatation d'une perte de valeur.
- F Les prêts classés dans la catégorie F présentent un niveau de risque inacceptable. Un prêt n'entre dans cette catégorie que dans le cas où une opération en cours connaît, après la signature du contrat, des problèmes imprévus, exceptionnels et graves. Toutes les opérations donnant lieu à une perte de principal pour le Groupe sont classées dans la catégorie F et font l'objet d'une provision spécifique.

En général, les prêts ayant une note inférieure ou égale à D- dans le classement interne sont inscrits sur la liste des « opérations à surveiller ». Cependant, pour les prêts au titre du Mécanisme de financement structuré (MFS) ou de l'Enveloppe spéciale FEMIP (ESF), on peut accepter un certain montant – limité – de créances affectées d'une note initiale inférieure ou égale à D-. Une réserve spécifique de 1 250 millions d'EUR a d'ailleurs été constituée pour faire face aux risques de crédit plus élevés que comportent ces opérations.

Outre l'analyse individuelle de chaque prêt à laquelle il procède, le Groupe utilise un progiciel externe spécial pour évaluer les engagements en cours à l'échelle du portefeuille. Cette évaluation permet d'intégrer les effets de concentration et de corrélation que provoque, au sein du portefeuille des prêts, le fait que différents encours peuvent être soumis à des facteurs de risque communs. En permettant de visualiser les risques de crédit à l'échelle du portefeuille, cet autre outil complète l'approche « opération par opération » du système de classement des prêts et fournit une évaluation plus fine et plus exhaustive des risques de crédit associés au portefeuille de prêts du Groupe. La BEI a également mis au point une méthodologie pour déterminer les notations à attribuer en interne à l'ensemble de ses contreparties. Cette méthodologie de notation interne repose sur un système de fiches d'évaluation par score.

T.2.3.2. Prêts bénéficiant de la garantie du budget communautaire ou des États membres

Les prêts accordés à l'extérieur de la Communauté (à l'exception des prêts relevant de l'Instrument de financement avec partage des risques, de l'Article 18, du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen, du Mécanisme pour la promotion des énergies durables et du Mécanisme AELE – « les mécanismes ») bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget communautaire ou des États membres (« les garanties »). En Afrique du Sud, en Asie et en Amérique latine, dans les pays partenaires méditerranéens, en Europe de l'Est, dans le Caucase du Sud et en Russie, la garantie provient de la Communauté, tandis que dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (la zone ACP) et dans les PTOM, les prêts bénéficient de la garantie des États membres. L'activité est centrée essentiellement sur les secteurs des infrastructures, de l'énergie et de l'environnement, ainsi que sur le soutien aux PME au travers de lignes de crédit accordées à des intermédiaires (prêts globaux).

Conformément aux dispositions des garanties, la Communauté et les États membres couvrent au maximum 65, 75 ou 100 % d'un portefeuille d'opérations signées ⁽¹⁾, ce qui – compte tenu du ratio décaissements/signatures traditionnellement faible pour les prêts hors UE – se traduit en fait par une couverture intégrale de l'encours des prêts décaissés du Groupe. En conséquence, le risque de crédit associé à chaque prêt individuel est considéré comme entièrement couvert, de sorte que le portefeuille garanti n'est pas repris dans la présente section consacrée à l'analyse de l'exposition au risque de crédit des activités de prêt du Groupe.

Le montant total des prêts relevant de cette catégorie de garanties et signés au 31 décembre 2007 est de 23 809 millions d'EUR (23 471 millions d'EUR au 31 décembre 2006), y compris 9 181 millions d'EUR de prêts non décaissés (9 473 millions d'EUR au 31 décembre 2006).

T.2.3.3. Analyse des risques de crédit au titre des prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, le Groupe ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité sur le long terme est démontrée et qui offrent des garanties solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit qu'il encourt sur ses prêts, le Groupe a classé ceux-ci selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou, le cas échéant, le garant.

Les tableaux ci-dessous détaillent l'exposition maximum aux risques de crédit au titre des prêts signés et décaissés (les prêts et avances, à vue et autres, aux établissements de crédit n'y sont pas inclus), ainsi que la portion signée mais non encore décaissée de tous les encours à risque du Groupe, à l'exception des prêts bénéficiant de la garantie du budget communautaire ou des États membres.

2007 (en millions d'euros)		Garants				Total décaissé	Portion signée non décaissée
		Entreprises	Banques	Secteur public	États		
Emprunteurs	Entreprises	36 944	26 912	4 750	14 089	82 695	15 270
	Banques	14 691	39 342	41 100	9 922	105 055	10 399
	Secteur public	4 173	1 094	26 011	16 965	48 243	11 782
	États	0	0	0	18 138	18 138	6 975
Total décaissé		55 808	67 348	71 861	59 114	254 131	44 426
Portion signée non décaissée		9 691	8 780	12 798	13 157	44 426	

2006 (en millions d'euros)		Garants				Total décaissé	Portion signée non décaissée
		Entreprises	Banques	Secteur public	États		
Emprunteurs	Entreprises	32 382	25 664	4 084	14 709	76 839	18 119
	Banques	15 123	38 991	42 194	11 342	107 650	9 216
	Secteur public	4 318	1 316	21 390	15 291	42 315	11 776
	États	0	0	0	16 911	16 911	4 989
Total décaissé		51 823	65 971	67 668	58 253	243 715	44 100
Portion signée non décaissée		10 175	9 614	12 719	11 592	44 100	

T.2.3.3.1. Qualité de crédit du portefeuille de prêts

La qualité de crédit générale du portefeuille de risques reste excellente, puisque les prêts qui figurent dans les catégories A à C du classement interne représentaient 97,2 % du total du portefeuille des prêts au 31 décembre 2007, contre 96,8 % à la fin de 2006. Parallèlement, la part des prêts classés D+, la catégorie la plus basse du classement interne où sont admises des opérations de prêt classiques, est de 1,8 % du total du portefeuille (2006 : 2,7 %), soit 5,3 milliards d'EUR (2006 : 7,8 milliards d'EUR).

⁽¹⁾ En vertu du nouvel accord de garantie signé avec la Commission en août 2007, toutes les opérations assorties de la garantie de la Communauté et signées à compter du 17 avril 2007 seront couvertes à concurrence de 65 % au maximum du « montant total des prêts décaissés ». Au 31 décembre 2007, les montants décaissés dans le cadre du nouvel accord de garantie s'élevaient à 93,38 millions d'EUR. À compter de 2008, le Groupe évaluera et surveillera le risque résiduel à sa charge au titre de ses opérations en rythme annuel et à l'échelle du portefeuille. En outre, la signature et le suivi de ces opérations se feront conformément aux règles et procédures de base en vigueur en matière de crédit.

Afin d'atténuer ses risques de crédit, le Groupe a recours, notamment, aux instruments suivants :

- des garanties émises par des tierces parties dont la qualité de crédit est acceptable ;
- des garanties financières ;
- des hypothèques, des gages sur recettes, etc.

Tous les instruments d'atténuation des risques de crédit agréés par la Banque sont définis dans ses lignes directrices en matière de risques de crédit.

Analyse de la qualité des prêts par catégorie d'emprunteurs

Les tableaux ci-après présentent la répartition, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, de la qualité de crédit du portefeuille de prêts du Groupe en fonction du classement des prêts (encours signés, décaissés et non décaissés).

2007 (en millions d'euros)		Risque souverain ^(*)	Excellente qualité	Bonne qualité	Minimum acceptable	Haut risque	Prêts en souffrance ou dépréciés ^(**)	Total
		A0, P	A à B-	C	D+	D- et note inférieure ^(*)		
Emprunteurs	Entreprises	15 158	56 860	18 041	5 289	2 226	390	97 964
	Banques	8 155	101 640	5 297	19	343	0	115 454
	Secteur public	18 657	40 532	836	0	0	0	60 025
	États	22 874	0	2 240	0	0	0	25 114
TOTAL		64 844	199 032	26 414	5 308	2 569	390	298 557
2006 (en millions d'euros)		Risque souverain ^(*)	Excellente qualité	Bonne qualité	Minimum acceptable	Haut risque	Prêts en souffrance ou dépréciés ^(**)	Total
		A0, P	A à B-	C	D+	D- et note inférieure ^(*)		
Emprunteurs	Entreprises	16 187	53 112	17 319	7 139	965	236	94 958
	Banques	9 442	99 326	7 809	155	133	0	116 865
	Secteur public	17 129	35 432	1 269	261	0	0	54 091
	États	21 208	0	493	200	0	0	21 901
TOTAL		63 966	187 870	26 890	7 755	1 098	236	287 815

^(*) Y compris prêts garantis par des États membres de l'UE et prêts accordés au titre du Mécanisme préadhésion.

^(**) Au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007, le Groupe n'a en portefeuille aucun prêt en souffrance. En outre, au cours des exercices 2006 et 2007, il n'a fait jouer aucune des sûretés qu'il détenait sur des prêts en souffrance.

Sur la même période, aucune défaillance ni aucun manquement au titre de prêts en cours échus n'ont été enregistrés par le Groupe, qui, de surcroît, ne conserve en portefeuille aucun prêt réaménagé.

Ayant décidé d'adopter l'approche fondée sur les notations internes préconisée par Bâle II, le Groupe s'est doté en 2006 d'une méthodologie de notation interne. Un très grand nombre de contreparties ont déjà été notées selon ce modèle. Le tableau ci-après présente la décomposition du portefeuille des prêts du Groupe selon la note attribuée aux emprunteurs qui ont déjà fait l'objet d'un classement interne. En cas contraire, on a utilisé la note externe pour l'analyse.

Ventilation de l'exposition au risque de crédit en fonction des catégories de classement interne

Le tableau indique, d'une part, les encours signés (décaissés et non décaissés) et, d'autre part, les encours pondérés en fonction des risques, déterminés sur la base d'une méthodologie interne que le Groupe applique pour gérer ses limites d'encours.

	Note	Équivalent Moody's	Historique sur un an des taux de défaillance	2007 (en millions d'euros)		2006 (en millions d'euros)	
				Encours signés	Encours pondérés ⁽¹⁾	Encours signés	Encours pondérés ⁽¹⁾
Pas de notation	n.d.	n.d.	0%	0	0	2 838	1 072
Catégorie 1	1	Aaa	0%	27 812	2 405	30 573	2 491
	2+	Aa1	0%	30 677	3 100	23 229	4 913
Catégorie 2	2	Aa2	0%	33 930	14 415	36 070	11 033
	2-	Aa3	0%	30 273	12 070	32 651	13 720
	3+	A1	0%	36 459	14 476	34 945	12 502
Catégorie 3	3	A2	0%	32 497	11 650	34 750	13 781
	3-	A3	0%	28 876	16 218	12 913	9 128
	4+	Baa1	0%	30 513	16 136	38 343	15 805
Catégorie 4	4	Baa2	0%	5 681	2 561	3 130	1 657
	4-	Baa3	0%	31 711	15 856	28 912	12 270
	5+	Ba1	0%	1 405	823	1 715	1 604
Catégorie 5	5	Ba2	0%	1 568	1 114	962	480
	5-	Ba3	0%	1 411	736	968	436
	6+	B1	0%	4 940	1 921	5 638	2 046
Catégorie 6	6	B2	0%	93	74	74	25
	6-	B3	0%	623	312	0	0
Catégorie 7	7	C	0%	88	14	104	16
TOTAL				298 557	113 881	287 815	102 979

⁽¹⁾ La pondération en fonction des risques est un pourcentage (de 0 à 100 %) appliqué à l'encours nominal des prêts et autres créances (dépôts, dérivés et titres). Elle dépend du risque de crédit perçu, en fonction du type de créance et de la nature du principal débiteur ou garant. Les principales catégories de pondération sont les suivantes : 0 % (États membres, Länder allemands et autrichiens), 20 % (institutions publiques), 50 % (banques) et 100 % (entreprises) ; elles correspondent approximativement à celles qui sont prévues par l'Accord de Bâle sur les fonds propres (1988) et par la directive communautaire sur l'adéquation des fonds propres.

T.2.3.3.2. Concentration des risques au titre de l'exposition maximum au risque de crédit sur prêts

Le portefeuille de prêts du Groupe peut être ventilé entre les zones géographiques suivantes (sur la base du pays de l'emprunteur) :

	2007 (en millions d'euros)		2006 (en millions d'euros)	
	Encours signés	Encours pondérés ⁽¹⁾	Encours signés	Encours pondérés ⁽¹⁾
UE ^(*)	291 519	110 866	282 530	100 410
dont :				
- Allemagne	46 523	12 268	47 103	11 721
- Espagne	47 188	12 408	44 998	11 498
- Italie	40 061	19 392	38 945	17 242
- France	33 632	14 956	33 055	14 137
- Royaume-Uni	25 550	17 946	26 246	17 242
PAYS DE L'ÉLARGISSEMENT ^(**)	4 207	1 753	2 813	1 267
PAYS PARTENAIRES ^(***)	2 831	1 262	2 472	1 302
TOTAL	298 557	113 881	287 815	102 979

⁽¹⁾ La pondération en fonction des risques est un pourcentage (de 0 à 100 %) appliqué à l'encours nominal des prêts et autres créances (dépôts, dérivés et titres). Elle dépend du risque de crédit perçu, en fonction du type de créance et de la nature du principal débiteur ou garant. Les principales catégories de pondération sont les suivantes : 0 % (États membres, Länder allemands et autrichiens), 20 % (institutions publiques), 50 % (banques) et 100 % (entreprises) ; elles correspondent approximativement à celles qui sont prévues par l'Accord de Bâle sur les fonds propres (1988) et par la directive communautaire sur l'adéquation des fonds propres.

^(*) Y compris les prêts hors UE approuvés par le Conseil des gouverneurs en vertu de l'article 18 des Statuts de la Banque, ainsi que les prêts accordés dans les pays de l'AELE.

^(**) À la fin de 2006, les pays dits de l'élargissement étaient l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ARYM, la Roumanie, la Serbie et le Monténégro, ainsi que la Turquie.

^(***) Les prêts dans les pays partenaires recouvrent les prêts accordés au titre du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen, du Mécanisme préadhésion et de l'Instrument de financement avec partage des risques.

Un aspect crucial de la gestion des risques consiste à assurer une diversification adéquate des encours de crédit. Le Groupe surveille ses encours globaux par secteur (voir le tableau ci-après), en accordant une attention particulière aux encours qui concernent des secteurs cycliques, irréguliers ou en pleine mutation.

L'analyse sectorielle du portefeuille des prêts du Groupe (sur la base du secteur de l'emprunteur) se présente comme suit :

	2007 (en millions d'euros)		2006 (en millions d'euros)	
	Encours signés	Encours pondérés ⁽¹⁾	Encours signés	Encours pondérés ⁽¹⁾
Énergie	24 240	17 771	21 897	15 360
Transports	32 806	10 158	33 634	9 902
Télécommunications	662	355	562	216
Eau et assainissement	10 011	5 795	9 835	6 227
Infrastructures diverses	2 465	902	2 237	882
Agriculture, sylviculture et pêche	45	23	90	45
Industrie	13 759	11 119	13 375	8 961
Services	210 513	66 327	202 553	59 974
Santé et éducation	4 056	1 431	3 632	1 412
TOTAL	298 557	113 881	287 815	102 979

⁽¹⁾ La pondération en fonction des risques est un pourcentage (de 0 à 100 %) appliqué à l'encours nominal des prêts et autres créances (dépôts, dérivés et titres). Elle dépend du risque de crédit perçu, en fonction du type de créance et de la nature du principal débiteur ou garant. Les principales catégories de pondération sont les suivantes : 0 % (États membres, Länder allemands et autrichiens), 20 % (institutions publiques), 50 % (banques) et 100 % (entreprises) ; elles correspondent approximativement à celles qui sont prévues par l'Accord de Bâle sur les fonds propres (1988) et par la directive communautaire sur l'adéquation des fonds propres.

Le principe de diversification des risques est au cœur de l'application de pratiques bancaires saines. Le Groupe limite le montant maximum pouvant être prêté à un seul emprunteur, groupe d'emprunteurs ou secteur. Il suit par ailleurs l'évolution de la concentration des risques de crédit en utilisant le concept de la valeur à risque (VaR). Pour cela, le Groupe a recours à un outil d'évaluation du risque de portefeuille engendré par les variations de la valeur des créances sous l'effet des variations de la qualité de crédit des débiteurs. La méthode consiste en particulier à évaluer le risque globalement à l'échelle du portefeuille et à prendre en compte la corrélation entre les variations de qualité de crédit sur l'ensemble des débiteurs. Cela permet de déterminer directement les avantages résultant de la diversification du portefeuille ou des surconcentrations potentielles au sein de celui-ci.

Le tableau ci-après montre les indicateurs de concentration utilisés par le Groupe au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007.

Fin de période	2007	2006
Grands encours du Groupe en valeur nominale et après pondération en fonction des risques⁽¹⁾		
Encours nominaux (en % du portefeuille de prêts de la BEI)		
- Top 3	8.2 %	8.5 %
- Top 5	11.7 %	12.1 %
- Top 10	18.8 %	19.4 %
Nombre d'encours (en % des fonds propres de la BEI)		
- over 10 %	13	13
- over 15 %	6	6
- over 20 %	2	3
Nombre d'encours sur prêts SURU représentant plus de 5 % des fonds propres de la BEI ⁽²⁾	2	3
Total des grands encours pondérés (en % des fonds propres de la BEI) ⁽³⁾	85 %	86 %

⁽¹⁾ Y compris également la valeur de marché nette des opérations de trésorerie.

⁽²⁾ Les expressions « prêts à signature unique » et « prêts à risque unique » (ou, plus brièvement, « prêts non garantis » ou prêts « SURU ») désignent les opérations de prêt pour lesquelles la BEI, quel que soit le nombre de signatures fournies, n'a aucune véritable possibilité de recours à une tierce partie indépendante ou à d'autres formes de sûreté autonome.

⁽³⁾ La BEI qualifie de « grand encours individuel » un encours consolidé sur l'ensemble d'un groupe qui, pondéré en fonction des risques, est égal ou supérieur à 5 % des fonds propres de la Banque. Cette définition s'applique à tout encours sur un emprunteur ou un garant individuel, à l'exclusion des prêts aux États membres et des prêts intégralement couverts par la garantie explicite d'un État membre ou garantis par des obligations émises par un État membre.

T.2.3.4. Sûretés réelles sur prêts

Entre autres instruments d'atténuation des risques, le Groupe utilise aussi le nantissement de titres financiers. La procédure est officialisée par un accord de nantissement, applicable sur le territoire concerné ; les titres nantis ne peuvent être vendus ou redonnés en garantie par le Groupe. Le portefeuille de sûretés réelles reçues en nantissement se monte à 11 123 millions d'EUR (2006 : 8 940 millions d'EUR).

La juste valeur du portefeuille des garanties reçues par le Groupe en vertu de contrats de nantissement et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 3 446 millions d'EUR (2006 : 2 629 millions d'EUR). Aucune de ces garanties n'a été vendue ou redonnée en garantie à des tierces parties.

T.2.4. Risque de crédit sur transactions de trésorerie

T.2.4.1. Mesure du risque de crédit sur transactions de trésorerie

Les placements de trésorerie sont répartis en trois catégories : i) les actifs de trésorerie monétaire, dont le principal objectif est de maintenir la liquidité ; ii) les portefeuilles obligataires opérationnels, qui constituent la deuxième ligne de liquidité ; enfin, iii) un portefeuille d'investissement composé d'obligations d'émetteurs souverains de l'UE. En septembre 2006, le Comité de direction a décidé de clore progressivement le portefeuille d'investissement (voir la Note A.4.7.2.).

La politique en matière de risques de crédit appliquée aux transactions de trésorerie est régie par les limites de crédit qui ont été fixées pour les contreparties des transactions monétaires et obligataires et des opérations sur dérivés à court terme. L'encours pondéré pour chaque contrepartie ne doit pas dépasser la limite autorisée.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition au risque de crédit des différents portefeuilles de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

Exposition au risque de crédit au 31 décembre 2007 (en millions d'euros) (en valeur comptable)						
	Note externe court terme		Note externe long terme			Total
	A-1+/P-1	< A ou non noté	A	AA	Aaa	
Portefeuille A1 à échéance maximum de 3 mois						
Dépôts	0	60	4 454	6 691	0	11 205
Prises en pension tripartites	0	0	2 504	2 108	0	4 612
Obligations à intérêts précomptés, obligations	576	0	417	1 063	136	2 192
Portefeuille A2 à échéance maximum de 18 mois	40	0	60	948	706	1 754
Total des actifs de trésorerie monétaire	616	60	7 435	10 810	842	19 763
Répartition	3%	0%	38%	55%	4%	100%
Portefeuille B1						
Portefeuille B2	0	0	11	296	934	1 241
Portefeuille B3	0	0	0	109	53	162
Portefeuille BH (contrats à terme normalisés)	0	0	75	151	279	505
FEI – Portefeuille disponible à la vente (AFS)	0	0	0	3	0	3
FEI – Portefeuille disponible à la vente (AFS)	0	0	0	16	113	129
Total des portefeuilles obligataires opérationnels	0	0	86	575	1 379	2 040
Répartition	0%	0%	4%	28%	68%	100%
Portefeuille d'investissement						
Portefeuille d'investissement	0	54	308	697	1 518	2 577
Répartition	0%	2%	12%	27%	59%	100%
Titres adossés à des actifs						
Titres adossés à des actifs	0	0	56	186	4 488	4 730
Répartition	0%	0%	1%	4%	95%	100%
Total des fonds de trésorerie	616	114	7 885	12 268	8 227	29 110
Répartition	2%	0%	27%	42%	29%	100%

Exposition au risque de crédit au 31 décembre 2006 (en millions d'euros) (en valeur comptable)

	Note externe court terme		Note externe long terme			Total
	A-1+/P-1	< A ou non noté	A	AA	Aaa	
Portefeuille A1 à échéance maximum de 3 mois						
Dépôts	0	46	3 048	5 770	163	9 027
Prises en pension tripartites	0	0	1 181	4 390	0	5 571
Obligations à intérêts précomptés, obligations	2 848	0	116	473	37	3 474
Portefeuille A2 à échéance maximum de 18 mois	0	0	135	1 245	1 306	2 686
Total des actifs de trésorerie monétaire	2 848	46	4 480	11 878	1 506	20 758
Répartition	14%	0%	22%	57%	7%	100%
Portefeuille B1	0	0	0	267	1 038	1 305
Portefeuille B2	0	0	0	102	53	155
Portefeuille B3	0	0	69	193	430	692
Portefeuille BH (contrats à terme normalisés)	0	0	0	3	0	3
FEI – Portefeuille disponible à la vente (AFS)	0	0	2	0	49	51
Total des portefeuilles obligataires opérationnels	0	0	71	565	1 570	2 206
Répartition	0%	0%	3%	26%	71%	100%
Portefeuille d'investissement	0	124	333	885	1 554	2 896
Répartition	0%	4%	11%	31%	54%	100%
Titres adossés à des actifs	0	0	0	67	2 667	2 734
Répartition	0%	0%	0%	2%	98%	100%
Total des fonds de trésorerie	2 848	170	4 884	13 395	7 297	28 594
Répartition	10%	1%	17%	47%	25%	100%

Le risque de crédit associé à la trésorerie (portefeuille de titres, papier commercial, comptes à terme, etc.) est rigoureusement géré au travers du choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

Des limites dans la structure des portefeuilles de titres et sur les encours des instruments de trésorerie ont été définies par la direction de la Banque, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par la direction Gestion des risques).

Dans le cadre de ses activités de gestion de trésorerie, le Groupe détient des obligations à capital garanti, dont les coupons intègrent des options sur la performance d'une sélection de fonds de fonds spéculatifs. Au 31 décembre 2007, ces obligations, qui font partie du portefeuille obligataire opérationnel, se montaient à un total nominal de 150 millions d'EUR (pour une valeur de marché de 162 millions d'EUR).

T.2.4.2. Sûretés réelles sur opérations de trésorerie

Les opérations de trésorerie sont pour partie des prises en pension (« reverse repos ») tripartites, qui représentent un montant de 4 612 millions d'EUR (2006 : 5 571 millions d'EUR). Régies par des lignes directrices spécifiques, elles sont soumises à des critères de garantie et de valorisation. Les positions sont intégralement couvertes, avec appels de marge quotidiens. La valeur de marché du portefeuille de sûretés est sous surveillance et des sûretés complémentaires sont exigées si les accords sous-jacents l'imposent.

Des accords de compensation globale sont également conclus avec les contreparties.

Dans le cadre des accords tripartites, le Groupe reçoit des titres qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie. La juste valeur des titres acceptés dans ce contexte au 31 décembre 2007 est de 4 611 millions d'EUR (2006 : 5 886 millions d'EUR). Aucun de ces titres n'a été vendu ou redonné en garantie à des tierces parties.

en 2006 et en 2007. Pendant ces deux exercices, le Groupe n'a fait jouer aucune des sûretés susmentionnées.

T.2.4.3. Activité de prêt de titres

La valeur de marché des obligations prêtées dans le cadre des activités de prêt de titres se montait à 965 millions d'EUR à la fin de 2007 (2006 : 936 millions d'EUR). Ces transactions sont régies par un accord signé avec Northern Trust, et le risque qu'elles présentent est entièrement couvert, avec appels de marge quotidiens.

Dans le cadre de la convention de prêt de titres, le Groupe reçoit des titres qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie. La juste valeur du portefeuille de titres acceptés dans ce contexte au 31 décembre 2007 est de 992 millions d'EUR (2006 : 964 millions d'EUR). Aucun de ces titres n'a été vendu ou redonné en garantie à des tierces parties en 2006 et en 2007.

T.2.5. Risque de crédit sur dérivés

T.2.5.1. Politique en matière de risque de crédit sur dérivés

La politique en matière de risques applicable aux opérations sur produits dérivés se fonde sur la définition de critères d'admissibilité et de limites liées à la notation des contreparties intervenant dans les opérations d'échange. Afin de réduire les risques sur ces encours, le Groupe signe des Annexes de remise en garantie avec la plupart de ses contreparties intervenant dans des opérations d'échange et reçoit des sûretés lorsque les encours dépassent certaines limites contractuelles.

Le risque de crédit sur dérivés est la perte que le Groupe subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir le Groupe contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

Cadre contractuel :

Toutes les opérations à long terme réalisées par le Groupe sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les Annexes de remise en garantie, qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

Sélection des contreparties :

La note minimale de départ est fixée à A1, mais certaines contreparties notées A2/A3 peuvent aussi être admises exceptionnellement, si la totalité de l'encours à leur égard est entièrement couvert par des sûretés réelles, le Groupe ayant le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en-deçà d'un certain niveau.

Des limites ont été fixées pour :

- le total de la valeur actuelle nette des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée ;

- les engagements non garantis sur une contrepartie ;
- la concentration : limites spécifiques exprimées en montants nominaux.

Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité de crédit des contreparties.

Suivi :

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

Constitution de sûretés :

- les engagements sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les engagements non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang ;
- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré ;
- le portefeuille de produits dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés reçues, d'autre part, font l'objet d'une valorisation régulière qui peut ensuite donner lieu à un appel de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le montant des sûretés requises est fonction de l'évaluation de la qualité de crédit de la contrepartie. Des principes directeurs régissent les critères d'acceptabilité des sûretés et de valorisation.

Les principaux types de sûretés obtenues sont des liquidités ou des titres.

La valeur de marché des sûretés est sous surveillance et des sûretés complémentaires sont exigées si les accords sous-jacents l'imposent.

T.2.5.2. Mesure du risque de crédit sur dérivés

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, cours de change, etc.), et ne représente généralement qu'une petite partie de leur montant notionnel.

Le montant notionnel est le montant du contrat sous-jacent du produit dérivé et sert de base pour mesurer les variations de valeur des produits dérivés. Il constitue une indication du volume sous-jacent des transactions opérées par le Groupe mais ne fournit aucune mesure du risque. Le montant, la durée et le prix de la majorité des produits dérivés sont négociés (de gré à gré) entre le Groupe et ses contreparties, qu'il s'agisse d'autres professionnels ou de clients.

Dans le cas du Groupe, où seuls des produits dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du risque courant recommandée par la Banque des règlements internationaux (BRI). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme la valeur de remplacement ou juste valeur positive desdits contrats, augmentée des risques potentiels (majoration), lesquels dépendent de la durée et du type de la transaction et sont pondérés par un coefficient lié à la catégorie de la contrepartie (risque pondéré selon BRI I).

La valeur de remplacement positive représente ce qu'il en coûterait au Groupe de remplacer toutes les transactions par leur juste valeur en faveur du Groupe si toutes les contreparties concernées du Groupe faisaient défaut en même temps, et si toutes les transactions pouvaient être remplacées simultanément. La valeur de remplacement négative représente ce qu'il en coûterait aux contreparties du Groupe de remplacer toutes leurs transactions avec le Groupe par la juste valeur de celles-ci en leur faveur, si le Groupe venait à faire défaut. Le total des valeurs positives et celui des valeurs négatives de remplacement figurent séparément dans le bilan consolidé.

Le tableau suivant donne le montant nominal du portefeuille de dérivés couverts par une convention ISDA, ainsi que les encours mesurés selon la méthodologie BRI I.

Fin de période	2007 (en millions d'euros)	2006 (en millions d'euros)
Valeur nominale des dérivés en cours	331 207	309 488
Total équivalent risque de crédit BRI (après compensation)	5 101	5 002
Équivalent risque de crédit pondéré BRI I (après compensation)	1 007	985
Encours brut (après compensation)	2 012	2 206
Total de la valeur de marché nette de l'encours ⁽¹⁾	670	606

⁽¹⁾ Encours positif, net des sûretés réelles reçues.

La valeur de marché nette est la valeur actuelle nette d'un portefeuille de contrats d'échange, net des sûretés, si elle est positive ; si ce montant est négatif, la valeur de marché nette est nulle. Elle donne la mesure des pertes que le Groupe pourrait subir en cas de défaut de la contrepartie, après compensation et mise en jeu des sûretés.

L'équivalent risque de crédit au sens de la BRI est la valeur actuelle nette de l'opération d'échange, plus une majoration, égale au montant notionnel multiplié par un coefficient dépendant de la structure de l'opération d'échange et de son échéance (conformément à l'Accord de Bâle) ; il est destiné à couvrir l'augmentation future potentielle de l'exposition au risque du fait d'une évolution des conditions de marché sur la durée de vie restante de l'opération d'échange.

La majeure partie des transactions sur produits dérivés sont signées avec des contreparties notées au minimum A1. Sous réserve de conditions exceptionnelles en matière de surcouverture, des contreparties notées A2 ou A3 sont également acceptées. Par conséquent, la majorité du portefeuille est concentrée sur des contreparties dont la note est A1 ou au-dessus.

Tranches de notation	Pourcentage du nominal		Valeur de marché nette (en millions d'euros)		Équivalent risques de crédit BRI I sur échanges (en millions d'euros)	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Notation Moody's ou équivalent						
Aaa	3.3%	5.5%	0	0	64	186
De Aa1 à Aa3	86.1%	74.2%	649	563	4 366	3 843
A1	8.7%	16.0%	19	41	504	601
De A2 à A3	1.9%	4.3%	2	2	165	370
Pas de notation	0.0%	0.0%	0	0	2	2
Total	100,0%	100,0%	670	606	5 101	5 002

Les tableaux suivants présentent les échéances des opérations d'échange de monnaies (sauf échanges de monnaies à court terme) et de taux, réparties en fonction de leur montant notionnel et du risque de crédit associé.

Échanges de monnaies au 31.12.2007 (en millions d'euros)	à moins	de 1 an	de 5 ans	à plus	Total 2007
	d'un an	à 5 ans	à 10 ans	de 10 ans	
Montant notionnel	8 326	30 182	19 480	12 965	70 953
Valeur actualisée nette	- 1 012	- 1 766	- 2 021	- 315	- 5 114
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	53	423	311	277	1 064

Échanges de monnaies au 31.12.2006 (en millions d'euros)	à moins	de 1 an	de 5 ans	à plus	Total 2006
	d'un an	à 5 ans	à 10 ans	de 10 ans	
Montant notionnel	8 888	23 471	15 784	11 148	59 291
Valeur actualisée nette	- 1 215	- 908	- 447	- 6	- 2 576
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	49	250	256	289	844

Échanges de taux au 31.12.2007 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	à plus de 10 ans	Total 2007
Montant notionnel	27 759	83 255	70 634	67 863	249 511
Valeur actualisée nette ^(*)	198	689	-411	724	1 200
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	76	361	571	903	1 911

Échanges de taux au 31.12.2006 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	à plus de 10 ans	Total 2006
Montant notionnel	37 278	84 434	61 385	60 691	243 788
Valeur actualisée nette	178	156	-1 175	2 148	1 307
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	70	334	327	1 085	1 816

^(*) La valeur actualisée nette des contrats d'échange de défaut de paiement (*Credit Default Swaps* - CDS) est incluse dans les produits dérivés puisque, aux termes de l'IAS 39, les CDS sont traités comme des produits dérivés ; cependant, ces transactions ne sont pas incluses dans les calculs BRI, car dans l'Accord de Bâle I, elles sont assimilées à des garanties, et les fonds propres exigés à ce titre sont comptabilisés dans le portefeuille de prêts.

Au 31 décembre 2007, l'encours des contrats à terme normalisés d'une durée inférieure à un an représentait un montant notionnel de 419 millions d'EUR (2006 : 561 millions d'EUR) pour une juste valeur de 2,9 millions d'EUR (2006 : 2,6 millions d'EUR) ; le notionnel à la même date et pour la même durée des contrats de garantie de taux d'intérêt était égal à zéro (2006 : 823 millions d'EUR), pour une juste valeur de zéro EUR (2006 : 0,2 million d'EUR).

Généralement, le Groupe ne conclut pas de contrats d'options dans le cadre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds à moindre coût sur les marchés financiers, la Banque souscrit des contrats d'emprunt incluant notamment des options sur taux ou indices boursiers. Ces emprunts sont intégralement associés à des contrats d'échange assortis du risque de marché inverse.

La juste valeur des opérations d'échange classiques est leur valeur de marché. Pour les transactions structurées, on calcule la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat, en utilisant des techniques d'évaluation pour convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur indiquée par les attentes du marché au sujet de ces montants futurs. Lorsqu'on ne dispose pas directement de données de marché, on peut utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation.

Tous ces contrats d'option incorporés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré. Sur l'ensemble du portefeuille d'opérations structurées avec options incorporées, 222 contrats d'échange, représentant un montant notionnel de 3 318 millions d'EUR, sont des *power reverse dual currency*, dont la juste valeur est de

-219 millions d'EUR. Ces transactions dépendent fortement du taux de change dollar/yen et sont assorties d'options incorporées permettant une résiliation anticipée. Une appréciation du dollar de 5 % par rapport au yen impliquera un ajustement de juste valeur de 187 millions d'EUR, ce qui représentera une hausse de 32 millions d'EUR. Parallèlement, une telle appréciation accroît la probabilité de voir les contreparties mettre un terme aux contrats de manière anticipée. Le reste des transactions structurées concerne divers types de contrats dépendant des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation, d'indices boursiers et de la fluctuation des taux d'intérêt.

D'une manière générale, le risque de crédit sur ces contrats d'échange est limité, parce qu'il existe une garantie sous forme de sûreté faisant l'objet d'un suivi régulier.

T.2.5.3. Sûretés reçues au titre des transactions sur instruments dérivés

Dans le cadre des conventions ISDA et AFB, le Groupe a reçu des titres et des liquidités qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie. Au 31 décembre 2007, la juste valeur des titres ainsi acceptés s'élève à 1 550 millions d'EUR (2006 : 2 002 millions d'EUR) ; aucun de ces titres n'a été vendu ou redonné en garantie à des tierces parties.

En 2006 et en 2007, le Groupe n'a fait jouer aucune de ces sûretés.

Les sûretés reçues pour couvrir des transactions sur produits dérivés se montent à 1 550 millions d'EUR (2006 : 2 002 millions d'EUR) et se décomposent comme suit :

Notation Moody's ou équivalent	Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)				Liquidités	Total 2007
	État	Entité supra- nationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe)		
Aaa	865	0	0	0	0	865
De Aa1 à Aa3	4	0	0	0	0	4
A1	224	0	0	0	0	224
Inférieure à A1	124	0	0	0	0	124
Pas de notation	0	0	0	0	333	333
Total 2007	1 217	0	0	0	333	1 550

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)

Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Liquidités	Total 2006
	État	Entité supra- nationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe)		
Aaa	1 095	28	0	5	0	1 128
De Aa1 à Aa3	21	0	0	0	0	21
A1	590	0	0	0	0	590
Inférieure à A1	50	0	0	0	0	50
Pas de notation	0	0	0	0	213	213
Total 2006	1 756	28	0	5	213	2 002

T.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions du Groupe résultant de son incapacité à remplir ses obligations de paiement à l'aide de ressources liquides immédiatement disponibles (risque de liquidité de financement). Cette incapacité peut le contraindre à emprunter à des conditions désavantageuses. Pour le Groupe, le risque de liquidité de financement est donc lié au coût de l'emprunt et aux conditions prévalant sur les marchés des capitaux.

T.3.1. Gestion du risque de liquidité

Gestion du risque de liquidité de la Banque

Le principal objectif de la politique en matière de risque de liquidité est que la Banque soit toujours en mesure de remplir ses obligations de paiement dans leur intégralité et avec ponctualité. La Banque gère le calendrier de ses émissions d'emprunts de façon à maintenir le niveau global de liquidité dans une fourchette prédéfinie. La planification de la liquidité tient compte des besoins de la Banque en matière de service de la dette, des décaissements sur prêts et des flux de trésorerie issus du portefeuille de prêts. Elle tient également compte du montant assez important des prêts signés mais non déboursés, dont les décaissements se feront à la demande des emprunteurs.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une gestion prudente car, contrairement aux banques commerciales, la BEI ne dispose pas des sour-

ces naturelles de liquidités que sont les dépôts de clients, ni du recours à une banque centrale. La Banque préfinance ses engagements afin d'éviter d'avoir à lever des ressources ou à vendre des actifs à des conditions de prix défavorables. En outre, un niveau de liquidité correct contribue à la stabilité financière de la Banque, ce à quoi les investisseurs et les agences de notation sont particulièrement attentifs.

Pour la Banque, un autre outil de bonne gestion du risque de liquidité consiste à maintenir un niveau suffisant de disponibilités et à bien étaler les échéances de ses placements pour les faire concorder avec ses besoins prévisionnels en liquidités. La politique en matière de risque de liquidité comprend également un niveau-plancher pour la trésorerie. Le ratio de liquidité globale en fin d'exercice (objectif défini comme un pourcentage des flux financiers annuels prévisionnels nets) doit à tout moment se situer au-dessus de 25 % de la moyenne des flux financiers annuels nets prévus pour l'année suivante.

Gestion du risque de liquidité du Fonds

Le risque de liquidité du FEI est géré de manière à protéger la valeur du capital versé, à assurer au Fonds un niveau de liquidité suffisant pour faire face aux éventuels appels de garantie, aux engagements en matière de capital-investissement et aux charges administratives, et à obtenir une rentabilité du capital raisonnable sur les fonds investis en tenant dûment compte de l'objectif de minimisation des risques.

T.3.2. Mesure du risque de liquidité (en millions d'EUR)

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs du Groupe, regroupés par échéance en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date contractuelle d'échéance (sur la base des flux de trésorerie contractuels non actualisés).

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie Échéance non définie.

Échéance (au 31 décembre 2007)	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Échéance non définie	Ajustement juste valeur	Total 2007
ACTIF							
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	27	0	0	0	0	0	27
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	65	180	1 060	968	0	0	2 273
Autres prêts et avances :							
- Comptes courants	286	0	0	0	0	0	286
- Divers	15 793	24	0	0	0	0	15 817
	16 079	24	0	0	0	0	16 103
Prêts et avances :							
- aux établissements de crédit	1 686	6 246	41 948	61 335	0	1 109	112 324
- à la clientèle	1 949	7 358	43 376	102 498	0	1 217	156 398
	3 635	13 604	85 324	163 833	0	2 326	268 722
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 400	1 160	3 733	3 723	0	0	11 016
Valeurs de remplacement positives	0	0	0	0	0	9 061	9 061
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	3 606	0	3 606
Total de l'actif	22 206	14 968	90 117	168 524	3 606	11 387	310 808
PASSIF							
Dettes envers des établissements de crédit	339	2	1	0	0	0	342
Dettes représentées par des titres	13 796	30 034	87 234	123 157	0	5 951	260 172
Valeurs de remplacement négatives	0	0	0	0	0	12 946	12 946
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	34 572	0	34 572
Autres éléments du passif	0	0	0	0	2 776	0	2 776
Total du passif	14 135	30 036	87 235	123 157	37 348	18 897	310 808
Passifs éventuels	0	0	0	0	3 773	0	3 773
Engagements	0	0	0	0	55 799	0	55 799
Total hors bilan	0	0	0	0	59 572	0	59 572

Échéance (au 31 décembre 2006)	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Échéance non définie	Ajustement juste valeur	Total 2006
ACTIF							
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	15	0	0	0	0	0	15
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	119	169	1 253	1 161	0	0	2 702
Autres prêts et avances :							
- Comptes courants	210	0	0	0	0	0	210
- Divers	14 570	28	0	0	0	0	14 598
	14 780	28	0	0	0	0	14 808
Prêts et avances :							
- aux établissements de crédit	2 226	6 051	41 002	65 303	0	1 265	115 847
- à la clientèle	1 459	7 046	39 935	91 411	0	1 837	141 688
	3 685	13 097	80 937	156 714	0	3 102	257 535
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 157	1 543	3 138	2 447	0	6	11 291
Valeurs de remplacement positives	0	0	0	0	0	8 782	8 782
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	3 670	0	3 670
Total de l'actif	22 756	14 837	85 328	160 322	3 670	11 890	298 803
PASSIF							
Dettes envers des établissements de crédit	213	3	3	0	0	0	219
Dettes représentées par des titres	20 123	21 579	97 551	107 323	0	6 257	252 833
Valeurs de remplacement négatives	0	0	0	0	0	9 903	9 903
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	33 208	0	33 208
Autres éléments du passif	0	0	0	0	2 640	0	2 640
Total du passif	20 336	21 582	97 554	107 323	35 848	16 160	298 803
Passifs éventuels	0	0	0	0	3 119	0	3 119
Engagements	0	0	0	0	55 542	0	55 542
Total hors bilan	0	0	0	0	58 661	0	58 661

Le portefeuille d'investissement (voir la Note B) est principalement composé de titres à revenu fixe émis par des contreparties de premier ordre – pour une grande part, des obligations émises par les États membres – et acquis dans l'intention de les garder jusqu'à leur échéance finale. Voir aussi la Note A.4.7.

Certains des emprunts et des contrats d'échange associés sont assortis de clauses de résiliation anticipée ou d'options de remboursement avant l'échéance accordées aux investisseurs ou aux contreparties des swaps de couverture. Certains engagements peuvent donc être remboursés avant leur date d'échéance.

Si toutes ces options étaient exercées à leur prochaine date contractuelle d'exercice, le total cumulé des remboursements anticipés pour la période 2009-2010 se monterait à 18,3 milliards d'EUR.

T.4. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sur instruments financiers fluctue en raison de l'évolution de variables de marché telles que les taux d'in-

térêt, les taux de change ou le prix des instruments de capitaux propres.

T.4.1. Gestion du risque de marché

Risque de marché pour la Banque :

De même que la politique en matière de risques de crédit préconise d'appliquer le principe des deux paires d'yeux pour les activités de prêt de la Banque, la politique concernant les risques de marché stipule que la direction Gestion des risques doit donner un avis sur toutes les activités financières du Groupe qui induisent un risque de marché substantiel, et sur les transactions financières susceptibles de générer un risque de crédit, telles que les opérations de couverture de la trésorerie ou les opérations sur produits dérivés.

Les risques de marché sont identifiés, mesurés, gérés et signalés conformément à un ensemble de politiques et de procédures réunies sous l'intitulé *Lignes directrices de la politique en matière de risques financiers et de GAP*, qui sont régulièrement actualisées. Les principes généraux qui sous-tendent ces politiques sont décrits ci-après.

La simulation de crise est une méthode largement utilisée pour analyser l'impact de scénarios possibles sur les résultats et sur la valeur économique des fonds propres de la Banque, en particulier lorsque l'analyse de l'historique des évolutions du marché n'apparaît pas suffisante pour évaluer les risques futurs. Ces scénarios peuvent concerner l'évolution des taux du marché (taux d'intérêt, taux de change, écarts de taux, cours des valeurs mobilières, etc.) ou les conditions de liquidité, ou encore les hypothèses les plus défavorables capables d'influer sur ces variables, telles que des changements macroéconomiques brutaux et préjudiciables, la défaillance simultanée de grands débiteurs, des pannes de système, etc.

La simulation de crise est effectuée régulièrement et les conséquences des modifications de la valeur économique de la Banque et du profil de recettes sont décrites dans le cadre de la procédure de mesure des risques de marché de la Banque.

Risque de marché pour le Fonds :

Le Fonds est exposé au risque de marché essentiellement au travers du risque de taux d'intérêt associé à ses positions en liquidités et équivalents et à ses investissements en titres de créance. Environ 50 % de ces actifs détenus sont assortis d'une durée moyenne de moins de cinq ans, ce qui protège le Fonds contre une variation importante de ses revenus sur le long terme.

T.4.2. Risque de taux d'intérêt

Pour mesurer et gérer ses risques de taux d'intérêt, la Banque s'inspire des principes de base édictés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Les principaux risques liés aux taux d'intérêt sont le risque de révision des taux, le risque de déformation de la courbe des taux, le risque de base et le risque de spread. Parmi ces risques, le risque de spread est particulièrement important pour la Banque. Il désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions de la Banque, due à l'évolution des écarts de taux dans son activité de collecte de ressources ou son activité de prêt.

La Banque gère sa position structurelle globale de taux d'intérêt au moyen d'un portefeuille spécial. La majorité des indicateurs et des dispositifs de contrôle du risque financier en usage à la Banque s'appliquent à ce portefeuille. Pour le reste des activités, les indicateurs et dispositifs de contrôle ne portent que sur les risques qui ne sont pas transmis à ce portefeuille via le système du prix de transfert et qui restent par conséquent cantonnés à l'activité dont ils relèvent – risque sur instruments de capitaux propres dans l'activité de capital-risque, risque de taux d'intérêt ou risque de crédit sur les portefeuilles de trésorerie gérés essentiellement à des fins d'accroissement des rendements.

T.4.2.1. Risque de taux d'intérêt pour le portefeuille de négociation de la Banque (à l'exception des actifs et passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat)

Le portefeuille de négociation géré par le département Trésorerie se compose de deux sous-portefeuilles : B3 et BH. Le portefeuille B3 est constitué de titres souverains de l'UE assortis de durées allant jusqu'à dix ans ; il a pour objectif de répliquer la performance d'un indice de référence, l'iBoxx 1-3 (indice des obligations d'État de la zone euro qui ont une durée comprise

entre un et trois ans). Le portefeuille BH (pour *Bond Hedge*), qui contient toutes les transactions sur instruments dérivés, sert à se prémunir contre le risque de taux d'intérêt résultant des décisions d'allocation des actifs de trésorerie, ou à moduler l'exposition correspondante.

Le risque de taux d'intérêt assumé sur le portefeuille de négociation B3 et sur le portefeuille de couverture BH est quantifié à l'aide de la méthode de la valeur à risque (VaR). La VaR mesure la perte potentielle maximale à laquelle est exposé un portefeuille, pour un horizon temporel et un intervalle de confiance donnés. Les paramètres retenus par la Banque pour mesurer la VaR des portefeuilles B3 et BH sont un intervalle de confiance de 99 % et un horizon d'un jour. Le calcul de la VaR se fonde sur la méthode RiskMetrics, qui prend pour hypothèse une relation de dépendance linéaire entre les modifications de la valeur du portefeuille ou de la position et les facteurs de risque sous-jacents. Compte tenu de la nature des positions détenues dans les portefeuilles B3 et BH (à savoir, des obligations et des contrats à terme de couverture), la Banque juge cette hypothèse appropriée pour mesurer son exposition au risque de taux d'intérêt. Les données relatives à la volatilité et aux corrélations sont fournies par une base de données externe (Datametrics) à partir de données observées sur le marché ; cela pourrait donc amener à sous-estimer (surestimer) la VaR lorsque la volatilité du marché augmente (diminue). Au 31 décembre 2007, la VaR liée aux taux d'intérêt pour les portefeuilles B3 et BH s'élevait à 0,22 million d'EUR (2006 : 0,19 million d'EUR).

T.4.2.2. Risque de taux d'intérêt pour les fonds propres du Groupe (perspective économique)

La politique de GAP de la BEI vise à conserver des flux de recettes équilibrés et durables ainsi qu'à limiter les variations de la valeur économique de la Banque. Compte tenu des principes comptables en vigueur, la préférence est clairement donnée au profil de recettes, l'objectif étant pour la Banque, de financer sa croissance de manière autonome. Cet objectif global est atteint grâce, notamment, à une méthode consistant à investir les fonds propres de la Banque à moyen et long terme en recherchant une durée moyenne située entre 4,5 et 5,5 ans.

En dehors de cet objectif de durée des fonds propres, les éléments du bilan de la Banque doivent présenter des caractéristiques de monnaies et de taux d'intérêt similaires. De faibles écarts sont toutefois autorisés pour des raisons opérationnelles. Les positions résiduelles nettes découlant des opérations en cours sont gérées à l'intérieur de limites prédéfinies afin de maintenir le risque de marché au minimum.

Afin de mesurer et de gérer son exposition au risque de taux d'intérêt, la Banque utilise des indicateurs de sensibilité de la valeur actualisée nette, qui quantifient l'impact des mouvements de taux d'intérêt sur tous les flux de trésorerie. Les chiffres correspondant à ces indicateurs sont présentés par monnaie et par tranches de durées.

Le tableau suivant montre, pour les principales monnaies, la sensibilité de toutes les positions du Groupe à l'exception du portefeuille de négociation B3 et du portefeuille de couverture BH y associé, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

Au 31.12.2007		Sensibilité de la valeur économique des fonds propres (en millions d'euros)						
Monnaie	Hausse en pb	[0-1 an]	[2-3 ans]	[4-6 ans]	[7-11 ans]	[12-20 ans]	[+20 ans]	Total
EUR	+100	-57	-200	-418	-604	-335	2	-1 612
GBP	+75	2	-5	11	-8	1	-8	-7
USD	+50	0	-2	-2	-12	-2	-9	-27

Au 31.12.2007		Sensibilité de la valeur économique des fonds propres (en millions d'euros)						
Monnaie	Baisse en pb	[0-1 an]	[2-3 ans]	[4-6 ans]	[7-11 ans]	[12-20 ans]	[+20 ans]	Total
EUR	-100	57	204	436	657	388	-3	1 739
GBP	-75	-2	5	-12	9	-1	10	9
USD	-50	0	2	2	12	2	10	28

Au 31.12.2006		Sensibilité de la valeur économique des fonds propres (en millions d'euros)						
Monnaie	Hausse en pb	[0-1 an]	[2-3 ans]	[4-6 ans]	[7-11 ans]	[12-20 ans]	[+20 ans]	Total
EUR	+100	-49	-193	-403	-576	-349	12	-1 558
GBP	+75	-2	10	-4	3	-5	-5	-3
USD	+50	1	0	-2	-6	6	0	-1

Au 31.12.2006		Sensibilité de la valeur économique des fonds propres (en millions d'euros)						
Monnaie	Baisse en pb	[0-1 an]	[2-3 ans]	[4-6 ans]	[7-11 ans]	[12-20 ans]	[+20 ans]	Total
EUR	-100	49	194	403	577	349	-12	1 560
GBP	-75	2	-10	4	-3	5	5	3
USD	-50	-1	0	2	6	-6	0	1

Les chiffres de 2006 présentés dans le tableau ci-dessus sont issus des données de sensibilité calculées pour un scénario de variation positive de 1 point de base. Les chiffres de 2007, calculés à l'aide d'un nouveau système de gestion des risques, sont fondés sur des courbes qui intègrent l'ampleur intégrale des variations, ce qui permet d'obtenir une meilleure représentation de la sensibilité des fonds propres aux taux d'intérêt.

La direction Gestion des risques quantifie la VaR des fonds propres (pour toutes les positions y compris les portefeuilles B3 et BH, et sur la base des facteurs taux d'intérêt et taux de change) et en rend compte au Comité de direction (pour information).

Les paramètres retenus par la Banque pour mesurer la VaR des positions du Groupe sont un intervalle de confiance de 99 % et un horizon d'un jour. Le calcul de la VaR se fonde sur la méthode Risk-Metrics, qui prend pour hypothèse une relation de dépendance linéaire entre les modifications de la valeur du portefeuille ou de la position et les facteurs de risque sous-jacents. Compte tenu de la nature des positions détenues par la Banque, la Banque juge cette hypothèse appropriée pour mesurer son exposition au risque de taux d'intérêt. Les données relatives à la volatilité et aux corrélations sont calculées en interne sur la base d'un historique du marché. Cette utilisation de données observées pourrait amener à sous-estimer (surestimer) la VaR selon que la volatilité du marché

augmente (diminue). Plus généralement, la VaR n'a pas vocation à mesurer la perte la plus lourde pouvant survenir. C'est pourquoi il est nécessaire de la compléter par l'évaluation régulière de scénarios de crise. Au 31 décembre 2007, la VaR des positions du Groupe s'élevait à 124 millions d'EUR (2006 : 86 millions d'EUR).

Sur l'ensemble des instruments financiers qui composent le portefeuille de la Banque, certaines opérations (emprunts et contrats d'échange associés) peuvent faire l'objet d'un remboursement avant l'échéance.

Au niveau des flux de trésorerie, tous ces emprunts sont intégralement couverts par des opérations d'échange, de sorte qu'ils peuvent être considérés comme des obligations synthétiques à taux variable. L'incertitude peut provenir de l'échéance des positions qui ont pour indice de référence le Libor/Euribor, car elles peuvent faire l'objet d'un remboursement avant l'échéance finale.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les caractéristiques des éléments du portefeuille de la Banque qui sont assortis d'une faculté de remboursement anticipé, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 : montant nominal total, échéance naturelle moyenne et échéance escomptée moyenne (toutes deux pondérées du montant nominal des transactions concernées), pour chaque monnaie d'emprunt et pour chaque grand facteur de risque.

Par monnaie d'emprunt (après échanges) :

31.12.2007	Monnaie à verser							Total
	CZK	EUR	GBP	PLN	SKK	TWD	USD	
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (millions d'euros)	-295	-7 191	-148	-57	-69	-40	-14 033	-21 833
Date moyenne d'échéance naturelle	14/01/2016	24/07/2018	23/09/2035	05/05/2026	14/08/2023	27/12/2010	14/01/2030	15/01/2026
Date moyenne d'échéance escomptée	06/02/2013	13/12/2016	17/05/2012	20/04/2020	24/05/2018	26/07/2010	21/04/2017	04/02/2017
31.12.2006	Monnaie à verser							Total
	CZK	EUR	GBP	JPY	PLN	SKK	USD	
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (millions d'euros)	-313	-6 799	-30	-41	-20	-34	-8 787	-16 024
Date moyenne d'échéance naturelle	23/10/2015	30/10/2017	23/09/2035	22/01/2032	05/05/2026	29/08/2023	01/08/2023	14/01/2021
Date moyenne d'échéance escomptée	17/11/2010	14/04/2016	01/03/2011	11/04/2023	19/12/2018	25/08/2016	10/02/2014	01/01/2015

Par grand facteur de risque :

31.12.2007	Facteur de risque			Total
	Taux de change	Courbe des taux d'intérêt (niveau)	Courbe des taux d'intérêt (forme)	
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (millions d'euros)	-3 582	-15 418	-2 833	-21 833
Date moyenne d'échéance naturelle	20/12/2031	11/06/2025	19/10/2021	15/01/2026
Date moyenne d'échéance escomptée	20/09/2025	28/06/2014	15/05/2020	04/02/2017
31.12.2006	Facteur de risque			Total
	Taux de change	Courbe des taux d'intérêt (niveau)	Courbe des taux d'intérêt (forme)	
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (millions d'euros)	-4 122	-9 263	-2 639	-16 024
Date moyenne d'échéance naturelle	07/07/2031	03/03/2016	02/10/2021	14/01/2021
Date moyenne d'échéance escomptée	02/06/2017	02/05/2012	01/08/2020	01/01/2015

T.4.2.3. Gestion du risque de taux d'intérêt pour le Groupe (dans une perspective de résultats)

La sensibilité des résultats quantifie la variation que subiraient les revenus d'intérêts nets durant les 12 mois suivants en cas de variation d'un point de pourcentage, à la hausse ou à la baisse, de toutes les courbes de taux d'intérêt. Cette exposition provient d'asymétries entre les périodes de révision des taux d'intérêt, les volumes et les taux des actifs et passifs, que la BEI accepte dans les limites approuvées.

Sur la base des positions détenues au 31 décembre 2007, les résultats enregistreraient une augmentation de 11,2 millions d'EUR (2006 : 11,1 millions d'EUR) si les taux d'intérêt augmentaient de 100 points de base, et une diminution de 11,6 millions d'EUR (2006 : 9,9 millions d'EUR) si les taux d'intérêt baissaient de 100 points de base.

La BEI calcule le niveau de sensibilité à l'aide d'un logiciel spécial qui simule les résultats opération par opération. La sensibilité des résultats se mesure selon la méthode du rattachement et dans l'hypothèse que, durant la période analysée, la Banque réalise effectivement les nouvelles opérations de prêt prévues dans son Plan d'activité, maintient ses concours dans les limites approuvées et procède à des transactions monétaires pour couvrir ses besoins de ressources ou investir ses excédents de trésorerie. Les résultats comptables sont simulés chaque mois, dans l'hypothèse que tous les éléments à taux fixe sont assortis de leur taux contractuel et que tous les éléments à taux variable font l'objet de révisions des taux selon le scénario de taux d'intérêt appliqué dans la simulation. Les transactions monétaires destinées à couvrir des besoins de ressources ou à investir des excédents de trésorerie sont assorties de taux qui sont ceux en vigueur sur le marché monétaire, selon le scénario de taux d'intérêt appliqué dans la simulation. Conformément à la pratique actuelle de la Banque, le modèle prend pour hypothèse

que les résultats simulés ne sont pas distribués aux actionnaires, mais utilisés pour financer les activités de la Banque. Les projections de coûts administratifs sont conformes aux prévisions du Plan d'activité de la Banque.

Le calcul de sensibilité du FEI tient compte d'une révision du coupon pour toutes les positions présentes dans le portefeuille de trésorerie du Fonds géré par la BEI, opération par opération. On suppose que chaque actif à taux fixe est réinvesti à l'échéance dans un nouvel actif ayant, au dernier jour de l'exercice, la même durée de vie résiduelle que le précédent. Les positions en actifs à taux variable sont supposées faire l'objet d'une révision de taux chaque trimestre.

T.4.3. Risque de change (en millions d'euros)

Le risque de change désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions du Groupe résultant d'une évolution négative des taux de change.

Le Groupe est exposé au risque de change en cas d'asymétrie de monnaies entre ses éléments d'actif et de passif. Le risque de change comprend également l'effet de variations inattendues et défavorables de la valeur des flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations monétaires, notamment l'impact des variations de change sur les futures recettes d'intermédiation du Groupe.

Le Groupe a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par monnaie grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes. Un programme de couverture du risque de change a été mis en place en 2004 pour protéger les marges sur prêts connues, libellées en dollars É.-U. et en livres sterling, sur les trois prochaines années.

T.4.3.1. Position de change

Monnaie (au 31 décembre 2007)	Euro	Livre sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2007
ACTIF						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	1	26	0	0	26	27
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	2 273	0	0	0	0	2 273
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	233	11	23	19	53	286
- Divers	9 418	1 649	4 008	742	6 399	15 817
	9 651	1 660	4 031	761	6 452	16 103
Prêts et avances :						
- aux établissements de crédit	63 423	20 280	25 703	2 918	48 901	112 324
- à la clientèle	120 875	17 678	9 761	8 084	35 523	156 398
	184 298	37 958	35 464	11 002	84 424	268 722
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 783	1 861	1 146	226	3 233	11 016
Valeurs de remplacement positives	9 061	0	0	0	0	9 061
Autres éléments de l'actif	2 960	289	191	166	646	3 606
Total de l'actif	216 027	41 794	40 832	12 155	94 781	310 808
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	291	0	51	0	51	342
Dettes représentées par des titres :						
- Bons et obligations en circulation	111 133	59 473	58 752	29 921	148 146	259 279
- Divers	207	613	0	73	686	893
	111 340	60 086	58 752	29 994	148 832	260 172
Valeurs de remplacement négatives	67 516	- 18 353	- 18 069	- 18 148	- 54 570	12 946
Capital, réserves et résultat	34 572	0	0	0	0	34 572
Autres éléments du passif	2 319	63	94	300	457	2 776
Total du passif	216 038	41 796	40 828	12 146	94 770	310 808
Position nette au 31.12.2007	- 11	- 2	4	9	11	

Monnaie (au 31 décembre 2006)	Euro	Livre sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2006
ACTIF						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	1	14	0	0	14	15
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	2 702	0	0	0	0	2 702
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	170	5	16	19	40	210
- Divers	8 126	196	4 772	1 504	6 472	14 598
	8 296	201	4 788	1 523	6 512	14 808
Prêts et avances :						
- aux établissements de crédit	62 318	21 997	29 438	2 094	53 529	115 847
- à la clientèle	104 993	17 371	11 778	7 546	36 695	141 688
	167 311	39 368	41 216	9 640	90 224	257 535
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 313	1 876	2 053	49	3 978	11 291
Valeurs de remplacement positives	8 782	0	0	0	0	8 782
Autres éléments de l'actif	3 108	300	197	65	562	3 670
Total de l'actif	197 513	41 759	48 254	11 277	101 290	298 803
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	215	0	4	0	4	219
Dettes représentées par des titres :						
- Bons et obligations en circulation	104 117	58 985	61 200	27 441	147 626	251 743
- Divers	305	599	0	186	785	1 090
	104 422	59 584	61 200	27 627	148 411	252 833
Valeurs de remplacement négatives	57 373	- 17 916	- 13 048	- 16 506	- 47 470	9 903
Capital, réserves et résultat	33 208	0	0	0	0	33 208
Autres éléments du passif	2 299	88	98	155	341	2 640
Total du passif	197 517	41 756	48 254	11 276	101 286	298 803
Position nette au 31.12.2006	-4	3	0	1	4	

T.4.3.2. Gestion des risques de change

Conformément à ses Statuts, la Banque pratique une couverture active de son risque de change.

Le principal objectif de la politique de la Banque en matière de gestion des risques de change est de réduire au maximum l'effet des variations des taux de change sur le compte de résultat, en gardant les positions de change dans les limites approuvées par le Comité de direction.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les effets de variations potentielles du taux de change (face à l'EUR) sur la valeur actuelle nette des positions du Groupe libellées en GBP et en USD (pour le FEI, l'analyse se limite aux portefeuilles de trésorerie), au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

Monnaie	Variation du taux de change	Effet sur la valeur économique des fonds propres (millions d'euros) 2007
USD	+ 15 %	+ 68
GBP	+ 5 %	+ 13
Monnaie	Variation du taux de change	Effet sur la valeur économique des fonds propres (millions d'euros) 2006
USD	+ 15 %	+ 15
GBP	+ 5 %	- 10

T.4.4. Risque de prix sur instruments de capitaux propres

Le risque de prix sur instruments de capitaux propres se définit comme le risque de diminution de la juste valeur de ces instruments suite à une variation des indices boursiers ou de la valeur des participations concernées.

Gestion du risque de prix sur instruments de capitaux propres pour la Banque

Dans la cadre de sa mission, la Banque n'est que modérément exposée au risque de prix sur instruments de capitaux propres. Ce risque particulier est en effet limité aux activités stratégiques approuvées par le Conseil d'administration (investissements de capital-risque réalisés par le Fonds pour le compte de la Banque et sur ses ressources propres, investissements de type prise de participation au titre du Mécanisme de financement structuré, participation au capital de la BERD) et aux actions que le Groupe a reçues dans le contexte de la restructuration financière d'emprunteurs cotés en Bourse ou à capitaux privés. Compte tenu du caractère exceptionnel de ces investissements, la Banque isole généralement ces encours du reste du bilan, au moyen de provisions spécifiques telles que des réserves en capital. Ces investissements sont soumis à des règles particulières de suivi et d'information financière et les positions associées font l'objet de solides dotations en capital.

La valeur des prises de participation dans des entreprises à capitaux privés n'est pas toujours immédiatement disponible pour effectuer un suivi et un contrôle continu. Pour ces positions, les meilleurs indicateurs disponibles sont les prix d'actifs similaires et les résultats donnés par les techniques de valorisation appropriées. Ces indications de valeur doivent être utilisées en conformité avec les meilleures pratiques recommandées.

L'effet sur les fonds propres du Groupe (suite à une variation de la juste valeur des participations au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007) d'une variation raisonnablement possible des indices boursiers, toutes autres variables constantes par ailleurs, est le suivant :

(en milliers d'euros)	Variation du prix des instruments de capitaux propres, 2007 %	Effet sur les fonds propres, 2007 (en milliers d'euros)	Variation du prix des instruments de capitaux propres, 2006 %	Effet sur les fonds propres, 2006 (en milliers d'euros)
Opérations de capital-risque	+ 10	126 310 ⁽³⁾	+ 10	102 759
Actions BERD	+ 10	37 205	+ 10	29 854
Eurotunnel	+65 ⁽²⁾	31 819	n/d ⁽¹⁾	n/d ⁽¹⁾
Fonds d'infrastructure	+ 10	5 617	+ 10	2 345

⁽¹⁾ Le nombre total des actions Eurotunnel détenues par le Groupe au 31 décembre 2006 était de 58 971 193, pour une valeur de 21 955 023 EUR. Les prix du marché étant indisponibles depuis la suspension de la cotation du titre Eurotunnel le 28 avril 2006 et la société étant en cours de restructuration financière, aucun changement raisonnablement possible de la variable de risque pertinente n'a pu être estimé avec fiabilité.

⁽²⁾ Ces 65 % correspondent à une déviation standard annualisée du revenu des actions Eurotunnel sur le marché boursier. Une déviation standard annualisée a été appliquée pour calculer la sensibilité de toutes les positions Eurotunnel (actions, bons de souscription et ORA) détenues par la Banque au 31 décembre 2007.

⁽³⁾ La sensibilité des opérations de capital-risque est calculée par le FEI sur la base du risque de marché associé aux positions sur le marché public.

T.5. Risque opérationnel

La gestion des risques opérationnels s'effectue à tous les niveaux et la responsabilité en incombe à tous les services concernés du Groupe. La direction Gestion des risques a la charge de définir le cadre de gestion des risques opérationnels et les politiques qui s'y rapportent, tandis que la mise en œuvre de ce dispositif ainsi que la gestion courante des risques opérationnels relèvent de la responsabilité des services opérationnels du Groupe.

La Banque utilise une méthode d'évaluation qui fait appel à toutes les informations disponibles, y compris l'historique des pertes, les résultats de l'auto-évaluation des risques, l'environnement des affaires et les dispositifs de contrôle, au moyen d'un ensemble d'indicateurs clés réunis dans un Tableau de bord des risques opérationnels. Un modèle statistique et un moteur de calcul de la valeur à risque viennent compléter le cadre de gestion des risques opérationnels. Le FEI met actuellement en place sa propre méthodologie de calcul du risque opérationnel, qui sera compatible avec celle de la Banque.

Les informations relatives à la survenance de risques opérationnels, aux pertes effectives et aux indicateurs clés ainsi que des mises à jour concernant les activités du Comité des nouveaux produits sont régulièrement communiquées aux directeurs généraux et au Comité de direction de la Banque.

Note U – Classement comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)

Le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs et passifs du Groupe dans les différentes catégories comptables.

Au 31 décembre 2007	Note	Détenus à des fins de trans- action	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Autres dettes financières	Actifs et passifs non financiers	Valeur comptable totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		0	0	0	27	0	0	0	27
Portefeuille de titres	B	505	0	9 499	0	3 285	0	0	13 289
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	C/D	0	43 523	0	241 302	0	0	0	284 825
Actions et autres titres à revenu variable	E	0	0	0	0	2 079	0	0	2 079
Actifs incorporels	F	0	0	0	0	0	0	4	4
Actifs corporels	F	0	0	0	0	0	0	286	286
Autres éléments de l'actif	H/S	9 061	0	0	0	0	0	145	9 206
Comptes de régularisation		0	0	0	0	0	0	31	31
		9 566	43 523	9 499	241 329	5 364	0	466	309 747
Dettes envers des établisse- ments de crédit	I	0	0	0	0	0	342	0	342
Dettes représentées par des titres	J	0	231 449	0	0	0	28 723	0	260 172
Autres éléments du passif	H/S	12 946	0	0	0	0	0	1 466	14 412
Comptes de régularisation	G	0	0	0	0	0	0	271	271
Provisions	K	0	0	0	0	0	0	1 039	1 039
		12 946	231 449	0	0	0	29 065	2 776	276 236

Au 31 décembre 2006	Note	Détenus à des fins de trans- action	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Autres dettes financières	Actifs et passifs non financiers	Valeur comptable totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		0	0	0	15	0	0	0	15
Portefeuille de titres	B	692	0	9 104	0	4 197	0	0	13 993
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	C/D	0	32 315	0	240 028	0	0	0	272 343
Actions et autres titres à revenu variable	E	0	0	0	0	1 671	0	0	1 671
Actifs incorporels	F	0	0	0	0	0	0	5	5
Actifs corporels	F	0	0	0	0	0	0	220	220
Autres éléments de l'actif	H/S	8 782	0	0	0	0	0	249	9 031
Comptes de régularisation		0	0	0	0	0	0	81	81
		9 474	32 315	9 104	240 043	5 868	0	555	297 359
Dettes envers des établisse- ments de crédit	I	0	0	0	0	0	219	0	219
Dettes représentées par des titres	J	0	221 386	0	0	0	31 447	0	252 833
Autres éléments du passif	H/S	9 903	0	0	0	0	0	1 352	11 255
Comptes de régularisation	G	0	0	0	0	0	0	344	344
Provisions	K	0	0	0	0	0	0	945	945
		9 903	221 386	0	0	0	31 666	2 641	265 596

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des différentes catégories d'actifs et de passifs du Groupe.

S'agissant des actifs et passifs non financiers, la juste valeur correspond à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2007	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Autres dettes financières	Actifs et passifs non financiers	Juste valeur totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	27	0	0	0	27
Portefeuille de titres	505	0	9 486	0	3 285	0	0	13 276
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	0	43 523	0	224 354	0	0	0	267 877
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	2 079	0	0	2 079
Actifs incorporels	0	0	0	0	0	0	4	4
Actifs corporels	0	0	0	0	0	0	286	286
Autres éléments de l'actif	9 061	0	0	0	0	0	145	9 206
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	0	31	31
	9 566	43 523	9 486	224 381	5 364	0	466	292 786
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	0	0	342	0	342
Dettes représentées par des titres	0	231 449	0	0	0	29 494	0	260 943
Autres éléments du passif	12 946	0	0	0	0	0	1 466	14 412
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	0	271	271
Provisions	0	0	0	0	0	0	1 039	1 039
	12 946	231 449	0	0	0	29 836	2 776	277 007

Au 31 décembre 2006	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Autres dettes financières	Actifs et passifs non financiers	Juste valeur totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	15	0	0	0	15
Portefeuille de titres	692	0	9 105	0	4 197	0	0	13 994
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	0	32 315	0	225 139	0	0	0	257 454
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	1 671	0	0	1 671
Actifs incorporels	0	0	0	0	0	0	5	5
Actifs corporels	0	0	0	0	0	0	220	220
Autres éléments de l'actif	8 782	0	0	0	0	0	249	9 031
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	0	81	81
	9 474	32 315	9 105	225 154	5 868	0	555	282 471
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	0	0	219	0	219
Dettes représentées par des titres	0	221 386	0	0	0	32 586	0	253 972
Autres éléments du passif	9 903	0	0	0	0	0	1 352	11 255
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	0	344	344
Provisions	0	0	0	0	0	0	945	945
	9 903	221 386	0	0	0	32 805	2 641	266 735

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit pour les différentes catégories comptables d'actifs et passifs.

Au 31 décembre 2007	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Autres dettes financières	Actifs et passifs non financiers	Exposition totale maximale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	27	0	0	0	27
Portefeuille de titres	505	0	9 499	0	3 285	0	0	13 289
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle (y compris montants non décaissés)	0	46 200	0	292 232	0	0	0	338 432
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	2 079	0	0	2 079
Actifs incorporels	0	0	0	0	0	0	4	4
Actifs corporels	0	0	0	0	0	0	286	286
Autres éléments de l'actif	9 061	0	0	0	0	0	145	9 206
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	0	31	31
	9 566	46 200	9 499	292 259	5 364	0	466	363 354

Au 31 décembre 2007	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Autres dettes financières	Actifs et passifs non financiers	Exposition totale maximale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	15	0	0	0	15
Portefeuille de titres	692	0	9 104	0	4 197	0	0	13 993
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle (y compris montants non décaissés)	0	34 757	0	291 158	0	0	0	325 915
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	1 671	0	0	1 671
Actifs incorporels	0	0	0	0	0	0	5	5
Actifs corporels	0	0	0	0	0	0	220	220
Autres éléments de l'actif	8 782	0	0	0	0	0	249	9 031
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	0	81	81
	9 474	34 757	9 104	291 173	5 868	0	555	350 931

Note V – Information sectorielle

Le Groupe considère que l'activité de prêt constitue son premier métier tandis que les opérations de capital-risque sont sa principale activité secondaire : son organisation et l'ensemble de ses systèmes de gestion sont conçus principalement aux fins de ces deux activités.

Par conséquent, les critères de segmentation ont été définis comme suit :

- critère primaire : les activités de prêt et de capital-risque sont les métiers principaux ;
- critère secondaire : la distribution géographique des prêts.

Les informations à fournir sur la segmentation géographique se trouvent dans les notes suivantes :

- intérêts et produits assimilés par marché géographique : Note M.2 ;
- prêts par pays de localisation des projets : Note D.3 ;
- actifs corporels et incorporels par pays de localisation de ceux-ci : Note F.

Note W – Engagements, passifs éventuels, actifs donnés en nantissement et autres postes pour mémoire (en milliers d'euros)

Pour répondre aux besoins financiers de ses clients, le Groupe utilise divers instruments financiers en rapport avec ses prêts. Il émet des engagements d'octroi de crédits, des lettres de crédit, notamment de soutien, des garanties, des engagements de conclure des conventions de rachat, des facilités d'émission d'effets et facilités de prise ferme renouvelables. Les garanties représentent l'assurance irrévocable que le Groupe, sous réserve que certaines conditions soient remplies, assurera le paiement au cas où le client manquerait à ses obligations envers une tierce partie.

Le montant contractuel de ces instruments est le montant maximal qui est soumis à risque pour le Groupe si le client manque à ses obligations. Ce risque est semblable au risque associé à l'octroi de prêts et est suivi à l'aide des mêmes procédures de maîtrise des risques et des mêmes politiques spécifiques en matière de risque de crédit.

Les actifs donnés en nantissement par le Groupe servent uniquement à fournir des sûretés réelles à ses contreparties, et se montaient, au 31 décembre 2007, à 1 610 000 EUR (2006 : 1 890 000 EUR) au titre de ses activités sur contrats à terme normalisés (classés comme conservés jusqu'à leur échéance) et à 965 000 000 EUR (2006 : 851 000 000 EUR) au titre de ses activités de prêts de titres (classés comme conservés jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente et détenus à des fins de transaction). Les actifs donnés en nantissement sont rendus au Groupe lorsque la transaction sous-jacente prend fin. En cas de défaut de la part du Groupe, la contrepartie peut faire jouer la sûreté réelle pour régler l'engagement.

Au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, les engagements, passifs éventuels et autres postes pour mémoire s'établissent comme suit (en valeur nominale et en milliers d'euros) :

	31.12.2007	31.12.2006
Engagements		
Capital BERD (Note E)		
- non appelé	442 500	442 500
Prêts non décaissés (Note D)		
- aux établissements de crédit	12 341 869	11 247 729
- à la clientèle	41 264 752	42 324 173
	53 606 621	53 571 902
Opérations de capital-risque non décaissées (Note E)	1 420 516	1 406 469
Montants non décaissés sur fonds d'infrastructure (Note E)	233 620	121 283
Fonds d'investissement non décaissés (Note E)	95 000	0
Garanties		
au titre de prêts accordés par des tiers	3 757 557	3 099 816
au titre d'opérations de capital-risque	15 463	19 056
Opérations fiduciaires (Note A.4.19)	7 700 241	7 671 940
Actifs détenus pour le compte de tiers (Note A.4.20)		
CIP/SMEG 2007	35 255	0
CIP/GIF 2007	36 448	0
Mécanisme de garantie pour les PME	71 886	80 051
Mécanisme européen pour les technologies	28 510	79 689
Volet Participations du programme pluriannuel pour les entreprises	91 773	121 348
Gestion de trésorerie du Fonds de garantie	1 152 974	1 379 698
Facilité d'investissement (Cotonou)	1 077 418	710 544
Volet Garanties du programme pluriannuel pour les entreprises	118 671	115 906
Action Capital d'amorçage	185	185
Action préparatoire	17	2 035
Section spéciale	1 785 151	1 982 216
MFPR	132 154	0
UE-Afrique	41 549	0
PPTE	43 221	0
FEMIP	32 911	29 841
BMW (Ministère fédéral allemand de l'économie et de la technologie)	19	7
	4 648 142	4 501 520
Dépôts spéciaux pour service d'emprunts (*)	129 428	193 872
Portefeuille de titres		
- Titres à recevoir	0	146 285
Contrats d'échange de taux d'intérêt et de fixation différée des taux d'intérêt (Notes R et T)	249 510 574	243 788 117
Contrats d'échange de monnaies à payer (Notes R et T)	80 992 893	67 706 110
Contrats d'échange de monnaies à recevoir (Notes R et T)	75 549 044	64 658 046
Option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI (Note A.4.21)	319 045	237 141
Emprunts lancés mais non encore signés	401 574	313 396
Contrats d'échange conclus mais non encore signés	94	0
Titres prêtés (Note B)	936 629	927 972
Contrats à terme normalisés (Notes R et T)	419 307	561 346
Contrats de garantie de taux d'intérêt (Notes R et T)	0	822 861
Contrats de change à terme (Notes R et T)	245 330	234 647
Opérations d'échange de taux d'intérêt au jour le jour (Notes R et T)	6 000 000	0
Contrats d'échange de défaut de paiement	97 843	15 751

(*) Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par le Groupe aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par le Groupe.

Note X – Capital et réserves

X.1. Capital-actions et prime d'émission d'actions

La Banque européenne d'investissement (BEI), l'institution financière de l'Union européenne, a été créée par le Traité de Rome du 25 mars 1957. Les membres de la BEI sont les États membres de l'Union européenne, qui ont tous souscrit le capital de la Banque.

Les États membres, nouveaux ou non, qui accroissent leur part du capital souscrit de la Banque acquittent normalement leur quote-part du capital appelé plus leur part des réserves, des provisions équivalentes à des réserves et des montants connexes en plusieurs versements constants sur une période de plusieurs années. Les décisions d'augmentation du capital de la Banque, résultant des traités d'adhésion ou de décisions du Conseil des gouverneurs, comportent les modalités précises de tels versements, y compris le calcul de la quote-part des nouveaux États membres dans le capital de la Banque, laquelle repose en principe sur le montant officiel du PIB des pays concernés, tel que publié par Eurostat.

La répartition des voix au Conseil des gouverneurs et au Conseil d'administration de la Banque dépend en partie de la quote-part du capital souscrite par chaque État membre, et en partie d'autres critères, qui sont stipulés aux articles 10 et 12 des Statuts de la Banque, et appliqués collectivement ou séparément selon les scrutins concernés. La pondération des voix au Comité de direction de la Banque ne dépend pas de la répartition du capital de la Banque.

La déchéance du statut d'État membre et la diminution de la quote-part du capital souscrite par un État membre ne sont pas prévues par les dispositions statutaires actuellement en vigueur.

X.2. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir

En conséquence de l'augmentation du capital souscrit, qui est passé de 150 000 000 000 à 163 653 737 000 EUR au 1^{er} mai 2004, le montant total à verser par les dix nouveaux États membres entrés dans l'UE à cette date et par l'Espagne au titre du capital et des réserves, soit 2 408 000 000 EUR (dont 683 000 000 EUR pour le capital et 1 725 000 000 EUR pour les réserves), a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 30 septembre 2004, 30 septembre 2005, 30 septembre 2006, 31 mars 2007, 30 septembre 2007, 31 mars 2008, 30 septembre 2008 et 31 mars 2009. Les versements dus jusqu'à celui du 30 septembre 2007 compris ont été réglés en totalité.

Au 1^{er} janvier 2007, le capital souscrit est passé de 163 653 737 000 EUR à 164 808 169 000 EUR sous l'effet des contributions des deux nouveaux États membres entrés dans l'UE à cette date, la Bulgarie et la Roumanie. En vertu de cette augmentation de capital, les deux nouveaux États membres sont tenus de libérer leur quote-part du capital versé (57 700 600 EUR) ainsi que leur quote-part des réserves et des provisions générales (172 931 900 EUR) au titre des montants en cours au 31 décembre 2006. Le montant total à verser a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 31 mai 2007, 31 mai 2008, 31 mai 2009, 30 novembre 2009, 31 mai 2010, 30 novembre 2010, 31 mai 2011 et 30 novembre 2011. Les versements dus jusqu'à celui du 31 mai 2007 compris ont été réglés en totalité.

Le montant net à recevoir des États membres est porté au bilan consolidé comme suit, à la rubrique *Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir* :

En milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit (valeur nominale)	306 514	426 679
Ajustement valeur actuelle nette	- 11 648	- 17 090
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit (valeur comptable)	294 866	409 589
Fraction appelée mais non versée des réserves à recevoir (valeur nominale)	798 295	1 078 300
Ajustement valeur actuelle nette	- 31 658	- 43 189
Fraction appelée mais non versée des réserves à recevoir (valeur comptable)	766 637	1 035 111
	1 061 503	1 444 700

X.3. Gestion du capital

Bien que n'étant pas assujettie à un processus de supervision formel, la BEI se soumet en règle générale volontairement aux principales dispositions de la réglementation bancaire européenne et a adopté les meilleures pratiques du marché. Il s'agit, notamment, de la nouvelle réglementation bancaire (« Bâle II ») définie en 2004 par le Comité de Bâle pour le contrôle bancaire, approuvée par les États membres de l'UE en 2006 et appliquée par les établissements utilisant l'approche fondée sur les notations internes depuis le 1^{er} janvier 2008 (2006/48/CE du 14 juin 2006).

L'application de l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'approche NI complexe) au risque de crédit et de l'approche de mesure avancée (AMA) au risque opérationnel a été effectuée avec l'assistance technique de la Commission luxembourgeoise de surveillance du secteur financier (CSSF).

Outre la surveillance des exigences minimales fixées par Bâle II en matière de capitaux propres, des scénarios extrêmes évaluent la sensibilité des exigences de capital vis-à-vis des variations de l'environnement macroéconomique et des activités du Groupe.

Il en résulte à fin 2007 un ratio « Bâle II » de 37 %, le ratio minimum exigé étant de 8 %.

Note Y – Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 étaient les suivants :

	31.12.2007	31.12.2006
MONNAIES DES ÉTATS MEMBRES HORS EURO		
Livre sterling	0,733350	0,6715
Couronne danoise	7,4583	7,4560
Couronne suédoise	9,4415	9,0404
Livre chypriote	0,585274	0,57820
Couronne tchèque	26,628	27,485
Couronne estonienne	15,6466	15,6466
Forint hongrois	253,73	251,77
Litas lituanien	3,4528	3,4528
Lats letton	0,6964	0,6972
Lire maltaise	0,4293	0,4293
Zloty polonais	3,5935	3,8310
Couronne slovaque	33,583	34,435
MONNAIES NON COMMUNAUTAIRES		
Dollar des États-Unis	1,4721	1,3170
Franc suisse	1,6547	1,6069
Yen japonais	164,93	156,93
Dollar canadien	1,4449	1,5281
Dollar australien	1,6757	1,6691
Dollar de Hong-Kong	11,4800	10,2409
Dollar néo-zélandais	1,9024	1,8725
Couronne islandaise	91,90	93,13
Dirham marocain	11,3203	11,1256
Ouguiya mauritanien	364,72	351,51
Couronne norvégienne	7,9580	8,2380
Rand sud-africain	10,0298	9,2124

Note Z – Événements postérieurs à la date de clôture

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a, le 11 mars 2008, examiné les présents états financiers consolidés et décidé de les soumettre pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 3 juin 2008.

Situation de la section spéciale ⁽¹⁾

au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2007	31.12.2006
Turquie		
Sur ressources des États membres		
Prêts en cours versés ⁽²⁾	14 631	17 657
Pays méditerranéens		
Sur ressources de la Communauté européenne		
Prêts en cours versés	150 859	161 441
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	170 085	151 609
- montants versés	218 050	210 891
	388 135	362 500
Total ⁽³⁾	538 994	523 941
Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer		
Sur ressources de la Communauté européenne		
Conventions de Yaoundé		
Prêts versés	17 626	18 700
Contribution à la formation de capitaux à risques		
- montants versés	419	419
Total ⁽⁴⁾	18 045	19 119
Conventions de Lomé		
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	144 405	260 064
- montants versés	1 056 938	1 147 689
	1 201 343	1 407 753
Opérations sur autres ressources		
- montants à verser	7 274	9 838
- montants versés	4 864	3 908
	12 138	13 746
Total ⁽⁵⁾	1 213 481	1 421 499
TOTAL	1 785 151	1 982 216

PASSIF	31.12.2007	31.12.2006
Fonds en gestion fiduciaire		
Sur mandat des Communautés européennes		
- Protocoles financiers avec les pays méditerranéens	368 909	372 332
- Conventions de Yaoundé	18 045	19 119
- Conventions de Lomé	1 056 938	1 147 689
- Autres ressources au titre des Conventions de Lomé	4 864	3 908
	1 448 756	1 543 048
Sur mandat des États membres	14 631	17 657
Total	1 463 387	1 560 705
Fonds à verser		
Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays méditerranéens	170 085	151 609
Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	144 405	260 064
Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé	7 274	9 838
Total	321 764	421 511
TOTAL	1 785 151	1 982 216

Pour information :

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de la CE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts :

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31.12.2007 = 764 994 000 EUR (au 31.12.2006 : 835 003 000 EUR) ;

b) dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens : au 31.12.2007 = 115 476 000 EUR (au 31.12.2006 : 122 412 000 EUR).

Note (1) : La Section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963 ; son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers. Des états financiers séparés sont toutefois présentés pour la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou. Par ailleurs, depuis 2005, la BEI établit également des états financiers de nature différente pour d'autres mandats.

La situation de la Section spéciale reflète les montants décaissés ou à décaisser, déduction faite des annulations et remboursements, sur mandat des Communautés européennes et des États membres. Il n'est pas tenu compte dans la situation de la Section spéciale de provisions ou ajustements de valeur qui pourraient être requis pour couvrir les risques associés aux opérations concernées. Les montants en devises sont convertis aux parités du 31 décembre.

Note (2) : Montant initial des contrats signés pour le financement des projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres.

Montant initial :			405 899
à ajouter :	ajustements de change		21 784
à déduire :	annulations	215	
	remboursements	412 837	
			-413 052
			14 631

Note (3) : Montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les pays du Maghreb et du Machrek, ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (10 millions d'EUR accordés à cette dernière avant son adhésion à l'UE le 1^{er} janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne.

Montant initial :			841 007
à déduire :	ajustements de change	13 109	
	annulations	62 118	
	remboursements	226 786	
			-302 013
			538 994

Note (4) : Montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les États africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne.

- prêts à conditions spéciales		139 483	
- contribution à la formation de capitaux à risques		2 503	
Montant initial :			141 986
à ajouter :	intérêts capitalisés	1 178	
	ajustements de change	9 839	
			11 017
à déduire :	annulations	1 758	
	remboursements	133 200	
			-134 958
			18 045

Note (5) : Montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les pays et territoires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP-PTOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne.

Prêts sur capitaux à risques :			
- prêts conditionnels et subordonnés		3 121 877	
- prises de participation		120 984	
Montant initial :			3 242 861
à ajouter :	intérêts capitalisés		7 372
à déduire :	annulations	578 112	
	remboursements	1 420 980	
	ajustements de change	49 798	
			-2 048 890
			1 201 343
Prêts sur autres ressources			
Montant initial :			17 838
à déduire :	annulations	2 690	
	remboursements	2 824	
	ajustements de change	186	
			-5 700
			12 138
			1 213 481

Rapport des réviseurs indépendants

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement, ci-joints, lesquels font état d'un résultat à affecter de 843,206 millions d'EUR et d'un total de bilan de 310 808,421 millions d'EUR ; ils comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2007, le compte de résultat consolidé, l'état des mouvements des capitaux propres consolidés, le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date et l'annexe aux états financiers consolidés, qui contient un résumé des principales règles comptables et d'autres notes explicatives sur les états financiers consolidés.

Responsabilité du Comité de direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Le Comité de direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une

assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'institution en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.

Un audit consiste également à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par le Comité de direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2007 ainsi que de sa performance financière sur une base consolidée, des mouvements de ses capitaux propres consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance.

Le 12 mars 2008

ERNST & YOUNG

Société anonyme

Réviseur d'entreprises



Alain KINSCH



Bernard LHOEST

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers consolidés de la BEI

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;

- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

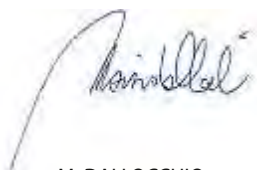
- vu les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration à sa réunion du 11 mars 2008,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 et 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les états financiers consolidés, composés du bilan consolidé, du compte de résultat consolidé, de l'état des mouvements des capitaux propres consolidés, du tableau des flux de trésorerie consolidés et de l'annexe aux états financiers consolidés, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2007, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Luxembourg, le 12 mars 2008

Le Comité de vérification



M. DALLOCCHIO



C. KARMIOS



O. KLAPPER



BEI

États financiers

Les résultats de l'exercice

Le résultat de la Banque pour l'exercice financier 2007 s'élève à 1 633 millions d'EUR, soit un accroissement de 43 millions d'EUR, ou 3 %, par rapport au résultat ordinaire de 1 591 millions d'EUR en 2006. Il convient de rappeler qu'après reprise de 975 millions d'EUR sur le Fonds pour risques bancaires généraux, le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 présentait un solde final de 2 566 millions d'EUR.

Le revenu d'exploitation a progressé de 127 millions d'EUR, à 1 684 millions d'EUR, le revenu d'intérêts passant à 1 872 millions d'EUR, soit une hausse de 109 millions.

Les principaux facteurs qui ont exercé une influence, positive ou négative, sur les résultats sont exposés ci-après.

Incidences positives :

- Le taux d'intérêt moyen sur l'encours des prêts a augmenté de 0,58 point de pourcentage, pour s'établir à 4,86 %, tandis que le taux d'intérêt moyen sur l'encours des emprunts a progressé de 0,61 point pour passer à 4,64 %.
- Le taux d'intérêt moyen sur l'encours des avoirs en trésorerie a progressé de 0,42 point de pourcentage pour s'établir à 4,32 %.
- L'ajustement de valeur sur opérations de capital-risque a dégagé un excédent de 22,1 millions d'EUR, contre un excédent de 2,2 millions d'EUR en 2006.
- Un montant de 64,9 millions d'EUR a fait l'objet d'une reprise suite à la restructuration, en 2007, de prêts pour lesquels une provision spécifique avait été constituée. Ce montant est à comparer avec la perte comptable de 61,5 millions d'EUR résultant de cette restructuration.

Incidences négatives :

- Les ajustements de valeur sur prêts se montent à 19,6 millions d'EUR, soit une hausse par rapport aux 3,8 millions d'EUR enregistrés en 2006.

Le total des charges administratives générales, dépréciations, amortissements et charges exceptionnelles a augmenté de 22,9 millions d'EUR (6 %) pour s'établir à 379 millions d'EUR. Cela s'explique principalement par la progression de 11,3 millions d'EUR des autres charges administratives, tandis que les frais de

personnel enregistraient une légère augmentation, d'environ 3,6 %, soit 9,8 millions d'EUR.

Autres faits marquants :

- Le volume des décaissements de prêts s'est accru de 18 %, à 43,4 milliards d'EUR.
- Le volume des signatures de prêts a progressé de 4 %, à 47,8 milliards d'EUR.
- Le volume (avant échanges) des emprunts encaissés au cours de l'année 2007 a augmenté de 21 % par rapport à 2006, pour s'établir à 54,5 milliards d'EUR.
- La Banque a émis des obligations dites "climatiqument responsables" pour un montant de 600 millions d'EUR. Le produit de cet emprunt est destiné au financement de projets à venir dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, dans une optique de contribution à la protection du climat. En 2007, ce produit a été placé dans un sous-portefeuille séparé, investi en instruments du marché monétaire au sein de la trésorerie de la BEI, en attendant le décaissement. Au 31 décembre 2007, 108,2 millions d'EUR avaient été engagés pour différents projets et 2 millions d'EUR avaient été décaissés.

Affectation en 2008 du résultat de l'exercice 2007 :

Sur la base des comptes statutaires 2007 de la BEI et sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration recommande au Conseil des gouverneurs d'affecter à la Réserve supplémentaire le solde du compte de profits et pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, à savoir 1 633 460 081 EUR.

Il est recommandé de transférer un montant de 1 500 000 000 EUR de la Réserve supplémentaire au Fonds pour le Mécanisme de financement structuré.

Il est en outre recommandé de transférer un montant de 73 364 730 EUR, résultant d'ajustements de valeur sur opérations de capital-risque, de la Réserve supplémentaire au Fonds pour les opérations de capital-risque. Après transfert, le Fonds pour les opérations de capital-risque présente un solde de 1 764 304 801 EUR et la Réserve supplémentaire un montant de 5 305 876 121 EUR.

Bilan

au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2007	31.12.2006
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	27 318	14 676
2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B)	2 126 591	2 551 274
3. Prêts et avances aux établissements de crédit		
a) à vue	264 388	183 956
b) autres prêts et avances (Note C)	15 476 020	14 497 629
c) prêts (Note D.1)	111 215 441	114 581 860
	126 955 849	129 263 445
4. Prêts et avances à la clientèle		
a) prêts (Note D.1)	155 222 398	140 034 385
b) provisions spécifiques (Note D.3)	-41 550	-86 917
	155 180 848	139 947 468
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B)		
a) d'émetteurs publics	451 974	548 751
b) d'autres émetteurs	10 068 851	10 278 098
	10 520 825	10 826 849
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	1 395 666	1 223 151
7. Participations (Note E)	479 272	276 989
8. Actifs incorporels (Note F)	3 972	5 131
9. Actifs corporels (Note F)	280 257	214 597
10. Autres actifs		
a) débiteurs divers (Note H)	125 211	238 804
	125 211	238 804
11. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir (Note Y)	1 104 809	1 504 979
12. Comptes de régularisation (Note I)	3 653 733	3 090 211
Total	301 854 351	289 157 574
POSTES HORS BILAN	31.12.2007	31.12.2006
Engagements		
- Capital BERD (Note E)		
- non appelé	442 500	442 500
- Capital FEI (Note E)		
- non appelé	1 457 600	979 200
Prêts non décaissés (Notes D et W)		
- établissements de crédit	12 341 869	11 247 729
- clientèle	41 264 752	42 324 173
	53 606 621	53 571 902
- Opérations de capital-risque non décaissées (Note E)	1 252 992	1 255 633
- Fonds d'infrastructure non décaissés (Note E)	233 620	121 283
- Fonds d'investissement non décaissés (Note E)	95 000	0
Garanties (Note D)		
- au titre de prêts accordés par des tiers	149 779	48 500
- au titre d'opérations de capital-risque	15 463	19 056
Gestion de la trésorerie du FEI	799 946	543 168
Gestion de la trésorerie du Fonds de garantie	1 152 974	1 379 698

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

PASSIF	31.12.2007	31.12.2006
1. Dettes envers des établissements de crédit (Note J)		
a) à terme ou à préavis	341 718	218 927
	341 718	218 927
2. Dettes représentées par des titres (Note K)		
a) bons et obligations en circulation	253 328 921	245 485 435
b) autres	892 400	1 090 202
	254 221 321	246 575 637
3. Autres éléments du passif		
a) créditeurs divers (Note H)	1 141 002	1 144 477
b) autres dettes	16 838	15 332
c) ajustements contrats d'échange de monnaies (Note K)	5 458 234	3 062 164
	6 616 074	4 221 973
4. Comptes de régularisation (Notes G et I)	5 030 476	4 478 135
5. Provisions pour risques et charges		
a) régimes de pension et d'assurance-maladie (Note L)	1 097 574	979 827
b) provisions pour garanties émises au titres d'opérations de capital-risque	5 781	5 781
	1 103 355	985 608
6. Capital (Note Y)		
- souscrit	164 808 169	163 653 737
- non appelé	-156 567 760	-155 471 050
	8 240 409	8 182 687
7. Réserves		
a) fonds de réserve	16 480 817	16 365 374
b) réserve supplémentaire	5 245 781	2 649 498
	21 726 598	19 014 872
8. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	1 250 000	1 250 000
9. Fonds pour les opérations de capital-risque	1 690 940	1 663 824
10. Résultat de l'exercice	1 633 460	2 565 911
Total	301 854 351	289 157 574
POSTES HORS BILAN	31.12.2007	31.12.2006
Dépôts spéciaux pour service d'emprunts (Note S)	129 428	193 872
Titres à recevoir	0	146 285
Valeur nominale des contrats d'échange de taux (Note V.1)	249 510 574	243 788 117
Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à payer (Note V)	80 992 893	67 706 110
Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à recevoir (Note V)	75 549 044	64 658 046
Valeur nominale des contrats d'échange de défaut de paiement	97 843	15 751
Valeur nominale de l'option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI (Note E.2)	319 045	237 141
Emprunts lancés mais non encore signés	401 574	313 396
Contrats d'échange conclus mais non encore signés	94	0
Prêt de titres (Note B)	858 762	842 740
Contrats à terme normalisés (Note V)	419 307	561 346
Contrats de garantie de taux d'intérêt	0	822 861
Contrats de change à terme (Note V)	245 330	234 647
Valeur nominale des contrats d'échange de taux d'intérêt au jour le jour (Note V)	6 000 000	0

Situation de la section spéciale ⁽¹⁾

au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)

Actif	31.12.2007	31.12.2006
Turquie		
Sur ressources des États membres		
Prêts en cours versés ⁽²⁾	14 631	17 657
Pays méditerranéens		
Sur ressources de la Communauté européenne		
Prêts en cours versés	150 859	161 441
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	170 085	151 609
- montants versés	218 050	210 891
	388 135	362 500
Total ⁽³⁾	538 994	523 941
Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer		
Sur ressources de la Communauté européenne		
- Conventions de Yaoundé		
Prêts versés	17 626	18 700
Contribution à la formation de capitaux à risques		
- montants versés	419	419
Total ⁽⁴⁾	18 045	19 119
- Conventions de Lomé		
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	144 405	260 064
- montants versés	1 056 938	1 147 689
	1 201 343	1 407 753
Opérations sur autres ressources		
- montants à verser	7 274	9 838
- montants versés	4 864	3 908
	12 138	13 746
Total ⁽⁵⁾	1 213 481	1 421 499
TOTAL	1 785 151	1 982 216

Passif	31.12.2007	31.12.2006
Fonds en gestion fiduciaire		
Sur mandat des Communautés européennes		
- Protocoles financiers avec les pays méditerranéens	368 909	372 332
- Conventions de Yaoundé	18 045	19 119
- Conventions de Lomé	1 056 938	1 147 689
- Autres ressources au titre des Conventions de Lomé	4 864	3 908
	1 448 756	1 543 048
Sur mandat des États membres	14 631	17 657
Fonds à verser	1 463 387	1 560 705
Fonds à verser		
Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays méditerranéens	170 085	151 609
Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	144 405	260 064
Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé	7 274	9 838
Total	321 764	421 511
TOTAL	1 785 151	1 982 216

Pour information :

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de la CE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts :

- a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31.12.2007 = 764 994 000 EUR (au 31.12.2006 : 835 003 000 EUR).
- b) dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens : au 31.12.2007 = 115 476 000 EUR (au 31.12.2006 : 122 412 000 EUR).

Note (1): La Section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963 ; son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers. Des états financiers séparés sont toutefois présentés pour la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou. Par ailleurs, depuis 2005, la BEI établit également des états financiers de nature différente pour d'autres mandats.

La situation de la Section spéciale reflète les montants décaissés ou à décaisser, déduction faite des annulations et remboursements, sur mandat des Communautés européennes et des États membres. Il n'est pas tenu compte dans la situation de la Section spéciale de provisions ou ajustements de valeur qui pourraient être requis pour couvrir les risques associés aux opérations concernées. Les montants en devises sont convertis aux parités du 31 décembre.

Note (2) : Montant initial des contrats signés pour le financement de projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres :

Montant initial :			405 899
À ajouter :	ajustements de change		21 784
À déduire :	annulations	215	
	remboursements	412 837	
			-413 052
			14 631

Note (3) : Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays du Maghreb et du Machrek, ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (10 millions d'EUR accordés à cette dernière avant son adhésion à l'UE le 1er janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne.

Montant initial :			841 007
À déduire :	ajustements de change	13 109	
	annulations	62 118	
	remboursements	226 786	
			- 302 013
			538 994

Note (4) : Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les États africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne :

- prêts à conditions spéciales		139 483	
- contribution à la formation de capitaux à risques		2 503	
Montant initial :			141 986
À ajouter :	intérêts capitalisés	1 178	
	ajustements de change	9 839	
			11 017
À déduire :	annulations	1 758	
	remboursements	133 200	
			- 134 958
			18 045

Note (5) : Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP/PTOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne :

Prêts sur capitaux à risques :			
- prêts conditionnels et subordonnés		3 121 877	
- prises de participation		120 984	
Montant initial :			3 242 861
À ajouter :	intérêts capitalisés		7 372
À déduire :	annulations	578 112	
	remboursements	1 420 980	
	ajustements de change	49 798	
			- 2 048 890
			1 201 343
Prêts sur autres ressources			
Montant initial :			17 838
À déduire :	annulations	2 690	
	remboursements	2 824	
	ajustements de change	186	
			- 5 700
			12 138
			1 213 481

Compte de profits et pertes

Exercice clos le 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
1. Intérêts et produits assimilés (Note N)	14 271 925	13 735 253
2. Intérêts et charges assimilées (Note N)	-12 400 153	-11 972 175
3. Revenus sur titres à rendement variable	73 552	33 343
a) revenus de participations	11 980	10 376
b) revenus sur actions et titres à rendement variable	61 572	22 967
4. Revenus de commissions (Note O)	64 487	53 443
5. Frais de commissions (Note O)	-10 382	-9 046
6. Résultat sur opérations financières (Note P)	-9 835	-3 030
7. Autres produits d'exploitation (Note Q)	27 616	23 598
8. Charges administratives générales (Note R)	-359 916	-338 847
a) frais de personnel (Note L)	-279 255	-269 481
b) autres charges administratives	-80 661	-69 366
9. Dépréciations et amortissements (Note F)	-19 021	-17 193
a) sur actifs incorporels	-2 984	-3 250
b) sur actifs corporels	-16 037	-13 943
10. Résultat sur cessions de prêts et avances	-61 490	-109 816
11. Ajustements de valeur sur prêts et avances (Note D.3)	44 244	185 404
12. Ajustements de valeur sur actions, autres titres à revenu variable et participations (Note E)	11 530	8 374
13. Reprise sur provisions pour garanties émises	903	1 603
14. Fonds pour risques bancaires généraux (Note M)	0	975 000
15. Résultat de l'exercice	1 633 460	2 565 911

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Capitaux propres et affectation du résultat de l'exercice

Au 1^{er} janvier 2007, le capital souscrit est passé de 163 653 737 000 EUR à 164 808 169 000 EUR sous l'effet des contributions des deux nouveaux États membres, la Bulgarie et la Roumanie.

En vertu de cette augmentation de capital, les deux nouveaux États membres sont tenus de libérer leur quote-part du capital versé (57 722 000 EUR) ainsi que leur quote-part des réserves et des provisions générales (172 932 000 EUR) au titre des montants en cours au 31 décembre 2006.

Lors de sa séance annuelle du 5 juin 2007, le Conseil des gouverneurs a décidé d'affecter comme suit le solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, soit 2 584 026 000 EUR (y compris la quote-part des deux nouveaux États membres au compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, d'un montant de 18 115 000 EUR) :

- 2 584 026 000 EUR à verser au compte *Réserve supplémentaire*

Par ailleurs, un montant de 27 116 000 EUR, obtenu après ajustement de la valeur d'opérations de capital-risque, a été transféré au compte Fonds pour les opérations de capital-risque de la Réserve supplémentaire. Compte tenu de ce transfert, le Fonds pour les opérations de capital-risque se monte à 1 690 940 000 EUR et la Réserve supplémentaire à 5 245 781 000 EUR.

État des mouvements des capitaux propres (en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Capitaux propres		
- Capital souscrit	164 808 169	163 653 737
- Capital non appelé	- 156 567 760	- 155 471 050
- Capital appelé	8 240 409	8 182 687
- À déduire : capital appelé mais non versé	- 306 514	- 426 679
- Capital versé	7 933 895	7 756 008
Réserves et résultat de l'exercice :		
Fonds de réserve		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	16 365 374	16 365 374
- À verser par les États membres	115 443	0
- Solde à la clôture de l'exercice	16 480 817	16 365 374
- À déduire : montants à recevoir des États membres	- 798 295	- 1 078 300
- Solde versé à la clôture de l'exercice	15 682 522	15 287 074
Réserve supplémentaire		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	2 649 498	1 995 112
- Affectation du résultat de l'exercice précédent	2 584 026	888 877
- À verser par les États membres	39 373	0
- Fonds pour les opérations de capital-risque (transfert/reprise)	- 27 116	15 509
- Dotation au Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	0	- 250 000
- Solde à la clôture de l'exercice	5 245 781	2 649 498
Fonds pour risques bancaires généraux		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	0	975 000
- Affectation du résultat de l'exercice	0	0
- Dotation au résultat de l'exercice	0	- 975 000
- Solde à la clôture de l'exercice	0	0
Fonds pour le Mécanisme de financement structuré		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	1 250 000	500 000
- Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	500 000
- Reprise sur la Réserve supplémentaire	0	250 000
- Solde à la clôture de l'exercice	1 250 000	1 250 000
Fonds pour les opérations de capital-risque		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	1 663 824	1 679 333
- Réserve supplémentaire (transfert/reprise)	27 116	- 15 509
- Solde à la clôture de l'exercice	1 690 940	1 663 824
Résultat de l'exercice	1 633 460	2 565 911
Total des capitaux propres	33 436 598	31 172 315

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

État des souscriptions au capital de la Banque

au 31 décembre 2007 (en euros)

États membres	Capital souscrit	Capital non appelé ^(*)	Capital versé et à verser au 31/12/2007 ^(**)
ALLEMAGNE	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
FRANCE	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
ITALIE	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
ROYAUME-UNI	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
ESPAGNE	15 989 719 500	15 191 419 977	798 299 523
PAYS-BAS	7 387 065 000	7 018 606 548	368 458 452
BELGIQUE	7 387 065 000	7 018 606 548	368 458 452
SUÈDE	4 900 585 500	4 655 556 231	245 029 269
DANEMARK	3 740 283 000	3 553 721 865	186 561 135
AUTRICHE	3 666 973 500	3 483 624 843	183 348 657
POLOGNE	3 411 263 500	3 240 700 325	170 563 175
FINLANDE	2 106 816 000	2 001 475 188	105 340 812
GRÈCE	2 003 725 500	1 903 781 233	99 944 267
PORTUGAL	1 291 287 000	1 226 879 033	64 407 967
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1 258 785 500	1 195 846 225	62 939 275
HONGRIE	1 190 868 500	1 131 325 075	59 543 425
IRLANDE	935 070 000	888 429 814	46 640 186
ROUMANIE	863 514 500	820 338 775	43 175 725
SLOVAQUIE	428 490 500	407 065 975	21 424 525
SLOVÉNIE	397 815 000	377 924 250	19 890 750
BULGARIE	290 917 500	276 371 625	14 545 875
LITUANIE	249 617 500	237 136 625	12 480 875
LUXEMBOURG	187 015 500	177 687 377	9 328 123
CHYPRE	183 382 000	174 212 900	9 169 100
LETONIE	152 335 000	144 718 250	7 616 750
ESTONIE	117 640 000	111 758 000	5 882 000
MALTE	69 804 000	66 313 800	3 490 200
TOTAL	164 808 169 000	156 567 760 550	8 240 408 450

^(*) Le Conseil d'administration peut en exiger le versement dans la mesure où cela devient nécessaire pour permettre à la Banque de faire face à ses obligations à l'égard de ses bailleurs de fonds.

^(**) Se reporter à la Note Y pour plus de précisions sur le calendrier de versement du capital à verser.

Tableau des flux de trésorerie

au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
A. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'exploitation :		
Résultat de l'exercice	1 633 460	2 565 911
Ajustements :		
Fonds pour risques bancaires généraux (transfert/reprise)	0	-975 000
Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels	19 021	17 193
Ajustements de valeur sur actions, autres titres à revenu variable et participations	-11 530	-8 374
Variation comptes de régularisation – passif	552 341	77 350
Variation comptes de régularisation – actif	-563 522	-624 550
Décote/prime portefeuille d'investissement	-13 303	-17 886
Résultat des activités d'exploitation	1 616 467	1 034 644
Versements de prêts nets	-39 910 415	-35 391 121
Remboursements	19 984 413	21 143 605
Effets des variations de change sur les prêts	8 104 408	3 778 695
Variation portefeuilles de trésorerie	1 180 112	6 445
Variation opérations de capital-risque	-111 778	-132 330
Provisions spécifiques sur prêts et avances	-45 367	-185 083
Variation actions et autres titres à revenu variable	-49 207	-23 766
Variations autres éléments d'actif	113 593	274 134
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation	-9 117 774	-9 494 777
B. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement :		
Acquisitions/Cessions de titres du FEI	-202 283	3 168
Titres arrivés à échéance pendant l'exercice	278 346	395 894
Acquisitions de titres (portefeuille d'investissement)	0	-249 029
Variation titres adossés à des actifs	-1 986 532	-937 679
Variation actifs corporels	-81 697	-54 165
Variation actifs incorporels	-1 825	-2 235
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	-1 993 991	-844 046
C. Flux de trésorerie attribuables aux activités de collecte de ressources :		
Émissions d'emprunts	54 678 538	45 549 825
Remboursements d'emprunts	-35 348 649	-39 904 317
Effets des variations de change sur les emprunts et les échanges de monnaies	-9 802 615	-6 456 245
Variation échanges de monnaies à payer	-1 394 117	-1 747 097
Versements d'États membres	630 824	300 996
Variation billets de trésorerie	514 480	-207 278
Variation dettes envers les établissements de crédit	122 791	-174 098
Variations autres éléments de passif	115 778	-349 447
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de collecte de ressources	10 911 147	-1 240 564
État résumé de la trésorerie		
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice	18 166 313	29 745 700
Flux de trésorerie nets attribuables aux :		
1) activités d'exploitation	-9 117 774	-9 494 777
2) activités d'investissement	-1 993 991	-844 046
3) activités de collecte de ressources	10 911 147	-1 240 564
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	17 965 695	18 166 313
Analyse des disponibilités (hors portefeuilles d'investissement et de couverture)		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	27 318	14 676
Effets avec échéance à l'émission de trois mois au maximum (Note B, portefeuille A1)	2 197 969	3 470 052
Prêts et avances aux établissements de crédit :		
Comptes à vue	264 388	183 956
Comptes de dépôts à terme	15 476 020	14 497 629
	17 965 695	18 166 313

Banque européenne d'investissement

Annexe aux états financiers

au 31 décembre 2007

Note A – Principes comptables essentiels

A.1. Normes comptables

Les états financiers non consolidés ("les états financiers") de la Banque européenne d'investissement ("la Banque" ou "la BEI") ont été établis en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers ("la directive"), telle que modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001 et par la directive 2003/51/CE du 18 juin 2003 sur les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines catégories de sociétés, des banques et autres établissements financiers et des entreprises d'assurance ("les directives"). Aucun rapport de gestion ne figure toutefois dans ces états financiers. La Banque établit un rapport d'activité qui est présenté séparément des états financiers et dont la cohérence avec ceux-ci n'est pas auditée.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a décidé, le 11 mars 2008, de soumettre les états financiers pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 3 juin 2008.

La préparation des états financiers exige que le Comité de direction retienne des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des produits, charges, éléments d'actif et de passif et sur les renseignements fournis quant aux actifs et aux passifs éventuels. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être significatives pour les états financiers.

La Banque publie également des états financiers consolidés à la même date que ses états financiers statutaires.

A.2. Bases de conversion

Conformément à l'article 4(1) de ses Statuts, la Banque emploie l'euro, monnaie unique des États membres participant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme unité de mesure des comptes de capital des États membres et pour la présentation de ses états financiers.

La Banque effectue ses opérations dans les monnaies de ses États membres, en euros et dans des monnaies non communautaires.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments de l'actif et du passif de la Banque libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change de clôture en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés en résultat.

Les éléments du compte de profits et pertes sont convertis en euros mensuellement sur la base des taux de conversion de fin de mois.

A.3. Dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt, dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par la Banque sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. La Banque conclut des opérations d'échange de monnaies, principalement dans le cadre de la collecte de ses ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et elle se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine. Les montants correspondant à ces opérations sont inscrits dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

La Banque conclut également des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt (de base et au jour le jour) dans le cadre d'opérations de couverture de ses prêts ou pour les besoins de sa position globale de gestion actif-passif (GAP). Les intérêts y afférents sont comptabilisés selon la méthode prorata temporis. Les montants nominaux de ces opérations d'échange sont enregistrés dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

La Banque passe aussi des contrats d'échange de monnaies à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Des contrats d'échange de défaut de paiement sont en outre conclus par la Banque dans le cadre de sa politique d'atté-

uation du risque de crédit. Les montants correspondant à ces opérations sont inscrits dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

A.4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

A.5. Caisse et éléments assimilés

La Banque assimile à des avoirs en caisse les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale maximale de 90 jours.

A.6. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, et obligations et autres titres à revenu fixe

Dans le but de clarifier la gestion de ses liquidités et de renforcer sa solvabilité, la Banque a défini les catégories de portefeuilles suivantes :

A.6.1. Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ce sont des titres émis ou garantis par :

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Ces titres sont initialement enregistrés à leur prix d'acquisition ou, plus exceptionnellement, à leur prix de transfert. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans la mesure où elles présentent un caractère durable. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est étalée pro rata temporis sur la durée de vie restante des titres.

En 2006, la Banque a décidé de clore progressivement le portefeuille d'investissement. À partir de cette décision, la Banque n'a plus abondé ce portefeuille et conservera les positions existantes jusqu'à leur échéance finale, après quoi elle investira le produit des remboursements des titres parvenus à échéance dans les portefeuilles opérationnels décrits au point A.6.2.

A.6.2. Portefeuilles opérationnels

- Portefeuilles opérationnels monétaires A1 et A2

Pour s'assurer un niveau de liquidité suffisant, la Banque achète des produits du marché monétaire dont l'échéance est de douze mois au maximum, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres du portefeuille A1 sont détenus jusqu'à

l'échéance finale et présentés dans les états financiers à leur valeur nominale. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans la mesure où elles présentent un caractère durable. Les titres du portefeuille A2 sont disponibles à la vente et comptabilisés à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste 6. *Résultat sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Les bons du Trésor figurent à l'actif du bilan au poste 2. *Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales.*

Les titres de créances négociables d'établissements de crédit figurent à l'actif du bilan au poste 5. *Obligations et autres titres à revenu fixe - b) d'autres émetteurs.*

- Portefeuilles opérationnels obligataires B1, B2 et B3

Le portefeuille B1 *Credit Spread* comprend des obligations à taux variable et à taux fixe émises ou garanties par des États, des institutions supranationales, des établissements financiers et des sociétés, et dont la durée résiduelle est de 5 ans au maximum. Jusqu'au 31 décembre 2005, les titres de ce portefeuille étaient présentés dans les états financiers à leur coût amorti et étaient conservés jusqu'à leur échéance finale. Au 1er juillet 2006, ils ont été convertis en titres disponibles à la vente et le produit de la conversion a été enregistré au poste 6. *Résultat sur opérations financières* du compte de profits et pertes de 2006. Les titres sont présentés dans les états financiers soit à leur valeur d'acquisition, soit à leur valeur de marché si elle est moins élevée. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste 6. *Résultat sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Le portefeuille B2 *Placements alternatifs* comprend des titres à capital garanti d'émetteurs qui répondent aux critères d'admissibilité de la Banque pour ses portefeuilles de trésorerie, assortis de coupons liés aux performances de fonds de fonds spéculatifs sous-jacents, et d'une durée initiale approximative de cinq ans. Les titres du portefeuille B2 sont disponibles à la vente et comptabilisés à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste 6. *Résultat sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Le portefeuille B3 *Global Fixed Income* comprend des titres cotés d'une durée résiduelle maximale de 10 ans, émis et garantis par des institutions financières. Les titres détenus dans ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché ; l'ajustement de valeur correspondant est enregistré au poste 6. *Résultat sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

A.6.3. Titres adossés à des actifs

Ce portefeuille se compose principalement d'obligations, de notes et de certificats émis par des structures de titrisation ad hoc ou des entités fiduciaires. Ces titres sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et enregistrés à leur coût d'acquisition. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans la mesure où elles présentent un caractère durable.

A.7. Prêt de titres

En avril 2003, la Banque a signé une convention de prêt de titres avec Northern Trust Global Investment, qui intervient en qualité d'agent pour le prêt de titres du portefeuille d'investissement, du portefeuille B1 *Credit Spread* et du portefeuille B3 *Global Fixed Income*.

Les titres prêtés sont enregistrés hors bilan sur la base du montant de l'instrument liquide reçu en garantie, augmenté des intérêts courus. Les titres reçus en garantie dans le cadre d'opérations de prêt de titres ne sont pas inscrits au bilan, à moins que le contrôle des droits contractuels liés aux titres reçus ne soit transféré à la BEI. Les titres prêtés ne sont pas retirés du bilan, à moins que le contrôle des droits contractuels liés aux titres transférés ne soit abandonné. La Banque surveille journalièrement la valeur de marché des titres prêtés et demande une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les commissions et intérêts reçus ou versés sont enregistrés en produits ou charges d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

A.8. Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

A.8.1. Prêts et avances

Les prêts et avances sont présentés dans les actifs de la Banque sur la base du montant décaissé net. Des ajustements de valeur spécifiques ont été effectués sur les prêts et avances en cours à la fin de l'exercice qui présentent des risques de non-recouvrement sur une partie ou sur la totalité de leur montant. Ces ajustements de valeur sont maintenus dans la même monnaie que l'actif auquel ils se rapportent. Les ajustements de valeur sont comptabilisés en résultat à la rubrique *Ajustements de valeur sur prêts et avances* et sont portés en déduction aux postes d'actif appropriés du bilan.

A.8.2. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur prêts sont enregistrés au compte de profits et pertes en comptabilité d'engagement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts. Au bilan, les intérêts courus sont inscrits à l'actif dans les comptes de régularisation. Les ajustements de valeur relatifs aux intérêts sur ces prêts sont déterminés au cas par cas par la direction de la Banque et enregistrés à l'actif du bilan dans les provisions spécifiques en regard de la ligne correspondante.

A.8.3. Opérations de prise en pension (*Reverse repo*) et de mise en pension (*Repo*)

La Banque conclut des opérations de pension tripartites afin d'optimiser sa gestion du risque de crédit inhérent aux actifs détenus dans les portefeuilles opérationnels.

Dans une opération de pension tripartite, un dépositaire ou un organisme de compensation prennent des dispositions pour assurer la conservation, la compensation et le règle-

ment des transactions de pension entre la Banque et une tierce partie. Ils opèrent sur la base d'un contrat-cadre global standard et organisent la livraison contre paiement, la substitution des titres, l'évaluation automatique aux cours du marché, l'information financière et l'administration courante, toutes opérations effectuées par un intermédiaire unique qui prend lui-même en charge le risque et les renouvellements automatiques, sans qu'il y ait divulgation de l'identité des contreparties.

La Banque assimile les opérations de ce type à un prêt (un emprunt) à taux d'intérêt garanti. Elles sont comptabilisées, sur la base du montant des liquidités fournies ou reçues augmenté des intérêts courus, à l'actif du bilan au poste 3. *Prêts et avances* aux établissements de crédit – b) *autres prêts et avances* (au passif du bilan au poste 1. *Dettes envers les établissements de crédit – a) à terme ou à préavis*).

Les intérêts perçus au titre des accords de prise en pension et les intérêts versés au titre des accords de mise en pension sont comptabilisés en produits ou charges d'intérêts, sur la durée de vie de chaque accord.

A.8.4. Bonifications d'intérêts

Les bonifications d'intérêts reçues d'avance (voir la Note G) sont différées et reconnues dans le compte de profits et pertes sur la période allant du versement au remboursement du prêt bonifié concerné.

A.9. Actions, autres titres à revenu variable et participations

A.9.1. Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés à leur coût d'acquisition. À la date du bilan, leur valeur comptable est ajustée par rapport à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. La Banque acquiert des actions et autres titres à revenu variable dans le cadre des opérations de capital-risque ou des fonds d'infrastructure auxquels elle participe en vertu du Mécanisme de financement structuré (voir la Note A.15).

Les investissements dans des sociétés de capital-risque, des fonds d'infrastructure et des fonds d'investissement représentent des actions et autres titres à revenu variable acquis pour de longues durées dans le cours normal des activités de la Banque ; ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition initial. Sur la base des évaluations fournies par les gestionnaires de fonds jusqu'à la date du bilan, les portefeuilles d'investissements sont enregistrés ligne par ligne à la moins élevée des deux valeurs suivantes : la valeur d'acquisition ou la valeur nette d'inventaire (VNI) attribuable, ce qui exclut du calcul toute plus-value latente attribuable au titre de ce portefeuille. On détermine la valeur nette d'inventaire attribuable en rapportant à la VNI qui figure dans le rapport le plus récent soit la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par la Banque, soit, dans la mesure où elle est disponible, la valeur de la participation à la même date telle que calculée par le

gestionnaire de fonds concerné. Pour l'évaluation finale, la VNI attribuable est ajustée en fonction des événements qui se sont produits entre la date de la dernière VNI fournie et la date du bilan, dans la mesure où ils sont considérés comme ayant une incidence notable. Les pertes latentes imputables uniquement à des charges administratives et des commissions de gestion liées à des fonds de capital-risque, des fonds d'infrastructure ou des fonds d'investissement ayant moins de deux ans d'existence à la date du bilan ne sont pas prises en compte dans le calcul de la VNI attribuable.

A.9.2. Participations

Les participations détenues représentent des investissements à moyen et long terme et sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans la mesure où elles présentent un caractère durable.

A.10. Actifs corporels

Les actifs corporels comprennent les terrains, les immeubles occupés par la Banque ainsi que des installations et équipements.

Les terrains et immeubles sont enregistrés à leur valeur d'acquisition diminuée du cumul des amortissements. La valeur de l'immeuble du siège de la Banque à Luxembourg-Kirchberg et de ses immeubles de Luxembourg-Hamm, Luxembourg-Weimershof et Lisbonne fait l'objet d'un amortissement linéaire comme exposé ci-dessous.

Les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après :

- Immeubles de Kirchberg, Hamm et Weimershof 30 ans
- Immeuble de Lisbonne 25 ans
- Équipements permanents, agencements et accessoires 10 ans
- Mobilier 5 ans
- Matériel de bureau et véhicules 3 ans

Le patrimoine artistique est amorti intégralement l'année d'acquisition.

A.11. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que les produits répondent à certains critères concernant leur identifiabilité, la probabilité qu'ils procureront à la Banque des avantages économiques futurs et la fiabilité de la mesure de leur coût.

Les logiciels mis au point en interne et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé, calculé linéairement sur trois ans à compter de leur achèvement.

Les logiciels achetés font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative (2 à 5 ans).

A.12. Régimes de pension et d'assurance-maladie

A.12.1. Régimes de pension

Le régime général de retraite de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque et couvrant l'ensemble du personnel. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque, de même que les intérêts annuels.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois chaque année sur la base de la méthode des unités de crédit projetées (*"projected unit credit method"*), l'objectif étant de s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. La dernière évaluation porte sur la situation au 30 septembre 2007 et a été mise à jour au 31 décembre 2007 sur la base d'une extrapolation pour le dernier trimestre 2007. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la Note L. Les gains actuariels n'ont pas d'incidence sur le niveau des provisions et les pertes donnent lieu à une provision spécifique supplémentaire.

Le régime général de pension du Fonds européen d'investissement (FEI) est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations du personnel et du FEI et couvrant l'ensemble du personnel. Il a pris effet en mars 2003, remplaçant le régime précédent de retraite à contributions définies. Les ressources affectées au régime de pension du FEI sont conservées et investies par la BEI conformément aux règles et principes qu'elle applique pour son propre régime de pension.

A.12.2. Régime d'assurance-maladie

La Banque a institué au profit des membres du personnel son propre régime d'assurance-maladie, au financement duquel contribuent la Banque et le personnel. Le régime d'assurance-maladie est géré selon les mêmes principes que le régime de pension. La dernière évaluation porte sur la situation au 30 septembre 2007.

A.12.3. Régime de retraite du Comité de direction

Le régime de retraite du Comité de direction est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations de la Banque uniquement et couvrant tous les membres du Comité de direction. Toutes les cotisations sont investies dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque, de même que les intérêts annuels.

A.13. Dettes représentées par des titres

Les dettes représentées par des titres sont présentées dans ce compte à leur valeur de remboursement. Les coûts de transaction et les primes ou décotes sont amortis linéairement au compte de profits et pertes sur la durée de vie des dettes par le biais des comptes de régularisation à l'actif et au passif.

Les charges d'intérêts sur les titres de créance sont enregistrées au poste *Intérêts et charges assimilées* du compte de profits et pertes.

A.14. Fonds pour risques bancaires généraux et provision pour garanties émises

A.14.1. Fonds pour risques bancaires généraux

Jusqu'au 31 décembre 2005, la Banque identifiait dans un poste distinct du bilan les montants qu'elle décidait d'affecter à la couverture des risques associés aux opérations de prêt et autres opérations financières, eu égard aux risques particuliers inhérents à ces opérations.

À compter de 2006, la Banque ne distingue plus dans son bilan un tel poste séparé. La reprise intégrale de ce Fonds n'influe en rien sur la capacité de la BEI à couvrir ses risques. Elle continue de calculer le montant correspondant aux risques bancaires généraux, pour ses propres besoins et à des fins de communication externe (voir la Note M), conformément à la méthode existante.

Le montant correspondant aux risques bancaires généraux relatifs aux opérations du Mécanisme de financement structuré est présenté au bilan à la rubrique *Fonds pour le Mécanisme de financement structuré*.

A.14.2. Provision pour garanties émises

Cette provision est destinée à couvrir les risques inhérents à l'activité d'émission de garanties de la Banque en faveur d'intermédiaires financiers ou au bénéfice de prêts accordés par des tierces parties. Une provision pour pertes sur crédits est constituée s'il existe une indication objective que la Banque aura à subir une perte au titre de telle ou telle garantie donnée.

A.15. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et pour les opérations de capital-risque

A.15.1. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré

Ce poste comprend la part cumulée du résultat annuel de la Banque qui est affectée chaque année, sur décision du Conseil des gouverneurs, à la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué au moyen de ce type d'instrument.

A.15.2. Fonds pour les opérations de capital-risque

Ce poste comprend la part cumulée du résultat annuel de la Banque qui est affectée chaque année, sur décision du Conseil des gouverneurs, aux mécanismes de capital-risque appuyant la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

Les ajustements de valeur sur les opérations de capital-risque et de financement structuré sont enregistrés en résultat. Lors de l'affectation du résultat de la Banque, ces ajustements de valeur sont pris en compte pour déterminer les montants à enregistrer aux postes *Fonds pour le Mécanisme de financement structuré* et *Fonds pour les opérations de capital-risque*.

A.16. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes, dispose que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque sont exonérés de tous impôts directs.

A.17. Comptes de régularisation (actif - passif)

Ces comptes comprennent :

À l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits se rapportant à l'exercice qui ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier (principalement intérêts sur prêts).

Au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, bien que se rapportant à l'exercice, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

A.18. Intérêts et produits assimilés

Outre les produits d'intérêts et de commissions sur prêts et sur dépôts et les autres produits du portefeuille de titres, la rubrique *Intérêts à recevoir et produits assimilés* comprend les indemnités perçues par la Banque sur les remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs. Afin de maintenir une équivalence de traitement comptable entre le revenu sur prêts et le coût des emprunts, la Banque étale sur la durée restant à courir des prêts concernés les indemnités de remboursement anticipé perçues.

A.19. Gestion de fonds de tiers

A.19.1. Trésorerie du FEI

La gestion de la trésorerie du FEI est assurée par les services de la Banque, conformément à l'accord à cet effet signé entre les deux parties en décembre 2000.

A.19.2. Fonds de garantie

La Commission a confié la gestion financière du Fonds de garantie à la BEI dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en novembre 1994.

A.19.3. Facilité d'investissement

La Facilité d'investissement, qui est gérée par la BEI, a été établie le 23 juin 2000 dans le cadre de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement conclu entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part. La BEI établit pour la Facilité d'investissement des états financiers séparés.

A.19.4. Fonds fiduciaire de la FEMIP

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP, dont la BEI assure également la gestion, a été créé pour intensifier les activités existantes de la Banque dans les pays partenaires méditerranéens, avec le soutien de plusieurs pays donateurs et dans le but d'acheminer des ressources vers des projets relevant de secteurs prioritaires pour ces pays, grâce à la mise à disposition d'une assistance technique et de capitaux à risques. La BEI établit pour le Fonds fiduciaire de la FEMIP des états financiers séparés.

A.19.5. Mécanisme de financement avec partage des risques

Le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne, et la Banque européenne d'investissement, et entré en vigueur le 5 juin 2007. Le MFPR est un instrument mis sur pied par la BEI en vue d'encourager l'investissement européen dans la recherche, le développement technologique et la démonstration, ainsi que dans l'innovation, en particulier dans le secteur privé. La BEI établit pour le MFPR des états financiers séparés.

A.19.6. Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE)

L'initiative PPTE est un mécanisme international d'allègement de dette qui apporte une assistance spéciale aux pays les plus pauvres du monde. Lancé en 1996 suite à une proposition de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, il a pour objectif principal de réduire le fardeau de la dette des pays les plus pauvres pour le ramener à un niveau soutenable. La BEI établit pour l'initiative PPTE des états financiers séparés.

A.19.7. Fonds fiduciaire du Partenariat euro-africain pour les infrastructures (le « Fonds fiduciaire »)

Ce fonds fiduciaire a été créé dans le cadre de l'accord conclu entre la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne en tant que membre donateur fondateur, et la BEI en tant que gestionnaire, et il est ouvert également aux États membres de l'Union européenne, qui adhèrent à cet accord en tant que donateurs. Le 9 février 2006, la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement ont signé un protocole d'accord visant à promouvoir conjointement le Partenariat euro-africain pour les infrastructures et en particulier à établir un fonds fiduciaire permettant de financer ce partenariat. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds fiduciaire du Partenariat euro-africain pour les infrastructures.

A.20. Reclassements de certains montants concernant l'exercice précédent

Certains montants concernant l'exercice précédent ont été reclassés pour tenir compte de la présentation du présent exercice.

Note B – Portefeuille de titres (en milliers d'euros)

Outre les titres adossés à des actifs, qui correspondent à l'acquisition de participations dans des portefeuilles de prêts ou de créances à recevoir en relation avec des opérations de titrisation, le portefeuille de titres se compose du portefeuille d'investissement, des portefeuilles opérationnels monétaires A1 et A2 et des portefeuilles opérationnels obligataires B1 *Credit Spread*, B2 *Placements alternatifs* et B3 *Global Fixed Income*. Le détail de ces portefeuilles et leur répartition au 31 décembre 2007 et 2006 se présentent comme suit :

	31.12.2007	31.12.2006
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (cotés)	2 126 591	2 551 274
Obligations et autres titres à revenu fixe (dont 2 860 459 000 EUR non cotés en 2007 et 1 597 397 000 EUR en 2006)	10 520 825	10 826 849
	12 647 416	13 378 123

Au 31.12.2007	Répartition	Valeur d'acquisition	Valeur comptable	Prime ou décote à amortir	Valeur à l'échéance finale	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	Conservés jusqu'à l'échéance	2 148 726	2 121 399	-32 066	2 089 333	2 142 477
Portefeuilles opérationnels monétaires :						
- A1 : titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	Conservés jusqu'à l'échéance	2 197 969	2 197 969	0	2 197 969	2 197 969
- A2 : titres monétaires à échéance maximum de 18 mois	Disponibles à la vente	1 745 057	1 741 989	0	1 744 880	1 743 820
Portefeuilles opérationnels obligataires :						
- B1 <i>Credit Spread</i>	Disponibles à la vente	1 247 822	1 232 342	0	1 247 925	1 232 433
- B2 Placements alternatifs	Disponibles à la vente	150 000	150 000	0	150 000	161 724
- B3 <i>Global Fixed Income</i>	Détenus à des fins de transaction	496 862	494 789	0	494 200	494 789
Titres adossés à des actifs (Note D)	Conservés jusqu'à l'échéance	4 708 928	4 708 928	0	4 708 928	4 702 566
		12 695 364	12 647 416	-32 066	12 633 235	12 675 778
Au 31.12.2007	Répartition	Valeur d'acquisition	Valeur comptable	Prime ou décote à amortir	Valeur à l'échéance finale	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	Conservés jusqu'à l'échéance	2 427 072	2 386 442	-38 510	2 347 932	2 455 978
Portefeuilles opérationnels monétaires :						
- A1 : titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	Conservés jusqu'à l'échéance	3 470 052	3 470 052	0	3 470 052	3 470 052
- A2 : titres monétaires à échéance maximum de 18 mois	Disponibles à la vente	2 673 394	2 672 224	0	2 672 010	2 672 530
Portefeuilles opérationnels obligataires :						
- B1 <i>Credit Spread</i>	Disponibles à la vente	1 297 378	1 296 718	0	1 296 677	1 297 022
- B2 Placements alternatifs	Disponibles à la vente	150 000	150 000	0	150 000	155 315
- B3 <i>Global Fixed Income</i>	Détenus à des fins de transaction	689 674	680 290	0	684 300	680 290
Titres adossés à des actifs (Note D)	Conservés jusqu'à l'échéance	2 722 397	2 722 397	0	2 722 397	2 718 430
		13 429 967	13 378 123	-38 510	13 343 368	13 449 617

La Banque conclut des opérations de prêt de titres couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. La Banque maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant, sur une base journalière, les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

L'activité de prêt de titres représentait un montant de 858 762 000 EUR à la fin de décembre 2007 (2006 : 842 740 000 EUR).

Note C – Prêts et avances aux établissements de crédit - Autres prêts et avances

(en milliers d'euros)

La Banque conclut des opérations de pension livrée couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. La Banque maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant, sur une base journalière, les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

	31.12.2007	31.12.2006
Dépôts à terme	10 883 383	8 957 707
Opérations de prise en pension (<i>Reverse repos</i>) tripartites ^(*)	4 592 637	5 539 922
	15 476 020	14 497 629

^(*) Ces opérations sont réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne :

- la livraison contre paiement,
- la vérification de la sûreté,
- la marge de nantissement requise par le prêteur, qui doit toujours être présente et suffisante, ce qui suppose pour le dépositaire de vérifier quotidiennement la valeur des titres sur le marché,
- l'organisation d'une sûreté de substitution sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.

Note D – État résumé des prêts et garanties

D.1. Total des prêts accordés (en milliers d'euros)

Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser. La ventilation se présente comme suit :

	Prêts à des établissements de crédit intermédiaires	Prêts accordés directement aux bénéficiaires finals	Total 2007	Total 2006
Partie décaissée	111 215 441	155 222 398	266 437 839	254 616 245
Partie non décaissée	12 341 869	41 264 752	53 606 621	53 571 902
Total des prêts accordés	123 557 310	196 487 150	320 044 460	308 188 147
Portefeuille de prêts titrisés (Note B)			4 708 928	2 722 397
Total des prêts accordés y compris portefeuille de prêts titrisés (Note W)			324 753 388	310 910 544

D.2. Limite statutaire relative aux opérations de prêt et de garantie (en millions d'euros)

En vertu de l'article 18 (5) des Statuts, l'encours total des prêts et des garanties accordés par la Banque ne peut excéder 250 % du capital souscrit.

Compte tenu du niveau actuel du capital, le plafond se situe à 412 milliards d'EUR (2006 : 409 milliards d'EUR) pour un total actuel des prêts et garanties accordés de 328 milliards d'EUR, qui se répartit comme suit :

	31.12.2007	31.12.2006
Total des prêts accordés	320 044	308 188
Total des opérations de capital-risque	2 716	2 605
Total des garanties au titre de prêts accordés par des tiers et d'opérations de capital-risque	165	68
Total du portefeuille de prêts titrisés	4 709	2 722
Total des fonds d'infrastructure	296	145
Total des fonds d'investissement	95	0
	328 025	313 728

D.3. Provision spécifique sur prêts (en milliers d'euros)

Cette provision spécifique a évolué comme suit :

	31.12.2007	31.12.2006
Provision à l'ouverture de l'exercice	86 917	272 000
Utilisation de la provision durant l'exercice	-64 917 ^(*)	-189 171 ^(**)
Dotation durant l'exercice	20 673	3 767
Ajustements de change	-1 123	321
Provision à la clôture de l'exercice	41 550	86 917

^(*) Ce montant de 64 917 000 EUR constitue une reprise suite à la cession, en 2007, de prêts pour lesquels une provision spécifique avait été constituée antérieurement. La cession de ces actifs a donné lieu à une perte réalisée de 61 490 000 EUR.

^(**) Ce montant de 189 171 000 EUR constitue une reprise suite à la cession, en 2006, de prêts pour lesquels une provision spécifique avait été constituée antérieurement. La cession de ces actifs a donné lieu à une perte réalisée de 109 816 000 EUR.

Note E – Actions et autres titres à revenu variable et participations**E.1. Actions et autres titres à revenu variable**

Ce poste comprend (en milliers d'euros) :

	Opérations de capital-risque	Actions BERD	Actions acquises suite à des restructurations de prêts	Fonds d'infrastructure	TOTAL
Coût					
Au 1 ^{er} janvier 2007	1 351 203	157 500	43 113	23 447	1 575 263
Acquisitions nettes	111 778	0	10 192	39 067	161 037
Ajustements de change	0	0	-52	0	-52
Au 31 décembre 2007	1 462 981	157 500	53 253	62 514	1 736 248
Ajustements de valeur					
Au 1 ^{er} janvier 2007	-330 954	0	-21 158	0	-352 112
Acquisitions nettes	22 087	0	-4 211	-6 346	11 530
Au 31 décembre 2007	-308 867	0	-25 369	-6 346	-340 582
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2007	1 154 114	157 500	27 884	56 168	1 395 666
Au 31 décembre 2006	1 020 249	157 500 ⁽¹⁾	21 955 ⁽²⁾	23 447	1 223 151

⁽¹⁾ Ce montant de 157 500 000 EUR (2006 : 157 500 000 EUR) représente le capital libéré par la Banque au 31 décembre 2007 au titre de sa souscription de 600 000 000 EUR au capital de la BERD.

La Banque détient 3,03 % du capital souscrit.

Au 31 décembre 2007, la part de la Banque dans les fonds propres nets de la BERD atteignait 368,8 millions d'EUR (2006 : 299,4 millions d'EUR). Ces chiffres sont obtenus à partir des états financiers audités de 2006, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

(En millions d'euros)	% du capital détenu	Total des capitaux propres	Total résultat net	Bilan
BERD (31.12.2005) (retraité)	3.03	9 881	1 522	28 384
BERD (31.12.2006)	3.03	12 172	2 389	30 691

⁽²⁾ Le nombre total des actions ordinaires Eurotunnel détenues par la Banque au 31 décembre 2007 est de 1 474 279, ce qui correspond à 17 691 348 EUR. Le nombre total d'obligations Eurotunnel remboursables en actions (ORA) détenues par la Banque au 31 décembre 2007 est de 105 450, ce qui correspond à 10 191 857 EUR. Après la restructuration du 28 juin 2007, la Banque détient 78 971 193 bons de souscription, inscrits au bilan en fin d'exercice pour une valeur de 0 EUR.

Au 31 décembre 2007, aucun montant n'était décaissé au titre des fonds d'investissement.

Les montants non décaissés figurant hors bilan sont les suivants :

- opérations de capital-risque : 1 252 992 000 EUR
- fonds d'infrastructure : 233 620 000 EUR
- fonds d'investissement : 95 000 EUR.

E.2. Participations

Le poste *Participations*, d'un montant de 479 272 000 EUR (2006 : 276 989 000 EUR), représente le capital versé par la Banque au titre de sa souscription de 1 822 000 000 EUR (2006 : 1 224 000 000 EUR) au capital du Fonds européen d'investissement, lequel a son siège social à Luxembourg.

La Banque détient 65,78 % (61,20% en 2006) du capital souscrit du FEI. Au 30 juin 2007, le capital souscrit du FEI a été porté de 2 milliards d'EUR à 2,77 milliards d'EUR. Lors de l'Assemblée générale annuelle du FEI, le 7 mai 2007, il a été décidé d'émettre, entre le 30 juin 2007 et le 30 juin 2010, 1 000 actions nouvelles identiques aux 2 000 actions existantes (d'une valeur nominale de 1 million d'EUR chacune, avec une part versée de 20 %). Sur les 1 000 actions nouvelles émises, 770 avaient été souscrites au 31 décembre 2007 ; les autres actions sont assorties d'une option de souscription valable trois ans. La Banque a décidé de souscrire 609 actions nouvelles le 30 juin 2007, ce qui explique l'accroissement relatif de sa part du capital.

Toutes les actions qui n'auront pas été souscrites au 30 juin 2010 par d'autres actionnaires seront souscrites par la Banque.

En 2007, la Banque a vendu au total 11 actions du FEI. Suite au renouvellement de l'engagement de rachat concernant les 948 actions restantes du FEI, la BEI propose aux autres actionnaires du FEI de leur racheter ces actions à tout moment au prix unitaire de 337 000 EUR. Ce prix correspond à la quotité de capital appelé du FEI représentée par chaque action, augmenté de la prime d'émission d'actions, des réserves statutaires, des plus-values latentes reconnues sur opérations de capital-risque, du report à nouveau et du résultat de l'exercice, et diminué du dividende versé pour l'exercice 2006. Compte tenu du fait que le dividende de l'exercice 2006 restera dû aux autres actionnaires, le montant décidé a été déduit du prix obtenu comme indiqué ci-dessus.

La valeur nominale de l'option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI, reconnue hors bilan pour 319 045 000 EUR (2006 : 237 141 000 EUR), est calculée sur la base des comptes statutaires 2006 audités du FEI.

Note F – Actifs corporels et incorporels (en milliers d'euros)

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Immeuble Lisbonne	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
Coût historique						
Au 1 ^{er} janvier 2007	10 085	247 850	349	52 499	310 783	7 040
Acquisitions	0	65 867	0	15 830	81 697	1 825
Cessions	0	0	0	-6 749	-6 749	-3 326
Au 31 décembre 2007	10 085	313 717	349	61 580	385 731	5 539
Amortissements cumulés						
Au 1 ^{er} janvier 2007	0	-75 687	-294	-20 205	-96 186	-1 909
Amortissements	0	-4 734	-14	-11 289	-16 037	-2 984
Cessions	0	0	0	6 749	6 749	3 326
Au 31 décembre 2007	0	-80 421	-308	-24 745	-105 474	-1 567
Valeur comptable nette						
Au 31 décembre 2007	10 085	233 296	41	36 835	280 257	3 972
Au 31 décembre 2006	10 085	172 163	55	32 294	214 597	5 131

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par la Banque pour ses propres activités. Le poste Immeubles Luxembourg comprend un coût de 171 710 000 EUR (2006 : 105 843 000 EUR) relatif à la construction du nouveau bâtiment, dont l'achèvement est prévu en 2008.

Note G – Bonifications d'intérêts reçues d'avance

Une partie des montants reçus de la Commission européenne dans le cadre du SME (Système monétaire européen) a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée au passif au poste 3. *Autres éléments du passif - a) bonifications d'intérêts reçues d'avance*, et qui comprend :

- le montant des bonifications d'intérêts relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays méditerranéens ;
- les bonifications d'intérêts afférentes à certaines opérations de prêt sur ressources propres de la BEI à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du Système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992 ;
- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêts pour les prêts accordés sur les ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870 du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169 du 15 mars 1982 et 83/200 du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

Note H – Débiteurs divers et créditeurs divers (en milliers d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
Débiteurs divers		
- Échéances à recevoir sur prêts	56 115	167 797
- Prêts immobiliers et avances accordés au personnel ^(*)	21 917	26 406
- Avances sur traitements et émoluments	2 817	10 492
- Divers	44 362	34 109
	125 211	238 804
Créditeurs divers		
- European Community accounts:		
- pour les opérations dans le cadre de la Section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	367 531	416 478
- comptes de dépôts	517 441	428 025
- Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note L)	185 626	187 532
- Compte transitoire sur prêts	44 938	95 694
- Divers	25 466	16 748
	1 141 002	1 144 477

^(*) La Banque a conclu avec une institution financière extérieure un accord aux termes duquel les membres du personnel employés à titre permanent peuvent bénéficier de prêts selon les dispositions du règlement du personnel de la Banque. Les mêmes taux d'intérêt, modalités et conditions s'appliquent à tous les employés dans cette situation.

Note I – Comptes de régularisation actif-passif (en milliers d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
À l'actif :		
Intérêts et commissions à recevoir	2 415 383	2 209 892
Charges sur emprunts à répartir	810 120	538 062
À recevoir sur contrats d'échange	393 177	305 989
Commission à recevoir de la Facilité d'investissement	32 756	33 912
Divers	2 297	2 356
	3 653 733	3 090 211
Au passif :		
Intérêts et commissions à payer	3 045 726	2 889 142
Produits sur prêts à répartir	203 713	258 232
Produits d'emprunts à répartir	1 235 930	919 042
À payer sur contrats d'échange	274 300	115 341
Initiative PPTE	48 683	50 460
Frais de personnel à régler	7 607	5 266
Bonifications d'intérêts reçues d'avance (Note G)	186 622	209 438
Divers	27 895	31 214
	5 030 476	4 478 135

Note J – Dettes envers des établissements de crédit à terme ou à préavis (en milliers d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
Emprunts à court terme	338 681	212 852
Billets à ordre de la BERD détenus pour libérer le capital	3 037	6 075
	341 718	218 927

Note K – Dettes représentées par un titre au 31 décembre (en milliers d'euros)

L'un des objectifs de la Banque dans le cadre de son activité de collecte de ressources est de faire concorder sa stratégie en la matière avec les caractéristiques des fonds nécessaires pour les prêts qu'elle accorde, notamment sur le plan des monnaies. Le tableau ci-dessous donne les encours d'emprunts par monnaie au 31 décembre 2007, ainsi que le montant notionnel cumulé des échanges de monnaies y associés, lesquels ont pour but de convertir la monnaie d'une émission dans la monnaie du prêt qu'elle sert à financer. La dernière colonne de ce tableau indique le montant total des emprunts par monnaie, en tenant compte de l'effet économique engendré par les échanges de monnaies afin de présenter l'encours net par monnaie des emprunts existants au 31 décembre 2007.

EMPRUNTS						ÉCHANGES DE MONNAIES		MONTANT NET	
						MONTANTS À PAYER (+) OU À RECEVOIR (-)			
PAYABLE EN	ENCOURS AU 31.12.2006	TAUX MOYEN	ENCOURS AU 31.12.2007	TAUX MOYEN	ÉCHÉANCES	31.12.2006	31.12.2007	ENCOURS AU 31.12.2006	ENCOURS AU 31.12.2007
EUR	101 037 680	4,12	106 548 588	4,04	2008/2057	-2 011 066	-1 667 912	99 026 614	104 880 676
GBP	58 233 751	5,28	59 387 205	5,21	2008/2054	-17 691 932	-18 302 492	40 541 819	41 084 713
DKK	402 360	2,40	536 315	2,86	2010/2026	0	0	402 360	536 315
SEK	1 235 012	4,31	1 851 401	4,24	2008/2028	-165 922	-636 175	1 069 090	1 215 226
CZK	1 193 006	4,68	952 562	5,09	2008/2030	-154 630	-159 606	1 038 376	792 956
HUF	1 187 592	7,57	1 062 153	7,17	2008/2015	-907 574	-648 327	280 018	413 826
PLN	594 075	6,12	662 295	6,05	2008/2026	-101 168	-107 854	492 907	554 441
BGN	153 390	4,14	181 511	5,35	2009/2012	-153 390	-181 511	0	0
MTL	23 294	3,80	23 294	3,80	2009/2009	-23 294	-23 294	0	0
SIT	16 692	4,75	0	0,00		-16 692	0	0	0
SKK	116 926	4,84	121 261	4,79	2012/2028	0	0	116 926	121 261
RON	0	0,00	83 155	7,00	2014/2014	0	-83 155	0	0
USD	60 291 687	4,40	58 410 692	4,52	2008/2045	-19 619 710	-25 074 313	40 671 977	33 336 379
CHF	3 288 692	3,12	2 955 218	2,75	2008/2036	-1 120 169	-1 525 956	2 168 523	1 429 262
JPY	6 619 308	1,15	6 982 434	1,51	2008/2047	-6 042 000	-6 814 744	577 308	167 690
NOK	782 957	4,99	760 241	4,67	2008/2025	-600 874	-508 922	182 083	251 319
CAD	261 763	5,80	976 045	4,92	2008/2045	-196 322	-906 836	65 441	69 209
AUD	3 592 062	5,45	4 026 888	5,61	2008/2021	-3 592 062	-4 026 888	0	0
HKD	1 038 975	4,24	334 498	5,09	2008/2019	-365 206	-203 836	673 769	130 662
NZD	2 142 056	6,25	3 369 954	6,62	2008/2014	-2 142 056	-3 369 954	0	0
ZAR	1 254 633	8,97	1 167 340	8,53	2008/2018	-731 395	-726 625	523 238	440 715
MXN	135 967	9,13	61 772	8,63	2009/2015	-135 967	-61 772	0	0
TWD	375 134	1,03	255 830	0,33	2008/2013	-375 134	-255 830	0	0
TRY	2 034 897	12,64	2 659 580	14,14	2008/2022	-2 034 897	-2 659 580	0	0
ISK	563 728	7,53	739 935	8,38	2008/2011	-563 728	-739 935	0	0
RUB	0	0,00	111 154	6,50	2012/2017	0	-111 154	0	0
Total	246 575 637		254 221 321			-58 745 188	-68 796 671	187 830 449	185 424 650

Le remboursement de certains emprunts est indexé sur des indices boursiers (valeur historique : 600 millions d'EUR). Tous ces emprunts sont entièrement couverts par des opérations d'échange.

Note L – Provisions pour engagements et charges – régimes de pension et d'assurance-maladie (en milliers d'euros)

L'obligation au titre des prestations futures de retraite et d'assurance-maladie (prestations définies) a été évaluée au 30 septembre 2007 par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation actuarielle a été révisée au 31 décembre 2007 sur la base d'une extrapolation pour les trois derniers mois de l'année 2007 effectuée à partir des taux en vigueur sur le marché au 31 décembre 2007 et des hypothèses suivantes (pour le régime de pension et le régime d'assurance-maladie du personnel) :

- un taux d'actualisation de 5,52 % (2006 : 4,76 %) pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises au titre des régimes de pension et d'assurance-maladie, correspondant à une durée de 14,19 ans (2006 : durée 14,9 ans) ;
- à la lumière de l'expérience acquise, la Banque estime la rémunération globale attendue des réserves des régimes de prestations postérieures à l'emploi à un taux supérieur de 1,5 % au taux d'actualisation susmentionné ; en conséquence, le taux d'actualisation final utilisé est de 7,02 % (2006 : 6,26 %) ;
- un âge de départ à la retraite échelonné entre 55 et 65 ans (2006 : 62 ans) ;
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière de 4% (2006 : 3,5 %) ;
- une probabilité de démission de 3 % jusqu'à l'âge de 55 ans (comme pour 2006) ;
- un taux d'adaptation des pensions de 2 % par an (2006 : 1,5 %) ;
- l'utilisation des tables actuarielles LPP 2005 (2006 : LPP 2000) ;
- un taux d'inflation des frais médicaux de 4 % par an (2006 : 3,5 %).

Si nécessaire, les provisions pour risques et charges au titre de ces régimes sont ajustées (Note A.12.1) en fonction de l'évaluation actuarielle, comme indiqué dans les tableaux ci-après. Ces ajustements ont été comptabilisés en 2007 et figurent au poste *Frais de personnel* du compte de profits et pertes.

La provision au titre des régimes de pension du personnel et du Comité de direction a évolué comme suit (en milliers d'euros) :

	31.12.2007	31.12.2006
Régime de pension du personnel :		
Provision à l'ouverture de l'exercice	872 501	764 628
Paiements effectués au cours de l'exercice	-32 909	-28 191
Provision pour déficit actuariel	0	0
Contribution concernant des mesures à caractère social	13 300	10 800
Contributions et intérêts pour l'exercice	128 193	125 264
Sous-total	981 085	872 501
Régime de pension du Comité de direction	31 739	31 175
Provision au 31 décembre	1 012 824	903 676

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (régime à prestations définies alimenté par les cotisations de ses membres). Celle-ci est classée dans la rubrique Crédoeurs divers (Note H) pour un montant de 186 millions d'EUR (2006 : 188 millions d'EUR).

La provision correspondant au régime d'assurance-maladie a évolué comme suit (en milliers d'euros) :

	31.12.2007	31.12.2006
Provision à l'ouverture de l'exercice	76 151	67 671
Paiements effectués au cours de l'exercice	-7 204	-6 474
Contribution concernant des mesures à caractère social	665	1 000
Contributions et intérêts pour l'exercice	15 138	13 954
Provision au 31 décembre	84 750	76 151

Note M – Fonds pour risques bancaires généraux (en milliers d'euros)

Le Fonds pour risques bancaires généraux a évolué de la façon suivante :

	31.12.2007	31.12.2006
Fonds à l'ouverture de l'exercice	0	975 000
Mouvement pour l'exercice	0	-975 000
Fonds à la clôture de l'exercice	0	0

Comme indiqué à la Note A.14.1, le Fonds pour risques bancaires généraux ne figure plus au bilan en tant que poste séparé, mais la Banque continue, à des fins d'informations, d'en calculer le montant selon la méthode utilisée lors de l'exercice précédent.

Évaluation du montant correspondant aux risques bancaires généraux :	31.12.2007	31.12.2006
	1 000 000 ^(*)	1 000 000 ^(**)

(*) Dont 113 000 000 EUR pour les opérations au titre du Mécanisme de financement structuré

(**) Dont 40 000 000 EUR pour les opérations au titre du Mécanisme de financement structuré

Note N – Intérêts et produits assimilés et Intérêts et charges assimilées

N.1. Produits d'intérêts nets (en milliers d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts et produits assimilés		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	344	1 029
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales, et obligations et autres titres à revenu fixe	686 369	562 551
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	13 343 188	11 508 792
Dérivés		1 438 205
Divers	242 024	224 676
TOTAL	14 271 925	13 735 253
Intérêts et charges assimilées		
Dettes envers des établissements de crédit	-14 098	-9 782
Dettes représentées par des titres	-12 059 580	-11 724 949
Dérivés		0
Divers	-318 849	-237 444
TOTAL	-12 400 153	-11 972 175
Produits d'intérêts nets	1 871 772	1 763 078

N.2. Ventilation par marché géographique des intérêts et produits assimilés (en milliers d'euros)

<i>[poste 1 du compte de profits et pertes]</i>	31.12.2007	31.12.2006
Allemagne	2 356 560	2 064 696
Espagne	1 833 671	1 383 077
Italie	1 456 260	1 109 762
France	1 437 073	1 268 043
Royaume-Uni	1 211 146	1 049 415
Portugal	698 928	637 323
Grèce	533 178	514 423
Autriche	292 310	231 919
Pologne	287 992	213 364
Finlande	227 245	183 542
Hongrie	197 499	124 049
Belgique	187 366	156 679
République tchèque	180 895	145 099
Danemark	152 085	157 826
Pays-Bas	151 539	148 943
Irlande	137 067	124 705
Suède	123 075	106 849
Roumanie ⁽²⁾	81 155	0
Slovénie	57 535	43 865
Slovaquie	35 134	41 617
Luxembourg	34 002	36 915
Chypre	29 550	25 426
Bulgarie ⁽²⁾	17 465	0
Lettonie	16 017	11 773
Estonie	6 753	5 688
Lituanie	5 204	7 621
Malte	348	339
Total	11 747 052	9 792 958
À l'extérieur de l'Union européenne ⁽²⁾	795 520	792 035
Total	12 542 572	10 584 993
Produits non ventilés ⁽¹⁾	1 729 353	3 150 260
Total	14 271 925	13 735 253
⁽¹⁾ Produits non ventilés :		
• Produits du portefeuille d'investissement et des portefeuilles de titres adossés à des actifs	265 949	189 174
• Produits des portefeuilles obligataires opérationnels	80 419	55 463
• Produits des portefeuilles monétaires opérationnels	340 001	317 914
• Produits des opérations sur le marché monétaire	1 042 984	1 149 504
• Intérêts nets sur dérivés	0	1 438 205
	1 729 353	3 150 260

⁽²⁾ Les intérêts et produits assimilés afférents aux deux nouveaux États membres étaient inclus en 2006 à la rubrique À l'extérieur de l'Union européenne

Note O – Revenus de commissions et Frais de commissions (en milliers d'euros)

<i>[postes 4 et 5 du compte de profits et pertes]</i>	31.12.2007	31.12.2006
Revenus de commissions		
Facilité d'investissement (Cotonou)	32 756	33 912
Autres institutions communautaires	31 731	19 531
	64 487	53 443
Frais de commissions	- 10 382	- 9 046

Note P – Résultat sur opérations financières (en milliers d'euros)

<i>[poste 6 du compte de profits et pertes]</i>	31.12.2007	31.12.2006
Ajustements de valeur sur portefeuille de trésorerie opérationnelle	-20 621	- 11 214
Gains et pertes sur contrats à long terme normalisés	1 725	5 848
Gains et pertes de change	4 634	5 530
Autres opérations financières	4 427	-3 194
	-9 835	- 3 030

Note Q – Autres produits d'exploitation (en milliers d'euros)

<i>[poste 7 du compte de profits et pertes]</i>	31.12.2007	31.12.2006
Revenus d'activités de conseil		14 402
Reprise de provisions pour charges non utilisées lors d'exercices précédents	3 597	4 426
Divers	3 650	4 770
	27 616	23 598

Note R – Charges administratives générales (en milliers d'euros)

<i>[poste 8 du compte de profits et pertes]</i>	31.12.2007	31.12.2006
Traitements et émoluments ^(*)		- 145 715
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	- 124 882	- 123 766
Frais de personnel	- 279 255	- 269 481
Autres charges administratives générales	- 80 661	- 69 366
	- 359 916	- 338 847

L'effectif de la Banque au 31 décembre 2007 était de 1 441 employés (1 369 au 31 décembre 2006).

^(*) dont 2 655 000 EUR au 31 décembre 2007 et 2 597 000 EUR au 31 décembre 2006 pour les membres du Comité de direction.

Note S – Dépôts spéciaux pour service d'emprunts

Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus, payés par la Banque aux agents payeurs, mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par la Banque.

Note T – Juste valeur des instruments financiers

La Banque enregistre les instruments financiers de bilan sur la base de leur coût historique en devises (hormis le portefeuille opérationnel), ce qui représente le montant reçu lorsqu'il s'agit d'un passif ou le montant payé pour acquérir un actif. La valeur actuelle des instruments financiers (essentiellement prêts, trésorerie, titres et emprunts après échanges à long terme de taux ou de monnaies) figurant à l'actif et au passif en comparaison de leur valeur comptable est présentée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts	271 147	272 580		
Portefeuille d'investissement	2 121	2 142		
Disponibilités	12 462	12 476		
Emprunts après échanges			251 367	251 906
Total 2007	285 730	287 198	251 367	251 906

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts	257 339	260 188		
Portefeuille d'investissement	2 386	2 456		
Disponibilités	14 575	14 660		
Emprunts après échanges			241 833	245 081
Total 2006	274 300	277 304	241 833	245 081

Note U – Gestion du risque financier

La présente note fournit des informations sur les risques auxquels la Banque est exposée ainsi que sur la façon dont elle les gère et les contrôle, en particulier les risques primaires associés aux instruments financiers qu'elle utilise. Ces risques sont les suivants :

- risque de crédit
- risque de taux d'intérêt
- risque de liquidité
- risque de change.

U.1. Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt de la Banque et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles d'investissement ou les portefeuilles opérationnels, les certificats de dépôt ou les dépôts interbancaires à terme.

Le risque de crédit associé à l'emploi des produits dérivés sera analysé également ci-après (Note V).

La gestion du risque de crédit est basée, d'une part, sur la mesure du risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de la solvabilité de ces dernières.

Pour ce qui concerne l'activité de prêt, de trésorerie et sur produits dérivés, le risque de crédit est géré par une direction "Gestion des risques" indépendante, directement placée sous la responsabilité du Comité de direction. La Banque a ainsi mis en place une structure opérationnellement indépendante pour l'identification et la surveillance du risque de crédit.

U.1.1. Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, la Banque ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité sur le long terme est démontrée et qui offrent des garanties solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit afférent à ses prêts, la Banque opère un classement de ses opérations de prêt selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou, le cas échéant, le garant.

La structure, en fonction des garants et des emprunteurs, du portefeuille de prêts accordés au 31 décembre 2007 s'analyse comme suit, y compris les fractions non décaissées (en millions d'euros) :

À l'intérieur de l'Union européenne

Emprunteurs \ Garants ⁽¹⁾	États membres	Institutions publiques	Banques "zone A"	Entreprises	Total 2007	Total 2006
États membres	24 925	0	0	0	24 925	21 468
Institutions publiques	19 441	35 088	1 291	3 878	59 698	53 525
Banques "zone A"	11 444	42 727	43 713	16 850	114 734	116 054
Entreprises	15 928	6 530	30 435	44 059	96 952	93 831
Total 2007 ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	71 738	84 345	75 439	64 787	296 309	
Total 2006 ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	68 786	79 888	74 921	61 283		284 878

⁽¹⁾ Ce montant inclut les prêts pour lesquels aucune garantie formelle, indépendante de l'emprunteur et du prêt lui-même, n'a été requise – soit au total 90 063 millions d'EUR au 31 décembre 2007 (73 905 millions d'EUR pour 2006) – compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur, qui représente par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles appropriées garantissent les droits d'accès de la Banque à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

⁽²⁾ Ce montant comprend des opérations de prêt (2007 : 3 102 millions d'EUR, 2006 : 2 763 millions d'EUR) avec partage des risques.

⁽³⁾ Ce montant comprend des prêts accordés au titre des mécanismes (2007 : 3 186 millions d'EUR, 2006 : 2 730 millions d'EUR). Les prêts accordés dans le cadre des mécanismes ne bénéficient pas de la garantie du budget communautaire ni de celle des États membres. Ces opérations sont par conséquent financées sur les ressources propres de la BEI et à ses risques.

⁽⁴⁾ Ce montant ne comprend pas les titres adossés à des actifs (2007 : 4 709 millions d'EUR, 2006 : 2 722 millions d'EUR).

Les prêts à l'extérieur de la Communauté (à l'exception des prêts au titre du Mécanisme préadhésion et du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen – "les mécanismes") bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget communautaire ou des États membres (prêts ACP et PTOM). Pour les prêts bénéficiant d'une garantie souveraine, dans toutes les régions (Afrique du Sud, pays partenaires méditerranéens, Europe centrale et orientale, Asie et Amérique latine) à l'exception des zones ACP et PTOM, tous les risques sont couverts en dernier ressort par le budget communautaire.

Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14 avril 1997 (Décision 97/256/CE) introduisaient le concept du partage de risques, dans le cadre duquel certains prêts bancaires sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant pour les seuls risques politiques ayant pour origine le non-transfert de monnaies, l'expropriation, les conflits armés ou les troubles civils.

À l'extérieur de l'Union européenne

Garanties données par	31.12.2007	31.12.2006
États membres	1 567	1 339
Budget communautaire	25 270 ^(*)	24 735 ^(*)
Total	26 837	26 074

^(*) dont 3 102 millions d'EUR correspondent à des opérations avec partage des risques comme expliqué ci-dessus (2 763 millions d'EUR pour l'année 2006).

PRÊTS POUR INVESTISSEMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION (en millions d'euros)

(y compris les prêts dans les nouveaux États membres avant leur adhésion)

VENTILATION DES PRÊTS PAR CATÉGORIE DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE

ACCORD FINANCIER	Encours 31.12.2007	Encours 31.12.2006
Garantie globale des États membres à 75 %		
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 3	4	12
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4	200	290
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4 – Protocole 2	586	657
Total Garantie globale des États membres à 75 %	790	959
Garantie des États membres à 75 %		
- Accord de partenariat de Cotonou	777	380
Total Garantie des États membres à 75 %	777	380
Total Garantie des États membres	1 567	1 339
Garantie du budget communautaire à 100 %		
- Afrique du Sud – 300 Mio – Décision CG 19.06.95	62	103
- ALA I – 750 Mio	145	177
- ALA intérimaire (Gar.100 %) – 153 Mio	22	40
- PECO – 1 Mrd – Décision CG 29.11.89	127	169
- PECO – 3 Mrd – Décision CG 02.05.94	730	930
- PECO – 700 Mio – Décision CG 18.04.91	17	36
- Russie – 100 Mio – 2001-2005	79	84
- Russie – 500 Mio – 2004-2007	230	0
Total Garantie du budget communautaire à 100 %	1 412	1 539
Garantie du budget communautaire à 75 %		
- Protocoles méditerranéens	1 180	1 431
- Yougoslavie – Art. 18 (1984)	3	3
- Yougoslavie – Protocole 1	5	6
- Yougoslavie – Protocole 2	40	71
- Slovénie – Protocole 1	71	81
Total Garantie du budget communautaire à 75 %	1 299	1 592
Garantie du budget communautaire à 70 %		
- Afrique du Sud – 375 Mio – Décision 29.01.97	165	197
- ALA II – 900 Mio	200	313
- ALA intérimaire (Gar. 70 % : partage des risques) – 122 Mio	21	35
- Bosnie-Herzégovine – 100 Mio – 1999-2001	92	97
- Euromed (BEI) – 2 310 Mio – Décision 29.01.97	1 016	1 162
- ARYM – 150 Mio – 1998-2000	126	133
- PECO – 3 520 Mio – Décision 29.01.97	1 790	2 022
Total Garantie du budget communautaire à 70 %	3 410	3 959
Garantie du budget communautaire à 65 %		
- Afrique du Sud – 825 Mio – 7/2000-7/2007	705	690
- ALA III – 2 480 Mio – 2/2000-7/2007	1 329	1 528
- Décision ALA – 2/2007-12/2013	304	0
- Euromed II – 6 520 Mio – 2/2000-1/2007	5 787	6 024
- Pays voisins du Sud-Est – 9 185 Mio – 2/2000-7/2007	8 513	8 458
- Turquie Action spéciale – 450 Mio – 2001-2006	347	356
- Turquie TERRA – 600 Mio – 11/1999-11/2002	570	589
- PEV MED 1/2/2007-31/12/2013	1 205	0
- Préadhésion – 8 700 Mio – 2007-2013	389	0
Total Garantie du budget communautaire à 65 %	19 149	17 645
Total Garantie du budget communautaire	25 270	24 735
TOTAL	26 837	26 074

Sûretés réelles relatives aux prêts (en millions d'euros)

Entre autres instruments d'atténuation des risques de crédit, la Banque utilise aussi le nantissement de titres financiers. La procédure est officialisée par un accord de nantissement, applicable sur le territoire concerné. Le portefeuille de sûretés réelles reçues en nantissement se monte à 11 123 millions d'EUR et se répartit comme suit :

Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) ⁽¹⁾									
Notation Moody's ou équivalent	Obligations						Participa- tions et fonds	Liquidités	Total 2007
	État	Entité suprana- tionale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cedulas)	Obligations de banques et d'entre- prises	Titres adossés à des actifs			
Aaa	972	4	0	260	398	616	0	0	2 250
De Aa1 à Aa3	1 583	0	0	12	1 604	146	0	0	3 345
A1	1 055	0	0	0	1 062	0	0	0	2 117
Inférieure à A1	1 619	0	21	0	1 051	0	0	0	2 691
Pas de notation	0	0	0	0	195	0	102	423	720
Total 2007	5 229	4	21	272	4 310	762	102	423	11 123

⁽¹⁾ Les obligations sont prises en compte à leur valeur de marché.

Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) ⁽¹⁾									
Notation Moody's ou équivalent	Obligations						Participa- tions et fonds	Liquidités	Total 2007
	État	Entité suprana- tionale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cedulas)	Obligations de banques et d'entre- prises	Titres adossés à des actifs			
Aaa	1 192	6	77	139	336	610	0	0	2 360
De Aa1 à Aa3	1 168	0	0	0	913	0	0	0	2 081
A1	1 668	0	576	0	658	0	0	0	2 902
Inférieure à A1	1 002	0	0	0	55	0	0	0	1 057
Pas de notation	0	0	0	0	236	0	151	153	540
Total 2007	5 030	6	653	139	2 198	610	151	153	8 940

⁽¹⁾ Les obligations sont prises en compte à leur valeur de marché.

Prêts en cours, y compris les titres adossés à des actifs, décaissés au 31 décembre par secteur d'activité de l'emprunteur (en millions d'euros) :

Secteur :	Échéance			Total 2007	Total 2006
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans		
Énergie	2 165	10 508	13 876	26 549	24 658
Transports	3 245	17 139	64 853	85 237	80 413
Télécommunications	1 146	4 169	2 742	8 057	7 861
Eau, assainissement	1 063	4 719	10 019	15 801	15 695
Infrastructures diverses	1 029	3 874	11 432	16 335	15 639
Agriculture, sylviculture, pêche	20	108	110	238	238
Industrie	1 847	8 852	4 926	15 625	15 138
Services	360	2 869	7 963	11 192	8 469
Prêts globaux	6 126	32 254	38 097	76 477	75 632
Santé, éducation	321	2 695	12 620	15 636	13 596
TOTAL 2007	17 322	87 187	166 638	271 147	
TOTAL 2006	16 881	81 978	158 480		257 339

U.1.2. Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (titres, billets de trésorerie, comptes à terme, etc.) est géré rigoureusement au travers du choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

Des limites dans la structure des portefeuilles de titres et sur les encours des instruments de trésorerie ont été définies par la direction de la Banque, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par la direction "Gestion des risques").

Le tableau ci-dessous présente, en pourcentage, le risque de crédit associé aux portefeuilles de titres et aux instruments de trésorerie en fonction de la qualité de crédit des contreparties ou des émetteurs (au 31 décembre) :

Notation Moody's ou équivalent	Portefeuille de titres en%		Instruments de trésorerie en%	
	2007	2006	2007	2006
Note à long terme :				
- Aaa	55	53	4	2
- De Aa1 à Aa3	41	40	61	68
- De A1 à A3	4	7	32	18
Inférieure à A3	0	0	0	0
Note à court terme :				
- A-1+P-1	0	0	3	12
Total	100	100	100	100

Dans le cadre de ses activités de gestion de trésorerie, la Banque détient des obligations à capital garanti, dont les coupons intègrent des options sur la performance d'une sélection de fonds de fonds spéculatifs. Au 31 décembre 2007, ces obligations, qui font partie du portefeuille de titres, se montaient à un total nominal de 150 millions d'EUR.

Sûretés réelles relatives aux opérations de trésorerie (en millions d'euros)

Les opérations de trésorerie sont pour partie des prises en pension ("reverse repos") tripartites, à hauteur de 4 593 millions d'EUR (5 540 millions d'EUR pour 2006). Ces transactions sont régies par un accord tripartite et l'exposition est entièrement couverte par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. Au 31 décembre 2007, la valeur de marché du portefeuille de sûretés se montait à 4 611 millions d'EUR (5 886 millions d'EUR pour 2006), répartie comme suit :

Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)							
Au 31.12.2007	Obligations						Total 2007
Notation Moody's ou équivalent	État	Entité supra-nationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs	
Aaa	667	206	5	212	269	444	1 803
De Aa1 à Aa3	653	0	62	34	1 036	0	1 785
A1	345	0	14	0	144	26	529
Inférieure à A1	370	0	0	0	124	0	494
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	0
Total 2007	2 035	206	81	246	1 573	470	4 611

Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)							
Au 31.12.2006	Obligations						Total 2006
Notation Moody's ou équivalent	État	Entité supra-nationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs	
Aaa	281	699	68	40	806	1 243	3 137
De Aa1 à Aa3	206	0	113	0	2 094	7	2 420
A1	12	0	0	0	226	1	239
Inférieure à A1	30	0	0	0	60	0	90
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	0
Total 2006	529	699	181	40	3 186	1 251	5 886

U.1.3. Prêt de titres

La valeur de marché des obligations prêtées dans le cadre des activités de prêt de titres se monte à 888 millions d'EUR au 31 décembre 2007 (851 millions d'EUR pour 2006). Ces transactions sont régies par un accord signé avec Northern Trust Global Investment, et l'encours est entièrement couvert par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. Au 31 décembre 2007, la valeur de marché du portefeuille de sûretés se montait à 912 millions d'EUR (877 millions d'EUR pour 2006), répartie comme suit :

Sûretés sur prêts de titres (en millions d'euros)							
Au 31.12.2007	Obligations						Total 2007
Notation Moody's ou équivalent	État	Entité supra-nationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs	
Aaa	755	0	0	0	14	0	769
De Aa1 à Aa3	0	0	0	0	7	99	106
A1	0	0	0	0	0	23	23
Inférieure à A1	0	0	0	0	14	0	14
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	0
Total 2007	755	0	0	0	35	122	912

Sûretés sur prêts de titres (en millions d'euros)							
Au 31.12.2006	Obligations						Total 2006
Notation Moody's ou équivalent	État	Entité supra-nationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs	
Aaa	457	0	0	0	27	9	493
De Aa1 à Aa3	13	0	0	0	18	224	255
A1	2	0	0	0	27	100	129
Inférieure à A1	0	0	0	0	0	0	0
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	0
Total 2006	472	0	0	0	72	333	877

U.2. Risque de taux d'intérêt

La Banque a mis en place une organisation générale de la fonction actif-passif qui observe les meilleures pratiques du secteur financier et comprend notamment un comité de gestion actif-passif (ALCO), placé sous la responsabilité directe du Comité de direction. À cet effet, elle a décidé d'une stratégie de gestion actif-passif qui consiste à maintenir la durée des fonds propres à environ 5 ans, ce qui protège la Banque contre une variation importante de ses revenus sur le long terme.

Compte tenu de l'objectif susmentionné d'une durée des fonds propres égale à environ 5 ans, une augmentation des taux d'intérêt de 0,01 % sur l'ensemble des monnaies se traduirait par une diminution de 17,3 millions d'EUR de la valeur actualisée nette des fonds propres de la Banque.

Le tableau ci-après illustre l'exposition de la Banque au risque de taux. Il classe par intervalle de révision de taux, les actifs et les passifs sensibles aux variations des taux d'intérêt, sur la base du montant correspondant à leur réindexation et non pas de leur valeur comptable :

Intervalle de réindexation (en millions d'euros) :

Au 31.12.2007	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 31.12.2007
Actif :						
Prêts	166 227	10 769	3 656	41 030	49 465	271 147
Trésorerie nette	10 820	111	416	2 321	915	14 583
	177 047	10 880	4 072	43 351	50 380	285 730
Passif :						
Emprunts après échanges	181 325	6 985	1 716	25 881	35 460	251 367
Risque de taux d'intérêt	-4 278	3 895	2 356	17 470	14 920	
Au 31.12.2006						
Au 31.12.2006	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 31.12.2006
Actif :						
Prêts	162 379	6 169	5 075	33 479	50 237	257 339
Trésorerie nette	14 095	-322	161	1 865	1 162	16 961
	176 474	5 847	5 236	35 344	51 399	274 300
Passif :						
Emprunts après échanges	177 230	4 381	1 791	24 168	34 263	241 833
Risque de taux d'intérêt	-756	1 466	3 445	11 176	17 136	

U.3. Risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs regroupés par échéance en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date contractuelle d'échéance.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie *Échéance non définie*.

Risque de liquidité (en millions d'euros)

Échéance (au 31.12.2007)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2007
ACTIF						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	27	0	0	0	0	27
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	47	159	995	926	0	2 127
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	264	0	0	0	0	264
- Divers	15 452	24	0	0	0	15 476
	15 716	24	0	0	0	15 740
Prêts :						
- Établissements de crédit	1 686	6 246	41 948	61 335	0	111 215
- Clientèle	1 949	7 358	43 376	102 498	0	155 181
	3 635	13 604	85 324	163 833	0	266 396
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 404	1 095	3 510	3 512	0	10 521
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	7 043	7 043
Total de l'actif	21 829	14 882	89 829	168 271	7 043	301 854
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	339	2	1	0	0	342
Dettes représentées par des titres	13 796	30 034	87 234	123 157	0	254 221
Ajustement de change sur contrats d'échange de monnaies	16	1 091	2 010	2 341	0	5 458
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	34 541	34 541
Autres éléments du passif	0	0	0	0	7 292	7 292
Total du passif	14 151	31 127	89 245	125 498	41 833	301 854

Échéance (au 31.12.2006)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2006
ACTIF						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	15	0	0	0	0	15
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	100	142	1 191	1 118	0	2 551
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	184	0	0	0	0	184
- Divers	14 470	28	0	0	0	14 498
	14 654	28	0	0	0	14 682
Prêts :						
- Établissements de crédit	2 226	6 051	41 002	65 303	0	114 582
- Clientèle	1 555	7 046	39 935	91 411	0	139 947
	3 781	13 097	80 937	156 714	0	254 529
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 149	1 508	2 955	2 215	0	10 827
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	6 554	6 554
Total de l'actif	22 699	14 775	85 083	160 047	6 554	289 158
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	213	3	3	0	0	219
Dettes représentées par des titres	20 123	21 579	97 551	107 323	0	246 576
Ajustement de change sur contrats d'échange de monnaies	1 325	35	919	783	0	3 062
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	32 677	32 677
Autres éléments du passif	0	0	0	0	6 624	6 624
Total du passif	21 661	21 617	98 473	108 106	39 301	289 158

Le portefeuille d'investissement (Note B) est composé de titres principalement à revenu fixe émis par des contreparties de premier ordre, en grande partie des obligations émises par les États membres, et acquis dans l'intention de les garder jusqu'à leur échéance finale. Voir aussi la Note A.6.1.

Certains des emprunts et des contrats d'échange associés sont assortis de clauses de résiliation anticipée ou d'options de remboursement anticipé accordées aux investisseurs ou aux contreparties des swaps de couverture. Certains engagements pourraient donc être remboursés avant leur date d'échéance.

Si toutes ces options étaient exercées à leur prochaine date contractuelle d'exercice, le total cumulé des remboursements anticipés pour la période 2008-2010 se monterait à 18,3 milliards d'EUR.

U.4. Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les marges sur opérations et les charges générales en monnaies autres que l'euro. La Banque a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par monnaie grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes.

Un programme de couverture du risque de change permet de protéger les marges sur prêts connues, libellées en dollars É.-U. et en livres sterling, sur les trois prochaines années.

Position de change (en millions d'euros)

Monnaie (au 31.12.2007)	EUR	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2007
ACTIF						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	1	26	0	0	26	27
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	2 127	0	0	0	0	2 127
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	218	8	20	18	46	264
- Divers	9 110	1 640	3 987	739	6 366	15 476
	9 328	1 648	4 007	757	6 412	15 740
Prêts :						
- Établissements de crédit	62 636	20 112	25 567	2 900	48 579	111 215
- Clientèle	119 940	17 504	9 690	8 047	35 241	155 181
	182 576	37 616	35 257	10 947	83 820	266 396
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 295	1 858	1 143	225	3 226	10 521
Autres éléments de l'actif	5 131	871	353	688	1 912	7 043
Total de l'actif	206 458	42 019	40 760	12 617	95 396	301 854
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	291	0	51	0	51	342
Dettes représentées par des titres						
- Bons et obligations en circulation	106 341	58 774	58 411	29 802	146 987	253 328
- Divers	207	613	0	73	686	893
	106 548	59 387	58 411	29 875	147 673	254 221
Ajustement de change sur contrats d'échange de monnaies	60 027	-18 352	-18 069	-18 148	-54 569	5 458
Capital, réserves et résultat	34 541	0	0	0	0	34 541
Autres éléments du passif	5 062	986	363	881	2 230	7 292
Total du passif	206 469	42 021	40 756	12 608	95 385	301 854
Position nette au 31.12.2007	-11	-2	4	9		

Monnaie (au 31.12.2006)	EUR	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2006
ACTIF						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	1	14	0	0	14	15
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	2 551	0	0	0	0	2 551
Autres prêts et avances :						
- Comptes courants	151	2	13	18	33	184
- Divers	8 063	195	4 740	1 500	6 435	14 498
	8 214	197	4 753	1 518	6 468	14 682
Prêts :						
- Établissements de crédit	61 412	21 814	29 278	2 078	53 170	114 582
- Clientèle	103 540	17 212	11 684	7 511	36 407	139 947
	164 952	39 026	40 962	9 589	89 577	254 529
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 849	1 873	2 056	49	3 978	10 827
Autres éléments de l'actif	4 948	813	397	396	1 606	6 554
Total de l'actif	187 515	41 923	48 168	11 552	101 643	289 158
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	215	0	4	0	4	219
Dettes représentées par des titres						
- Bons et obligations en circulation	100 733	57 634	60 292	26 827	144 753	245 486
- Divers	305	599	0	186	785	1 090
	101 038	58 233	60 292	27 013	145 538	246 576
Ajustement de change sur contrats d'échange de monnaies	48 677	-17 193	-12 528	-15 894	-45 615	3 062
Capital, réserves et résultat	32 677	0	0	0	0	32 677
Autres éléments du passif	4 914	885	396	429	1 710	6 624
Total du passif	187 521	41 925	48 164	11 548	101 637	289 158
Position nette au 31.12.2006	-6	-2	4	4		

Note V – Produits dérivés

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'indices.

V.1. Dans le cadre de la collecte de fonds et des activités de couverture

La Banque utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques, en termes de monnaies et de taux d'intérêt, des fonds collectés de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés. Elle a également recours aux contrats d'échange à long terme pour couvrir certaines opérations de trésorerie et aux fins de la GAP.

Les opérations à long terme sur produits dérivés ne sont pas utilisées à des fins de prise de position mais uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ou pour atténuer le risque de marché.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de monnaies liés au portefeuille d'emprunts ont des durées de même ordre que celle des emprunts correspondants et sont par conséquent conclus à long terme.

Les dérivés les plus utilisés sont les suivants :

- contrats d'échange de monnaies
- contrats d'échange de taux d'intérêt
- opérations d'échange d'actifs.

V.1.1. Contrats d'échange de monnaies

Les opérations d'échange de monnaies sont des contrats par lesquels il est convenu de convertir dans une autre monnaie les fonds collectés par emprunt, en concluant simultanément un contrat de change à terme de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour être ainsi en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

V.1.2. Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les opérations d'échange de taux d'intérêt sont des contrats par lesquels, en règle générale, il est convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

V.1.3. Opérations d'échange d'actifs

Les échanges d'actifs sont prévus pour les placements en obligations (portefeuille B1) qui ne présentent pas les caractéristiques voulues en termes de cash-flows. Plus précisément, ces opérations d'échange servent à convertir certains placements en instruments à taux variable assortis d'un coupon trimestriel et d'une fréquence révisable. La Banque peut ainsi éliminer les risques de taux et de change, tout en gardant à sa charge, comme prévu, le risque de crédit.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de monnaies permettent à la Banque de modifier la structure de son portefeuille d'emprunts en termes de taux d'intérêt et de monnaies, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour réduire le coût de sa collecte de ressources en échangeant avec des contreparties ses conditions avantageuses d'accès à certains marchés des capitaux.

- Politique d'atténuation du risque de crédit sur les produits dérivés :

Le risque de crédit est la perte que la Banque subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir la Banque contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

- Cadre contractuel :

Toutes les opérations à long terme réalisées par la Banque sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les Annexes de remise en garantie, qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

- Sélection des contreparties :

La note minimale de départ est fixée à A1, mais certaines contreparties notées A2/A3 peuvent aussi être admises exceptionnellement, si la totalité de l'encours à leur égard est entièrement couvert par des sûretés réelles. La Banque a le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

- Limites :

Des limites ont été fixées pour :

- le total de la valeur actuelle nette des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée ;
- les engagements non garantis sur une contrepartie ;
- la concentration : limites spécifiques exprimées en montants nominaux.

Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité de crédit des contreparties.

- Suivi :

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

- Constitution de sûretés :

- les engagements sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les engagements non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang ;
- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré ;

- le portefeuille de produits dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés constituées, d'autre part, font l'objet d'une évaluation régulière qui peut ensuite donner lieu à la constitution de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, cours de change, etc.), et n'est généralement représenté que par une petite partie de leur valeur notionnelle. Dans le cas de la Banque, où seuls des produits dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du risque courant recommandée

par la Banque des règlements internationaux (BRI). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme la valeur de remplacement ou "juste valeur" positive desdits contrats, majorée des risques potentiels, lesquels dépendent de la durée et du type de transaction et sont pondérés par un coefficient lié à la nature de la contrepartie (risque pondéré BRI I).

Les tableaux suivants présentent les échéances des opérations d'échange de monnaies (sauf échanges de monnaies à court terme – voir Note V.2) et de taux, réparties en fonction de leur montant notionnel et du risque de crédit associé. Les montants notionnels figurent dans les comptes hors bilan.

Échanges de monnaies au 31.12.2007 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 2007
Montant notionnel	8 326	30 182	19 480	12 965	70 953
Valeur actualisée nette	- 1 012	- 1 766	- 2 021	- 315	- 5 114
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	53	423	311	277	1 064
Échanges de monnaies au 31.12.2006 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 2006
Montant notionnel	8 888	23 471	15 784	11 148	59 291
Valeur actualisée nette	- 1 215	- 908	- 447	- 6	- 2 576
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	49	250	256	289	844
Échanges de taux au 31.12.2007 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 2007
Montant notionnel	27 759	83 255	70 634	67 863	249 511
Valeur actualisée nette ^(*)	198	689	- 411	724	1 200
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	76	361	571	903	1 911
Échanges de taux au 31.12.2006 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 2006
Montant notionnel	37 278	84 434	61 385	60 691	243 788
Valeur actualisée nette ^(*)	178	156	- 1 175	2 148	1 307
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	70	334	327	1 085	1 816

^(*) La valeur actualisée nette des contrats d'échange de défaut de paiement (*Credit Default Swaps* - CDS) est incluse dans les produits dérivés puisque, aux termes de l'IAS 39, les CDS sont traités comme des produits dérivés ; cependant, ces transactions ne sont pas incluses dans les calculs BRI, car dans l'Accord de Bâle I, elles sont assimilées à des garanties et les fonds propres exigés à ce titre sont comptabilisés dans le portefeuille de prêts.

L'encours au titre des contrats à terme normalisés d'une durée inférieure à un an représentait au 31 décembre 2007 un montant notionnel de 419 millions d'EUR, pour une juste valeur de 2,9 millions d'EUR.

Généralement, la Banque ne conclut pas de contrats d'options dans le cadre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds à moindre coût sur les marchés financiers, la Banque souscrit des contrats d'emprunt incluant notamment des options sur taux ou indices boursiers. Ces emprunts font intégralement l'objet d'un contrat d'échange pour couvrir le risque de marché correspondant.

Le tableau suivant présente le nombre et le montant notionnel associés aux différents types d'options incorporées aux emprunts :

	Options incorporées		Indice boursier		Coupon à structure spéciale ou assimilé	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Nombre de transactions	429	448	3	1	322	282
Montant notionnel (en millions d'euros)	18 433	19 523	600	30	20 817	18 533
Valeur actualisée nette (en millions d'euros)	-969	-739	-23	2	-187	-452

La juste valeur des opérations d'échange classiques est leur valeur de marché. Pour les transactions structurées, on calcule la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat, en utilisant des techniques d'évaluation pour convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur indiquée par les attentes du marché au sujet de ces montants futurs. Lorsqu'on ne dispose pas directement de données de marché, on peut utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation.

Tous ces contrats d'option incorporés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré. Sur l'ensemble du portefeuille d'opérations structurées avec options incorporées, 222 contrats d'échange, d'un montant notionnel de 3 318 millions d'EUR, sont des *power reverse dual currency*, dont la juste valeur est de -219 millions d'EUR. Ces transactions dépendent fortement du taux de change dollar/yen et sont assorties d'options incorporées de résiliation anticipée. Une appréciation de 5 % du dollar par rapport au yen impliquerait une juste valeur de -187 millions d'EUR, soit une augmentation de 32 millions d'EUR, et une probabilité accrue d'exercice anticipé de l'option. Le reste des transactions se compose de divers types de contrats dépendant des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation, des indices boursiers et de la fluctuation des taux d'intérêt.

D'une manière générale, le risque de crédit sur ces options est limité, parce qu'il existe une garantie sous forme de sûreté faisant l'objet d'un suivi régulier.

Sûretés (en millions d'euros)

Les sûretés reçues pour couvrir des transactions sur produits dérivés se montent à 1 550 millions d'EUR et se décomposent comme suit :

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)						
Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Liquidités	Total 2007
	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe)		
Aaa	865	0	0	0	0	865
De Aa1 à Aa3	4	0	0	0	0	4
A1	224	0	0	0	0	224
Inférieure à A1	124	0	0	0	0	124
Pas de notation	0	0	0	0	333	333
Total 2007	1 217	0	0	0	333	1 550

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)						
Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Liquidités	Total 2006
	État	Entité supranationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe)		
Aaa	1 095	28	0	5	0	1 128
De Aa1 à Aa3	21	0	0	0	0	21
A1	590	0	0	0	0	590
Inférieure à A1	50	0	0	0	0	50
Pas de notation	0	0	0	0	213	213
Total 2006	1 756	28	0	5	213	2 002

Tableau des risques en fonction de la notation : la majeure partie des nouvelles transactions sur produits dérivés sont signées avec des contreparties notées au minimum A1. Sous réserve de conditions exceptionnelles en matière de surcouverture, des contreparties notées A2 ou A3 sont également acceptées. Par conséquent, la majorité du portefeuille est concentrée sur des contreparties dont la note est A1 ou au-dessus.

Tranches de notation	Pourcentage du nominal		Valeur de marché nette (en millions d'euros)		Équivalent risques de crédit BRI II sur échanges (en millions d'euros)	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Notation Moody's ou équivalent						
Aaa	3,3%	5,5%	0	0	64	186
De Aa1 à Aa3	86,1%	74,2%	649	563	4 366	3 843
A1	8,7%	16,0%	19	41	504	601
De A2 à Baa3	1,9%	4,3%	2	2	165	370
Pas de notation	0,0%	0,0%	0	0	2	2
Total	100,0%	100,0%	670	606	5 101	5 002

La valeur de marché nette est la valeur actuelle nette d'un portefeuille de contrats d'échange, net des sûretés, si elle est positive (zéro si elle est négative). Elle donne la mesure des pertes que la Banque pourrait subir en cas de défaut de la contrepartie, après compensation et mise en jeu des sûretés.

L'équivalent risque de crédit au sens de la BRI est la valeur actuelle nette de l'opération d'échange, plus une majoration, égale au montant notionnel multiplié par un coefficient dépendant de la structure de l'opération d'échange et de son échéance (conformément à l'Accord de Bâle) ; il est destiné à couvrir l'augmentation future potentielle de l'exposition au risque du fait d'une évolution des conditions de marché sur la durée de vie restante de l'opération d'échange.

V.2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

La Banque passe également des contrats d'échange de monnaies à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Le montant notionnel des contrats d'échange de monnaies à court terme et des contrats de change à court terme s'élevait à 4 941 millions d'EUR au 31 décembre 2007 contre 5 602 millions d'EUR au 31 décembre 2006.

Le montant notionnel des opérations d'échange de taux d'intérêt au jour le jour s'élevait à 6 000 millions d'EUR au 31 décembre 2007 (0 EUR au 31 décembre 2006).

De plus, la Banque a recours à des contrats à long terme normalisés pour ajuster l'exposition au risque de taux d'intérêt à moyen terme (2 ans) de ses portefeuilles obligataires de trésorerie. Le montant notionnel de ces contrats à long terme s'élevait à 419 millions d'EUR au 31 décembre 2007 (561 millions d'EUR pour 2006).

Note W – Ventilation des prêts par pays de localisation des projets

(en milliers d'euros)

W.1. Prêts pour des projets à l'intérieur de l'Union

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2007	% exercice 2006
Espagne	603	48 224 303	4 574 687	43 649 616	14,85 %	14,65 %
Allemagne	794	46 835 841	1 577 160	45 258 681	14,42 %	15,00 %
Italie	543	40 513 361	4 740 443	35 772 918	12,48 %	12,51 %
France	387	34 189 863	4 361 024	29 828 839	10,53 %	10,81 %
Royaume-Uni	200	26 284 577	3 896 262	22 388 315	8,09 %	8,88 %
Portugal	245	17 215 588	2 028 687	15 186 901	5,30 %	5,37 %
Grèce	138	13 142 910	1 683 972	11 458 938	4,05 %	4,08 %
Pologne	120	12 006 945	3 822 194	8 184 751	3,70 %	3,41 %
République tchèque	84	7 666 580	2 793 805	4 872 775	2,36 %	2,12 %
Autriche	180	6 682 627	307 000	6 375 627	2,06 %	2,07 %
Hongrie	84	6 313 692	1 899 437	4 414 255	1,94 %	1,72 %
Finlande	99	5 623 611	749 467	4 874 144	1,73 %	1,77 %
Belgique	75	5 119 622	755 080	4 364 542	1,58 %	1,53 %
Pays-Bas	52	4 290 983	1 376 113	2 914 870	1,32 %	1,47 %
Roumanie	57	4 122 025	2 360 255	1 761 770	1,27 %	1,33 %
Suède	68	3 537 501	720 225	2 817 276	1,09 %	1,09 %
Irlande	60	3 425 935	625 399	2 800 536	1,05 %	1,10 %
Danemark	63	3 123 593	467 841	2 655 752	0,96 %	1,10 %
Slovénie	41	2 223 882	744 000	1 479 882	0,68 %	0,56 %
Bulgarie	26	1 849 490	1 445 737	403 753	0,57 %	0,26 %
Chypre	27	1 315 054	527 800	787 254	0,40 %	0,40 %
Slovaquie	33	1 095 579	355 219	740 360	0,34 %	0,38 %
Luxembourg	32	732 435	132 893	599 542	0,23 %	0,26 %
Lettonie	23	490 100	50 000	440 100	0,15 %	0,16 %
Lituanie	13	169 403	94 000	75 403	0,05 %	0,06 %
Estonie	13	159 997	25 000	134 997	0,05 %	0,08 %
Malte	4	55 818	47 700	8 118	0,02 %	0,01 %
Total	4 064	296 411 315	42 161 400	254 249 915	91,27 %	92,18 %

W.2. Prêts pour des projets à l'extérieur de l'Union

W.2.1. Pays ACP et PTOM

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2007	% exercice 2006
Madagascar	1	260 000	260 000	0		
Ghana	5	137 886	106 829	31 057		
Nigeria	3	121 265	65 424	55 841		
Maurice	13	120 509	79 153	41 356		
Namibie	10	91 967	0	91 967		
Régional – Afrique de l'Ouest	3	85 154	0	85 154		
République dominicaine	4	82 052	80 000	2 052		
Mozambique	6	76 109	0	76 109		
Lesotho	4	48 947	14 300	34 647		
Swaziland	3	46 297	19 503	26 794		
Kenya	4	45 660	0	45 660		
Zambie	2	45 249	31 187	14 062		
Barbade	5	44 031	11 250	32 781		
Régional – Caraïbes	2	42 753	27 453	15 300		
Sénégal	2	41 002	15 000	26 002		
Botswana	5	37 106	0	37 106		
Jamaïque	6	36 970	0	36 970		
Régional – Afrique	2	27 724	0	27 724		
Ensemble des pays ACP	3	26 056	0	26 056		
Îles Fidji	1	24 500	24 500	0		
Mauritanie	2	21 760	0	21 760		
Cap-Vert	1	18 721	0	18 721		
Zimbabwe	6	13 142	0	13 142		
Bénin	1	13 000	13 000	0		
Bahamas	2	11 080	0	11 080		
Saint-Vincent et Grenadines	2	8 497	1 462	7 035		
Trinidad-et-Tobago	3	7 875	0	7 875		
Sainte-Lucie	3	7 220	1 155	6 065		
Gabon	1	4 928	0	4 928		
Polynésie française	2	2 686	0	2 686		
Malawi	1	2 635	0	2 635		
Îles vierges britanniques	3	1 961	0	1 961		
Côte-d'Ivoire	1	1 911	0	1 911		
Nouvelle Calédonie et dép.	2	1 396	0	1 396		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	1 373	0	1 373		
Régional PTOM	1	1 238	0	1 238		
Grenade	1	1 042	0	1 042		
Îles Caïman	1	534	0	534		
Belize	1	461	0	461		
Îles Falkland (Malvinas)	1	281	0	281		
Tonga	1	141	0	141		
Antilles néerlandaises	1	61	0	61		
Sous-total	122	1 563 180	750 216	812 964	0,48%	0,43%

W.2.2. Afrique du Sud

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2007	% exercice 2006
Afrique du Sud	32	935 707	266 091	669 616		
Sous-total	32	935 707	266 091	669 616	0,29%	0,32%

W.2.3. Mécanisme de partenariat Euromed

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2007	% exercice 2006
Égypte	42	2 461 290	485 343	1 975 947		
Maroc	49	2 358 545	924 500	1 434 045		
Tunisie	54	2 269 510	927 438	1 342 072		
Syrie	11	998 124	620 921	377 203		
Liban	24	825 251	532 197	293 054		
Israël	5	414 261	395 000	19 261		
Jordanie	22	315 791	67 646	248 145		
Gaza-Cisjordanie	7	78 816	45 000	33 816		
Algérie	3	34 930	0	34 930		
Sous-total	217	9 756 518	3 998 045	5 758 473	3,00%	2,92%

W.2.4. Europe du Sud-Est

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2007	% exercice 2006
Turquie	76	7 546 577	2 837 448	4 709 129		
Croatie	22	1 280 806	680 404	600 402		
Serbie	37	1 203 355	642 268	561 087		
Bosnie-Herzégovine	21	725 374	440 350	285 024		
Albanie	12	248 614	141 829	106 785		
ARYM	6	149 032	19 440	129 592		
Monténégro	2	35 000	0	35 000		
Sous-total	176	11 188 758	4 761 739	6 427 019	3,45%	2,79%

W.2.5. Russie et Nouveaux États indépendants occidentaux

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2007	% exercice 2006
Ukraine	1	200 000	200 000	0		
Fédération de Russie	3	79 421	3 332	76 089		
Moldova	1	30 000	30 000	0		
Sous-total	5	309 421	233 332	76 089	0,10%	0,03%

W.2.6. Pays de l'AELE

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2007	% exercice 2006
Norvège	10	958 761	99 792	858 969		
Islande	10	374 298	22 000	352 298		
Suisse	1	267 722	0	267 722		
Sous-total	21	1 600 781	121 792	1 478 989	0,49%	0,50%

W.2.7. Pays d'Amérique latine et d'Asie

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2007	% exercice 2006
Chine	5	1 035 289	744 463	290 826		
Brésil	17	572 882	181 290	391 592		
Sri-Lanka	4	153 207	64 000	89 207		
Indonésie	4	127 051	38 290	88 761		
Pérou	4	125 358	16 318	109 040		
Philippines	6	123 619	67 196	56 423		
Viêt Nam	3	95 266	30 000	65 266		
Mexique	3	94 298	0	94 298		
Colombie	1	88 010	15 345	72 665		
Pakistan	4	81 985	0	81 985		
Argentine	4	79 518	0	79 518		
Panama	2	61 106	27 141	33 965		
Régional - Pacte andin	2	52 647	40 000	12 647		
Régional – Amérique centrale	3	50 990	35 590	15 400		
Maldives	1	46 721	16 152	30 569		
Équateur	1	34 756	0	34 756		
Laos	1	33 002	0	33 002		
Thaïlande	1	28 427	0	28 427		
Uruguay	3	28 071	18 221	9 850		
Bangladesh	1	22 302	0	22 302		
Honduras	1	20 000	20 000	0		
Costa Rica	1	17 205	0	17 205		
Inde	1	15 998	0	15 998		
Sous-total	73	2 987 708	1 314 006	1 673 702	0,92%	0,83%
Total	646	28 342 073	11 445 221	16 896 852	8,73%⁽¹⁾	7,82%
TOTAL	4 710	324 753 388	53 606 621	271 146 767⁽²⁾	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ 7,77 % hors Mécanisme préadhésion.

⁽²⁾ y compris titres adossés à des actifs (Notes B et D.1).

Note X – Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 étaient les suivants :

	31.12.2007	31.12.2006
MONNAIES DES ÉTATS MEMBRES HORS EURO		
Livre sterling	0,733350	0,6715
Couronne suédoise	9,4415	9,0404
Couronne tchèque	26,628	27,485
Zloty polonais	3,5935	3,8310
Forint hongrois	253,73	251,77
Couronne slovaque	33,583	34,435
Couronne danoise	7,4583	7,4560
Livre chypriote	0,585274	0,57820
MONNAIES NON COMMUNAUTAIRES		
Dollar des États-Unis	1,4721	1,3170
Yen japonais	164,93	156,93
Franc suisse	1,6547	1,6069
Rand sud-africain	10,0298	9,2124
Couronne norvégienne	7,9580	8,2380
Franc CFA	655,96	655,96
Dirham marocain	11,3203	11,1256
Ouguiya mauritanien	364,72	351,51
Dollar canadien	1,4449	1,5281
Dinar jordanien	1,0327	0,9322
Dollar australien	1,6757	1,6691
Tala du Samoa	3,4613	3,3927
Lilangeni du Swaziland	9,9358	9,1518
Peso dominicain	48,220	43,257
Franc rwandais	789,32	719,05

Note Y – Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir

En conséquence de l'augmentation du capital souscrit, qui est passé de 150 000 000 000 EUR à 163 653 737 000 EUR au 1^{er} mai 2004, le montant total à verser par les dix États membres qui ont adhéré le 1^{er} mai 2004 et par l'Espagne au titre du capital et des réserves, soit 2 408 000 000 EUR (dont 683 000 000 EUR pour le capital et 1 725 000 000 EUR pour les réserves), a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 30 septembre 2004, 30 septembre 2005, 30 septembre 2006, 31 mars 2007, 30 septembre 2007, 31 mars 2008, 30 septembre 2008 et 31 mars 2009.

Les versements dus jusqu'à celui du 30 septembre 2007 compris ont été réglés en totalité.

Au 1^{er} janvier 2007, le capital souscrit est passé de 163 653 737 000 EUR à 164 808 169 000 EUR sous l'effet des contributions des deux États membres qui ont adhéré le 1^{er} janvier 2007, la Bulgarie et la Roumanie. En vertu de cette augmentation de capital, les deux nouveaux États membres sont tenus de libérer leur quote-part du capital versé (57,7 millions d'EUR) ainsi que leur quote-part des réserves et des provisions générales (172,9 millions d'EUR) au titre des montants en cours au 31 décembre 2006. Le montant total à verser a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 31 mai 2007, 31 mai 2008, 31 mai 2009, 30 novembre 2009, 31 mai 2010, 30 novembre 2010, 31 mai 2011 et 30 novembre 2011.

Les versements dus jusqu'à celui du 31 mai 2007 compris ont été réglés en totalité.

Le montant net à recevoir des États membres est porté au bilan comme suit, à la rubrique *Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir* :

(En milliers d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
Fraction appelée mais non versée des réserves à recevoir	798 295	1 078 300
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit	306 514	426 679
	1 104 809	1 504 979

Note Z – Entité liée – Fonds européen d'investissement

Les transactions avec le Fonds européen d'investissement concernent principalement la gestion, par la Banque, de la trésorerie du FEI, de ses services informatiques, de son régime de pension et d'autres services pour le compte du Fonds. Par ailleurs, le Fonds européen d'investissement gère l'activité de capital-risque de la Banque. Les montants inclus dans les états financiers et concernant le Fonds européen d'investissement se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	2007	2006
ACTIF		
Débiteurs divers	1 567	4 218
Total de l'actif	1 567	4 218
PASSIF		
Créditeurs divers	14 090	11 299
Total du passif	14 090	11 299
COMPTE DE PROFITS ET PERTES		
Frais de commissions	-8 540	-8 457
Autres produits d'exploitation	1 446	1 292
Charges administratives générales	3 821	4 515
Total Compte de profits et pertes	-3 273	-2 650
HORS BILAN		
Capital FEI - non appelé	1 457 600	979 200
Gestion de la trésorerie du FEI	799 946	543 168
Valeur nominale de l'option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI	319 045	237 141
Total hors bilan	2 576 591	1 759 509

Rapport des réviseurs indépendants

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque européenne d'investissement, ci-joints, lesquels font état d'un résultat à affecter de 1 633,460 millions d'EUR et d'un total de bilan de 301 854,351 millions d'EUR ; ils comprennent le bilan au 31 décembre 2007, le compte de profits et pertes, la situation de la Section spéciale, les capitaux propres et l'affectation du résultat de l'exercice, l'état des souscriptions au capital de la Banque, le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date et l'annexe aux états financiers, qui contient un résumé des principales règles comptables et d'autres notes explicatives sur les états financiers.

Responsabilité du Comité de direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Comité de direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue d'obtenir

l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'institution en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère des états financiers, le but étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.

Un audit consiste également à apprécier la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par le Comité de direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion


À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2007 ainsi que de sa performance financière, de ses capitaux propres et de l'affectation du résultat de l'exercice, de la situation de la Section spéciale, de l'état des souscriptions au capital de la Banque, du tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance.

Le 12 mars 2008

ERNST & YOUNG

Société anonyme

Réviseur d'entreprises



Alain KINSCH



Bernard LHOEST

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers non consolidés de la BEI

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers de la Banque européenne d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et:

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration à sa réunion du 11 mars 2008,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 et 24 du Règlement intérieur

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les activités de la Banque sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi ;

confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres de la Banque et que, à cet effet, il a vérifié que les opérations de la Banque ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur ;

confirme que les états financiers, composés du bilan, de la situation de la Section spéciale, du compte de profits et pertes, des capitaux propres et de l'affectation du résultat de l'exercice, de l'état des souscriptions au capital, du tableau des flux de trésorerie ainsi que de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2007, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Luxembourg, le 12 mars 2008

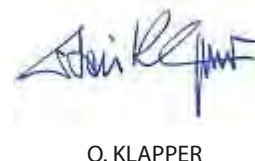
Le Comité de vérification



M. DALLOCCHIO



C. KARMIOS



O. KLAPPER



Facilité d'investissement

États financiers

Compte de résultat

de l'année 2007 (en milliers d'euros)

	Note	Exercice clos au 31.12.2007	Exercice clos au 31.12.2006
Intérêts et produits assimilés	5	46 580	23 816
Intérêts et charges assimilées	5	(1 218)	(2 493)
Intérêts et produits assimilés nets		45 362	21 323
Revenus de commissions nets	6	1 396	4 366
Revenus de commissions nets		1 396	4 366
Résultat net sur opérations financières	7	(8 005)	(283)
Dépréciation pour pertes de crédit	11	(2 770)	(1 693)
Contribution spéciale des États membres aux charges administratives générales	8	32 756	33 913
Charges administratives générales	8	(32 756)	(33 913)
Résultat de l'exercice		35 983	23 713

Bilan

au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)

	Note	2007	2006
ACTIF			
Liquidités et équivalents	9	184 772	190 780
Instruments financiers dérivés	10	25 279	8 592
Prêts et créances à recevoir	11	572 530	338 997
Dont intérêts courus		10 779	3 784
Placements financiers disponibles à la vente	12		
Titres de participation disponibles à la vente		109 363	66 449
Montants à recevoir des donateurs	13	181 183	103 913
Autres éléments de l'actif	14	4 291	1 813
Total de l'actif		1 077 418	710 544
PASSIF			
DETTES			
Instruments financiers dérivés	10	841	119
Comptes de régularisation	15	18 030	7 908
Dette envers des tiers	16	131 152	134 425
Autres dettes	17	916	1 911
Total des dettes		150 939	144 363
CAPITAUX PROPRES			
Contribution des États membres, fraction appelée	18	830 000	515 000
Bénéfices cumulés		77 167	41 184
Réserve juste valeur		19 312	9 997
Total des capitaux propres		926 479	566 181
Total du passif		1 077 418	710 544

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Variation des capitaux propres

au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2007	Contribution des États membres	Bénéfices cumulés	Réserve de juste valeur sur placements disp. à la vente	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2007	515 000	41 184	9 997	566 181
Variation nette sur titres de participation disponibles à la vente			9 315	9 315
Contribution des États membres appelée durant l'exercice	315 000			315 000
Résultat de l'exercice		35 983		35 983
Variation des ressources des donateurs	315 000	35 983	9 315	360 298
Au 31 décembre 2007	830 000	77 167	19 312	926 479
Au 1^{er} janvier 2006	370 000	17 471	6 443	393 914
Variation nette sur titres de participation disponibles à la vente			3 554	3 554
Contribution des États membres appelée durant l'exercice	145 000			145 000
Résultat de l'exercice		23 713		23 713
Variation des ressources des donateurs	145 000	23 713	3 554	172 267
Au 31 décembre 2006	515 000	41 184	9 997	566 181

Tableau des flux de trésorerie

au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat de l'exercice	35 983	23 713
Ajustements pour		
- pertes de valeur sur titres de participation disponibles à la vente	366	130
- dépréciation de prêts	2 770	1 693
- intérêts capitalisés	(6 747)	(4 303)
- comptes de régularisation	4 150	8 038
Résultat d'exploitation avant variation de l'actif et du passif d'exploitation	36 522	29 271
Décaissements de prêts nets	(286 028)	(157 004)
Remboursements	34 214	3 585
Variation de la juste valeur des produits dérivés	(15 965)	(14 057)
Variation comptes de régularisation relatifs aux prêts		(1 062)
Variation nette sur titres de participation disponibles à la vente	(43 143)	(31 965)
Produits des titres de participation disponibles à la vente	8 248	25
Variation autres éléments d'actif	(2 456)	(1 014)
Variation autres éléments de passif	(518)	1 463
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation	(269 126)	(170 758)
ACTIVITÉS DE COLLECTE DE RESSOURCES		
Versements des États membres	315 000	145 000
Variation du montant à recevoir des donateurs	(77 271)	(11 458)
Variation nette du montant dû au titre des bonifications d'intérêts	(3 273)	17 312
Variation du montant dû à des tiers	(538)	1 458
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de collecte de ressources	233 918	152 312
Variation nette des liquidités et équivalents	(35 208)	(18 446)
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice.	190 780	194 916
Effet des variations de change sur les prêts et les prises de participation	29 200	14 310
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	184 772	190 780

Facilité d'investissement

Annexe aux états financiers

1. Informations d'ordre général

La Facilité d'investissement a été établie en vertu de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement (« l'Accord ») négocié entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (« les États ACP »), d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, signé le 23 juin 2000 et révisé le 25 juin 2005.

La Facilité d'investissement est gérée par la Banque européenne d'investissement (« la BEI » ou « la Banque »). Aux termes de l'Accord, un montant maximum de 2,2 milliards d'EUR pour les États ACP et de 20 milliards d'EUR pour les PTOM (conformément à la décision du Conseil du 27 novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne) peut être affecté au financement de la Facilité d'investissement. Dans le cadre de l'Accord, la BEI gère aussi des prêts accordés sur ses ressources propres. L'ensemble des autres ressources et instruments financiers prévus à l'Accord sont administrés par la Commission européenne.

2. Principes comptables essentiels

2.1. Principales règles suivies

En application de l'Accord de gestion de la Facilité d'investissement, les états financiers sont établis, selon le cas, soit sur la base des normes comptables internationales du secteur public, soit conformément aux normes internationales d'information financière. Les états financiers de la Facilité ont été établis conformément aux principaux principes comptables suivants :

2.2. Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables de la Facilité d'investissement. Les domaines très complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers, sont indiqués.

Les estimations et les jugements ci-après sont ceux qui ont le plus d'importance.

Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur d'actifs et de dettes financiers enregistrés au bilan ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs, on a recours à une série de techniques de valorisation qui reposent notamment sur l'utilisation de modèles mathématiques. Les données qui alimentent ces modèles sont tirées, lorsque la possibilité existe, de marchés observables ; en cas contraire, déterminer les justes valeurs implique d'exercer un jugement. Cette appréciation se fonde notamment sur des questions de liquidité et de para-

mètres de modélisation tels que les corrélations et la volatilité pour les instruments dérivés à long terme.

Perte de valeur sur prêts et avances

La Facilité d'investissement passe en revue ses prêts et créances à recevoir problématiques à chaque date de clôture afin de déterminer si une provision pour dépréciation doit être inscrite au compte de résultat. La direction doit ainsi notamment exercer son jugement pour évaluer le montant et les dates des cash-flows futurs qui permettront de définir le niveau de provision requis. Ces estimations reposent sur des hypothèses concernant plusieurs facteurs, et les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations, ce qui donnera lieu à des variations de la provision. Outre des provisions spécifiques destinées à couvrir certains prêts ou créances à recevoir significatifs, la Facilité d'investissement constitue également une provision collective pour dépréciation au titre d'engagements qui, s'ils ne sont pas expressément identifiés comme nécessitant une provision spécifique, présentent un risque de défaut plus important que lorsqu'ils ont été conclus. Cette dépréciation collective est établie dès lors qu'il y a détérioration de la notation interne d'un prêt ou d'une participation depuis leur conclusion. Des facteurs tels que la dégradation du risque-pays, la situation du secteur, l'obsolescence technologique ainsi que des faiblesses structurelles identifiées ou la diminution des cash-flows sont pris en considération dans ces notations internes.

Valorisation des titres de participation non cotés disponibles à la vente

La valorisation des titres non cotés disponibles à la vente se fait normalement à l'aide de l'une des techniques suivantes :

- analyse de transactions récentes sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance ;
- examen des cash-flows prévisionnels actualisés en fonction des taux courants applicables à des positions assorties de modalités et de risques similaires ;
- recours à d'autres modèles de valorisation.

La détermination des cash-flows et des facteurs d'actualisation de titres de participation non cotés disponibles à la vente nécessite un degré important d'estimation. La Facilité d'investissement calibre périodiquement les techniques de valorisation et en teste la validité sur la base soit de transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, soit de toute autre donnée de marché observable disponible.

Pertes de valeur sur placements financiers disponibles à la vente

La Facilité d'investissement juge que ses participations matérialisées par des titres de placement disponibles à la vente doivent faire l'objet d'une dépréciation si elles ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition ou lorsqu'il existe d'autres indications objectives de perte de valeur.

Pour déterminer si une baisse est importante ou prolongée, on se base sur un jugement où intervient une part d'appréciation.

2.3. Modification des principes comptables

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux des exercices précédents.

2.4. Principes comptables essentiels

Le bilan présente les éléments de l'actif et du passif par ordre décroissant de liquidité et n'établit pas de distinction entre les éléments à court, moyen et long terme.

2.4.1. Bases de conversion

Les états financiers de la Facilité d'investissement sont libellés en euros (EUR), monnaie opérationnelle et de présentation de la Facilité.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties, conformément à l'IAS 21, au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les postes non monétaires dont le coût historique est libellé en devises sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les postes non monétaires dont la juste valeur est libellée en devises sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à la date de ces transactions, ainsi que les différences de change non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros sur la base des taux de conversion de fin de mois.

2.4.2. Liquidités et équivalents

La Facilité d'investissement assimile à des équivalents de liquidités les comptes courants et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

2.4.3. Actifs financiers autres que les produits dérivés

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

Prêts

Les prêts émis par la Facilité d'investissement sont comptabilisés dans les actifs de la Facilité d'investissement au moment de leur

versement aux emprunteurs. Ils sont initialement comptabilisés à leur coût de revient (montants décaissés nets) – soit la juste valeur du montant versé, y inclus les coûts de transaction – et ensuite au coût restant à amortir selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation ou non-recouvrabilité.

Placements financiers disponibles à la vente

Les placements financiers disponibles à la vente sont ceux qui sont désignés comme tels ou qui ne peuvent être classés dans aucune des trois catégories suivantes : désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ; détenus jusqu'à l'échéance ; ou prêts et créances à recevoir. Il s'agit d'instruments de dette tels que les instruments participatifs ou les investissements dans des fonds de capital-risque.

Après cette évaluation initiale, les placements financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les précisions suivantes sont à noter concernant l'évaluation de la juste valeur des participations, lorsque celle-ci ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs.

a. Fonds de capital-risque

La juste valeur de chaque fonds de capital-risque est basée sur la valeur nette d'inventaire (VNI) déclarée par le fonds, si celle-ci a été calculée selon les normes internationales de valorisation. En présence de certains éléments susceptibles de modifier la valorisation, la Facilité d'investissement peut cependant décider de corriger la VNI déclarée par le fonds.

Si la VNI n'a pas été calculée selon une norme internationale reconnue, la valorisation s'effectue sur la base du portefeuille sous-jacent.

b. Prises de participation directes

La juste valeur des participations se calcule sur la base des derniers états financiers disponibles, avec, le cas échéant, réutilisation de la méthode appliquée lors de leur acquisition.

Les gains ou les pertes non réalisés sur des participations sont inscrits en capitaux propres jusqu'à ce que les placements concernés soient vendus, collectés ou cédés d'une autre manière, ou jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme dépréciés. Lorsqu'un placement disponible à la vente est considéré comme déprécié, la perte ou le gain cumulé latent qui était jusque-là comptabilisé dans les capitaux propres est enregistré dans le compte de résultat.

Pour les participations non cotées, la juste valeur se détermine au moyen d'une technique de valorisation reconnue. Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Garanties

Les garanties financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur dans le bilan, à la rubrique *Garanties financières*. Après cet enregistrement initial, les éléments de passif de la Facilité d'investissement au titre de chaque garantie sont calculés au plus élevé des deux montants suivants : la prime amortie ou la meilleure

estimation des dépenses requises pour exécuter toute obligation financière découlant de la garantie.

Tout accroissement du passif relatif aux garanties financières est enregistré dans le compte de résultat à la rubrique *Dépréciation pour pertes de crédit*. La prime perçue est comptabilisée, selon la méthode de l'intérêt effectif, au poste *Revenus de commissions nets* du compte de résultat pendant toute la durée de la garantie.

2.4.4. Dépréciation d'actifs financiers

La Facilité d'investissement réalise à la clôture de chaque exercice comptable un test de dépréciation sur ses actifs financiers pour vérifier l'existence d'indications objectives de pertes de valeur. Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est considéré comme ayant subi une perte de valeur si et seulement s'il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un (ou plusieurs) événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif ("événement générateur de pertes" avéré) et que cet événement générateur de pertes a sur les cash-flows futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers des conséquences qui peuvent être estimées de façon fiable. Sont notamment considérées comme indications objectives de dépréciation les cas dans lesquels l'emprunteur, ou le groupe d'emprunteurs, est dans l'une des situations suivantes : a) difficultés financières importantes, b) défaut de paiement des intérêts ou cessation de remboursement du principal, c) probabilité de faillite ou de restructuration financière, ou s'il existe des données observables indiquant une diminution évaluable des cash-flows futurs estimés, telle que, par exemple, une évolution des arriérés ou de paramètres économiques généralement associés à des défaillances.

Des dépréciations sont enregistrées pour les prêts en cours à la clôture de l'exercice qui sont comptabilisés au coût amorti et pour lesquels il existe des indications objectives de risque de non-recouvrement d'une partie ou de la totalité des montants par rapport aux dispositions contractuelles initiales ou d'une valeur équivalente. S'il existe une indication objective de perte de valeur avérée, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des cash-flows futurs estimés. La valeur comptable de l'actif est réduite par utilisation d'un compte de provision et le montant de la perte est porté au compte de résultat. La valeur comptable réduite continue de produire des intérêts au taux effectif de l'actif. Les prêts ainsi que la provision y afférente sont annulés lorsqu'il n'existe pas de perspective réaliste de recouvrement. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée augmente ou diminue du fait d'un événement survenu après l'enregistrement de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est augmentée ou diminuée par ajustement correspondant du compte de provision.

La Facilité d'investissement procédant à des évaluations de son risque de crédit, la constitution de provisions collectives pour dépréciation n'est pas nécessaire.

Concernant les placements financiers disponibles à la vente, la Facilité d'investissement évalue à la clôture de chaque exercice s'il existe des indications objectives de dépréciation de ces actifs. Est notamment considérée comme indication objective de dépréciation une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des instruments concernés en deçà de leur coût d'acquisition. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, le montant

de la perte cumulée (égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif préalablement comptabilisée en résultat) est sorti des capitaux propres et comptabilisé en résultat. Les pertes de valeur sur placements financiers ne font pas l'objet de reprises au compte de résultat ; les augmentations de juste valeur après dépréciation sont enregistrées directement dans les capitaux propres.

En ce qui concerne les placements détenus jusqu'à l'échéance, la Facilité d'investissement évalue au cas par cas l'existence d'une indication objective de dépréciation. S'il existe une indication objective de perte de valeur avérée, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des cash-flows futurs estimés. La valeur comptable de l'actif est réduite et le montant de la perte est porté au compte de résultat. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée diminue du fait d'un événement survenu après l'enregistrement de la dépréciation, tout montant passé en pertes est porté au crédit du poste *Résultat net sur opérations financières*.

La direction « Gestion des risques » de la Banque européenne d'investissement effectue au minimum une fois par an un test de dépréciation des actifs financiers. Ce test peut conduire à la reconnaissance de la décote dans le compte de résultat sur la durée de vie de l'actif ou à tout autre ajustement rendu nécessaire par une réévaluation de la dépréciation initiale.

2.4.5. Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés incluent les opérations d'échange de monnaies et les opérations d'échange croisé de taux d'intérêt et de monnaies.

Dans le cours normal de ses activités, la Facilité d'investissement peut conclure des contrats d'échange à des fins de couverture pour des opérations de prêt spécifiques dans des monnaies autres que l'euro faisant l'objet de transactions actives, de manière à compenser tout gain ou perte résultant de fluctuations des taux de change.

Toutefois, au 31 décembre 2007, la Facilité d'investissement n'avait procédé à aucune transaction comptable de couverture. Tous les dérivés sont par conséquent enregistrés à leur juste valeur au compte de résultat. Cette juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles d'évaluation des options et d'indications fournies par des tiers.

Les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur et comptabilisés comme des actifs quand cette valeur est positive et comme des dettes quand elle est négative. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont portées au poste *Résultat net sur opérations financières*.

2.4.6. Contributions

Les contributions des États membres sont comptabilisées au bilan comme montants à recevoir à la date de la décision du Conseil fixant le montant des contributions financières que les États membres doivent verser à la Facilité d'investissement.

2.4.7. Revenus d'intérêts sur prêts

Les intérêts sur les prêts consentis par la Facilité d'investissement sont enregistrés dans le compte de résultat (*Intérêts et produits as-*

similés) et dans le bilan (*Prêts et créances à recevoir*) en comptabilité d'engagement et selon la méthode du taux effectif, c'est-à-dire au taux qui actualise exactement les cash-flows ou les recettes futurs sur la durée prévue du prêt de manière à obtenir la valeur comptable nette du prêt. Lorsque la valeur enregistrée d'un prêt est réduite suite à une dépréciation, les revenus d'intérêts continuent d'être comptabilisés au taux d'intérêt effectif d'origine appliqué à la nouvelle valeur comptable.

2.4.8. Bonifications d'intérêts

Dans le cadre de son activité, la Facilité d'investissement gère les bonifications d'intérêts pour le compte des États membres.

La fraction des contributions des États membres affectée au versement de bonifications d'intérêts n'est pas enregistrée dans les capitaux propres de la Facilité d'investissement, mais classée parmi les dettes envers les tiers.

2.4.9. Intérêts de trésorerie

Conformément aux principes de la Facilité d'investissement et au Règlement financier applicable au 9^e Fonds européen de développement, les fonds reçus par la BEI pour le compte de la Facilité d'investissement sont portés au crédit d'un compte ouvert au nom de la Commission. Les intérêts sur ces dépôts placés par la Facilité d'investissement auprès de la BEI ne sont pas comptabilisés par la Facilité d'investissement, car ils sont payables directement à la Commission européenne.

Les rentrées financières, qu'il s'agisse de remboursements de principal, de paiements d'intérêts ou de commissions au titre d'opérations financières, et les intérêts sur ces rentrées sont comptabilisés par la Facilité d'investissement.

3.1.1. Ventilation de l'encours des décaissements par type d'emprunteur (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'encours des décaissements de la Facilité d'investissement par type d'emprunteur.

	2007	2006
Banques et institutions financières	190 218	88 951
Financements sur projet et opérations structurées	320 670	227 231
Emprunteurs souverains	58 852	23 235
Fonds de capital-risque	65 583	34 551
Grandes entreprises	35 791	27 694
Total	671 114	401 662

3.1.2. Ventilation de l'encours des décaissements par catégorie d'instrument (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'encours des décaissements de la Facilité d'investissement par catégorie d'instrument.

	2007	2006
Prêts de premier rang (montants décaissés)	409 765	226 392
dont prêts globaux	144 265	96 841
Prêts subordonnés et quasi-fonds propres	151 986	108 821
Prises de participation	109 363	66 449
Total	671 114	401 662

2.4.10. Commissions et dividendes

Les commissions reçues au titre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les commissions d'engagement sont différées et comptabilisées en produits selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné.

Les dividendes liés aux titres de participation disponibles à la vente sont comptabilisés à la date où ils sont reçus.

2.4.11. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens des institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

2.4.12. Retraitements concernant l'exercice précédent

Le cas échéant, certains chiffres concernant l'exercice précédent ont été retraités afin d'assurer leur comparabilité compte tenu des modifications apportées à la présentation du présent exercice.

3. Gestion des risques

3.1. Risque de crédit

Cette section contient des informations financières sur les opérations réalisées par la Facilité d'investissement.

3.1.3. Concentration des risques sur la base de la ventilation des décaissements (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'encours des décaissements de la Facilité d'investissement par secteur d'activité.

	2007	2006
Prêts globaux	104 418	61 663
Énergie	107 096	38 291
Industrie	235 274	184 475
Services	165 683	72 699
Transports	9 199	
Eau et assainissement	2 000	
Agriculture, pêche, sylviculture	7 590	9 349
Accords de délégation	39 854	35 185
Total	671 114	401 662

3.2. Risque de liquidité et gestion des ressources collectées

3.2.1. Analyse des échéances des passifs financiers faisant apparaître les échéances contractuelles résiduelles (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous présente les éléments d'actif et de passif de la Facilité, regroupés selon la durée restant à courir jusqu'à la date contractuelle d'échéance.

Passifs financiers	Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
ACTIF					
Liquidités et équivalents	184 772				184 772
Instruments financiers dérivés		433	11 803	13 043	25 279
Prêts et créances à recevoir	7 735	3 082	85 010	476 703	572 530
Placements financiers disponibles à la vente					
Titres de participation disponibles à la vente				109 363	109 363
Montants à recevoir des donateurs	181 183				181 183
Autres éléments de l'actif	3 783			508	4 291
Total de l'actif	377 473	3 515	96 813	599 617	1 077 418
PASSIF					
Instruments financiers dérivés	532	5	140	164	841
Comptes de régularisation				18 030	18 030
Dette envers les tiers	131 152				131 152
Autres éléments du passif	408			508	916
Total du passif	132 092	5	1 400	18 702	150 939
Position de liquidité nette au 31 décembre 2007	245 476	3 510	96 673	580 914	926 479
Position de liquidité nette au 31 décembre 2006	162 115	1 518	17 272	385 276	566 181

3.3. Risques de marché

Une analyse de sensibilité est effectuée pour chaque type de risque de marché :

3.3.1. Risque de taux d'intérêt (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous récapitule l'exposition de la Facilité d'investissement au risque de taux d'intérêt associé à ses opérations d'investissement.

	2007	2006
Investissements à taux fixe	291 468	170 790
Investissements à taux variable	270 283	164 423
Total	561 751	335 213

3.3.2. Risque de change (en milliers d'euros)

	EUR	USD	CAD	Monnaies ACP et PTOM	Total
ACTIF					
Liquidités et équivalents	178 097	6 675			184 772
Instruments financiers dérivés	24 609	670			25 279
Prêts et créances à recevoir	277 084	264 765		30 681	572 530
Placements financiers disponibles à la vente					
Titres de participation disponibles à la vente	31 697	63 906	3 397	10 363	109 363
Montants à recevoir des donateurs	181 183				181 183
Autres éléments de l'actif	711	2 722		858	4 291
Total au titre de l'actif	693 381	338 738	3 397	41 902	1 077 418
DETTES					
Instruments financiers dérivés	841				841
Comptes de régularisation	18 030				18 030
Dette envers les tiers	131 152				131 152
Autres éléments du passif	408			508	916
Total au titre des dettes	150 431			508	150 939
Capitaux propres					
Contribution des États membres, fraction appelée	830 000				830 000
Bénéfices non distribués	77 167				77 167
Réserve juste valeur	7 094	5 570	6 857	(209)	19 312
Total au titre des capitaux propres	914 261	5 570	6 857	(209)	926 479
Position de change au 31 décembre 2007	(371 311)	333 168	(3 460)	41 603	
Position de change au 31 décembre 2006	(244 924)	206 935	3 797	34 192	
ENGAGEMENTS					
Prêts et prises de participation non décaissés	573 913	183 408			757 321
Garanties tirées	10 116				10 116
PASSIF ÉVENTUEL					
Garanties non tirées	113 875				113 875

4. Information sectorielle

En application de la norme IAS 14, aux fins de l'analyse de l'activité de la Facilité d'investissement, le critère de segmentation primaire est le secteur d'activité, le secteur géographique constituant le critère de segmentation secondaire.

4.1. Ventilation par secteur d'activité (en milliers d'euros)

À l'échelle mondiale, l'activité de la Facilité d'investissement se répartit en deux grands secteurs :

- Les opérations bancaires, qui correspondent à des investissements en faveur de projets mis en œuvre par des entreprises du secteur privé ou par des entités du secteur public gérées selon des principes commerciaux. Ces opérations prennent principalement la forme de prêts, de titres de participation disponibles à la vente ou de garanties financières.
- Les opérations de trésorerie, qui servent à investir l'excédent de liquidités et à gérer les risques de change de la Facilité d'investissement.

Au 31 décembre 2007	Opérations de trésorerie	Opérations bancaires	Total
Recettes sectorielles	5 365	43 638	49 003
Frais et charges sectoriels	(9 442)	(3 578)	(13 020)
Résultat de l'exercice			35 983
Actifs sectoriels	213 436	682 798	896 234
Actifs non répartis			181 184
Total de l'actif			1 077 418
Passifs sectoriels	1 241	18 546	19 787
Passifs non répartis			131 152
Total du passif			150 939
Autres informations sectorielles			
Passifs éventuels et engagements		881 312	881 312
Au 31 décembre 2006	Opérations de trésorerie	Opérations bancaires	Total
Recettes sectorielles	2 098	26 084	28 182
Frais et charges sectoriels	(2 646)	(1 823)	(4 469)
Résultat de l'exercice			23 713
Actifs sectoriels	200 186	406 445	606 631
Actifs non répartis			103 913
Total de l'actif			710 544
Passifs sectoriels	1 247	8 691	9 938
Passifs non répartis			134 425
Total du passif			144 363
Autres informations sectorielles			
Passifs éventuels et engagements		939 594	939 594

4.2. Ventilation par secteur géographique (en milliers d'euros)

Pour les besoins de la gestion interne, les activités de la Facilité sont réparties en cinq régions.

Au 31 décembre 2007	Recettes ^(*)	Total de l'actif	Total du passif	Engagements et passifs éventuels
Caraïbes et Pacifique	4 881	63 089		102 658
Afrique centrale et Afrique de l'Est	4 560	114 401	15 837	414 592
Région Afrique et États ACP	4 253	77 923		163 377
Afrique australe et océan Indien	16 787	216 175	707	82 803
Afrique de l'Ouest et Sahel	9 631	187 602	2 003	117 882
Autres secteurs ^(**)		418 228	132 392	
Total	40 112	1 077 418	150 939	881 312

Au 31 décembre 2006	Recettes ^(*)	Total de l'actif	Total du passif	Engagements et passifs éventuels
Caraïbes et Pacifique	4 217	42 558		69 801
Afrique centrale et Afrique de l'Est	2 216	57 161	8 155	296 819
Région Afrique et États ACP	2 536	54 944		192 882
Afrique australe et océan Indien	12 990	161 006	51	124 241
Afrique de l'Ouest et Sahel	2 502	75 509	150	255 851
Autres secteurs ^(**)		319 366	136 007	
Total	24 461	710 544	144 363	939 594

^(*) Les recettes correspondent au bénéfice net réalisé sur les activités opérationnelles de la Facilité d'investissement (c'est-à-dire les intérêts et revenus assimilés, les bonifications d'intérêts et le revenu net des commissions, déduction faite des charges pour pertes de crédits et des pertes pour dépréciation sur placements financiers).

^(**) Dans la répartition géographique, la ligne *Autres secteurs* regroupe les montants dus aux États membres et à la Banque européenne d'investissement ou à recevoir de leur part, ainsi que le montant du poste *Liquidités et équivalents* de la Facilité d'investissement.

5. Produits d'intérêts nets (en milliers d'euros)

Les intérêts et produits assimilés se décomposent principalement comme suit :

	2007	2006
Liquidités et placements à court terme	5 755	2 098
Prêts et créances à recevoir	40 192	21 556
Bonifications d'intérêts	633	162
Total intérêts et produits assimilés	46 580	23 816

Les intérêts et charges assimilées se décomposent principalement comme suit :

	2007	2006
Engagements envers les banques	(441)	
Instruments financiers dérivés	(738)	(2 483)
Rémunération versée à la Commission européenne	(39)	
Divers		(10)
Total intérêts et charges assimilées	(1 218)	(2 493)

6. Revenus de commissions nets (en milliers d'euros)

Les revenus de commissions nets se décomposent principalement comme suit :

	2007	2006
Prêts et créances à recevoir	1 136	4 168
Garanties financières	260	198
Total revenus de commissions	1 396	4 366

7. Résultat net sur opérations financières (en milliers d'euros)

Le résultat net sur opérations financières se décompose principalement comme suit :

	2007	2006
Variation de la juste valeur des produits dérivés	15 965	14 057
Pertes de change	(24 631)	(14 210)
Produits d'intérêts sur placements financiers		
Titres de participation disponibles à la vente		
- cotés		
- non cotés	24	
Gains moins pertes sur placements financiers		
Titres de participation disponibles à la vente	637	(130)
Résultat net sur opérations financières	(8 005)	(283)

8. Charges administratives générales (en milliers d'EUR)

Les charges administratives générales représentent les coûts réels encourus par la BEI au titre de la gestion de la Facilité d'investissement, diminués du revenu des commissions d'instruction standard recouvrées directement par la BEI auprès des clients de la Facilité d'investissement.

	2007	2006
Coûts réels encourus par la BEI	(34 260)	(35 413)
Revenus de commissions d'instruction versées par les clients de la Facilité	1 504	1 500
Charges administratives générales nettes	(32 756)	(33 913)

Par une décision du Conseil en date du 8 avril 2003, les États membres ont accepté de couvrir l'intégralité des coûts encourus par la BEI au titre de la gestion de la Facilité d'investissement pendant les cinq premières années du 9^e Fonds européen de développement.

9. Liquidités et équivalents (en milliers d'euros)

Dans le tableau des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents désignent des avoirs assortis d'une échéance à moins de trois mois de la date d'acquisition.

Les liquidités et équivalents se répartissent en contributions reçues des États membres et non encore décaissées, d'une part, et en produits des activités opérationnelles et financières de la Facilité d'investissement, d'autre part.

	2007	2006
Contributions reçues des États membres et non encore décaissées	23 566	69 720
Produits des activités financières et opérationnelles de la Facilité	161 206	121 060
Liquidités et équivalents	184 772	190 780

10. Instruments financiers dérivés (en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2007	Actif	Passif	Montant notionnel
Opérations d'échange de monnaies	16 433	(729)	114 124
Opérations d'échange croisé de taux d'intérêt et de monnaies	8 176	(112)	137 261
Bons de souscription	670		1 350
Total	25 279	(841)	

Au 31 décembre 2006	Actif	Passif	Montant notionnel
Opérations d'échange de monnaies	6 165	(119)	114 597
Opérations d'échange croisé de taux d'intérêt et de monnaies	2 427		86 963
Total	8 592	(119)	

11. Prêts et créances à recevoir (en milliers d'euros)

	Prêts globaux	Prêts de premier rang	Prêts subordonnés	Total
Au 1^{er} janvier 2007	96 840	129 550	108 823	335 213
Dépréciation		(2 770)		(2 770)
Variation du coût amorti	(378)	(580)	(64)	(1 022)
Décaissements	155 013	111 242	19 773	286 028
Intérêts capitalisés	446	33	6 268	6 747
Remboursements	(13 310)	(15 405)	(5 499)	(34 214)
Variation des taux de change	(15 325)	(10 693)	(2 213)	(28 231)
Au 31 décembre 2007	223 286	211 377	127 088	561 751
Produit des intérêts courus				10 779
Prêts et créances à recevoir au 31 décembre 2007				572 530
Au 1^{er} janvier 2006	50 314	61 279	82 416	194 009
Dépréciation		(1 693)		(1 693)
Variation du coût amorti		(350)	34	(316)
Décaissements	55 467	79 375	22 162	157 004
Intérêts capitalisés			4 303	4 303
Remboursements	(3 585)			(3 585)
Variation des taux de change	(5 356)	(9 061)	(92)	(14 509)
Au 31 décembre 2006	96 840	129 550	108 823	335 213
Produit des intérêts courus				3 784
Prêts et créances à recevoir au 31 décembre 2006				338 997

Au 31 décembre 2007, deux opérations étaient considérées comme dépréciées pour un montant total de 4,4 millions d'EUR, dont une somme de 1,7 million d'EUR déjà comptabilisée au 31 décembre 2006, sur la base des taux de change en vigueur à cette date.

12. Placements financiers

12.1. Titres de participation disponibles à la vente (en milliers d'euros)

Les titres de participation disponibles à la vente se décomposent principalement comme suit :

Titres de participation disponibles à la vente	2007	2006
Au 1^{er} janvier	66 449	30 886
Variation de la juste valeur	9 315	3 554
Dépréciation	(366)	(130)
Décaissements	43 143	31 965
Produits des cessions	(8 248)	(25)
Variation des taux de change	(930)	199
Au 31 décembre	109 363	66 449

13. Montants à recevoir des donateurs (en milliers d'euros)

Les montants à recevoir des donateurs se décomposent principalement comme suit :

	2007	2006
Contribution des États membres, fraction appelée mais non versée	148 427	70 000
Contribution spéciale aux charges administratives générales	32 756	33 913
Total montants à recevoir des donateurs	181 183	103 913

14. Autres éléments de l'actif (en milliers d'euros)

Les autres éléments de l'actif se décomposent principalement comme suit :

	2007	2006
Intérêts à recevoir sur les prêts	397	551
Montants à recevoir de la BEI	3 386	814
Garanties financières	508	448
Total autres éléments de l'actif	4 291	1 813

15. Comptes de régularisation (en milliers d'euros)

Les comptes de régularisation se décomposent principalement comme suit :

	2007	2006
Bonifications d'intérêts différées	17 947	7 687
Commission différées sur prêts et créances à recevoir	83	221
Total comptes de régularisation	18 030	7 908

16. Dettes envers les tiers (en milliers d'euros)

Les dettes envers les tiers se décomposent principalement comme suit :

	2007	2006
Charges administratives générales nettes versées à la BEI	32 756	33 913
Bonifications d'intérêts non encore décaissées	98 396	100 512
Total dettes envers les tiers	131 152	134 425

17. Autres dettes (en milliers d'euros)

Les autres dettes se décomposent principalement comme suit :

	2007	2006
Rémunération remboursable à la Commission concernant le compte de contribution	27	538
Montants remboursables à la BEI		925
Garanties financières	508	448
Divers	381	
Total autres dettes	916	1 911

18. Fraction appelée de la contribution des États membres à la Facilité d'investissement

(en milliers d'euros)

États membres	Contribution à la Facilité	Contribution aux bonifications d'intérêts	Contribution totale	Montant appelé mais non versé ^(*)
Allemagne	193 888	28 032	221 920	39 712
Autriche	21 995	3 180	25 175	4 505
Belgique	32 536	4 704	37 240	6 664
Danemark	17 762	2 568	20 330	3 638
Espagne	48 472	7 008	55 480	9 928
Finlande	12 284	1 776	14 060	2 516
France	201 690	29 160	230 850	41 310
Grèce	10 375	1 500	11 875	2 125
Irlande	5 146	744	5 890	1 054
Italie	104 082	15 048	119 130	21 318
Luxembourg	2 407	348	2 755	493
Pays-Bas	43 326	6 264	49 590	8 874
Portugal	8 051	1 164	9 215	1 649
Royaume-Uni	105 327	15 228	120 555	
Suède	22 659	3 276	25 935	4 641
Total	830 000	120 000	950 000	148 427

^(*) Le 20 décembre 2007, le Conseil a fixé le montant de la contribution financière à verser par chaque État membre avant le 21 janvier 2008.

19. Passifs éventuels et engagements (en milliers d'euros)

	2007	2006
Engagements		
Prêts non décaissés	669 117	779 241
Engagements non décaissés au titre des prises de participation	88 204	88 552
Garanties tirées	10 116	7 925
Passifs éventuels		
Garanties non tirées	113 875	63 876
Total	881 312	939 594

20. Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture de l'exercice, aucun événement significatif pouvant donner lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers au 31 décembre 2007.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a, le 11 mars 2008, examiné les présents états financiers et décidé de les soumettre pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 3 juin 2008.

Rapport des réviseurs indépendants

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Facilité d'investissement, ci-joints, lesquels font état d'un résultat de 35,983 millions d'EUR et d'un total de bilan de 1 077,418 millions d'EUR ; ils comprennent le bilan au 31 décembre 2007, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et l'annexe aux états financiers, qui contient un résumé des principales règles comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Comité de direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Comité de direction de la Banque européenne d'investissement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation décrits à la Note 2 des états financiers ci-joints. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne adapté à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère des états financiers, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.

Un audit consiste également à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par le Comité de direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

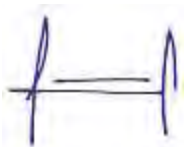
À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2007 ainsi que de sa performance financière, des variations de ses capitaux propres et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation décrits à la Note 2 des états financiers ci-joints.

Le 12 mars 2008

ERNST & YOUNG

Société anonyme

Réviseur d'entreprises



Alain KINSCH



Bernard LHOEST

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers de la Facilité d'investissement⁽¹⁾

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers de la Facilité d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration à sa réunion du 11 mars 2008,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 et 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les activités de la Facilité d'investissement sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi ;

confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres de la Facilité d'investissement et que, à cet effet, il s'est assuré que les opérations de la Facilité d'investissement ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur ;

confirme que les états financiers, composés du bilan, du compte de résultat, des variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2007, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date.

Luxembourg, le 12 mars 2008

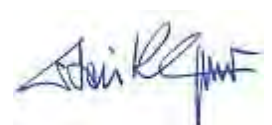
Le Comité de vérification



M. DALLOCCHIO



C. KARMIOS



O. KLAPPER

⁽¹⁾ L'Article 112 du Règlement financier applicable au 9ème Fonds européen de développement stipule que les opérations dont la Banque européenne d'investissement assure la gestion font l'objet des procédures de contrôle et de décharge prévues par les Statuts de la Banque pour l'ensemble de ses opérations. C'est sur cette base que le Comité de vérification a émis la déclaration ci-dessus.



Fonds fiduciaire de la FEMIP

États financiers

Compte de résultat

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)

	Note	Du 01.01.2007 au 31.12.2007	Du 01.01.2006 au 31.12.2006
Intérêts et produits assimilés		1 229	842
Produit d'exploitation net		1 229	842
Charges administratives générales	3	(87)	(686)
Opérations financées	4	(229)	(1 090)
Perte et gain nets sur actifs financiers et dettes financières désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	8	(9)	
Total des charges d'exploitation		(325)	(1 776)
Résultat de l'exercice		904	(934)

BILAN

Au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)

	Note	2007	2006
ACTIF			
Liquidités et équivalents		32 450	29 841
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (titres de participation)	8	461	0
Total de l'actif		32 911	29 841
PASSIF			
DETTES			
CAPITAUX PROPRES			
Contributions appelées	5	33 716	31 550
Bénéfice non distribué		(805)	(1 709)
Total des capitaux propres		32 911	29 841
Total du passif		32 911	29 841

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital versé	Bénéfice non distribué	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2007	31 550	(1 709)	29 841
Contributions appelées durant l'année	2 166	0	2 166
Résultat de l'exercice	0	904	904
Variation des ressources des donateurs	2 166	904	3 070
Au 31 décembre 2007	33 716	(805)	32 911
	Capital versé	Bénéfice non distribué	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2006	28 800	(775)	28 025
Contributions appelées durant l'année	2 750	0	2 750
Résultat de l'exercice	0	(934)	(934)
Variation des ressources des donateurs	2 750	(934)	1 816
Au 31 décembre 2006	31 550	(1 709)	29 841

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat de l'exercice		
Intérêts et produits assimilés	1 229	842
Charges administratives générales	(87)	(110)
Opérations financées	(229)	(1 090)
Résultat des activités d'exploitation avant variation de l'actif et de la dette d'exploitation	913	(358)
Variation des investissements financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	(470)	0
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation	443	(358)
ACTIVITÉS DE COLLECTE DE RESSOURCES		
Versements des donateurs	2 166	2 750
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de collecte de ressources	2 166	2 750
Variation nette des liquidités et équivalents	2 609	2,392
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice	29 841	27 449
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	32 450	29 841

Fonds fiduciaire de la FEMIP

Annexe aux états financiers

1. Informations d'ordre général

En mars 2002, le Conseil européen de Barcelone a décidé de renforcer les activités existantes de la Banque européenne d'investissement (« la Banque » ou « la BEI ») dans les pays partenaires méditerranéens en créant la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (la « FEMIP »). L'objectif global visé par le Conseil était de « *stimuler le développement du secteur privé dans les pays partenaires du bassin méditerranéen afin qu'ils puissent atteindre un niveau plus élevé de croissance économique, qui corresponde à la croissance de la main-d'œuvre dans la région.* »

Le Conseil européen du 12 décembre 2003 a entériné les conclusions du Conseil ECOFIN du 25 novembre 2003, lequel préconisait un renforcement de la FEMIP au sein de la Banque, ce qui a conduit à la création de la « FEMIP renforcée ». En particulier, le Conseil ECOFIN a décidé d'appuyer les opérations de la FEMIP par la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs et d'instruments nouveaux en faveur du secteur privé, notamment un fonds fiduciaire permettant aux donateurs de compléter, sur une base volontaire, les ressources propres de la Banque ainsi que la dotation du budget de la Communauté européenne.

La Banque et plusieurs pays donateurs ont entamé des discussions dans le but de créer un fonds fiduciaire (le « Fonds fiduciaire de la FEMIP » ou « le Fonds »), spécialement destiné aux pays partenaires méditerranéens, qui permettrait d'acheminer des ressources vers des projets relevant de secteurs prioritaires pour ces pays, projets qui pourraient être améliorés grâce à la mise à disposition d'une assistance technique ou dont la viabilité financière pourrait être assurée par une opération sur capitaux à risques.

Par décision du 14 octobre 2004, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé les Règles relatives à la création et à la gestion du Fonds fiduciaire de la FEMIP (« les Règles »).

Aux termes de l'Article 6.01(b) de ces Règles, « l'exercice financier du Fonds fiduciaire de la FEMIP correspondra à l'année calendaire, à l'exception du premier exercice, qui commencera dès réception de la première contribution pour se terminer le 31 décembre 2005. »

2. Principes comptables essentiels

2.1. Principales règles suivies

Les états financiers du Fonds fiduciaire ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'entérinées par l'Union européenne.

Ils couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 ; les comparaisons ont été effectuées par rapport à l'exercice du Fonds qui a débuté le 1^{er} janvier 2006 pour se terminer le 31 décembre 2006.

Ils sont libellés en euros, monnaie opérationnelle du Fonds. Aux fins de la présentation des états financiers, les éléments d'actif et de passif libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros sur la base des taux de change au comptant en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros mensuellement sur la base des taux de conversion de fin de mois.

2.2. Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS implique le recours à des estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables du Fonds. Les domaines très complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers, sont indiqués.

Les estimations et les jugements ci-après sont ceux qui ont le plus d'importance.

Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur d'actifs financiers et de dettes financières enregistrés au bilan ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs, on a recours à une série de techniques de valorisation qui reposent notamment sur l'utilisation de modèles mathématiques. Les données qui alimentent ces modèles sont tirées, lorsque la possibilité existe, de marchés observables ; dans le cas contraire, déterminer les justes valeurs implique d'exercer un jugement. Cette appréciation se fonde notamment sur des questions de liquidité et de paramètres de modélisation tels que les corrélations et la volatilité pour les instruments dérivés à long terme.

Valorisation des titres de participation non cotés

La valorisation des titres de participation non cotés se fait normalement à l'aide de l'une des techniques suivantes :

- analyse de transactions récentes sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance ;
- examen des flux de trésorerie prévisionnels actualisés en fonction des taux courants applicables à des positions assorties de modalités et de risques similaires ;
- recours à d'autres modèles de valorisation.

La détermination des flux de trésorerie et des facteurs d'actualisation de titres de participation non cotés nécessite un degré important d'estimation. Le Fonds calibre périodiquement les techniques de valorisation et en teste la validité sur la base soit de transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, soit de toute autre donnée de marché observable disponible.

2.3. Modification des principes comptables

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent, sauf sur les points ci-dessous.

À partir du 1^{er} janvier 2007, le Fonds fiduciaire de la FEMIP a appliqué la norme IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir » qui impose au Fonds de fournir des informations spécifiques permettant d'évaluer l'importance de ses instruments financiers et sa performance, ainsi que la nature et l'ampleur des risques qui découlent de la détention desdits instruments financiers. Une description des méthodes de contrôle de ces risques par le Fonds doit également être donnée.

À la date de clôture, les instruments financiers détenus par le Fonds comprenaient principalement des dépôts de liquidités et un titre de participation (de valeur insignifiante), pour lesquels le risque de perte de valeur est très faible.

Par conséquent, aucune information particulière supplémentaire n'a été fournie par rapport aux exercices précédents.

2.4. Principes comptables essentiels

Le bilan présente les éléments de l'actif et du passif par ordre décroissant de liquidité et n'établit pas de distinction entre les éléments à court, moyen et long terme.

2.4.1. Contributions

Les contributions nettes (hors frais bancaires) sont inscrites au bilan à la date de leur réception.

2.4.2. Décaissements sur opérations

Les décaissements au titre d'opérations financées par le Fonds fiduciaire de la FEMIP sont comptabilisés en charges à la rubrique *Opérations financées* du compte de résultat au titre de l'exercice pendant lequel les services sont reçus.

2.4.3. Liquidités et équivalents

Dans le tableau des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents désignent des avoirs assortis d'une échéance à moins de trois mois de la date d'acquisition, qui sont disponibles à bref délai et pour lesquels une variation de valeur constitue un risque insignifiant. Cette définition inclut le solde de liquidités et de comptes courants auprès de la Banque. Les liquidités du Fonds fiduciaire de la FEMIP déposées auprès de la Banque sont toutes libellées en euros et rémunérées sur la base de l'indice EONIA (*Euro Overnight Index Average*).

2.4.4. Actifs financiers autres que les produits dérivés

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

Placements financiers

Après détermination de leur montant initial, les placements financiers sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte

de résultat car ce poste ne comprend que des investissements dans des entreprises associées. La norme IAS 28 permet aux fonds d'investissement de comptabiliser, à leur juste valeur, les placements qu'ils réalisent dans des entreprises associées, conformément à la norme IAS 39, et, d'enregistrer les variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La juste valeur des participations s'obtient par application des règles suivantes :

a. Fonds de capital-risque

La juste valeur de chaque fonds de capital-risque est basée sur la valeur nette d'inventaire (VNI) déclarée par le fonds, si celle-ci a été calculée selon une norme internationale de valorisation reconnue conforme aux IFRS. En présence de certains éléments susceptibles de modifier la valorisation, le Fonds fiduciaire de la FEMIP peut cependant décider de corriger la VNI déclarée par le fonds.

Si la VNI n'a pas été calculée selon une norme internationale reconnue, l'évaluation s'effectue sur la base du portefeuille sous-jacent.

b. Prises de participation directes

La juste valeur des participations se calcule sur la base des derniers états financiers disponibles, avec, le cas échéant, réutilisation de la méthode appliquée lors de leur acquisition.

Les gains ou les pertes non réalisés sur des participations sont inscrits dans le compte de résultat.

Pour les participations non cotées, la juste valeur se détermine au moyen d'une technique de valorisation reconnue. Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

2.4.5. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens des institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

3. Charges administratives générales

Les charges administratives générales sont directement liées au Fonds et comprennent, notamment, la commission versée à la Banque à titre de rémunération pour son soutien administratif et opérationnel ainsi que pour sa gestion financière (ci-après « la commission de gestion »). Il s'agit d'une commission fixe qui s'élève au total à 4 % du montant cumulé des contributions nettes versées au Fonds fiduciaire de la FEMIP durant la période de prestation de services se terminant en décembre 2007.

Cette commission sera prélevée sur le montant net de chaque contribution au moment du versement effectif des ressources.

4. Opérations financées

En 2007, quatre décaissements ont été effectués à l'appui d'opérations d'assistance technique ainsi que d'autres programmes, pour un montant total de 228 579 EUR (en 2006, huit opérations avaient fait l'objet de décaissements à hauteur de 1 090 149 EUR au total) :

- 65 381 EUR et 7 474 EUR – Étude concernant les moyens de promouvoir l'épargne privée à long terme au Maroc
- 55 292 EUR – Étude régionale sur l'identification de projets susceptibles de relever du Mécanisme de développement propre dans les pays de la FEMIP
- 32 000 EUR – Examen des services existants de crédit commercial au niveau régional
- 68 432 EUR – Programme de stages de la FEMIP.

5. Contributions

Les contributions reçues et à recevoir au cours des prochains exercices figurent ci-dessous :

États membres	Contributions reçues à la fin de l'année 2007 (en euros)	Contributions attendues après la fin de l'année 2007* (en euros)	TOTAL (en euros)
Allemagne	2 000 000	0	2 000 000
Autriche	999 950	0	999 950
Belgique	1 000 000	0	1 000 000
Chypre	700 000	300 000	1 000 000
Commission européenne	1 000 000	0	1 000 000
Espagne	10 000 000	0	10 000 000
Finlande	999 950	0	999 950
France	4 000 000	0	4 000 000
Grèce	2 000 000	0	2 000 000
Irlande	500 000	500 000	1 000 000
Italie	2 500 000	0	2 500 000
Luxembourg	1 000 000	0	1 000 000
Malte	1 000 000	0	1 000 000
Pays-Bas	2 000 000	0	2 000 000
Portugal	1 000 000	0	1 000 000
Royaume-Uni	3 015 891	0	3 015 891
Total au 31 décembre 2007	33 715 791	800 000	34 515 791
Total au 31 décembre 2006	31 549 950	1 950 000	33 499 950

(*) sous réserve que l'Assemblée des donateurs décide de poursuivre les activités du Fonds fiduciaire de la FEMIP.

6. Situation de trésorerie (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous donne une analyse des éléments d'actif et de passif ainsi que des ressources des donateurs, groupés en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance. On a adopté pour ce faire une estimation très prudente des échéances. Ainsi, pour les éléments du passif, on a retenu la date de remboursement la plus proche possible, tandis que pour les éléments de l'actif, c'est la date de remboursement la plus éloignée possible qui a été choisie.

Les éléments d'actif et de passif pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie « Échéance non définie ».

	Jusqu'à 3 mois (en euros)	Échéance non définie (en euros)	Total (en euros)
Actif			
Dépôts auprès de la Banque	32 450	0	32 450
Placements financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	461	461
Total de l'actif	32 450	461	32 911
Capitaux propres			
Total des capitaux propres	0	(32 911)	(32 911)
Total des capitaux propres	0	(32 911)	(32 911)
Situation nette de la trésorerie au 31 décembre 2007	32 450	(32 450)	0
Situation cumulée nette de la trésorerie au 31 décembre 2007	32 450	0	0
Situation cumulée nette de la trésorerie au 31 décembre 2006	29 841	0	0

7. Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Fonds fiduciaire de la FEMIP au risque de taux d'intérêt réside dans ses liquidités et équivalents, qui sont déposés auprès de la Banque et rémunérés sur la base de l'indice EONIA (Euro Overnight Index Average).

8. Titres de participation évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (en milliers d'euros)

Les titres de participation se décomposent comme suit :

	2007	2006
Au 1^{er} janvier 2007	0	0
Variation de la juste valeur	0	0
Perte de valeur	0	0
Variation du coût amorti	0	0
Décaissements	470	0
Intérêts capitalisés	0	0
Remboursements	0	0
Différences de change	(9)	0
Au 31 décembre 2007	461	0

9. Engagements (en milliers d'euros)

Les engagements du Fonds se présentent comme suit :

	2007	2006
Engagements		
Engagements non décaissés au titre des prises de participation	1 530	0
Total	1 530	0

10. Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture du bilan, aucun événement significatif donnant lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers au 31 décembre 2007.

L'Assemblée des donateurs du Fonds fiduciaire de la FEMIP a approuvé les présents états financiers par procédure tacite le 7 mars 2008 (ou avant).

Sur proposition du Comité de direction de la BEI, le Conseil d'administration de cette dernière a, le 11 mars 2008, reçu les présents états financiers et décidé de les soumettre pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 3 juin 2008.

Rapport des réviseurs indépendants

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP, ci-joints, lesquels font état d'un résultat de 904 000 EUR et d'un total de bilan de 32 911 000 EUR ; ils comprennent le bilan au 31 décembre 2007, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et l'annexe aux états financiers, qui contient un résumé des principales règles comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Comité de direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Comité de direction de la Banque européenne d'investissement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière et aux principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne adapté à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue d'obtenir l'assurance raisonnable

que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère des états financiers, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.

Un audit consiste également à évaluer le caractère approprié des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par le Comité de direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire de la FEMIP au 31 décembre 2007 ainsi que de sa performance financière, des variations de ses capitaux propres et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance.

Le 12 mars 2008

ERNST & YOUNG

Société anonyme

Réviseurs d'entreprises



Alain KINSCH



Bernard LHOEST

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP¹

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration à sa réunion du 11 mars 2008,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 et 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les activités du Fonds fiduciaire de la FEMIP sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi ;

confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres du Fonds fiduciaire de la FEMIP et que, à cet effet, il a vérifié que les opérations du Fonds fiduciaire de la FEMIP ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur ;

confirme que les états financiers, composés du bilan, du compte de résultat, de l'état des variations des ressources des donateurs, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire de la FEMIP au 31 décembre 2007, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date.

Luxembourg, le 12 mars 2008

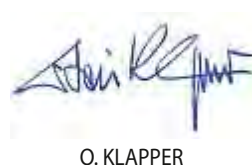
Le Comité de vérification



M. DALLOCCHIO



C. KARMIOS



O. KLAPPER

⁽¹⁾ Les conditions régissant l'approbation des états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP, contenues dans les Règles relatives à la création et à la gestion du Fonds fiduciaire de la FEMIP, stipulent que les états financiers seront soumis aux procédures de présentation et d'approbation prévues par les Statuts de la Banque pour ses opérations ordinaires. C'est sur cette base que le Comité de vérification a émis la déclaration ci-dessus.



FEI

États financiers

Rapport des réviseurs indépendants

Collège des Commissaires aux comptes
FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT
43, avenue J. F. Kennedy
L-2968 Luxembourg

Suite à notre nomination par le Collège des commissaires aux comptes, nous avons vérifié les états financiers ci-joints du FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2007, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales règles comptables et d'autres notes explicatives. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2006 pour l'exercice se terminant à cette date ont été vérifiés par un autre réviseur, qui a exprimé une opinion sans réserve dans son rapport en date du 24 avril 2007.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes d'information financière internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne adapté à la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de

même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère d'états financiers, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.

Un audit consiste également à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par la direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers.

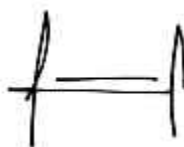
Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les présents états financiers donnent, en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, une image fidèle de la situation financière du FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT au 31 décembre 2007, ainsi que de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

ERNST & YOUNG
Société anonyme
Réviseur d'entreprises

Luxembourg, le 12 mars 2008



Alain KINSCH

Rapport du Collège des commissaires aux comptes

Le Collège des commissaires aux comptes, constitué en vertu de l'Article 22 des Statuts du Fonds européen d'investissement (FEI) pour vérifier annuellement les comptes de ce dernier,

- ayant désigné ERNST & YOUNG Société anonyme Réviseur d'entreprises comme réviseurs externes du FEI,
- agissant conformément aux normes habituelles de la profession de vérificateur des comptes,
- ayant étudié les états financiers et les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat,
- ayant examiné le rapport établi par ERNST & YOUNG Société anonyme Réviseur d'entreprises, en date du 12 mars 2008,
- notant que ce rapport émet une opinion sans réserve sur les états financiers du FEI pour l'exercice clos le 31 décembre 2007,

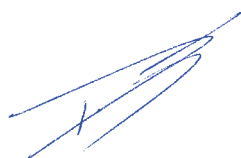
vu les articles 17, 18 et 19 du Règlement intérieur,

confirme par la présente

- que les opérations financières du FEI ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts, le Règlement intérieur et les orientations et directives adoptées par le Conseil d'administration ;
- que les états financiers du FEI, qui comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et les notes d'accompagnement des comptes annuels, donnent une image fidèle de la situation financière du FEI, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice considéré.

Luxembourg, le 12 mars 2008

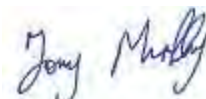
Le Collège des commissaires aux comptes



Raimundo Poveda Anadón



Christian-Johann Rákos



Tony Murphy

Bilan

au 31 décembre 2007 (en euros)

	Note	31.12.2007	31.12.2006
ACTIF			
Liquidités et équivalents	4.1	291 604 538	52 866 663
Placements			
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	4.2	522 470 401	517 033 602
Actions et autres titres à revenu variable	4.3	167 876 521	133 668 178
		690 346 922	650 701 780
Opérations de garantie	3.5		
Garanties financières à recevoir		48 592 549	38 281 429
Produits dérivés		435 130	145 529
		49 027 679	38 426 958
Autres éléments de l'actif	4.6	33 072 223	19 922 245
Immobilisations incorporelles	4.4	1 161 484	831 630
Immobilisations corporelles	4.5	8 245 595	8 611 983
TOTAL DE L'ACTIF		1 073 458 441	771 361 259
PASSIF			
Dettes financières	5.1		
Garanties financières à payer		63 430 281	56 907 239
Produits dérivés		2 014 394	1 289 229
		65 444 675	58 196 468
Obligations au titre des prestations de retraite	5.2	13 232 407	10 178 908
Autres éléments du passif	5.3	9 416 044	10 466 196
Total des dettes		88 093 126	78 841 572
CAPITAUX PROPRES			
Capital libéré	5.4		
souscrit		2 770 000 000	2 000 000 000
non appelé		(2 216 000 000)	(1 600 000 000)
		554 000 000	400 000 000
Primes d'émission d'actions		117 909 669	12 770 142
Réserve statutaire	5.5	104 329 810	84 899 624
Bénéfice non distribué	5.5	136 353 969	126 638 689
Réserve de juste valeur	5.6	22 369 530	19 635 766
Résultat de l'exercice	5.5	50 402 337	48 575 466
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		985 365 315	692 519 687
TOTAL DU PASSIF		1 073 458 441	771 361 259

Compte de résultat

pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (en euros)

	Note	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts et produits assimilés nets	8.1	30 231 070	23 645 288
Revenus d'opérations sur titres			
Revenus sur placements en actions et autres titres à revenu variable	4.3	6 674 654	6 902 149
Revenus nets sur opérations de garantie	8.2	21 349 024	16 288 735
Revenus de commissions	8.3	29 072 382	26 277 510
Résultat net sur opérations financières	8.4	(1 908 880)	(524 335)
Autres produits d'exploitation		18 955	9 062
Charges administratives générales	8.5		
Frais de personnel :			
- salaires et traitements		(17 317 160)	(14 614 519)
- cotisations sociales		(2 130 900)	(1 123 415)
		(19 448 060)	(15 737 934)
Autres charges administratives		(6 665 063)	(5 862 253)
		(26 113 123)	(21 600 187)
Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.4 et 4.5	(1 219 062)	(1 277 236)
Pertes de valeur sur placements disponibles à la vente	4.2 et 4.3	(7 702 683)	(1 145 520)
Résultat de l'exercice		50 402 337	48 575 466

Tableau des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (en euros)

	Note	31.12.2007	31.12.2006
A. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'exploitation			
Résultat de l'exercice (*)			
Variation intérêts échus sur titres de créance	4.2	50 402 337	48 575 466
Intérêts perçus sur titres de créance		465 186	(409 283)
Dépréciation de titres de créance et autres titres à revenu fixe	4.2	(17 648 283)	(11 590 400)
Variation actions et autres titres à revenu variable	4.3	197 156	0
Perte de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	4.3	(28 789 755)	(18 381 494)
Dépréciation d'immobilisations incorporelles et corporelles	4.3	8 393 697	1 121 222
Variation autres éléments de l'actif	4.4 et 4.5	1 219 062	1 277 236
Variation obligations au titre des prestations de retraite	4.6	(13 149 978)	(4 739 287)
Variation intérêts effectifs sur portefeuille de titres de créance	5.2	3 053 499	2 074 474
Variations autres éléments du passif	5.3	(4 187 074)	(269 688)
Variation amortissement de garanties financières		(1 050 152)	4 192 453
Variation juste valeur de dérivés		(3 788 076)	(1 705 378)
		435 564	(4 029 930)
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation		(4 446 817)	16 115 391
B. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	4.4	(892 952)	(292 856)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (montant net)	4.5	(289 576)	(319 987)
Intérêts perçus sur titres de créance		17 648 283	11 590 400
Variation titres de créance et autres titres à revenu fixe		(12 990 590)	(30 304 066)
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement		3 475 165	(19 326 509)
C. Flux de trésorerie attribuables aux activités de collecte de ressources			
Dividendes versés	5.5	(19 430 000)	(17 144 000)
Augmentation de capital		259 139 527	0
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de collecte de ressources		239 709 527	(17 144 000)
État résumé de la trésorerie			
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice		52 866 663	73 221 781
Flux de trésorerie nets attribuables aux :			
activités d'exploitation		(4 446 817)	16 115 391
activités d'investissement		3 475 165	(19 326 509)
activités de collecte de ressources		239 709 527	(17 144 000)
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	4.1	291 604 538	52 866 663

(*) Sont inclus dans le résultat de l'exercice des dividendes perçus à hauteur de 6 674 654 EUR (2006 : 6 902 149 EUR).

État des variations des capitaux propres

pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (en euros)

	Note	Capital souscrit	Capital non appelé	Capital libéré	Primes d'émission d'actions	Réserve statutaire	Bénéfice non distribué	Réserve de juste valeur	Résultat de l'exercice avant affectation du résultat	Total des capitaux propres
Solde au 1.1.2006		2 000 000 000	(1 600 000 000)	400 000 000	12 770 142	67 755 278	124 179 463	26 345 596	36 747 573	667 798 052
Affectation du résultat de l'exercice précédent		0	0	0	0	17 144 346	2 459 226	0	(36 747 573)	(17 144 000)
Réserve de juste valeur		0	0	0	0	0	0	(6 709 830)	0	(6 709 831)
Résultat de l'exercice		0	0	0	0	0	0	0	48 575 466	48 575 466
Solde au 31.12.2006		2 000 000 000	(1 600 000 000)	400 000 000	12 770 142	84 899 624	126 638 689	19 635 766	48 575 466	692 519 687
Affectation du résultat de l'exercice précédent	5.5	0	0	0	0	19 430 186	9 715 280	0	(48 575 466)	(19 430 000)
Émission d'actions	5.4	770 000 000	(616 000 000)	154 000 000	105 139 527	0	0	0	0	259 139 527
Réserve de juste valeur	5.6	0	0	0	0	0	0	2 733 764	0	2 733 764
Résultat de l'exercice		0	0	0	0	0	0	0	50 402 337	50 402 337
Solde au 31.12.2007		2 770 000 000	(2 216 000 000)	554 000 000	117 909 669	104 329 810	136 353 969	22 369 530	50 402 337	985 365 315

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds européen d'investissement

Notes d'accompagnement des comptes annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (en euros)

1. Généralités

Le FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT (ci-après «le Fonds» ou le «FEI») est une institution financière internationale qui a été créée à Luxembourg le 14 juin 1994. Son siège social est situé 43, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg.

La mission première du Fonds est de contribuer, tout en assurant une rentabilité adéquate de ses fonds propres, à la réalisation des objectifs communautaires au travers des activités suivantes :

- l'octroi de garanties à des institutions financières pour couvrir des crédits aux PME ;
- l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations en capital ;
- l'administration de ressources spéciales qui lui sont confiées par des tierces parties ;
- des activités connexes.

Le Fonds est un partenariat dont les membres sont la Banque européenne d'investissement (ci-après «la BEI»), l'Union européenne représentée par la Commission des Communautés européennes (ci-après «la Commission»), et un groupe d'institutions financières des États membres de l'Union européenne et d'un pays adhérent. Les membres du Fonds ne sont responsables des obligations de celui-ci qu'à concurrence de leur quote-part du capital souscrit non versé.

L'exercice financier du Fonds court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

La BEI détient la majorité des parts du capital du FEI. Le Fonds est par conséquent inclus dans les comptes consolidés du groupe BEI. Pour obtenir ces comptes consolidés, prière de s'adresser au siège de la BEI, 100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg. La publication des comptes annuels du Fonds a été autorisée par le Conseil d'administration le 10 mars 2008.

2. Principales méthodes comptables et bases de préparation de l'information financière

2.1. Bases de préparation des états financiers

Jusqu'au 31 décembre 2005, les états financiers du FEI étaient établis en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986, telle que modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, c'est-à-dire selon les principes comptables généralement reconnus ou «GAAP». Depuis 2006, les états financiers du Fonds sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (Internation

Accounting Standards Board) et homologuées par l'Union européenne.

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique telle que modifiée sur la base de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs et des passifs financiers en juste valeur par le compte de résultat, y compris tous les contrats dérivés évalués à leur juste valeur.

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS implique le recours à des estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables du Fonds. Les domaines qui laissent la place à une plus grande marge d'appréciation ou qui présentent un degré de complexité plus élevé, ou encore ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations retenues ont une incidence importante sur les états financiers, sont présentés plus en détail ci-après. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être significatives pour les états financiers.

Déclaration de conformité

Les états financiers du Fonds ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

2.2. Bases de conversion

L'euro (EUR) est la monnaie opérationnelle et l'unité de compte utilisée pour la présentation des états financiers.

Les postes non monétaires, qui comprennent les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles libellées en devises, sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction (coût historique). Les différences de change sur des actifs financiers non monétaires sont un facteur de la variation de leur juste valeur. En fonction de la classification des actifs financiers non monétaires, les différences de change sont reconnues soit dans le compte de résultat, soit dans les réserves.

Les postes monétaires, qui comprennent tous les autres postes de l'actif et du passif libellés dans une monnaie autre que l'euro, sont comptabilisés sur la base du taux de change indiqué par la Banque centrale européenne à la date de la clôture des états financiers. Les différences de change sont inscrites au compte de résultat pour la période où elles sont constatées.

Les produits et les charges en devises sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de transaction.

2.3. Placements

2.3.1. Classification et évaluation

Classification

Le Fonds classe ses placements en titres et actions dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente. Cette classification est établie lors de la comptabilisation initiale des placements.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont soit des instruments financiers non dérivés classés dans cette catégorie au moment de leur comptabilisation initiale, soit des actifs qui ne peuvent être classés dans aucune autre catégorie.

Comptabilisation initiale et décomptabilisation

Les acquisitions et les cessions d'actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisées à la date de la transaction. Elles sont évaluées initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. La question de la juste valeur est développée ci-après.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers sont arrivés à expiration ou lorsque le FEI a transféré la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs.

Évaluation ultérieure

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur d'actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente sont enregistrées directement dans la Réserve de juste valeur de la section capitaux propres du bilan, et ce jusqu'à ce que ces actifs soient décomptabilisés ou dépréciés. Le montant cumulé des gains ou des pertes préalablement comptabilisés dans les capitaux propres doit alors être reporté dans le compte de résultat.

Les intérêts sur les titres de créance disponibles à la vente et sur d'autres titres à revenus fixes sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et reconnus en résultat. Les dividendes sur les titres de capitaux propres sont enregistrés en résultat dès lors que le droit du FEI à percevoir ces paiements est établi.

Les différences de change résultant de la conversion d'instruments non monétaires, tels que des titres de participation, sont comptabilisées en capitaux propres dans la *Réserve de juste valeur*.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de bilan, le FEI procède à un examen visant à détecter les signes objectifs de dépréciation sur des actifs financiers ou des groupes d'actifs financiers. Le FEI considère les titres de participation comme étant dépréciés lorsqu'ils ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition. En présence d'une indication objective dans ce sens concernant un actif financier disponible à la vente, la perte cumulée – c'est-à-dire la différence entre le coût d'acqui-

tion et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de valeur sur cet actif enregistrée antérieurement en résultat – est sortie des réserves et portée au compte de résultat. Les pertes de valeur sur des instruments de fonds propres comptabilisées antérieurement en résultat ne sont pas reprises par le biais du compte de résultat. En revanche, si la juste valeur d'un instrument de dette classé comme étant disponible à la vente s'accroît lors d'un exercice ultérieur, et si la hausse peut être objectivement associée à un événement postérieur à la comptabilisation d'une perte de valeur, celle-ci fait l'objet d'une reprise en résultat.

2.3.2. Placements en actions et autres titres à revenu variable

Les participations dans des fonds de capital-risque sont incluses dans le poste *Actions et autres titres à revenu variable*. Elles sont acquises dans une perspective à relativement long terme dans le cours normal des activités du Fonds.

a) Catégories d'investissements de capital-risque :

Juste valeur

Pour déterminer la juste valeur de fonds de capital-risque, le FEI applique la méthode de la valeur nette d'inventaire (VNI) globale. Cette méthode présuppose que, si la VNI des fonds sous-jacents peut être considérée comme équivalente à la juste valeur telle que déterminée conformément à l'IAS 39, alors le total cumulé des VNI de l'ensemble des fonds est lui-même équivalent à la juste valeur déterminée aux termes de l'IAS 39. Si l'on n'a pas opté pour l'IAS 39, d'autres procédés sont acceptables – par exemple, les règles IPEVCG (*International Private Equity And Venture Capital Valuation Guidelines*) établies par l'AFIC, la BVCA et l'EVCA –, mais un suivi et un examen plus détaillés sont alors nécessaires.

En conséquence, les fonds sont classés selon trois catégories :

- Catégorie I : fonds qui ont adopté les critères de juste valeur de l'IAS 39 ou les nouvelles règles de valorisation de l'IPEVCG pour lesquelles un examen spécifique est effectué afin de vérifier si la VNI représente bien une estimation fiable de la juste valeur.
- Catégorie II : fonds qui ont adopté d'autres modes de valorisation (tels que les anciennes règles (2001) de l'EVCA) ou des normes pouvant être considérées comme équivalentes à l'IAS 39 pour lesquelles un examen spécifique est effectué afin de vérifier si la VNI représente une estimation fiable de la juste valeur.
- Catégorie III : fonds qui n'ont adopté ni les dispositions de l'IAS 39 en matière de juste valeur ni une autre norme équivalente.

b) Dépréciations :

Les gains latents résultant de l'estimation des justes valeurs sont reconnus dans la réserve de juste valeur et les pertes latentes pour dépréciations font l'objet de tests visant à déterminer si elles doivent être comptabilisées en tant que pertes de valeur en résultat ou en tant que variations de juste valeur dans les réserves. Une baisse de valeur n'est qualifiée de significative ou de prolongée que lorsque le fonds concerné a une note de performance P-D.

Les investissements répondant aux critères de la catégorie III sont évalués au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur et toute perte latente est enregistrée en résultat. Si un investissement est considéré comme ayant subi une dépréciation constatée par une note opérationnelle OC ou OD, le montant de la perte de valeur est calculé à partir d'une matrice de coefficients de dépréciation fixes par tranches de 25 % en fonction de la note opérationnelle et de la note de performance des fonds respectifs.

On détermine la juste valeur de la VNI attribuable en rapportant à la VNI qui ressort du compte rendu le plus récent du gestionnaire concerné soit la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par le Fonds, soit, dans la mesure où elle est disponible, la valeur exacte de la participation du FEI à la date de ce compte rendu. Afin de couvrir l'intervalle entre la date de la dernière VNI et celle de la présentation des comptes de clôture d'exercice, une procédure de suivi est mise en œuvre et la VNI enregistrée est ajustée si nécessaire.

2.3.3. Placements en titres de créance et autres titres à revenu fixe

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe se décomposent comme suit :

- les obligations à taux variable dont l'échéance est supérieure à un an et les bons à taux fixe autres que les billets de trésorerie sont inclus dans le *Portefeuille d'investissement* ;
- les obligations à taux variable et les billets de trésorerie dont l'échéance est inférieure à un an sont inclus dans le *Portefeuille court terme*.

Les titres détenus par le Fonds sont tous inscrits à une cote officielle. La juste valeur des instruments financiers repose par conséquent sur des prix offerts à la date du bilan.

Les primes et les décotes sur la valeur des titres à l'échéance ainsi que les intérêts sur les titres sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrés en résultat.

2.3.4. Investissements sous forme de participations dans des coentreprises

Les coentreprises sont des accords contractuels par lesquels le FEI et une ou plusieurs autres parties entreprennent une activité économique qu'ils contrôleront conjointement. Ce contrôle conjoint consiste à partager, par convention contractuelle, la direction de l'activité. Il n'existe que lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles relatives à l'activité en question nécessitent le consentement unanime des parties partageant cette direction (les coentrepreneurs).

Les investissements dans une coentreprise sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'intégration proportionnelle ou de la méthode de l'intégration par mise en équivalence. Cependant, le FEI a choisi une autre option, qui consiste à utiliser l'exemption relative aux sociétés de capital-risque et entités assimilées et à ne pas procéder à l'intégration en vertu de cette exemption. Dans ce cas, les participations dans les coentreprises sont, lors de leur comptabilisation initiale, désignées comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et mesurées à leur

juste valeur conformément à l'IAS 39, les variations de la juste valeur étant reconnues dans le compte de résultat sur la période de la variation.

2.4. Classification et évaluation des opérations de garantie

Comptabilisation initiale et classification

Le FEI a passé en revue le classement de chacun de ses contrats de garantie pour s'assurer qu'ils répondent à la définition des garanties financières aux termes de l'IAS 39.9. Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes de l'instrument d'emprunt. Si l'un des critères de la définition n'est pas rempli, le contrat est considéré comme étant un dérivé.

En conséquence de ce qui précède, les contrats de garantie sont classés soit en tant que garanties financières, soit en tant que dérivés.

Évaluation des garanties financières

Les garanties financières sont initialement reconnues à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement liés à leur émission. Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur correspond à la valeur actuelle nette (VAN) des primes attendues. Le FEI s'est doté d'un modèle d'évaluation de la VAN. Le calcul est effectué à la date de lancement de chaque opération et la VAN est reconnue à l'actif dans les *Garanties financières à recevoir* et au passif dans les *Garanties financières à payer*.

Après cet enregistrement initial, les éléments de passif du FEI au titre de chaque garantie sont évalués au plus élevé des deux montants suivants :

- le montant déterminé conformément à l'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, ou
- le montant comptabilisé initialement, déduction faite, le cas échéant, de l'amortissement cumulé comptabilisé selon l'IAS 18 Produits des activités ordinaires

Le FEI pratique un amortissement du montant initialement reconnu qui est conforme au profil de risque des opérations, puisqu'il s'agit d'un amortissement linéaire "lent" sur les deux premiers tiers de la durée de vie moyenne pondérée des opérations, suivi d'un amortissement linéaire "accéléré" jusqu'à l'extinction de l'engagement à la date d'échéance escomptée.

Conformément à l'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement des obligations. Les provisions pour garanties correspondent au coût d'exécution des obligations (perte attendue), qui est évalué sur la base de l'ensemble des facteurs et informations pertinents connus à la date du bilan.

Tout accroissement ou réduction des engagements relatifs aux garanties financières est enregistré dans le compte de résultat à la rubrique *Revenus nets sur opérations de garantie*.

Évaluation des dérivés

Les opérations de garantie qui ne répondent pas aux critères de la définition des garanties financières sont considérées comme étant des dérivés aux termes de l'IAS 39. Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes : a) sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un sous-jacent spécifié ; b) il ne requiert aucun placement net initial ou alors un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions de marché ; et c) il est réglé à une date future. Lors de leur comptabilisation initiale et ultérieurement, les dérivés sont évalués en juste valeur. La meilleure approche de la juste valeur sera dans le cas présent le prix du marché. Cependant, les opérations dans le cadre desquelles le FEI agit en qualité de garant ont généralement pour caractéristique de n'être pas liquides. Le FEI a donc recours à une autre technique d'évaluation qui repose sur l'utilisation du plus grand nombre possible d'informations de marché. La juste valeur des dérivés correspond à la VAN des flux de primes attendus ajustée en fonction du coût de liquidation des positions.

Lors de l'évaluation initiale, la juste valeur est égale à zéro. Après cette évaluation initiale, la juste valeur des dérivés est recalculée à chaque date de bilan. Tous les dérivés sont comptabilisés comme actifs financiers dès lors que leur juste valeur est positive et comme passifs financiers dès lors qu'elle est négative. Les gains et les pertes résultant de variations de la juste valeur des dérivés sont immédiatement enregistrés en résultat.

2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

2.5.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels développés en interne et les logiciels informatiques achetés ; elles sont comptabilisées au coût d'acquisition net des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les coûts directs afférents au développement d'un logiciel sont capitalisés pour autant qu'ils soient séparément identifiables, que le logiciel présente un avantage futur pour le Fonds et que son coût puisse être mesuré avec fiabilité. Les coûts de maintenance sont enregistrés en charges pour la période à laquelle ils se rapportent. Toutefois, les coûts engagés au titre du développement de fonctionnalités supplémentaires sont comptabilisés séparément dans les immobilisations incorporelles. Celles-ci font l'objet de tests de dépréciation à la date du bilan.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie économique utile, à savoir :

- logiciels développés en interne : 3 ans
- logiciels achetés : 2 à 5 ans

2.5.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les immeubles, les installations et le matériel ; elles sont enregistrées à leur coût

d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Elles font l'objet de tests de dépréciation à la date du bilan et sont soumises à un amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie économique utile, comme suit :

- immeubles : 30 ans
- installations et matériel : 3 à 10 ans
- matériel de bureau : 3 à 5 ans
- matériel informatique et véhicules : 3 ans

2.6. Avantages du personnel

2.6.1. Prestations postérieures à l'emploi

Régime de retraite

Le FEI s'est doté d'un régime de retraite non financé – au sens des IFRS – et à prestations définies assurant des prestations de retraite calculées sur la base du dernier traitement des affiliés. Le coût de ces prestations est déterminé selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées.

Les gains et les pertes actuariels ont été comptabilisés selon une méthode plus rapide que l'approche dite du corridor ; ils sont en effet amortis, par le biais du compte de résultat, sur la durée résiduelle moyenne de service des employés.

Le régime de retraite à prestations définies du FEI a été instauré en mars 2003 en remplacement du régime précédent à contributions définies. Il est alimenté par les cotisations du personnel et du FEI. Ces cotisations sont transférées à la BEI qui en assure la gestion avec ses propres actifs et elles apparaissent à l'actif du bilan du Fonds dans les *Autres éléments de l'actif*.

Les montants inscrits en charge pour l'exercice, les gains et pertes actuariels, et le total des obligations au titre des prestations définies sont calculés annuellement par des actuaires externes compétents.

Régime d'assurance-maladie

Le Fonds a souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, au profit de son personnel à l'âge de la retraite, une couverture médicale qui est financée par les cotisations du FEI et de ses employés. Il s'agit d'un régime à prestations définies, dont le bénéfice est réservé aux employés demeurant en service jusqu'à l'âge de la retraite et ayant accompli une durée minimum de service. Les coûts prévisionnels de cette prestation sont accumulés sur la période de service selon une méthode similaire à celle que l'on utilise pour calculer le coût des régimes de retraite à prestations définies. Les engagements au titre du régime d'assurance-maladie font l'objet d'évaluations actuarielles aux mêmes dates que les engagements au titre du régime de retraite.

2.6.2. Avantages à court terme

Les droits à congé payé sont constatés lorsqu'ils sont acquis par les employés. Une provision est constituée au titre des charges

prévisionnelles pour congés annuels acquis à payer résultant de services rendus par les employés jusqu'à la date du bilan.

2.6.3. Autres avantages à long terme

Un ajustement au titre des coûts des autres engagements à long terme envers le personnel afférents à la période est enregistré en résultat dans les *Frais de personnel*, ce qui donne lieu à la constitution d'une provision au titre de l'obligation prévisionnelle à la date du bilan.

2.7. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont reconnus en résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts selon le principe de l'étalement et la méthode du taux effectif, sur la base du coût d'acquisition effectif incluant les coûts directs de transaction. On détermine ainsi le coût amorti d'un actif financier et l'on répartit les produits d'intérêts sur la période correspondante. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée escomptée de l'instrument financier par rapport à la valeur comptable nette de cet actif.

2.8. Revenus sur opérations de garantie

Les revenus des opérations de garantie et des commissions sur garanties se décomposent essentiellement comme suit :

- commissions de garantie perçues au titre de dérivés et produit net résultant de variations de la juste valeur de dérivés ;
- produits d'intérêts sur actualisation des primes attendues et toute réduction des engagements relatifs aux garanties financières à payer (du fait de l'amortissement du montant initialement reconnu).

2.9. Revenus d'honoraires et de commissions

Ce poste comprend pour l'essentiel les honoraires et commissions afférents aux activités sur mandat et de conseil.

Les honoraires et commissions sont généralement comptabilisés selon le principe de l'étalement dès que le service a été fourni. Les honoraires relatifs aux prestations de services de gestion de portefeuille et de conseil sont comptabilisés sur la base des contrats de service en vigueur, habituellement en proportion de la durée des prestations. Les honoraires relatifs à la gestion des actifs des fonds d'investissement sont reconnus selon le principe de l'étalement sur la période durant laquelle le service est fourni.

2.10. Revenus de dividendes

Les dividendes sont enregistrés en résultat dès qu'est établi le droit du FEI à en recevoir le paiement.

2.11. Opérations de crédit-bail

Les crédits-bails conclus par le FEI en tant que preneur sont des contrats de location-exploitation dans le cadre desquels l'ensemble des risques et avantages se rattachant à la propriété des actifs sont

effectivement conservés par le bailleur. Les paiements effectués au titre d'opérations de location-exploitation sont inscrits en résultat sur la base d'un étalement linéaire sur la durée de la location.

Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant la fin de la période de location, tout versement dû au bailleur à titre de pénalité est comptabilisé en charge pour la période au cours de laquelle la résiliation intervient.

2.12. Estimations comptables et appréciations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS implique le recours à certaines estimations comptables. Le FEI procède à des estimations et retient des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des actifs et des passifs pour l'exercice financier suivant. Estimations et appréciations sont révisées de façon continue et s'appuient, entre autres facteurs, sur l'expérience du passé. Les résultats effectivement enregistrés peuvent différer de ces estimations et des jugements qui ont été portés.

Les appréciations et estimations concernent principalement les domaines suivants :

- dépréciation des instruments de fonds propres disponibles à la vente (voir la Note 2.3.1) ;
- détermination de la juste valeur des instruments de fonds propres (voir la Note 2.3.2) ;
- détermination de la valeur des garanties financières et de la juste valeur des dérivés (voir la Note 2.4) ;
- provisions pour risques sur opérations de garantie ;
- hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations au titre des retraites (voir les Notes 2.6.1 et 5.2).

2.13. Nouvelles normes

Les principes comptables utilisés sont identiques à ceux appliqués durant l'exercice précédent, sauf sur les points qui suivent.

Au cours de l'exercice écoulé, le Fonds a adopté les nouvelles normes et interprétations IFRS et IFRIC suivantes ainsi que leurs modifications :

- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir
- Amendement à l'IAS 1 Présentation des états financiers

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers ou la situation financière du Fonds. Elle a toutefois donné lieu à la communication d'informations supplémentaires, comme expliqué ci-après.

IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir

Cette norme impose de fournir des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers du Fonds ainsi que la nature et l'ampleur des risques qui en découlent. Les informations supplémentaires devant être communiquées à ce titre figurent dans les présents états financiers. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur

la situation financière ou les résultats du Fonds ; les informations comparatives ont toutefois été retraitées si nécessaire.

Amendement à l'IAS 1 Présentation des états financiers

Cette modification impose au Fonds de fournir des informations supplémentaires qui permettent aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, ses politiques et ses procédures de gestion de son capital. Les informations supplémentaires à communiquer figurent aux Notes 5.4 et 5.5 des états financiers.

Nouvelles normes applicables aux exercices débutant le 1er janvier 2007 ou après cette date mais qui ne concernent pas le Fonds :

- IFRIC 8 Champ d'application d'IFRS 2
- IFRIC 9 Réévaluation des dérivés incorporés
- IFRIC 10 Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation)

Les normes et interprétations IFRS et IFRIC énumérées ci-après sont applicables aux exercices débutant le 1er janvier 2008 ou après cette date. Le Fonds a choisi de ne pas les adopter de manière anticipée. Lorsqu'elles s'appliquent à lui, le Fonds prévoit de s'y conformer à leur date d'entrée en vigueur ou à leur date d'adoption par l'Union européenne si celle-ci est plus éloignée ; l'adoption de ces dispositions ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers du Fonds.

- IFRS 8 Secteurs opérationnels
- IFRIC 11 IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe
- IFRIC 12 Accords de concession de service
- IFRIC 13 Programmes de fidélisation des clients
- IFRIC 14 IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction
- Amendements à l'IAS 23 Coûts d'emprunt

3. Gestion des risques financiers

3.1. Vue d'ensemble de la gestion des risques du FEI

Le FEI dispose de systèmes spécifiques pour maîtriser les principaux risques – de crédit, de marché et opérationnels – inhérents à ses activités et communiquer sur ces risques. Il adapte ces systèmes pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur.

La division indépendante chargée de la gestion et du suivi des risques (*Risk Management and Monitoring* – RMM) rend compte directement au Directeur général. Cette séparation des tâches ainsi que le principe des deux paires d'yeux garantissent un examen impartial des activités d'affaires du FEI. De plus, au sein du Groupe BEI, RMM opère en étroite collaboration avec la direction Gestion des risques de la Banque européenne d'investissement. RMM est scindée en deux grands secteurs : capital-risque d'une part, garanties de portefeuille et activités de titrisation d'autre part. Chacun de ces secteurs comprend une équipe chargée de la gestion des risques

et une autre chargée de l'administration et du suivi, de sorte que RMM se compose au total de quatre équipes. RMM couvre les opérations sur ressources propres, les opérations sur mandats «publics» – MRC, Croissance et environnement, Mécanisme de garantie PME (1998, 2001, 2007), JEREMIE, Dachfonds ERP –, et les opérations sur mandats «semi-publics» (Dahlia, NEOTEC).

Pour l'essentiel, les fonctions de RMM consistent à recueillir des données (collecte, vérification et enregistrement), à les regrouper et à les analyser (évaluation des risques financiers, valorisations, projections de cash-flows), à rédiger des rapports sur les risques et à formuler des avis. Les principaux obstacles et contraintes à la bonne exécution de ces fonctions sont la structure complexe des opérations, la relative opacité des marchés, l'absence de valeurs de référence claires sur le marché, et la nature à long terme de l'activité (jusqu'à dix ans et plus).

D'une manière générale, le FEI cherche à maîtriser ses risques financiers en constituant un portefeuille bien diversifié, dans le respect des contraintes imposées par ses actionnaires ou par ses mandats. Les risques existants et les nouvelles prises de risque sont contrôlés par rapport à des seuils de tolérance prédéterminés, qui sont définis par le Conseil d'administration et la direction ou qui résultent des mandats. La base, pour une gestion efficace des risques, est l'identification et l'analyse des risques – existants et potentiels – inhérents à tout produit ou instrument.

La division RMM passe régulièrement en revue les activités de capital-risque, de garantie de portefeuille et de titrisation du Fonds, surveille les risques inhérents à chaque opération et à chaque portefeuille, et évalue les opérations nouvelles et existantes. À cette fin, elle :

- examine les méthodes, procédures et instruments de gestion des risques utilisés dans le cadre des investissements ;
- émet une opinion indépendante sur toutes les propositions d'opération ;
- examine en toute indépendance les notations (pour les garanties de portefeuille) et les notes (pour le capital-risque) internes attribuées par les services chargés des investissements ;
- surveille les limites.

3.2. Capital risque

3.2.1. Cadre général

Pour les besoins de son activité de capital-risque, le FEI a mis au point ces dernières années un ensemble d'outils destinés à concevoir, gérer et surveiller des portefeuilles adaptés à la dynamique de ce marché, en allant au-delà de la démarche classique et souvent simpliste consistant à investir exclusivement dans des fonds du quartile supérieur. Ces outils reposent sur un modèle interne, le GEM (*Grading-based Economic Model*), ou modèle économique fondé sur la notation, qui permet au FEI de mieux évaluer et vérifier les valorisations et les performances attendues des fonds. Grâce à ce dispositif, qui s'appuie sur un système informatique propre et un logiciel intégré (traitement intégral d'amont en aval), le Fonds renforce ses processus de décision d'investissement et de gestion des risques financiers du portefeuille ainsi que des liquidités.

L'interaction entre les équipes chargées respectivement des investissements et de la gestion des risques passe par l'échange rapide de rapports succincts destinés à mettre en lumière les "points chauds" du portefeuille et par l'utilisation d'un système interne de classement des risques visant à déterminer la couverture et l'intensité du suivi ainsi que la fourchette des performances attendues.

Ce système de classement est ainsi constitué :

Note de performances attendues

P-A	Au moment de la notation, le fonds se situe dans le premier quartile du groupe de référence.
P-B	Au moment de la notation, le fonds se situe dans le deuxième quartile du groupe de référence.
P-C	Au moment de la notation, le fonds se situe dans le troisième quartile du groupe de référence.
P-D	Au moment de la notation, le fonds se situe dans le quatrième quartile du groupe de référence.

Note d'état opérationnel

O-A	Aucun signal ou renseignement négatif à la date de notation.
O-B	Présence de signaux ou de renseignements qui – si aucune mesure appropriée n'était rapidement prise – seraient atypiques pour un fonds du premier quartile. Absence de signaux ou de renseignements qui seraient incompatibles avec la performance attendue d'un fonds du deuxième quartile.
O-C	Présence de signaux ou de renseignements qui – si aucune mesure appropriée n'était rapidement prise – seraient atypiques pour un fonds supérieur à la moyenne. Absence de signaux ou de renseignements qui seraient incompatibles avec la performance attendue d'un fonds du troisième quartile.
O-D	Existence d'événements qui, si aucune mesure appropriée n'était rapidement prise, se traduiraient par une performance inférieure à la norme, voire par une défaillance ou un effondrement du fonds de capital-investissement concerné.

Examen de la valorisation aux termes des IFRS

Une partie du suivi consiste à déterminer la valorisation des fonds de capital-risque aux termes des IFRS. Cette procédure, qui permet d'arriver à ce que l'on appelle l'ajustement opérationnel, comprend plusieurs étapes :

- la collecte des rapports financiers trimestriels envoyés par les gestionnaires de fonds, qui serviront de base de valorisation ;
- la vérification de la conformité des valorisations avec les IPE-VCVG ; le FEI crée des modèles de suivi qui mettent en évidence les événements pertinents pour la valorisation, tels que :
- les résumés des rapports financiers périodiques reçus des fonds de capital-risque,
- les visites de contrôle,
- toute information significative ayant une incidence potentielle sur la valorisation,
- des événements postérieurs à la date de clôture ;
- le classement des fonds : en fonction des résultats du processus de contrôle et de suivi exposé ci-dessus, les fonds sont jugés conformes ou non conformes aux IFRS. Une fois cette analyse achevée, chaque fonds est classé dans l'une des trois catégories qui sont décrites à la Note 2.3.2 ;
- l'obtention de l'aval du Comité d'évaluation : le Comité d'évaluation se compose du Directeur général et du Directeur des opérations. Le Comité d'évaluation doit donner son accord sur la base des documents fournis (rapports financiers transmis par les fonds de capital-risque et notes de suivi) pour que la classification soit validée ;
- la détermination de la dépréciation pour la catégorie III sur la base des notes attribuées aux fonds qui la composent. Un pour-

centage de provisionnement est appliqué aux montants nets versés.

En conclusion, la gestion des portefeuilles du FEI, loin d'être un exercice mécanique, fait largement appel au jugement d'un personnel expérimenté.

3.2.2. Vue d'ensemble du portefeuille

Dans le cadre de ses activités de capital-risque, le FEI agit comme un fonds de fonds et prend des participations dans d'autres fonds. La rareté des fonds disponibles pour des investissements de capital-risque fait que le FEI a un rôle particulièrement significatif à jouer dans ce domaine. En prenant des participations minoritaires dans ces fonds, le FEI joue un rôle de catalyseur pour une grande variété d'investisseurs. Les opérations de capital-risque du FEI sont essentiellement axées sur le capital d'amorçage et de démarrage : en 2007, 40 % du portefeuille étaient affectés à des investissements de ce type. Cependant, le portefeuille s'ouvre de plus en plus à des investissements dans des fonds déjà anciens, spécialisés dans les stades de développement intermédiaire et avancé, qui, d'une manière générale, ont un profil de risque plus modéré.

Les mandats du FEI

À la fin de 2007, les investissements de capital-risque du FEI totalisaient 4,4 milliards d'EUR (signatures). Ces investissements, réalisés dans 273 fonds, ont contribué à mobiliser pour plus de 26 milliards d'EUR auprès d'autres investisseurs. La majorité des opérations de capital-risque du FEI sont effectuées pour le compte de la BEI en vertu du mandat capital-risque (MCR), doté d'une enveloppe de 4 milliards d'EUR. En 2007, les signatures d'opérations sur les ressources de la BEI ont atteint un montant total

d'environ 3,5 milliards d'EUR. Le Fonds gère également des investissements de capital-risque pour le compte de la CE en vertu des mandats Croissance et environnement, MAP et, depuis peu, CIP. Au 31 décembre 2007, le portefeuille cumulé géré par le FEI au titre du MAP atteignait 314 millions d'EUR.

Le Fonds a également mis en place de nouveaux mécanismes d'investissement avec quatre partenaires publics ou privés.

Ressources propres du FEI

Au 31 décembre 2007, les engagements de capital-risque pris par le Fonds à ses propres risques (c'est-à-dire, les engagements d'investissement envers des fonds sous-jacents) s'élevaient à 413 millions d'EUR. Le portefeuille du FEI est équilibré ; y sont surtout représentés des fonds consacrés aux entreprises en phase initiale axées sur les technologies et des fonds généralistes intervenant aux stades de développement intermédiaire et avancé. Le FEI n'acquiert pas directement des participations dans les entreprises, mais investit dans des fonds de capital-risque sélectionnés, les investisseurs privés fournissant au moins 50 % des capitaux propres. Dans toutes ces opérations, le FEI investit pari passu avec les autres investisseurs et n'a donc aucun droit (ou obligation) spécifique. L'intégralité de l'exposition découlant des opérations de capital-risque menées par le FEI à ses propres risques est couverte par ses fonds propres.

Activité annuelle du FEI (en millions d'euros)

Signatures	Décaissements	Remboursements de principal	Revenus et dividendes
70,6	47,6	18,9	6,7

Les ajustements de valeur, y compris les dépréciations, ont augmenté de 9,5 millions d'EUR.

La proportion de fonds considérés comme dépréciés s'est accrue, passant de 10 % à 16 % du portefeuille du FEI (voir le tableau ci-dessous), sur la base des fonds engagés.

Investissements en capital-risque dépréciés / non dépréciés (en millions d'euros)

Fonds	Signatures		Variation
	déc. 2006	déc. 2007	
Non dépréciés	317,6	348,0	+9,6 %
Dépréciés	34,9	65,3	+87,1 %
Dépréciations en % des signatures	10 %	16 %	+6,0 %

Diversification

Le portefeuille d'opérations sur ressources propres du FEI peut être considéré comme bien diversifié. Au 31 décembre 2007, le FEI avait engagé 413 millions d'EUR dans 155 fonds de capital-investissement, l'encours le plus élevé atteignant 15,0 millions d'EUR (soit 4 % du total des signatures). Ces fonds ont eux-mêmes investi dans plus de 1 000 sociétés.

Le portefeuille est bien équilibré au regard des critères que sont l'année d'investissement, le secteur et le stade de développement, comme le montre la répartition par signature au 31 décembre 2007, illustrée par le graphique suivant.

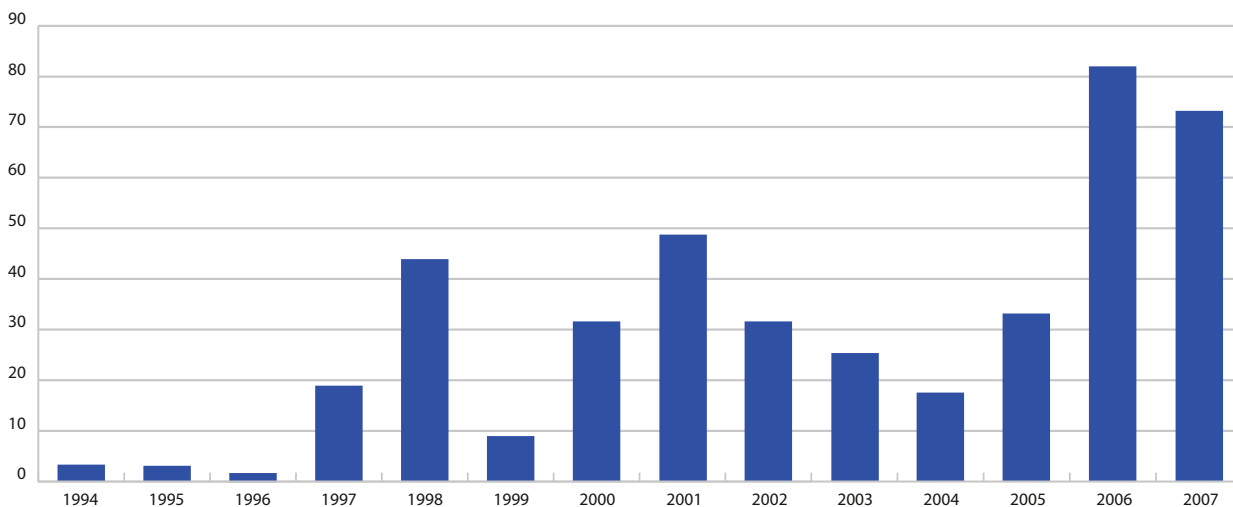
Un sous-plafond est imposé à ces opérations : les engagements au titre d'accords de capital-risque ne peuvent excéder 50 % des fonds propres, soit l'équivalent de 482 602 190 EUR au 31 décembre 2007. Sur les 413 millions d'EUR de fonds engagés sur risques propres à cette date, 246 millions avaient été décaissés. Les investissements en capital-risque font l'objet d'une évaluation trimestrielle selon les IPEVCG. Conformément à la procédure décrite à la section «Cadre général», le FEI enregistre les ajustements de valeur ligne par ligne, soit par le biais du compte de résultat (en cas de dépréciation), soit par le biais de la réserve de juste valeur, qui fait partie de ses fonds propres. Par conséquent, le montant net des fonds décaissés sur risques propres (au coût initial), soit 164 millions d'EUR (contre 139 millions au 31 décembre 2006), est évalué à 168 millions d'EUR dans le bilan 2007 du FEI (contre 134 millions au 31 décembre 2006).

3.2.3. Importance des instruments financiers au regard de la situation et de la performance financières

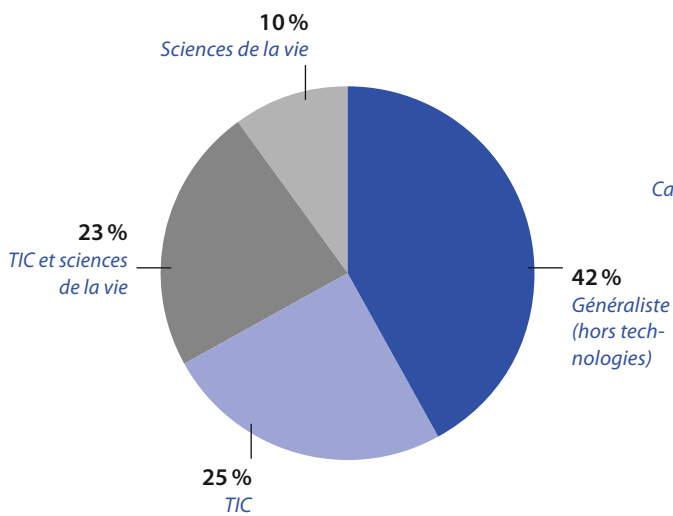
Activité

En 2007, l'activité de capital-risque du FEI a atteint un niveau record. Tous les montants (signatures, décaissements et rentrées de fonds) ont en effet dépassé les niveaux annuels enregistrés précédemment.

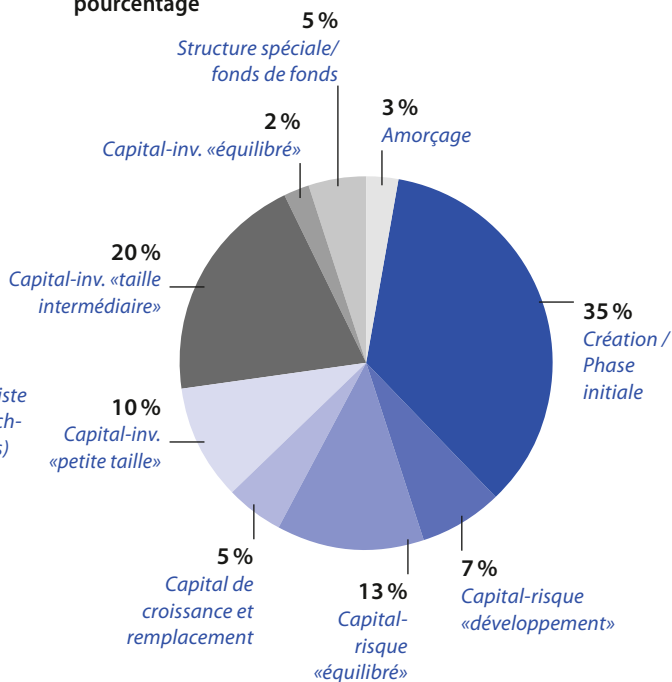
Année d'investissement (signatures), montant en millions d'euros



Répartition par secteur (signatures), en pourcentage



Répartition par stade d'investissement (signatures), en pourcentage



Enfin, en termes de durée, le portefeuille du FEI demeure «jeune», puisque la durée moyenne pondérée de ses engagements est passée de 3,9 ans en 2006 à 4,2 ans en 2007.

3.3. Garantie de portefeuilles et titrisation

3.3.1. Cadre général :

Le FEI consent des garanties de portefeuille à des intermédiaires financiers qui accordent des financements aux PME ; en assumant le risque encouru par ces institutions, il contribue à leur faciliter l'accès aux ressources financières et, par voie de conséquence, à encourager le financement des PME.

Pour les besoins de l'activité de garantie et de titrisation, les services du FEI ont mis au point ces dernières années une panoplie d'outils permettant d'analyser, sur la base des meilleures pratiques du secteur, les opérations de garantie de portefeuilles et les transactions financières structurées. Étape préalable à tout engagement contractuel du Fonds dans une opération de garantie, le service Garanties et titrisation, au sein de son département Investissements, attribue une note interne à chaque nouvelle opération sur risques propres, conformément aux lignes directrices du FEI en matière de risques de crédit. La notation repose sur des modèles internes qui permettent d'analyser et de synthétiser la qualité de crédit de l'opération (concept de la perte attendue), en prenant en considération des paramètres non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs.

La dotation en capital et la tarification sont fonction de la perte attendue, c'est-à-dire qu'elles sont ajustées en fonction des risques et, par conséquent, varient en fonction de la note affectée à l'opération. Depuis plusieurs années, les règles prudentes du FEI en matière de dotation en capital s'inspirent des concepts de Bâle II ; elles seront adaptées afin d'intégrer toutes les dispositions de l'Accord.

Étant donné que la notation se fonde sur un modèle, RMM – dans le cadre du processus consistant à fournir un avis indépendant et conformément à la procédure d'examen des modèles – vérifie chaque nouvelle notation au regard du modèle et effectue des contrôles par sondage sur les notations actualisées. Le but est de réduire le risque associé au modèle et d'établir des lignes directrices applicables aux modèles de notation internes officiels du FEI. La procédure prévoit notamment que chaque modèle de base doit être examiné indépendamment au sein du FEI et que les hypothèses prises pour adapter les modèles de base à certaines opérations au cours du processus de notation doivent faire l'objet d'un dossier, et être examinées par RMM.

Une opération est admissible si la note qui lui est affectée est comprise dans la fourchette de Aaa à B1. L'intention du FEI est que le portefeuille présente une note moyenne égale à Baa3 au minimum. Une fois que le Fonds a garanti une tranche particulière, la note interne affectée à cette tranche est réexaminée chaque trimestre à la clôture. Le FEI applique en outre le principe du «contrôle par exception». Ainsi, si un événement survient, qui peut entraîner un relèvement ou un abaissement de la note d'une tranche, cela déclenche une analyse suivie d'un réexamen.

Les opérations de garantie sont contrôlées régulièrement. La procédure de contrôle implique :

- de revoir en continu chaque opération de garantie existante sous l'angle des risques ;

- de vérifier le respect des obligations contractuelles par la contrepartie concernée (par exemple, respect des délais d'information, conformité avec les critères d'éligibilité, vérification des clauses financières, paiement en temps voulu des commissions dues, etc.) ;
- de prévoir l'évolution de chaque opération sous l'angle des résultats rapportés aux projections préalables à la signature ;
- de déterminer si le niveau de la dotation en capital et des provisions générales faites pour chaque opération est adéquat, et proposer, si nécessaire, des provisions spécifiques pour les différentes pertes ;
- d'établir et de maintenir à jour une liste des opérations à surveiller (opérations ayant une note inférieure à Ba2), conformément aux lignes directrices internes ; les opérations se trouvant sur cette liste nécessiteront un suivi plus poussé et les décisions y relatives doivent être prises par un comité opérationnel composé de membres de la division Garanties et titrisation, de RMM et des services juridiques (Comité opérationnel «Liste des opérations à surveiller») ;
- d'analyser le portefeuille de garanties dans son ensemble (Analyse de portefeuille) ;
- d'effectuer des visites de contrôle sur place ;
- de valoriser les garanties de portefeuilles conformément aux IFRS (garanties financières et produits dérivés).

3.3.2. Vue d'ensemble du portefeuille :

Au 31 décembre 2007, sur les 11,58 milliards d'EUR d'engagements au titre des activités de garantie, 4,27 milliards (dont un encours de 3,487 milliards) – soit 38 % des engagements – concernaient des opérations sur «risques propres». Les 7,3 milliards d'EUR restants (62 % des engagements) avaient trait aux activités fiduciaires pour le compte de la CE. Ces activités comprennent 4,9 milliards d'EUR au titre du MAP et 2,4 milliards d'EUR au titre du Mécanisme de garantie pour les PME (*SME Guarantee Facility* - SMEG), qui dépend lui-même du MAP (remplacé par le CIP en 2008).

Les opérations sur risques propres du FEI portent sur trois types de produits :

- **le rehaussement de crédit**, qui, au 31 décembre 2007, représentait 94,6 % de l'encours total des garanties sur risques propres (3,3 milliards d'EUR). Le rehaussement de crédit est la principale activité de garantie sur risques propres du FEI et a totalisé 1,4 milliard d'EUR des signatures sur risques propres en 2007. Le rehaussement de crédit sert de garantie inconditionnelle de service de la dette (ou de garantie contre le défaut de paiement) ; il couvre une tranche spécifique d'un portefeuille de prêts aux PME assorti d'une durée maximale moyenne pondérée de 15 ans. La garantie est appelée lorsqu'un certain seuil de pertes est atteint dans la tranche concernée ;
- **l'assurance-crédit**, qui, au 31 décembre 2007, représentait 4,9 % de l'encours total des garanties sur risques propres (171,2 millions d'EUR). Dans ce type d'opérations, le Fonds garantit jusqu'à 50 % des prêts (ou des portefeuilles de prêts) aux PME d'une institution financière. Sur ce portefeuille, 37 % des opérations (63 millions d'EUR) se rapportent au programme «Croissance et environnement» mis en place par l'UE ;
- **les instruments d'investissement structuré (IIS)**, qui représentaient 0,5 % de l'encours des garanties sur risques propres

(15,7 millions d'EUR) au 31 décembre 2007. Dans le cadre de cette activité, le FEI garantit des tranches spécifiques (de 10 à 50 millions d'EUR) d'un tel instrument. Ces entités sont établies pour effectuer des investissements mezzanine ou des prises de participation dans des PME qui ne seraient normalement pas admissibles à un financement bancaire, et présentent par conséquent un risque plus élevé que les structures ad hoc classiques.

3.3.3. Importance des instruments financiers au regard de la situation et de la performance financières

Le portefeuille de garanties du FEI affiche une très bonne performance, grâce à une sélection rigoureuse des opérations et au grand soin qui est apporté à éviter les risques excessifs.

Au 31 décembre 2007, ce portefeuille présentait une bonne qualité globale, puisque la majorité des opérations (89,2 %) avaient

	Note moyenne pondérée		Encours à risque (engagements moins remboursements) (en millions d'euros)		% du total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Rehaussement de crédit	Baa1	Baa1	3 367	2 652	93,34 %	86,90 %
Assurance-crédit	A2	A2	212	367	5,86 %	12,00 %
IIS	Ba1	Ba1	25	28	0,70 %	0,90 %
Défaillances	D	D	3	3	0,10 %	0,10 %
Total			3 607	3 050	100,00 %	99,90 %

En 2007, aucune opération nouvelle n'a été classée dans la catégorie «Défaillances». Depuis la mise en place de l'activité de garanties, le mécanisme a été appelé dans 23 opérations, pour un montant total versé de 16,7 millions d'EUR, soit, en total cumulé, 0,4 % des engagements au 31 décembre 2007.

La durée de vie moyenne pondérée globale du portefeuille à fin 2007, de 4,9 ans, était à peu près stable par rapport à la fin 2006 (5,2 ans).

Le portefeuille de garanties du FEI est encore relativement jeune, de sorte que les résultats à ce jour ne sont pas nécessairement un indicateur sûr des performances futures, mais aucune détérioration significative de la qualité des actifs n'est attendue.

3.4. Trésorerie

3.4.1. Cadre général

Le FEI a confié la gestion de sa trésorerie à la BEI en vertu d'un accord à cet effet signé entre les deux parties, et la Banque s'acquitte de cette mission selon les lignes directrices du Fonds en la matière.

Les activités du FEI ne font pas appel à des ressources de trésorerie, mais reposent presque exclusivement sur les fonds propres du Fonds, qui servent de base aux investissements en capital-risque et aux dotations en capital pour les garanties. Le FEI n'a donc pas à emprunter de ressources.

une note de niveau «valeur d'investissement» (2006 : 89,7 %). La note interne moyenne pondérée était Baa1 (confirmée à 76 % par les agences de notation, le reste reposant sur le système de notation interne du Fonds). Les IIS représentaient la portion la plus risquée du portefeuille, avec une note interne moyenne pondérée égale à Ba1 ; les mécanismes de garantie les moins risqués étaient l'assurance-crédit (note A2) et le rehaussement de crédit (Baa1).

Au 31 décembre 2007, 82 % des opérations examinées étaient créditées de perspectives "neutres" ("performance conforme aux prévisions"), 13 % de perspectives positives ("relèvement de note probable"), tandis que quelques-unes présentaient des perspectives négatives ("abaissement de note possible").

L'encours total à risque (engagements moins remboursements) du FEI pour des garanties accordées sur risques propres s'élevait à 3,607 milliards d'EUR, ainsi répartis :

La trésorerie est gérée de manière à protéger la valeur du capital versé et à assurer au Fonds un niveau de liquidité suffisant pour faire face aux éventuels appels de garantie, aux engagements en matière de capital-investissement et aux charges administratives, et à obtenir une rentabilité du capital raisonnable sur les fonds investis, en tenant dûment compte de l'objectif de maîtrise des risques.

3.4.2. Vue d'ensemble du portefeuille

Le portefeuille de trésorerie est réparti en quatre sous-portefeuilles distincts :

- le portefeuille opérationnel (qui contient des instruments à court terme d'une durée maximum de six mois) ;
- le portefeuille d'investissement (qui contient des instruments de dette à long terme d'une durée maximum de six ans) ;
- le portefeuille de couverture (composé d'instruments à taux variable) ;
- un portefeuille de trésorerie proprement dite.

La durée moyenne des instruments du portefeuille pour 2007 est de 3,79 ans (2006 : 3,4 ans).

3.4.3. Importance des instruments financiers au regard de la situation et de la performance financières

Ces dernières années, le cœur de métier du FEI a souvent supplanté la trésorerie en tant que principale source de recettes, puisqu'il représentait 66 % des recettes totales du Fonds en 2007 (2006 : 68 %).

3.5. Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente des informations sur les différentes catégories d'instruments financiers.

31.12.2007	Prêts et créances à recevoir	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Garanties financières	Autres exigibilités financières	Actifs et passifs non financiers	Total	Juste valeur
Liquidités et équivalents	291 604 538	0	0	0	0	0	291 604 538	291 604 538
Investissements :								
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	0	0	522 470 401	0	0	0	522 470 401	522 470 401
Actions et autres titres à revenu variable	0	1 599 263	166 277 258	0	0	0	167 876 521	167 876 521
Opérations de garantie								
Garanties financières à recevoir	0	0	0	48 592 549	0	0	48 592 549	48 592 549
Produits dérivés	0	435 130	0	0	0	0	435 130	435 130
Autres éléments de l'actif (Note 4.6)	19 739 594	0	0	0	0	13 332 629	33 072 223	33 072 223
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	1 161 484	1 161 484	1 161 484
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	8 245 595	8 245 595	8 245 595
Total de l'actif	311 344 132	2 034 393	688 747 659	48 592 549	0	22 739 708	1 073 458 441	1 073 458 441
Dettes financières								
Garanties financières à payer	0	0	0	60 031 682	0	3 398 599	63 430 281	63 430 281
Produits dérivés	0	2 014 394	0	0	0	0	2 014 394	2 014 394
Obligations au titre des prestations de retraite	0	0	0	0	0	13 232 407	13 232 407	13 232 407
Autres éléments du passif (Note 5.3)	0	0	0	0	1 357 583	8 058 461	9 416 044	9 416 044
Total du passif	0	2 014 394	0	60 031 682	1 357 583	24 689 467	88 093 126	88 093 126
31.12.2006	Prêts et créances à recevoir	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Garanties financières	Autres exigibilités financières	Actifs et passifs non financiers	Total	Juste valeur
Total de l'actif	63 022 731	682 292	650 165 017	38 281 429	0	19 209 789	771 361 258	771 361 258
Total du passif	0	1 289 229	0	50 991 539	3 456 479	23 104 325	78 841 572	78 841 572

3.5.1. Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement l'activité de garantie du FEI et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe et les obligations à taux variable détenues dans le portefeuille AFS («disponibles à la vente»), les billets de trésorerie et les dépôts. Pour gérer le risque de crédit, le Fonds met en œuvre des instruments, des politiques et des procédures appropriés.

Les tableaux ci-dessous détaillent l'exposition maximale aux risques de crédit – compte non tenu des sûretés éventuelles.

Exposition maximale aux risques de crédit (en euros)

	2007	2006
Liquidités et équivalents	291 604 538	52 866 663
Placements disponibles à la vente		
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	522 470 401	517 033 602
Opérations de garantie		
Garanties financières à payer	60 031 682	50 991 539
Produits dérivés	1 579 264	1 143 700
Total bilan	875 685 885	622 035 504
Garanties	3 606 967 244	3 038 293 307
Opérations fiduciaires	10 467 106 367	10 301 018 906
Actifs détenus pour le compte de tiers	423 136 577	368 776 504
Total hors bilan	14 497 210 188	13 708 088 717
Exposition totale au risque de crédit	15 372 896 074	14 330 124 221

A. Capital-risque

Pour le portefeuille de capital-risque sur ressources propres du FEI, il n'y a pas d'exposition au risque de crédit puisque les investissements sont toujours effectués sous la forme de prises de participation. Dans cette activité, le Fonds n'est donc exposé qu'au risque de marché.

B. Garantie de portefeuilles et titrisation

Le risque de crédit supporté par le FEI provient principalement de ses opérations de garantie financées sur ressources propres.

La gestion de ce risque est assurée dans le cadre d'une politique prudente imposée par les règles statutaires et les lignes directrices du Fonds en matière de risques de crédit.

Aux termes de ses statuts, le FEI ne peut accorder de garanties sur ses ressources propres que dans la limite de trois fois le montant de son capital souscrit, lequel s'élevait à 3 milliards d'EUR au 31 décembre 2007. Les 4,27 milliards d'EUR d'engagements comptabilisés au 31 décembre 2007 étaient donc bien en-deçà de la limite statutaire (en l'occurrence, 9 milliards d'EUR).

Les lignes directrices en matière de risques de crédit visent à ce que le FEI continue à diversifier son portefeuille de garanties, tant en termes de gamme de produits que de couverture géographique, d'encours par contrepartie, d'encours par débiteur ou de concentration par secteur. Elles définissent aussi les règles de la dotation en capital à partir de la notation de chaque encours.

Le risque de concentration est limité par la granularité du portefeuille : en général, les portefeuilles sous-jacents sont très diversifiés au regard de la concentration par débiteur, par secteur ou par région du monde.

Face au risque de concentration, le FEI applique des limites strictes (fondées sur la dotation en capital) pour chaque opération et au niveau du cédant (plafonds d'encours agrégé par cédant et par groupe de cédants).

À la fin de 2007, le portefeuille de garanties sur risques propres du FEI était réparti entre 19 pays. Les encours nominaux nets les plus importants concernaient l'Italie, la Belgique, l'Allemagne et le Royaume-Uni et, ensemble, représentaient 51 % du total des engagements au titre de garanties.

Garanties sur ressources propres : encours à risque par pays au 31 décembre 2007 :

Pays	Monnaie	2007 millions d'euros	2007 part du total	2006 part du total
Allemagne	EUR	379	10,5 %	15,1 %
Autriche	EUR	4	0,1 %	0,2 %
Belgique	EUR	473	13,1 %	7,0 %
Bulgarie	EUR	50	1,4 %	1,6 %
Danemark	DKK; EUR	164	4,5 %	3,3 %
Espagne	EUR	228	6,3 %	8,1 %
Finlande	EUR	17	0,5 %	0,7 %
France	EUR	60	1,7 %	1,6 %
Grèce	EUR	61	1,7 %	1,6 %
Hors UE	EUR	20	0,5 %	0,6 %
Irlande	EUR	4	0,1 %	0,1 %
Italie	EUR	495	13,7 %	19,7 %
Luxembourg	EUR	0	0,0 %	0,0 %
Pan-UE & multipays	EUR	527	14,6 %	15,0 %
Pays-Bas	EUR	144	4,0 %	1,3 %
Pologne	PLN	79	2,2 %	1,8 %
Portugal	EUR	279	7,7 %	8,7 %
Royaume-Uni	GBP; EUR	480	13,3 %	8,6 %
Suède	SEK	144	4,0 %	5,0 %
TOTAL		3 607	100 %	100 %

Des contrôles compensatoires permettent de surveiller les encours sur une base sectorielle ; dans le contexte des activités de garantie sur risques propres et de titrisation du FEI, les encours par secteur sont analysés opération par opération sous l'angle de leur incidence sur la note affectée par le Fonds à chaque opération ou tranche. Par exemple, en fonction du modèle financier utilisé pour analyser l'opération, les encours sectoriels, en tant que variables clés du modèle, peuvent se traduire directement par des scores de diversification ou, indirectement, au travers de l'hypothèse retenue pour la volatilité du taux de défaillance. De plus, les encours sectoriels sont analysés pour chaque contrat au moyen de mesures qualitatives telles que la situation actuelle et les prévisions pour les secteurs présentant une forte concentration au sein du portefeuille.

Exceptionnellement, certaines opérations présentent un encours concentré sur un même (grand) secteur. Cette situation donne généralement lieu à un rehaussement de crédit accru (subordination, par exemple) au bénéfice du FEI. Habituellement, les opérations «avec reconstitution» sont surveillées à l'aune des critères appliqués aux portefeuilles – niveau de concentration maximal par débiteur, pour les cinq premiers débiteurs et par secteur, par exemple. Tous ces éléments permettent de modéliser la concentration par secteur et la corrélation du portefeuille.

En outre, l'examen des encours sectoriels fait partie de l'analyse globale du portefeuille pratiquée par le FEI.

Le risque de contrepartie est atténué par la qualité des contreparties du FEI, qui sont généralement des acteurs de premier plan sur leur marché.

Le FEI effectue des visites de contrôle sur site pour vérifier la conformité avec les procédures et les processus pendant toute la durée de vie de l'opération. Une fois par an, le Fonds examine son portefeuille de garanties sous l'angle de divers scénarios de crise dans lesquels les hypothèses les plus pessimistes sont envisagées, afin de déterminer la capacité des fonds propres à absorber des chocs négatifs.

Les performances effectives des opérations de garantie sont très satisfaisantes à ce jour, ce qui reflète la grande qualité des encours, la diversification des actifs et la granularité du portefeuille.

C. Trésorerie

Le Fonds est exposé à un risque de crédit résiduel lié à son portefeuille de liquidités. Cependant, il adhère à des règles prudentes et respecte des limites internes pour ce qui est de la gestion des risques de crédit sur ses investissements. Pour chaque portefeuille géré, les critères d'admissibilité des contreparties sont définis en fonction de la nature et de la qualité de crédit (notation externe) de la contrepartie, et des limites sont fixées en fonction de ses fonds propres.

De par ses statuts, le FEI n'est pas autorisé à pratiquer des arbitrages sur monnaies qui ne seraient pas directement nécessaires pour mener à bien ses opérations.

Les tableaux ci-dessous détaillent la qualité de crédit des investissements du Fonds matérialisés par des titres de créance, présentés par catégorie de notation externe, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006. Les chiffres ne comprennent pas les intérêts courus.

Titres de créance et autres titres à revenu fixe disponibles à la vente	31.12.2007		31.12.2006	
	En euros	En pourcentage	En euros	En pourcentage
AAA	379 388 527	74,18 %	348 853 074	69,01 %
AA1	12 541 320	2,45 %	17 609 306	3,48 %
AA2	23 278 108	4,55 %	54 620 328	10,80 %
AA3	38 649 549	7,56 %	15 303 760	3,03 %
AA+	0	0,00 %	5 488 722	1,09 %
A1	11 247 280	2,20 %	0	0,00 %
A2	41 417 450	8,10 %	38 915 833	7,70 %
A3	0	0,00 %	10 026 260	1,98 %
BAA1	4 811 728	0,94 %	0	0,00 %
Sans notation	98 579	0,02 %	4 743 997	0,94 %
P1*	0	0,00 %	9 969 276	1,97 %
Total	511 432 541	100 %	505 530 556	100 %

(*) Équivalent de la note à court terme Aaa/A2

3.5.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est étroitement lié à la solvabilité du Fonds et à la confiance que les créanciers ont dans sa capacité à respecter ses engagements. La trésorerie est gérée de manière à protéger la valeur du capital versé, à assurer au Fonds un niveau de liquidité suffisant pour faire face aux éventuels appels de garantie, aux engagements en matière de capital-investissement et aux charges administratives, et à obtenir une rentabilité du capital raisonnable sur les fonds investis en tenant dûment compte de l'objectif de maîtrise des risques.

Le tableau ci-dessous présente les éléments d'actif et de passif du Fonds, classés selon la durée restant à courir jusqu'à la date contractuelle d'échéance. Cette présentation est fondée sur le recours à l'estimation la plus prudente des échéances. Ainsi, pour les éléments du passif, on a retenu la date de remboursement la plus proche possible, tandis que pour les éléments de l'actif, c'est la date de remboursement la plus éloignée possible qui a été choisie.

Durée au 31 décembre 2007 (en euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total
Liquidités et équivalents	291 604 538	0	0	0	0	291 604 538
Investissements :						
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	26 263 700	73 880 810	226 810 079	195 515 812	0	522 470 401
Actions et autres titres à revenu variable	3 078 893	13 081 039	72 402 857	79 313 732	0	167 876 521
Opérations de garantie						
Garanties financières	216 154	189 504	34 575 841	13 611 050	0	48 592 549
Produits dérivés	0	0	370 924	64 206	0	435 130
Autres éléments de l'actif	13 554 019	0	4 144 063	15 374 141	0	33 072 223
Immobilisations incorporelles	592	51 068	1 109 825	0	0	1 161 484
Immobilisations corporelles	4 394	29 275	415 656	7 796 269	0	8 245 594
Total de l'actif	334 722 290	87 231 696	339 829 245	311 675 210	0	1 073 458 440
Dettes financières						
Garanties financières	59 597	785 858	48 122 186	14 462 639	0	63 430 281
Produits dérivés	0	582 930	436 844	994 620	0	2 014 394
Obligations au titre des prestations de retraite	0	0	0	13 232 407	0	13 232 407
Autres éléments du passif	1 880 898	2 844 388	50 000	4 640 758	0	9 416 044
Prises de participation	0	0	0	0	985 365 315	985 365 315
Total du passif	1 940 495	4 213 176	48 609 030	33 330 424	985 365 315	1 073 458 440
Position de liquidité nette au 31.12.2007	332 781 794	83 018 520	291 220 215	278 344 785	(985 365 315)	0
Position de liquidité cumulée au 31.12.2007	332 781 794	415 800 314	707 020 529	985 365 315	0	0
Engagements	29 100 371	49 405 259	106 032 678	228 749 142	0	413 287 450
Garanties	228 885 425	192 150 747	2 361 417 882	825 324 501	0	3 607 778 555
Total hors bilan	257 985 796	241 556 006	2 467 450 560	1 054 073 643	0	4 021 066 005
Durée au 31 décembre 2006	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total
Total de l'actif		161 088 156	295 140 502	315 132 601		771 361 259
Total du passif		10 288 265	37 881 440	30 671 867	692 519 687	771 361 259
Position de liquidité nette au 31.12.2006		150 799 891	257 259 062	284 460 734	(692 519 687)	0
Position de liquidité cumulée au 31.12.2006		150 799 891	408 058 953	692 519 687		0
Engagements		9 592 704	150 896 433	192 017 221	0	352 506 358
Garanties		729 950 791	1 699 266 134	622 098 783	0	3 051 315 708

Les garanties émises pour le compte du FEI sont ventilées ci-dessous en fonction de leur durée

(en euros)	Portion tirée	Portion non tirée	Total 31.12.2007	Total 31.12.2006
5 ans au maximum	462 218 868	42 879 931	505 098 799	469 835 256
De 5 à 10 ans	1 328 407 368	43 087 734	1 371 495 102	1 150 074 290
De 10 à 15 ans	1 018 783 583	29 022 657	1 047 806 240	742 670 397
Plus de 15 ans	683 378 414	0	683 378 414	688 735 765
	3 492 788 233	114 990 322	3 607 778 555	3 051 315 708

Le montant déclaré des garanties émises représente l'engagement total, lequel correspond aux tranches tirées et non tirées du principal des prêts sous-jacents ainsi que, le cas échéant, la valeur actualisée du flux des paiements d'intérêts futurs couverts par les garanties.

Le total ci-dessus comprend des garanties à hauteur de 1 627 750 EUR (2006 : 3 304 323 EUR) émises en faveur de la BEI.

La portion tirée des garanties émises comprend un montant de 811 311 EUR (2006 : 1 106 129 EUR) qui représente la valeur actuelle des intérêts futurs pour des contrats de garantie faisant l'objet de défauts de paiement.

A. Capital-risque

Par nature, le marché du capital-investissement n'est pas liquide, ses instruments étant des fonds à capital fixe dont la durée de vie est généralement fixée à dix ans par contrat. Après la première

clôture, il est difficile pour un investisseur de sortir de sa position, sauf s'il trouve un acheteur sur le marché secondaire.

B. Garantie de portefeuilles et titrisation

Du fait de la structure de son capital et des limites s'appliquant à l'affectation de ses fonds propres, telles que définies dans ses lignes directrices en matière de risques de crédit, le FEI dispose d'un degré élevé de liquidité qui lui permet de couvrir les pertes inattendues résultant de l'activité de garantie.

Le montant total des ressources affectées à l'activité de garantie ne peut dépasser un plafond égal à 50 % des fonds propres.

Au 31 décembre 2007, ce montant atteignait 54 % du plafond, contre 66 % un an plus tôt. Cette baisse de l'utilisation du plafond s'explique essentiellement par l'augmentation de capital nette, au titre de laquelle 266 millions d'EUR ont été versés en 2007.

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Affectation de fonds propres	259	221
Plafond	483	337
Utilisation	54 %	66 %
Marge de manœuvre	224	116
Engagements	4 268	3 801
Garanties tirées	4 153	3 690
Garanties non tirées	115	110
Exposition maximum	3 607	3 038
Appels de garantie cumulés	16,7	15,5

C. Trésorerie

Au 31 décembre 2007, 74,18 % de l'encours de liquidités du Fonds bénéficiaient d'une note AAA ; 14,56 % correspondaient à des entités notées AA et seulement 0,02 % n'était pas noté. Au vu de la qualité des titres détenus (note moyenne de AA+), le risque de liquidité sur ce portefeuille est insignifiant.

3.5.3. Risques de marché

1. Risques de marché : risque de taux d'intérêt

Plus de la moitié des revenus et des flux de trésorerie attribuables aux activités d'exploitation du Fonds sont indépendants des variations des taux d'intérêt sur le marché. Le risque de taux supporté par le Fonds provient principalement de ses positions en liquidités et équivalents ainsi que de ses investissements dans des titres de créance.

A. Capital-risque

Le capital-risque étant assimilable à des fonds propres, il ne donne pas lieu à une analyse de sensibilité au taux d'intérêt.

B. Garantie de portefeuilles et titrisation

Pour les opérations dans lesquelles le FEI agit en tant que garant, il n'y a généralement pas de marché liquide et aucun prix de marché représentatif n'est disponible. Pour valoriser ces opérations, le FEI a donc mis au point une méthode de calcul par modèle qui utilise des notations externes et internes, des données provenant du suivi régulier et une analyse des flux de trésorerie actualisés.

La valorisation étant effectuée selon des règles conformes à l'IAS 37, la valeur des opérations de garantie classées en garanties financières n'est pas modifiée par les fluctuations des taux d'intérêt se produisant pendant la durée de vie de l'opération.

La valeur des opérations de garantie classées en produits dérivés (qui ne répondent pas à tous les critères de la définition des garanties financières aux termes de l'IAS 39) est déterminée chaque mois et les taux d'intérêt du marché en vigueur à ce moment sont intégrés au modèle.

Cependant, les taux d'intérêt utilisés par le modèle ne sont appliqués que pour calculer la valeur actuelle des primes attendues. Les fluctuations de la valeur actualisée sont ensuite incluses dans la juste valeur de la garantie et portées au compte de profits et pertes. L'incidence des taux d'intérêt sur le modèle de notation sous-jacent de ces opérations n'est pas mesurée.

Au 31 décembre 2007, les opérations de garantie sur risques propres classées en "produits dérivés" totalisaient 1,27 milliard d'EUR et représentaient 30,2 % du total des engagements au titre de garanties (4,27 milliards d'EUR). La dotation en capital pour ces produits déri-

vés s'élevait à 73,9 millions d'EUR, soit 28,5 % de la dotation en capital totale au titre des garanties (259 millions d'EUR).

C. Trésorerie

Environ 50 % des liquidités et équivalents détenus par le FEI sont assortis d'une durée moyenne allant jusqu'à cinq ans, ce qui protège le Fonds contre une variation importante de ses revenus sur le long terme.

De plus, les opérations à caractère spéculatif ne sont pas autorisées. Les décisions d'investissement sont fondées sur les taux d'intérêt disponibles sur le marché au moment de l'opération. Les projections de taux d'intérêt ne sont pas prises en considération.

Le tableau ci-dessous illustre l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. (Les montants sont présentés à leur juste valeur).

Au 31 décembre 2007 (en euros)	Taux fixe				Taux variable	Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Liquidités et équivalents	291 604 538	0	0	0	0	291 604 538
Titres de créance et autres titres à revenu fixe disponibles à la vente	26 263 699	73 880 810	179 547 928	165 071 575	77 706 389	522 470 401
Total	317 868 237	73 880 810	179 547 928	165 071 575	77 706 389	814 074 939
Pourcentage	39,05 %	9,08 %	22,06 %	20,28 %	9,55 %	100,00 %

Au 31 décembre 2006 (en euros)	Taux fixe				Taux variable	Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Liquidités et équivalents	52 866 663	0	0	0	0	52 866 663
Titres de créance et autres titres à revenu fixe disponibles à la vente	36 514 743	37 176 930	172 822 899	219 928 170	50 590 860	517 033 602
Total	89 381 406	37 176 930	172 822 899	219 928 170	50 590 860	569 900 265
Pourcentage	15,68 %	6,52 %	30,33 %	38,59 %	8,88 %	100,00 %

Le taux d'intérêt effectif moyen sur les dépôts à terme en euros est de 4,05 % pour 2007 (2006 : 2,89 %). Le taux d'intérêt effectif moyen sur le portefeuille d'obligations et autres titres à revenu fixe disponibles à la vente libellés en euros est de 4,54 % pour 2007 (2006 : 4,55%).

Analyse de sensibilité appliquée aux positions de trésorerie du FEI gérées par la BEI au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006

Sensibilité des résultats

La sensibilité des résultats quantifie la variation que subiraient les revenus du portefeuille de trésorerie du Fonds géré par la BEI durant les 12 mois suivants en cas de variation d'un point de pourcentage, à la hausse ou à la baisse, de toutes les courbes de taux d'intérêt. Le calcul de sensibilité tient compte d'une révision du coupon pour toutes les positions présentes dans le portefeuille, opération par opération. Chaque actif à taux fixe est supposé réinvesti à l'échéance dans un nouvel actif ayant la même durée de vie résiduelle que le précédent au 31 décembre 2007. Les positions en actifs à taux variable sont supposées faire l'objet d'une révision de taux chaque trimestre. Sur la base des positions détenues au 31 décembre 2006, les revenus du portefeuille de trésorerie du FEI enregistreraient une augmentation de 0,79 million d'EUR si les taux d'intérêt augmentaient de 100 points de base et une diminution du même montant si les taux d'intérêt diminuaient de 100 points de base. Sur la base des positions détenues au 31 décembre 2007, les revenus d'intérêts du portefeuille de trésorerie du FEI enregistreraient une augmentation de 2,8 millions d'EUR si les taux d'intérêt augmentaient de 100 points de base et une diminution du même montant si les taux d'intérêt baissaient de 100 points de base.

		Sensibilité de la valeur économique des fonds propres (en millions d'euros)						
31.12.2007	Hausse en pb	[0 - 1an]	[2 - 3 ans]	[4 - 6 ans]	[7 - 11 ans]	[12 - 20 ans]	[+20 ans]	Total
EUR	+ 100	-1	-2	-6	-6	0	0	-15
USD	+ 75	0	0	0	0	0	0	0
GBP	+ 50	0	0	0	0	0	0	0

		Sensibilité de la valeur économique des fonds propres (en millions d'euros)						
31.12.2007	Baisse en pb	[0 - 1an]	[2 - 3 ans]	[4 - 6 ans]	[7 - 11 ans]	[12 - 20 ans]	[+20 ans]	Total
EUR	- 100	1	2	6	6	0	0	15
USD	- 75	0	0	0	0	0	0	0
GBP	- 50	0	0	0	0	0	0	0

		Sensibilité de la valeur économique des fonds propres (en millions d'euros)						
31.12.2006	Hausse en pb	[0 - 1an]	[2 - 3 ans]	[4 - 6 ans]	[7 - 11 ans]	[12 - 20 ans]	[+20 ans]	Total
EUR	+ 100	-1	-2	-6	-9	0	0	-18
USD	+ 75	0	0	0	0	0	0	0
GBP	+ 50	0	0	0	0	0	0	0

		Sensibilité de la valeur économique des fonds propres (en millions d'euros)						
31.12.2006	Baisse en pb	[0 - 1an]	[2 - 3 ans]	[4 - 6 ans]	[7 - 11 ans]	[12 - 20 ans]	[+20 ans]	Total
EUR	- 100	1	2	6	9	0	0	18
USD	- 75	0	0	0	0	0	0	0
GBP	- 50	0	0	0	0	0	0	0

Valeur à risque

La valeur à risque (VaR) permet d'estimer la perte potentielle maximale à laquelle est exposé un portefeuille, pour un niveau de confiance et une durée donnés. Au 31 décembre 2007, la VaR du portefeuille de trésorerie du FEI était de 1,6 million d'EUR (2006 : 1,2 million d'EUR). Cette valeur a été obtenue à l'aide de la méthode RiskMetrics, avec pour paramètres un intervalle de confiance de 99 % et un horizon d'un jour. Elle représente la perte potentielle maximale encourue sur un horizon d'un jour, avec une probabilité de 1 % pour que la perte effective soit supérieure. Le choix de cette mesure a ses limites, car il suppose que les portefeuilles présentent un profil de risque linéaire et que la distribution des variations des facteurs de risque répond à une loi de probabilité normale. Plus généralement, la VaR n'a pas vocation à mesurer la perte la plus lourde pouvant se produire.

2. Risques de marché : risque de change

La section ci-dessous fournit des informations sur le risque de fluctuation de la juste valeur et des flux de trésorerie futurs des actifs financiers sous l'effet de variations des cours de change.

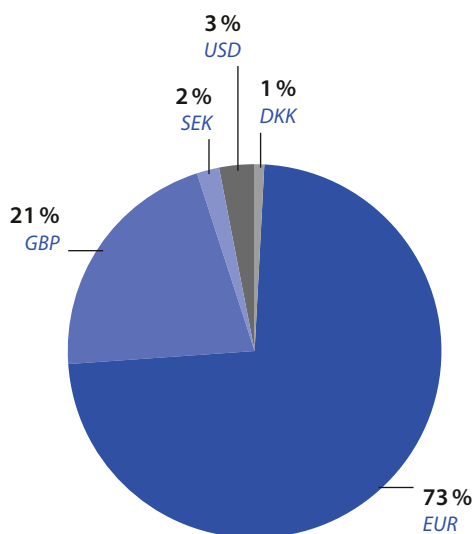
L'objectif du Fonds est de réduire le risque de change en limitant ses investissements en devises. Le capital du Fonds est libellé en euros, de même que la majorité de ses éléments d'actif et de passif.

Le tableau ci-dessous présente les positions de change relatives aux principaux éléments d'actif et de passif du FEI.

Au 31 décembre 2007 (en euros)	Euro	Livre sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total
Liquidités et équivalents	285 336 884	2 277 354	2 587 459	1 402 841	6 267 654	291 604 538
Investissements						
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	522 470 401	0	0	0	0	522 470 401
Actions et autres titres à revenu variable	122 267 894	35 053 480	5 150 527	5 404 620	45 608 627	167 876 521
Opérations de garantie						
Garanties financières	42 896 428	1 859 782	0	3 836 339	5 696 121	48 592 549
Produits dérivés	299 215	135 915	0	0	135 915	435 130
Autres éléments de l'actif	33 072 223	0	0	0	0	33 072 223
Immobilisations incorporelles	1 161 484	0	0	0	0	1 161 484
Immobilisations corporelles	8 245 594	0	0	0	0	8 245 594
Total de l'actif	1 015 750 123	39 326 531	7 737 986	10 643 801	57 708 318	1 073 458 441
Dettes financières						
Garanties financières	53 202 974	7 108 765	0	3 118 541	10 227 306	63 430 281
Produits dérivés	1 261 934	752 460	0	0	752 460	2 014 394
Obligations au titre des prestations de retraite	13 232 407	0	0	0	0	13 232 407
Autres éléments du passif	9 416 044	0	0	0	0	9 416 044
Total du passif	77 113 359	7 861 225	0	3 118 541	10 979 766	88 093 126
Engagements	299 555 513	90 517 442	11 754 636	11 459 859	113 731 937	413 287 450
Garanties	2 857 823 627	393 727 589	0	356 227 339	749 954 928	3 607 778 555
Total hors bilan	3 157 379 140	484 245 031	11 754 636	367 687 198	863 686 865	4 020 254 693
Au 31 décembre 2006 (en euros)	Euro	Livre sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total
Total de l'actif	715 658 388	41 400 751	8 022 505	6 279 615	55 702 871	771 361 259
Total du passif	73 605 429	3 566 351	0	1 669 793	5 236 144	78 841 572
Engagements	245 959 407	85 541 275	13 138 952	7 866 724	106 546 951	352 506 358
Garanties	2 445 247 952	262 419 014	0	343 648 742	606 067 756	3 051 315 708
Total hors bilan	2 691 207 359	347 960 289	13 138 952	351 515 466	712 614 707	3 403 822 066

A. Capital-risque

Pour ce qui est du portefeuille de capital-risque, au 31 décembre 2007, l'exposition au risque de change pour les fonds d'investissement peut se répartir comme suit :



en % du montant total de la juste valeur (168 millions d'EUR)

Les actifs portés au bilan du FEI étant enregistrés au coût historique – par exemple, pour chaque opération (décaissement et remboursement de capital) au taux de change en vigueur à la fin du mois précédant l'opération –, ils doivent être recalculés au taux de change en vigueur au 31 décembre 2007.

Pour 2007, l'évolution des taux de change applicables aux actions et autres titres à revenu variable s'est traduite par une variation totale de 4 083 903 EUR, dont 3 195 734 EUR constatés en réserve de juste valeur.

L'analyse de sensibilité présentée ci-dessous comprend quatre scénarios.

1 et 2. Une hausse ou une baisse de 15 % du dollar É.-U. par rapport à l'euro

3 et 4. Une hausse ou une baisse de 5 % de la livre sterling par rapport à l'euro.

Les autres monnaies ne sont pas analysées individuellement, leur poids dans l'encours total étant inférieur à 5 % et toute variation ne pouvant donc avoir qu'un impact négligeable.

Risque de change

USD +15 %		USD -15 %	
Compte de profits et pertes	Capitaux propres (réserve de juste valeur)	Compte de profits et pertes	Capitaux propres (réserve de juste valeur)
0	(842 710)	0	842 710
GBP +10 %		GBP -10 %	
(487 116)	(1 404 834)	487 116	1 404 834

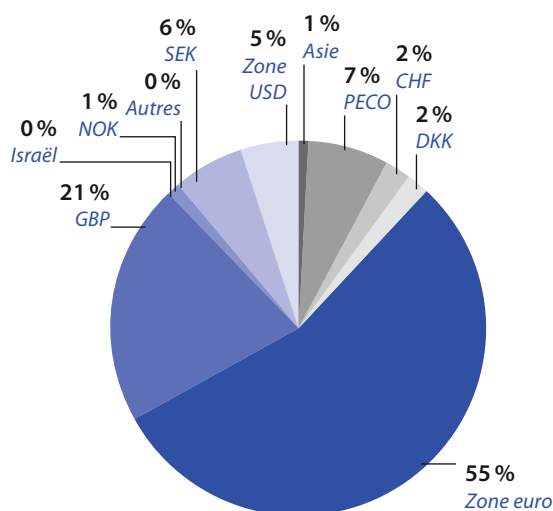
Taux de change de clôture à la date du bilan (1 EUR/monnaie)

DKK	7,4583
GBP	0,73335
SEK	9,4415
USD	1,4721

Il convient toutefois de noter que ces effets sont mesurés au niveau des fonds (impact sur les valeurs nettes d'inventaire libellées en devises).

Par conséquent, ils ne tiennent pas compte des effets indirects potentiels sur les investissements sous-jacents (les sociétés dans lesquelles les fonds ont été investis), qui peuvent être libellés dans une autre monnaie. En pratique, la plupart des gestionnaires de fonds s'efforcent de couvrir les positions qu'ils détiennent éventuellement dans des monnaies différentes de la monnaie principale de leur fonds.

Cependant, les investissements sous-jacents sont eux aussi bien diversifiés et l'exposition indirecte du FEI suit globalement l'exposition des fonds, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

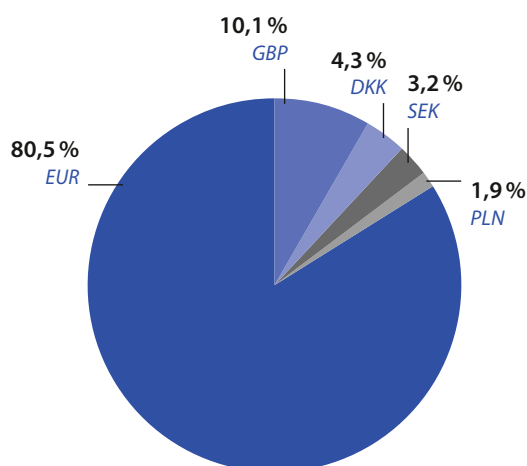


B. Garantie de portefeuilles et titrisation

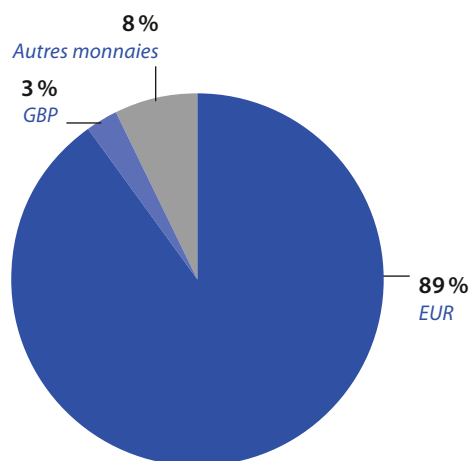
Le portefeuille de garanties sur risques propres est essentiellement libellé en euros. Au 31 décembre 2007, 80,5 % des engagements (89 % de la juste valeur) étaient libellés en euros. La livre sterling est la monnaie du principal encours en devise et représente 10,1 % des engagements (3 % de la juste valeur). Le risque est par conséquent limité et caractérisé par une faible volatilité du taux de change euro/livre sterling (4,6 % pour la période 2000-2007).

Répartition du portefeuille sur risques propres, par monnaie et par juste valeur de l'actif concerné, au 31 décembre 2007 :

Répartition des engagements



Répartition des justes valeurs



Concernant le risque de change, le FEI surveille son encours hors euro et effectue régulièrement des simulations de crise pour en vérifier les effets éventuels sur le montant des pertes inattendues. Il constitue des dotations en capital supplémentaires pour les encours hors euro, et le résultat est comparé à la marge de manœuvre disponible. Le Fonds effectue des analyses pour déterminer quelles mesures seraient éventuellement requises pour limiter l'exposition au risque de change. Pour les opérations fiduciaires, le risque de change est habituellement supporté par les contreparties du Fonds. Dans certains cas, des dotations budgétaires spécifiques peuvent être décidées afin d'atténuer le risque pris par l'intermédiaire. Le FEI n'a aucune exposition au risque de change dans le cadre de ses activités fiduciaires.

C. Trésorerie

Le FEI ne prend aucun risque de change au regard de son portefeuille de titres, tous les investissements en titres de créance et autres titres à revenu fixe étant libellés en euros. Les positions de change figurant ci-dessus incluent les actifs financiers classés par monnaie. Elles montrent que le risque de change effectivement encouru par le Fonds est insignifiant.

3. Risques de marché : risque lié au marché boursier

A. Capital-risque

Compte tenu des spécificités liées au capital-investissement, il est difficile de recourir aux méthodes d'analyse traditionnelles pour évaluer les risques de marché concernant les actifs de cette catégorie. Pour ce faire, il est nécessaire d'estimer la corrélation entre la catégorie d'actifs évaluée et le marché boursier, notamment sur la base du modèle d'évaluation des actifs financiers. Ce modèle consiste à déterminer le coefficient bêta, c'est-à-dire à mesurer le risque relatif au marché en estimant, par régression, le rendement d'un actif par rapport à un indice boursier. Tandis que les gestionnaires de portefeuilles boursiers peuvent accéder à des

données statistiques fiables pour étayer leur analyse, ce type de données n'est pas disponible pour les opérations de capital-investissement, et plus particulièrement les opérations de capital-risque. En effet, l'analyse du rendement et de la volatilité des actifs de capital-investissement ainsi que des corrélations qui existent entre ces actifs et le marché se trouve limitée par le fait que les données publiquement disponibles ne sont pas pleinement représentatives du marché, car elles portent sur un laps de temps relativement court. Mais surtout, ces données ne rendent pas pleinement compte de l'incertitude liée à cette catégorie d'actifs. En outre, tandis que le TRI, l'instrument généralement utilisé pour mesurer la performance des fonds de capital-investissement, est pondéré en fonction du capital (alors que pour les actifs boursiers, il est généralement pondéré en fonction du temps), une analyse de la corrélation entre le capital-investissement et d'autres catégories d'actifs n'est possible qu'à condition de procéder à des ajustements significatifs, ce qui peut conduire à d'importantes distorsions.

Pour éluder ce problème, le FEI utilise les indices de référence pour les fonds de capital-investissement cotés en Bourse (indices LPX). Cette famille d'indices, publiée par LPX GmbH, constitue une base pour différentes catégories de capital-investissement. Elle regroupe les indices suivants :

- LPX Europe : comprend les sociétés de capital-investissement les plus performantes qui sont couvertes par l'indice LPX et cotées sur le marché européen ;
- LPX Buyout : comprend les sociétés de capital-investissement les plus performantes qui sont couvertes par l'indice LPX et dont le modèle d'activité repose principalement sur le capital-transmission ou sur des investissements dans des fonds de capital-transmission ;
- LPX Venture : comprend les sociétés de capital-investissement couvertes par l'indice LPX et dont le modèle d'activité repose principalement sur la fourniture de capital-risque ou sur des investissements dans des fonds de capital-risque.

Les bêta de ces indices peuvent être utilisés comme variable de substitution pour évaluer la sensibilité de la valorisation économique des actifs de capital-investissement du FEI en fonction des prix du marché.

Bêta	Date de lancement	Oct. 2004 - Nov. 2007	Date de lancement – Nov. 2007	Delta
LPX Europe	31/12/1993	0,945	0,679	0,266
LPX Venture	31/12/1993	1,365	0,992	0,373
LPX Buyout	31/12/1997	0,906	0,509	0,397
Moyenne		1,072	0,727	0,345

En utilisant les bêta de l'indice LPX Europe, en les appliquant à l'ensemble des opérations de capital-investissement (tous stades d'investissement confondus) et en supposant que les cours fluctuent sur le marché de 10 % au maximum, la valeur économique des actifs de capital-investissement du FEI varierait de la manière suivante :

Risque lié au marché boursier (tous actifs de capital-investissement confondus, en euros)			
+10 %		-10 %	
Bêta 0,7		Bêta 0,7	
Sensibilité finale : + 7 %		Sensibilité finale : - 7 %	
Compte de profits et pertes	Capitaux propres (réserve de juste valeur)	Compte de profits et pertes	Capitaux propres (réserve de juste valeur)
763 904	10 145 958	(774 731)	(10 242 830)
Bêta 1,0		Bêta 1,0	
Sensibilité finale : + 10 %		Sensibilité finale : - 10 %	
Compte de profits et pertes	Capitaux propres (réserve de juste valeur)	Compte de profits et pertes	Capitaux propres (réserve de juste valeur)
1 053 572	14 528 423	(1 106 759)	(14 634 733)
Moyenne			
908 738	12 337 191	(940 745)	(12 438 782)
Total			
	13 245 929		(13 379 527)

En utilisant les bêta des indices LPX Venture et LPX Buyout, en les appliquant à l'ensemble des opérations en fonction du stade d'investissement (capital-risque ou capital-transmission) et en supposant que les cours fluctuent sur le marché de 10 % au maximum, la valeur économique des actifs de capital-investissement du FEI varierait de la manière suivante :

Risque lié au marché boursier (en fonction du stade d'investissement, en euros)			
+10 %		-10 %	
Bêta minimum : 0,5 (capital-transmission), 1,0 (capital-risque)		Bêta minimum : 0,5 (capital-transmission), 1,0 (capital-risque)	
Sensibilité finale : + 5 % / + 10 %		Sensibilité finale : - 5 % / - 10 %	
Compte de profits et pertes	Capitaux propres (réserve de juste valeur)	Compte de profits et pertes	Capitaux propres (réserve de juste valeur)
995 770	11 214 418	(995 770)	(11 311 305)
Bêta maximum : 0,9 (capital-transmission), 1,4 (capital-risque)		Bêta maximum : 0,9 (capital-transmission), 1,4 (capital-risque)	
Sensibilité finale : + 9 % / + 14 %		Sensibilité finale : - 9 % / - 14 %	
Compte de profits et pertes	Capitaux propres (réserve de juste valeur)	Compte de profits et pertes	Capitaux propres (réserve de juste valeur)
1 385 287	17 054 411	(1 441 507)	(17 164 142)

Pour toutes ces simulations, le coefficient de sensibilité final (c'est-à-dire $\beta \times \pm 10\%$) est appliqué à la valeur nette d'inventaire, ce qui donne une valeur nette d'inventaire ajustée, qui est ensuite comparée au capital net versé. L'ajustement de valeur ainsi calculé sera enregistré selon la méthode décrite à la section «Cadre général».

Ces résultats doivent être considérés comme de simples indications de la sensibilité potentielle. En effet, malgré la notion de juste valeur, le capital-investissement – à l'instar de l'immobilier, des œuvres d'art ou des antiquités – est une catégorie d'actifs dont la valeur repose sur des estimations. L'évaluation de ces actifs ne résulte pas du consensus de nombreux acteurs sur un marché actif et efficace, mais elle est le fait d'une poignée d'experts, normalement les gestionnaires des fonds, qui évaluent chaque investissement sur la base de leur propre estimation des bénéfices potentiels de l'investissement ou de comparaisons avec d'autres investissements et en appliquant les règles de valorisation définies pour le secteur, notamment celles de l'IPEV (*International Private Equity Valuation*), qui sont largement utilisées au sein du portefeuille du FEI, et d'ailleurs obligatoires pour les nouvelles opérations.

Placements cotés

À la fin de 2006, la juste valeur des investissements dans des fonds de capital-risque s'établissait à 168 millions d'EUR, dont 19 millions d'EUR (soit 11,7 %) étaient investis indirectement dans des sociétés cotées en Bourse. Pour ces investissements spécifiques, il est par conséquent possible de réaliser une analyse plus approfondie et plus directe de l'impact du marché boursier sur leur valorisation. Pour réaliser cette simulation, on réévalue la juste valeur de chaque société cotée dans laquelle des fonds ont été investis. En fonction des informations fournies par les gestionnaires de fonds (valeur, prix unitaire des actions, nombre d'actions), les prix diffusés par Bloomberg au 31 décembre 2007 sont augmentés ou diminués de 10 %. La différence de valorisation obtenue est ensuite multipliée par les participations que le FEI détient dans le fonds ; cette différence finale est alors déduite de la valeur de chaque fonds de capital-investissement, ou ajoutée à celle-ci, pour obtenir l'ajustement de valeur final du fonds. Cet ajustement de valeur est ensuite traité selon la méthode des ajustements «opérationnels».

Actions et autres titres à revenu variable (Note 4.3)

Risque lié au marché boursier (en euros)			
+ 10 %		- 10 %	
Compte de profits et pertes	Capitaux propres (réserve de juste valeur)	Compte de profits et pertes	Capitaux propres (réserve de juste valeur)
39 932	1 426 330	(39 932)	(1 426 330)

3.6. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Comparaison, par catégorie d'actifs, de la valeur comptable et de la juste valeur des actifs et passifs financiers du Fonds :

(en euros)	Valeur comptable 2007	Juste valeur 2007	Valeur comptable 2006	Juste valeur 2006
Actifs financiers				
Prêts et créances à recevoir	311 344 132	311 344 132	63 022 731	63 022 731
Placements financiers disponibles à la vente	687 335 660	687 335 660	649 665 005	649 665 005
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	2 034 393	2 034 393	682 292	682 292
Garanties financières	48 592 549	48 592 549	38 281 429	38 281 429
TOTAL	1 049 306 734	1 049 306 734	751 651 457	751 651 457
Passifs financiers				
Garanties financières	60 031 682	60 031 682	50 991 539	50 991 539
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	2 014 394	2 014 394	1 289 229	1 289 229
Autres passifs	1 357 583	1 357 583	3 456 479	3 456 479
TOTAL	63 403 659	63 403 659	55 737 247	55 737 247

Les passifs financiers qui sont désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ajoutés aux opérations de garantie totalisent 62 046 076 EUR. Le changement pour l'exercice écoulé se monte à un gain de 289 601 EUR (2006 : gain de 5 167 EUR) enregistré à la rubrique *Revenus nets sur opérations de garantie*.

Analyse des actifs et passifs financiers enregistrés à leur juste valeur, ventilés par méthode de valorisation :

Au 31.12.2007 (en euros)	Prix coté sur un marché	Techniques de valorisation - paramètres non observables sur le marché	Total
Actifs financiers			
Prêts et créances à recevoir	311 344 132	0	311 344 132
Placements financiers disponibles à la vente	526 040 135	161 295 525	687 335 660
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	2 034 393	2 034 393
Garanties financières	0	48 592 549	48 592 549
	837 384 267	211 922 467	1 049 306 734
Passifs financiers			
Garanties financières	0	60 031 682	60 031 682
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	2 014 394	2 014 394
	0	62 046 076	62 046 076
Au 31.12.2006			
	Prix coté sur un marché	Techniques de valorisation - paramètres non observables sur le marché	Total
Actifs financiers			
Prêts et créances à recevoir	63 022 731	0	63 022 731
Placements financiers disponibles à la vente	521 118 795	128 546 209	649 665 004
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	682 292	682 292
Garanties financières	0	38 281 429	38 281 429
	584 141 527	167 509 930	751 651 456
Passifs financiers			
Garanties financières	0	50 991 539	50 991 539
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	1 289 229	1 289 229
	0	52 280 768	52 280 768

Juste valeur des instruments financiers dérivés

Produits dérivés (en euros)	Techniques de valorisation - paramètres non observables sur le marché	
	Juste valeur au 31.12.20007	Juste valeur au 31.12.20006
Juste valeur négative des produits dérivés	(2 014 394)	(1 289 229)
Juste valeur positive des produits dérivés	435 130	145 529
Au 31.12.2007	(1 579 264)	(1 143 700)

La valeur nominale des produits dérivés s'élève à 1 268 070 381 EUR (2006 : 876 022 764 EUR).

4. Précisions sur les postes de l'actif

4.1. Liquidités et équivalents

Les liquidités et équivalents sont définis comme étant des actifs à court terme très liquides. Ils comprennent l'encaisse et les dépôts bancaires à vue, les placements rémunérés assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à 3 mois, ainsi que les découverts bancaires. Les découverts bancaires sont inscrits au passif en tant que dettes financières courantes, dans les dettes financières.

Les encours de liquidités et équivalents se présentent comme suit :

(en euros)	31.12.2007	31.12.2006
À vue	21 874 539	25 796 170
À trois mois au maximum	269 729 999	27 070 493
	291 604 538	52 866 663

Le taux d'intérêt effectif sur les dépôts à court terme est de 4,05 % (2006 : 2,89 %) ; ces dépôts ont une durée moyenne de 38 jours (2006 : 29 jours).

4.2. Titres de créance et autres titres à revenu fixe

Le portefeuille du Fonds comprend des fonds et d'autres instruments du marché monétaire, ainsi que des instruments de dette à long terme tels que des obligations, des billets et d'autres titres de créance.

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe se décomposent comme suit :

(en euros)	31.12.2007	31.12.2006
Portefeuille court terme	0	14 456 143
Portefeuille d'investissement	522 470 401	502 577 459
<i>dont intérêts courus</i>	<i>11 037 860</i>	<i>11 503 046</i>
	522 470 401	517 033 602

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe détenus par le Fonds sont tous inscrits à la cote d'un marché actif. Les montants ci-dessus sont présentés à leur juste valeur.

Le Fonds participe en tant que prêteur à un programme de prêt et d'emprunt de titres avec trois contreparties ; la valeur de marché des titres prêtés se montait à la clôture de l'exercice à 77 319 235 EUR (2006 : 85 091 001 EUR). Les critères de décomptabilisation prévus par l'IAS 39 ne sont pas remplis.

Variation des titres de créance et autres titres à revenu fixe

(en euros)	31.12.2007	31.12.2006
Juste valeur au 1 ^{er} janvier	517 033 602	504 361 053
Acquisitions	104 291 000	91 155 772
Cessions	(91 300 412)	(60 851 706)
Intérêts effectifs	3 721 889	678 970
Variation de la réserve de juste valeur	(11 078 522)	(18 310 487)
Dépréciation	(197 156)	0
Juste valeur au 31 décembre	522 470 401	517 033 602

Le montant total des variations de juste valeur qui a été comptabilisé en capitaux propres durant l'exercice 2007 est de 7 521 129 EUR (2006 : 3 557 393 EUR).

À la fin du mois de mars 2007, une dépréciation des titres de créance et autres titres à revenu fixe de 197 156 EUR avait été enregistrée, ce qui correspondait aux deux tiers de la valeur comptable au 31 décembre 2007. Aucune perte de valeur sur les titres de créance et autres titres à revenu fixe classés comme disponibles à la vente n'a été comptabilisée en 2006.

4.3. Actions et autres titres à revenu variable

Le poste *Actions et autres titres à revenu variable* comprend les investissements dans des fonds de capital-risque et se décompose comme suit :

(en euros)	31.12.2007	31.12.2006
Investissements au 1 ^{er} janvier, comptabilisés au coût d'acquisition	139 026 112	120 644 616
Acquisitions	47 694 091	39 146 739
Cessions	(18 904 337)	(20 765 243)
Investissements au 31 décembre, comptabilisés au coût d'acquisition	167 815 866	139 026 112
Ajustements de valeur au 1 ^{er} janvier	(5 392 075)	(15 269 533)
Variation de la réserve de juste valeur	17 008 019	11 022 978
Variation des dépréciations	(7 505 527)	(1 145 520)
Ajustements de valeur au 31 décembre	4 110 417	(5 392 075)
Ajustements de change au 1 ^{er} janvier	34 141	(567 834)
Variation de la réserve de juste valeur	(3 195 734)	577 679
Variation des dépréciations	(888 169)	24 296
Ajustements de change au 31 décembre	(4 049 762)	34 141
	167 876 521	133 668 178

Les investissements dans des fonds de capital-risque correspondent à des prises de participations dans le capital de ces sociétés et dans des structures de financement connexes.

Les dividendes perçus au titre de ces investissements s'établissent à 6 674 654 EUR pour l'exercice 2007 (2006 : 6 902 149 EUR). Ils sont inscrits à la rubrique *Revenus sur placements en actions et autres titres à revenu variable* du compte de résultat.

Les variations cumulées de la juste valeur de ces investissements, inscrites en réserve de juste valeur conformément à la méthode d'évaluation décrite à la Note 2.3.2, s'élèvent à 17 008 019 EUR (2006 : 11 022 978 EUR).

Les pertes de change latentes cumulées provenant de la réévaluation des fonds de capital-risque aux taux de clôture de l'exercice se montent à 3 195 734 EUR (2006 : gains de change de 577 678 EUR).

En l'absence de juste valeur fiable, les investissements de catégorie III sont évalués au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur ; ils se montent à 247 500 EUR (2006 : 247 500 EUR).

La juste valeur au 31 décembre 2007 comprend un montant de 1 599 263 EUR correspondant aux investissements dans des coentreprises. Ces participations sont initialement enregistrées à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont ensuite inscrites au compte de résultat.

4.4. Immobilisations incorporelles

(en euros)	Logiciels créés en interne	Logiciels achetés	Total
Au 01.01.2006			
Coût	2 069 580	335 705	2 405 285
Amortissement cumulé	(853 585)	(334 333)	(1 187 918)
Valeur comptable nette	1 215 995	1 372	1 217 367
Valeur comptable nette à l'ouverture			
Acquisitions	251 486	41 369	292 855
Amortissement	(666 572)	(12 020)	(678 592)
Valeur comptable nette à la clôture 2006	800 909	30 721	831 630
Au 01.01.2007			
Coût	2 321 066	377 074	2 698 140
Amortissement cumulé	(1 520 157)	(346 353)	(1 866 510)
Valeur comptable nette	800 909	30 721	831 630
Valeur comptable nette à l'ouverture			
Acquisitions	773 516	119 436	892 952
Amortissement	(508 645)	(54 453)	(563 098)
Valeur comptable nette à la clôture 2007	1 065 779	95 704	1 161 484
Au 31.12.2007			
Coût	3 094 582	496 510	3 591 092
Amortissement cumulé	(2 028 802)	(400 806)	(2 429 608)
Valeur comptable nette	1 065 780	95 704	1 161 484

Il n'existe aucun signe de dépréciation des immobilisations incorporelles en 2007 ou en 2006.

4.5. Immobilisations corporelles

(en euros)	Terrains et immeubles	Installations et matériel	Matériel de bureau	Matériel informatique	Véhicules	Autres immobilisa- tions	Total
Au 01.01.2006							
Coût	8 590 527	357 469	768 516	506 773	84 073	8 764	10 316 122
Amortissement cumulé	(390 696)	(215 081)	(440 124)	(295 509)	(84 073)	0	(1 425 483)
Valeur comptable nette	8 199 831	142 388	328 392	211 263	0	8 764	8 890 640
Valeur comptable nette à l'ouverture							
Acquisitions	0	0	169 882	150 106	0	0	319 988
Amortissement	(374 150)	(24 951)	(87 009)	(112 534)	0	0	(598 645)
Valeur comptable nette à la clôture 2006	7 825 681	117 437	411 266	248 835	0	8 764	8 611 983
Au 01.01.2007							
Coût	8 590 527	357 469	938 398	656 879	84 073	8 764	10 636 110
Amortissement cumulé	(764 846)	(240 032)	(527 133)	(408 043)	(84 073)	0	(2 024 127)
Valeur comptable nette	7 825 681	117 437	411 266	248 835	0	8 764	8 611 983
Valeur comptable nette à l'ouverture							
Acquisitions	0	0	115 737	173 839	0	0	289 576
Cessions	0	0	0	237 909	0	0	237 909
Amortissement	(374 150)	(24 951)	(94 224)	(162 637)	0	0	(655 963)
Valeur comptable nette à la clôture 2007	7 451 531	92 486	432 779	497 946	0	8 764	8 483 505
Au 31.12.2007							
Coût	8 590 527	357 469	1 054 136	592 808	84 073	8 764	10 687 777
Amortissement cumulé	(1 138 996)	(264 984)	(621 357)	(332 771)	(84 073)	0	(2 442 181)
Valeur comptable nette	7 451 531	92 486	432 779	260 037	0	8 764	8 245 595

Il n'existe aucun signe de dépréciation des immobilisations corporelles en 2007 ou en 2006.

4.6. Autres éléments de l'actif

Les autres éléments de l'actif se décomposent comme suit :

(en euros)	31.12.2007	31.12.2006
À recevoir au titre des pensions gérées par la BEI	13 294 567	9 709 504
Versements anticipés	8 220	26 830
Commissions de gestion et autres produits à recevoir	14 572 826	6 095 465
Autres créances	5 196 610	4 090 446
	33 072 223	19 922 245

Poste *À recevoir au titre des pensions gérées par la BEI* : suite à la mise en place, en 2003, d'un régime de retraite à prestations définies (voir Note 2.6), les cotisations des membres du personnel et du FEI sont mises en réserve afin de couvrir les obligations futures. Les actifs du régime de retraite sont transférés à la BEI qui les gère et les investit pour le compte du Fonds. Voir aussi la Note 5.2.

5. Précisions sur les postes du passif

5.1. Dettes financières

Les variations relatives aux garanties financières à payer se décomposent comme suit :

Garanties financières à payer (en euros)	2007	2006
Solde au 1 ^{er} janvier	56 907 239	51 673 280
Nouvelles garanties	23 195 710	16 138 074
Dotations à la provision pour garanties PME	366 472	686 021
Utilisation des garanties financières	(896 303)	(1 769 290)
Amortissements (Note 2.4)	(16 142 837)	(9 820 846)
Solde au 31 décembre	63 430 281	56 907 239

Le solde de 63 430 281 EUR (2006 : 56 907 239 EUR) comprend une provision de 3 398 599 EUR (2006 : 5 915 700 EUR).

Produits dérivés (en euros)	2007	2006
Solde au 1 ^{er} janvier	1 289 229	5 313 992
Variations de juste valeur	725 165	(4 024 763)
Solde au 31 décembre	2 014 394	1 289 229

5.2. Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite recouvrent le régime de retraite et le régime d'assurance-maladie, comme suit :

Obligations au titre des prestations de retraite (en euros)	31.12.2007	31.12.2006
Régime de retraite	11 982 407	8 928 908
Régime d'assurance-maladie	1 250 000	1 250 000
	13 232 407	10 178 908

Les engagements en matière de prestations de retraite au 31 décembre 2007 ont été évalués en février 2008 par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul repose sur les hypothèses principales suivantes :

	2007	2006
Taux d'actualisation des obligations	5,52%	4,76%
Taux d'augmentation future des salaires	4,00%	3,50%
Taux d'augmentation future des pensions	2,00%	1,50%
Tables actuarielles	Swiss BVG 2005	Swiss BVG 2000

Les engagements au titre du régime de retraite, tels qu'inscrits dans le rapport de l'actuaire indépendant daté de février 2008, se montent à 11 982 000 EUR. En décembre 2007, le Fonds a affecté 12 456 911 EUR à la provision relative aux pensions afin que les engagements soient intégralement couverts.

Les obligations au titre du régime d'assurance-maladie ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle complète à la fin de 2007 : le niveau des engagements existants a été jugé approprié et aucune charge n'a donc été enregistrée à ce titre durant l'exercice. À compter de 2008, les obligations au titre du régime d'assurance-maladie seront inscrites en charge annuelle, en application de l'IAS 19.

Les variations des obligations au titre des prestations de retraite se présentent comme suit (en euros) :

Passif au titre des prestations au 31.12.2007	Retraite FEI	Assurance-maladie	Total 2007
Valeur actualisée des obligations financées	0	0	0
Valeur actualisée des obligations non financées	12 628 000	1 120 000	13 748 000
Écarts actuariels nets non comptabilisés	(646 000)	130 000	(516 000)
Passif net	11 982 000	1 250 000	13 232 000
Passif au titre des prestations au 31.12.2006	Retraite FEI	Assurance-maladie	Total 2006
Valeur actualisée des obligations financées	0	0	0
Valeur actualisée des obligations non financées	9 928 000	1 250 000	11 178 000
Écarts actuariels nets non comptabilisés	(999 000)	0	(999 000)
Passif net	8 929 000	1 250 000	10 179 000
Coût net au titre des prestations périodiques au 31.12.2007	Retraite FEI	Assurance-maladie	Total 2007
Coût net des services rendus au cours de l'exercice	1 258 000	0	1 258 000
Frais financiers	477 000	0	477 000
Amortissement des écarts non comptabilisés	75 000	0	75 000
Charge nette au titre des prestations	1 810 000	0	1 810 000
Coût net au titre des prestations périodiques au 31.12.2006	Retraite FEI	Assurance-maladie	Total 2006
Coût net des services rendus au cours de l'exercice	867 000	0	867 000
Frais financiers	376 000	0	376 000
Amortissement des écarts non comptabilisés	133 000	0	133 000
Charge nette au titre des prestations	1 376 000	0	1 376 000

Variation, au 31.12.2007, de l'obligation au titre des prestations définies	Retraite FEI	Assurance-maladie	Total 2007
Obligation au titre des prestations définies, à l'ouverture de l'exercice	9 928 000	1 250 000	11 178 000
Coût net des services rendus	1 258 000	0	1 258 000
Frais financiers	477 000	0	477 000
Contributions des affiliés	682 000	0	682 000
Prestations versées	561 000	0	561 000
Ajustement lié à l'expérience	1 656 000	293 000	1 949 000
Ajustement lié aux changements d'hypothèses	(1 934 000)	(423 000)	(2 357 000)
Obligation au titre des prestations définies	12 628 000	1 120 000	13 748 000
Variation, au 31.12.2006, de l'obligation au titre des prestations définies	Retraite FEI	Assurance-maladie	Total 2006
Obligation au titre des prestations définies, à l'ouverture de l'exercice	8 635 000	1 250 000	9 885 000
Coût net des services rendus	867 000	0	867 000
Frais financiers	376 000	0	376 000
Contributions des affiliés	513 000	0	513 000
Prestations versées	185 000	0	185 000
Ajustement lié à l'expérience	430 000	0	430 000
Ajustement lié aux changements d'hypothèses	(1 078 000)	0	(1 078 000)
Obligation au titre des prestations définies	9 928 000	1 250 000	11 178 000

5.3. Autres éléments du passif

(en euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dettes fournisseurs	775 000	4 936 054
Autres charges fiscales et cotisations sociales	1 182	33 504
Autres montants dus	8 639 862	5 496 638
	9 416 044	10 466 196

Le poste *Autres éléments du passif* se compose des principaux éléments suivants :

- le poste *Dettes fournisseurs*, qui comprend essentiellement les montants à verser au titre du Mécanisme de garantie pour les PME (SMEG) et d'autres éléments ;
- les *Autres montants dus*, qui comprennent des commissions à verser au titre de services professionnels, mais aussi les commissions de gestion de trésorerie, les comptes de régularisation pour la rémunération du personnel du FEI et une provision afférente aux produits dérivés, pour un montant total de 1 657 366 EUR (2006 : 534 696 EUR).

5.4. Capital libéré

Le capital autorisé se monte à 3 000 millions d'EUR ; il est scindé en 3 000 actions, d'une valeur nominale de 1 million d'EUR chacune, dont 2 770 ont été émises. Chaque action représente un droit de propriété sur l'actif du Fonds, comme le précise l'article 8 des statuts du FEI. Elle donne également droit à une quotité du résultat net, qui est toutefois limitée par les obligations en matière de réserve statutaire.

Le capital du FEI a été augmenté de 50 % pour être porté à 3 milliards d'EUR, suite à un vote unanime des actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle du FEI. De nouvelles actions ont été émises le 30 juin 2007, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Capital autorisé au 01.01.2007 (en millions d'euros)	2 000
Nouvelles actions au 30.06.2007	
Nouvelles actions émises	770
Actions autorisées mais non encore émises	230
Capital autorisé au 31.12.2007	3 000

Le capital autorisé et souscrit se monte à 2 770 millions EUR, soit 2 770 actions. Le capital libéré se monte à 554 millions d'EUR, soit 20 % du capital souscrit.

Les versements ultérieurs de capital souscrit doivent être approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le capital souscrit se répartit comme suit :

(en euros)	31.12.2007	31.12.2006
Libéré (20 %)	554 000 000	400 000 000
Non appelé (80 %)	2 216 000 000	1 600 000 000
	2 770 000 000	2 000 000 000

Le capital est souscrit comme suit :

(Nombre d'actions)	31.12.2007	31.12.2006
Banque européenne d'investissement	1 822	1 224
Commission européenne	691	600
Institutions financières	257	176
	2 770	2 000

5.5. Réserve statutaire et bénéfices non distribués

Aux termes de l'article 27 de ses statuts, le Fonds est tenu d'affecter à une réserve statutaire 20 % au minimum de son bénéfice annuel net jusqu'à ce que le montant total de ladite réserve représente 10 % du capital souscrit. Cette réserve n'est pas disponible pour distribution.

Un montant minimum de 10 080 467 EUR devra être affecté en 2008 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les mouvements des réserves et du bénéfice reporté sont détaillés ci-après :

(en euros)	Réserve statutaire	Bénéfices non distribués	Résultat de l'exercice
Solde à l'ouverture de l'exercice	84 899 624	126 638 689	48 575 466
Dividendes versés	0	0	(19 430 000)
Autres affectations du résultat de l'exercice précédent	19 430 186	9 715 280	(29 145 466)
Résultat de l'exercice	0	0	50 402 337
Solde à la clôture de l'exercice	104 329 810	136 353 969	50 402 337

L'Assemblée générale des actionnaires du FEI du 7 mai 2007 a approuvé la distribution d'un dividende de 19 430 000 EUR au titre de l'exercice 2006 (2005 : 17 144 000 EUR), soit 9 715 EUR par action.

5.6. Réserve de juste valeur

La réserve de juste valeur se décompose comme suit :

(en euros)	31.12.2007	31.12.2006
Réserve de juste valeur pour titres de créance et autres titres à revenu fixe	(7 521 128)	3 557 393
Réserve de juste valeur pour actions et autres titres à revenu variable	29 890 658	16 078 373
	22 369 530	19 635 766

6. Engagements

Les engagements représentent des investissements dans des fonds de capital-risque engagés mais non encore décaissés ; ils se montent à 167 523 540 EUR au taux de clôture (2006 : 150 836 248 EUR).

7. Précisions sur les postes hors bilan

7.1. Garanties RTE

Les opérations de garantie au titre des infrastructures RTE, complémentaires des activités de la BEI, ont été transférées à cette dernière. Le contrat correspondant a été signé le 7 décembre 2000 avec la BEI. La BEI jouit des avantages représentés par le portefeuille transféré, mais elle assume en dernier ressort le risque de crédit sur les transactions, le Fonds continuant simplement à faire fonction de garant officiel.

(en euros)	Portion tirée	Portion non tirée	Total 2007	Total 2006
5 ans au maximum	112 831 414	0	112 831 414	146 468 721
De 5 à 10 ans	119 187 366	16 750 000	135 937 366	183 301 353
De 10 à 15 ans	182 155 122	0	182 155 122	161 170 743
Plus de 15 ans	45 345 263	0	45 345 263	76 270 734
	459 519 165	16 750 000	476 269 165	567 211 551

La portion tirée des garanties émises comprend un montant de 19 014 126 EUR (2006 : 19 935 442 EUR) qui représente la valeur actuelle des intérêts futurs couverts par des garanties.

7.2. Actifs détenus pour le compte de tiers

Les actifs détenus pour le compte de tiers tels que présentés ci-après correspondent à des comptes fiduciaires ouverts et gérés au nom du FEI mais au bénéfice de la Commission, de la BEI et du ministère fédéral allemand de l'économie et de la technologie (*Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie - BMWi*). Les sommes déposées sur ces comptes restent la propriété de la Commission, de la BEI et du BMWi tant qu'elles ne sont pas décaissées aux fins déterminées pour chaque programme.

Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME (SMEG 1998 et SMEG 2001, relevant du Programme pluriannuel pour les entreprises – MAP, et SMEG 2007, relevant du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – CIP), le Fonds est habilité à

émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

Au titre du MET-Création d'entreprises (*ESU 1998* et *ESU 2001*, relevant également du MAP, et *GIF 2007*, relevant du CIP), le Fonds est habilité à acquérir, gérer et céder des participations répondant aux critères de ce mécanisme, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

L'action "Capital d'amorçage" vise à soutenir le recrutement à long terme par les fonds de capital-risque de nouveaux gestionnaires d'investissements afin d'accroître leur effectif en personnel qualifié et de renforcer la capacité du secteur du capital-risque et des pépinières d'entreprises à faire face aux besoins d'investissements en matière de capital d'amorçage.

Dans le cadre de ses activités de capital-risque, le FEI gère, pour le compte et aux risques de la BEI, les premier et deuxième volets du Mécanisme européen pour les technologies (MET-1 et MET-2), qu'il met en œuvre depuis 1998.

En application du Mandat capital-risque, qui a fait l'objet d'une convention signée avec la BEI en 2000, le FEI a repris le portefeuille existant d'opérations de capital-risque de la BEI, les investissements complémentaires étant financés au titre de l'initiative Innovation 2000 de la BEI.

En vertu de l'accord "Dachfonds PRE-FEI", conclu en 2004, le Fonds gère des activités de capital-risque pour le compte et aux risques du BMWi.

Le Fonds administre en outre un mécanisme de la Commission européenne, l'Action préparatoire ("AP 2004" et "AP 2005"), pour le compte du Groupe BEI. Ce mécanisme concerne en particulier le microcrédit et sert à financer, sous forme d'aides non remboursables qui doivent être couplées à une garantie du FEI ou à un prêt global de la BEI, des actions d'assistance technique en faveur de PME.

(en euros)	31.12.2007	31.12.2006
Action préparatoire 2004	16 767	2 035 024
SMEG 1998 (Garanties PME 1998)	71 885 622	80 045 053
ESU 1998 (MET-Création d'entreprises 1998) (*)	28 509 679	32 566 875
Action Capital d'amorçage	185 233	185 176
SMEG 2001 (volet Garanties du MAP)	118 671 399	115 905 351
ESU 2001 (volet Participations du MAP) (*)	91 773 212	93 386 930
CIP/SMEG 2007	35 255 356	0
CIP/GIF 2007	36 447 745	0
Comptes fiduciaires Commission (*)	382 745 013	324 124 409
Comptes fiduciaires BEI	40 372 364	44 528 353
Compte fiduciaire BMWi	19 198	123 742
	423 136 575	368 776 504

(*) Ces données ne comprennent pas les flux de trésorerie nets sur opérations de capital-risque, soit 44 597 618 EUR pour ESU 1998 (2006 : 47 867 842 EUR) et 53 806 983 EUR pour ESU 2001 (2006 : 26 073 020 EUR), qui ont été réalisées pour le compte de la Commission et qui figurent à la Note 7.3.

(**) Ces comptes comprennent les liquidités bancaires, les soldes sur opérations du marché monétaire, les investissements dans des titres à leur valeur nominale et les produits et charges correspondants. Ils ne représentent pas un chiffre final des programmes concernés.

7.3. Opérations fiduciaires

Conformément à l'article 28 de ses statuts, le Fonds peut accepter d'administrer des ressources spéciales qui lui sont confiées par des tierces parties. En exécution de cet article, le Fonds gère et cède des participations dans des fonds de capital-risque, en son nom mais pour le compte et aux risques

- de la BEI, sur la base des accords relatifs au Mécanisme européen pour les technologies, au MET-2 et au Transfert, à la mise en œuvre et à la gestion d'investissements en capital-risque (Mandat capital-risque),
- de la Commission, en vertu des accords MET-Création d'entreprises, GIF (instrument de capital-risque pour les PME innovantes à fort potentiel de croissance) et Action "Capital d'amorçage",
- du ministère allemand de l'économie et de la technologie (BmWi), au titre de l'accord "Dachfonds PRE-FEI".

Le FEI est également habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission, dans le cadre de l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec elle (Mécanisme de garantie pour les PME). Cependant, les programmes communautaires ne représentent qu'une fraction des totaux signés indiqués ci-après, à concurrence de la dotation budgétaire approuvée.

Les opérations fiduciaires réalisées en vertu des accords fiduciaires et de gestion se décomposent comme suit :

(en euros)	31.12.2007	31.12.2006
Garanties engagées pour le compte de la Commission		
SMEG 1998 ^(*)		
Portion tirée	2 407 638 575	2 332 846 185
Portion non tirée	1 664 115	93 010 423
SMEG 2001 ^(*)		
Portion tirée	4 629 662 857	3 661 541 835
Portion non tirée	276 876 349	1 247 116 128
SMEG 2007 ^(*)		
Portion tirée	0	0
Portion non tirée	0	0
Participations prises pour le compte de la Commission ^(**)		
ESU 1998:		
Montant décaissé net	55 992 520	62 098 578
Montant non tiré	8 727 939	14 569 689
ESU 2001:		
Montant décaissé net	57 584 408	28 249 549
Montant non tiré	131 730 410	128 076 705
GIF 2007:		
Montant décaissé net	0	0
Montant non tiré	10 000 000	0
Action Capital d'amorçage		
Montant décaissé net	150 000	150 000
Montant non tiré	50 000	50 000
Participations prises pour le compte de la BEI ^(**)		
Mandat capital-risque BEI		
Montant décaissé net	1 370 579 363	1 248 520 533
Montant non tiré	1 242 905 845	1 204 359 297
Mécanisme européen pour les technologies		
Montant décaissé net	124 725 313	130 025 976
Montant non tiré	28 434 532	46 173 159
Participations prises pour le compte des mandataires externes ^(**)		
Dachfonds PRE-FEI		
Montant décaissé net	47 514 956	30 375 557
Montant non tiré	72 869 186	73 855 292
	10 467 106 367	10 301 018 906

^(*) Ces montants sont évalués selon la méthode décrite à la Note 2.3.

^(**) Ces montants sont évalués selon la méthode du taux de clôture. Les montants tirés correspondent au montant décaissé net. Le calcul d'ajustement de valeur est réalisé selon la méthode décrite à la Note 2.3.

- En ce qui concerne les investissements gérés pour le compte de la BEI, l'ajustement de valeur est estimé à 83 639 222 EUR (2006 : 195 621 038 EUR), soit une valeur ajustée nette de 1 411 665 454 EUR (2006 : 1 182 925 472 EUR).
- En ce qui concerne les investissements effectués pour le compte de la Commission, l'ajustement de valeur est estimé à 15 172 327 EUR (2006 : montant estimé à 16 407 266 EUR), soit une valeur ajustée nette de 98 404 600 EUR (2006 : montant estimé à 73 940 862 EUR).

8. Informations détaillées sur le compte de résultat

8.1. Intérêts et produits assimilés nets

Les intérêts et produits assimilés nets se décomposent comme suit :

(en euros)	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts sur titres de créance	23 853 812	21 344 796
Intérêts sur dépôts à terme	4 778 046	900 209
Intérêts sur comptes courants bancaires	898 741	946 287
Autres intérêts	700 471	453 996
	30 231 070	23 645 288

Comme il est mentionné à la Note 2.7, les décotes et les primes sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les chiffres ci-dessus ont fait l'objet d'une compensation. Les décotes se montent à 3 316 906 EUR (2006 : 1 149 607 EUR) et les primes à 1 732 099 EUR (2006 : 1 945 169 EUR).

8.2. Revenus nets sur opérations de garantie

Les revenus nets sur opérations de garantie se décomposent comme suit :

(en euros)	31.12.2007	31.12.2006
Commissions de garantie nettes sur produits dérivés	7 579 840	1 183 644
Ajustement pour variation de juste valeur sur produits dérivés	(870 260)	4 564 626
Produits (charges) d'intérêts sur amortissement de la VAN	(341 388)	1 254 315
Reprise sur provisions	2 517 101	2 140 674
Provision pour garanties en application de l'IAS 37	(1 122 670)	(534 696)
Variation nette des contrats de garantie financière	13 586 401	7 680 172
	21 349 024	16 288 735

8.3. Revenus de commissions

Les revenus de commissions se répartissent comme suit :

(en euros)	31.12.2007	31.12.2006
Commissions au titre de mandats relatifs à des opérations de capital-risque	14 798 524	15 580 893
Commissions au titre de mandats relatifs à des garanties	8 412 985	7 733 288
Revenu des activités de conseil	5 850 873	2 953 329
Autres commissions	10 000	10 000
	29 072 382	26 277 510

8.4. Résultat net sur opérations financières

Le résultat net sur opérations financières, soit une perte de 1 908 880 EUR (2006 : perte de 524 335 EUR), découle entièrement de pertes sur transactions en devises ou sur positions de change, notamment une perte de change de 813 447 EUR sur des fonds de capital-risque ayant subi une perte de valeur (2006 : gain de 24 296 EUR).

8.5. Charges administratives générales

(en euros)	31.12.2007	31.12.2006
Salaires et traitements	17 317 160	14 614 519
Cotisations sociales	2 130 900	1 123 415
	19 448 060	15 737 934
Autres charges administratives	6 665 063	5 862 253
	26 113 123	21 600 187

Le poste *Salaires et traitements* comprend des dépenses de 4 078 735 EUR (2006 : 3 671 243 EUR) au titre du personnel en détachement de la BEI.

La rémunération des principaux cadres du Fonds s'élève à 1 300 648 EUR pour l'exercice (2006 : 1 264 687 EUR).

Le poste *Autres charges administratives* comprend les bureaux loués en sus des bureaux appartenant au FEI. La charge correspondant à cette activité de location-exploitation s'élève à 1 154 045 EUR (2006 : 645 159 EUR).

(en euros)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Loyers futurs exigibles en vertu de contrats de location-exploitation non annulables	1 053 359	4 213 437	1 053 359	6 320 155

À la clôture de l'exercice, l'effectif – y compris les 14 agents détachés de la BEI (2006 : 14 agents) – se composait comme suit :

	31.12.2007	31.12.2006
Directeur général	1	1
Employés	141	120
Total	142	121
Effectif moyen pour l'exercice	135	111

9. Transactions avec entités liées

La Banque européenne d'investissement est l'actionnaire majoritaire du Fonds, avec 66 % des actions. Le reste des actions est détenu par la Commission européenne (25 %) et des institutions financières (9 %).

9.1. Banque européenne d'investissement

Les transactions avec la Banque européenne d'investissement sont principalement liées à la gestion, par le Fonds, de l'activité de capital-risque comme décrit à la Note 7.3. La Banque européenne d'investissement, quant à elle, assure la gestion de la trésorerie, des services informatiques, du régime de retraite et d'autres services pour le compte du Fonds. Les montants inclus dans les états financiers et concernant la Banque européenne d'investissement se présentent comme suit :

(en euros)	31.12.2007	31.12.2006
ACTIF		
Comptes de régularisation	795 703	1 589 529
Autres éléments de l'actif	13 294 567	9 709 504
PASSIF		
Dettes diverses	84 122	2 646 501
Autres provisions	1 482 798	1 571 360
Comptes de régularisation	180 000	190 000
Capital versé	365 000 000	244 800 000
POSTES HORS BILAN		
Garanties tirées	410 445 884	503 386 265
Garanties non tirées	16 250 000	16 250 000
Actifs détenus pour le compte de tiers	40 372 364	44 528 353
Investissements de capital-risque décaissés	1 495 304 677	1 378 546 509
Investissements de capital-risque non décaissés	1 271 340 376	1 250 532 456
PRODUITS		
Commissions de gestion	8 540 072	8 456 922
CHARGES		
Salaires et traitements	2 928 735	2 802 613
Dépenses d'informatique	866 775	850 635
Services	1 134 982	1 884 472
Commissions de gestion de trésorerie	337 176	269 363

9.2. Commission des Communautés européennes

Les transactions avec la Commission sont principalement liées à la gestion, par le Fonds, des activités de capital-risque et de garantie comme décrit à la Note 7.3. La Commission, quant à elle, gère la trésorerie des programmes communautaires pour le compte du Fonds. Les montants inclus dans les états financiers et concernant la Commission des Communautés européennes se présentent comme suit :

(en euros)	31.12.2007	31.12.2006
ACTIF		
À recevoir	8 078 322	3 828 075
PASSIF		
À verser	499 675	258 813
Capital versé	138 200 000	120 000 000
POSTES HORS BILAN		
Garanties tirées	7 037 301 432	5 994 388 020
Garanties non tirées	278 540 464	1 340 126 551
Actifs détenus pour le compte de tiers	382 745 013	324 124 409
Décaissements nets au titre des opérations de capital-risque	113 726 928	90 498 127
Investissements de capital-risque non décaissés	150 508 348	142 696 395
PRODUITS		
Commissions de gestion	11 849 856	12 296 812
CHARGES		
Commissions de gestion de trésorerie	57 528	88 213

10. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 29 octobre 2004 instituant une Constitution pour l'Europe s'applique au FEI, ce qui signifie que les avoirs, revenus et autres biens du Fonds sont exonérés de tous impôts directs.

Adresses du Groupe BEI



Banque européenne d'investissement

www.eib.org - info@eib.org

100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 1
☎ (+352) 43 77 04

Bureaux extérieurs :

Afrique du Sud

5 Greenpark Estates
27 George Storrar Drive
Groenkloof
0181 Tshwane (Pretoria)
☎ (+27-12) 425 04 60
☎ (+27-12) 425 04 70

Espagne

Calle José Ortega y Gasset, 29, 5°
E-28006 Madrid
☎ (+34) 914 31 13 40
☎ (+34) 914 31 13 83

Allemagne

Lennéstraße 11
D-10785 Berlin
☎ (+49-30) 59 00 47 90
☎ (+49-30) 59 00 47 99

Finlande

Fabianinkatu 34
PL 517
FI-00101 Helsinki
☎ (+358) 106 18 08 30
☎ (+358) 92 78 52 29

Autriche

Mattiellstraße 2-4
A-1040 Wien
☎ (+43-1) 505 36 76
☎ (+43-1) 505 36 74

France

21, rue des Pyramides
F-75001 Paris
☎ (+33-1) 55 04 74 55
☎ (+33-1) 42 61 63 02

Belgique

Rue de la loi 227 / Wetstraat 227
B-1040 Bruxelles / Brussel
☎ (+32-2) 235 00 70
☎ (+32-2) 230 58 27

Grèce

1, Herodou Attikou & Vas. Sofias Ave
GR-106 74 Athens
☎ (+30-210) 68 24 517
☎ (+30-210) 68 24 520

Caraïbes

1, Boulevard du Général de Gaulle
F-97200 Fort-de-France
☎ (+596) 596 74 73 10
☎ (+596) 596 56 18 33

Italie

Via Sardegna 38
I-00187 Roma
☎ (+39) 06 47 19 1
☎ (+39) 06 42 87 34 38

Égypte

6, Boulos Hanna Street
Dokki, 12311 Giza
☎ (+20-2) 33 36 65 83
☎ (+20-2) 33 36 65 84

Kenya

Africa Re Centre, 5th floor
Hospital Road, PO Box 40193
KE-00100 Nairobi
☎ (+254-20) 273 52 60
☎ (+254-20) 271 32 78

Maroc

Riad Business Center
Aile sud, Immeuble S3, 4e étage
Boulevard Er-Riad
Rabat
☎ (+212) 37 56 54 60
✉ (+212) 37 56 53 93

Pacifique

Level 32, ABN AMRO Tower
88 Phillip Street
Sydney NSW 2000
Australie
☎ (+61-2) 82 11 05 36
✉ (+61-2) 82 11 05 38

Pologne

Plac Piłsudskiego 1
PL-00-078 Warszawa
☎ (+48-22) 310 05 00
✉ (+48-22) 310 05 01

Portugal

Avenida da Liberdade, 190-4° A
P-1250-147 Lisboa
☎ (+351) 213 42 89 89
✉ (+351) 213 47 04 87
☎ (+212) 37 56 53 93

Roumanie

Str. Jules Michelet 18-20
R-010463 București, Sector 1
☎ (+40-21) 208 64 00
✉ (+40-21) 317 90 90

Royaume-Uni

2 Royal Exchange Buildings
London EC3V 3LF
☎ (+44) 20 73 75 96 60
✉ (+44) 20 73 75 96 99

Sénégal

3, rue du Docteur Roux
BP 6935, Dakar-Plateau
☎ (+221) 338 89 43 00
✉ (+221) 338 42 97 12

Tunisie

70, avenue Mohamed V
TN-1002 Tunis
☎ (+216) 71 28 02 22
✉ (+216) 71 28 09 98

**Fonds européen d'investissement**

www.eif.org - ✉ info@eif.org

43, avenue J.F. Kennedy
L-2968 Luxembourg

☎ (+352) 42 66 88 1
✉ (+352) 42 66 88 200

On trouvera sur le site Web de la Banque la liste mise à jour des bureaux existants ainsi que leurs coordonnées.



Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement

